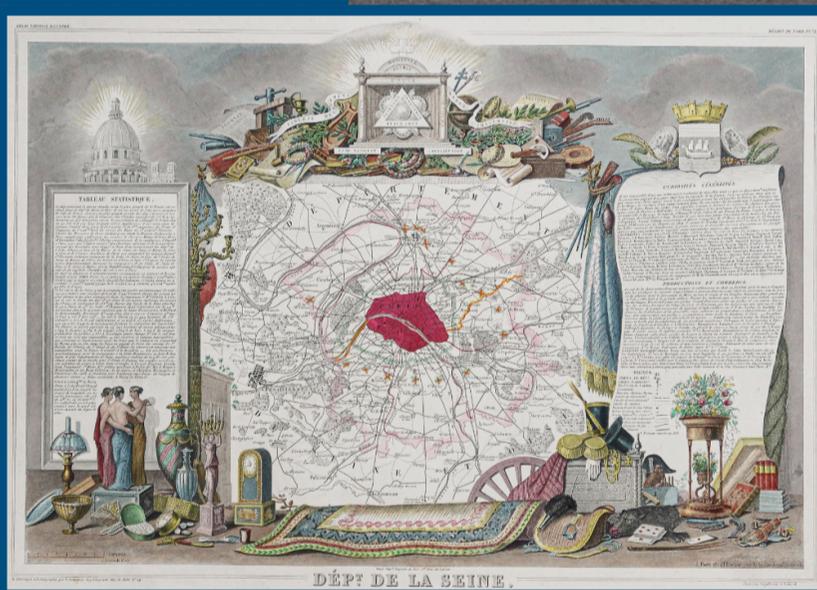
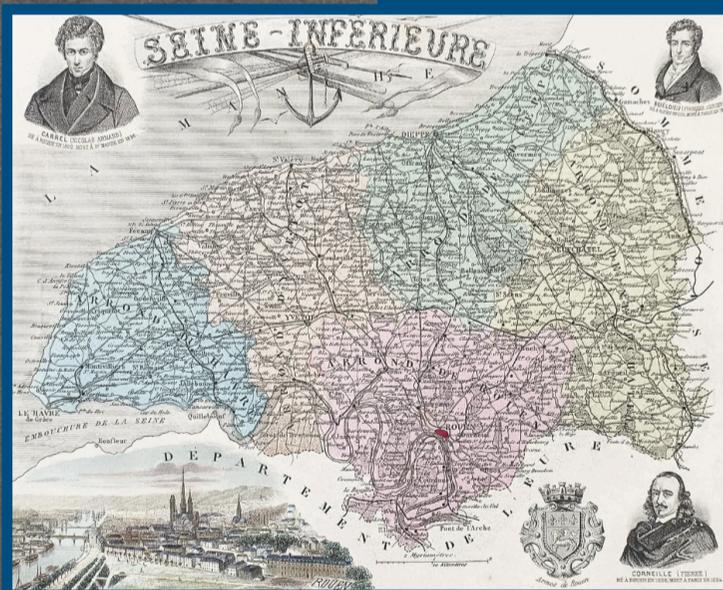
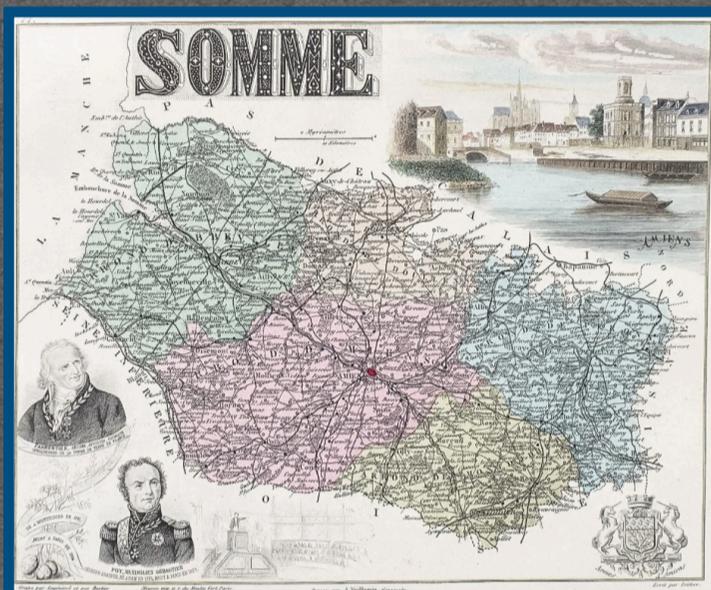


# ASCENDANCE BIOGRAPHIQUE DE PHILIPPE POIVRET



<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>4</b>
<b>Génération 1</b> .....	<b>5</b>
<b>Génération 2</b> .....	<b>5</b>
<b>Génération 3</b> .....	<b>6</b>
4 - Jean POIVRET (1914-2001) .....	6
5 - Suzanne REYNES (1918-1999) .....	8
Le mariage de Jean POIVRET et Suzanne REYNES (1944) .....	9
6 - Henri THÉRON (1922-2015) .....	12
7 - Paulette BIGORNE (1924-2012) .....	13
Le mariage d'Henri THÉRON et Paulette BIGORNE (1946) .....	14
<b>Génération 4</b> .....	<b>15</b>
8 - Julien françois POIVRET (1880-1974) .....	15
9 - Gabrielle HENRY (1881-1956) .....	19
Le mariage de Julien POIVRET et Gabrielle HENRY (1910) .....	22
10 - Lucien REYNES (1880-1967) .....	28
11 - Joséphine LECAUCHOIS (1887-1957) .....	31
Le mariage de Lucien REYNES et Joséphine LECAUCHOIS (1906) .....	34
12 - Eusèbe THÉRON(1898-1978) .....	38
13 - Albertine CANNEVELLE (1900-1994).....	41
Le mariage de Eusèbe Pierre THÉRON et de Albertine CANNEVELLE (1921) .....	43
14 - Henri BIGORNE(1890-1972).....	44
15 - Victoria DHENNIN (1896-1960) .....	48
Le mariage de Henri BIGORNE et Victoria DHENNIN (1921).....	50
<b>Génération 5</b> .....	<b>51</b>
16 - François de Paule POIVRET (1846-1926) .....	51
17 - Aimable Vertu CHEVALLIER (1848-1933) .....	53
Le mariage de François de Paule POIVRET et Aimable Vertu CHEVALLIER (1873) .....	55
18 - Arthur Camille HENRY (1858-1892) .....	58
19 - Philomène BOULANGER(1857-1936) .....	63
Le mariage de Arthur Camille HENRY et Philomène Victorine Albertine BOULANGER (1879).....	66
20 - Eugène REYNES(1847-1915) .....	69

21 - Augustine GAUTTEY(1852-1923) .....	74
Le mariage d'Eugène Henri REYNES et d'Augustine GOUTTEY (1872) .....	77
22 - Alphonse LECAUCHOIS (1848 - 1916) .....	79
23 - Ernestine NEPVEU (1857-?).....	81
Le mariage d'Eugène Henri REYNES et d'Augustine GOUTTEY (1872).....	82
24 - Marie Joseph Eusèbe THÉRON(1867-1941) .....	85
25 - Marie LEGRAND(1875-1929) .....	88
Le mariage de Marie Joseph Eusèbe THÉRON ET Marie LEGRAND(1897).....	90
26 - Joseph Théogène Casimir CANNEVELLE (1866-1926) .....	95
27 - Marie Blanche Hélène HÉDIN (1870-1938) .....	98
LE mariage de Joseph Théogène Casimir CANNEVELLE et Marie Blanche Hélène HÉDIN(1893).....	101
28 - Émile François Noël BIGORNE (1864-1920) .....	104
29 - Marie Alphonsine FRONCHARD (1863-1949).....	108
Le mariage de Émile François Noël BIGORNE et Marie Alphonsine FRONCHARD (1889) .....	112
30 - Gustave Narcisse DHÉNIN (1871- avt1931) .....	117
31 - Adèle Sidonie Aline TOURNANT (1874-1962) .....	121
Le mariage de Gustave Narcisse DHÉNIN et Adèle Sidonie Aline TOURNANT (1894)....	123
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>127</b>

# INTRODUCTION

## *Un voyage dans l'histoire d'une lignée*

Ce document d'ascendance généalogique consacré à la famille Poivret retrace, génération après génération, l'histoire d'une lignée implantée majoritairement dans le nord de la France, entre la Picardie, la Normandie et l'Île-de-France. S'appuyant sur les sources d'état civil, les archives militaires, les recensements et les contextes historiques locaux, il met en lumière les trajectoires de vie de femmes et d'hommes ordinaires, souvent enracinés dans les terroirs ruraux, commerçants ou artisanaux, parfois mobilisés par les grands conflits du XXe siècle, et toujours engagés dans la transmission familiale.

Le parcours de ces ancêtres est replacé dans son contexte socio-économique et géopolitique, afin d'en mieux comprendre les choix, les déplacements, les professions exercées, et les liens entre générations. Plus qu'une simple succession de dates et de lieux, cette ascendance vise à redonner chair aux visages du passé et à faire résonner les mémoires dans le présent. Chaque fiche est illustrée, détaillée, documentée, dans une démarche de rigueur historique autant que de valorisation patrimoniale.

Ce travail, fruit de recherches minutieuses, entend transmettre à la génération actuelle — et à celles à venir — un héritage de connaissance, de mémoire, et de reconnaissance envers ceux dont les pas ont forgé nos chemins.

## *Origine étymologique du nom "Poivret"*

Le patronyme "Poivret" semble dériver de l'ancien mot français "poivre", lui-même issu du latin *piper*, signifiant le poivre (l'épice). Cette racine pourrait donner lieu à différentes interprétations patronymiques :

- Un sobriquet désignant une personne vive, piquante, au caractère épicé, ou bien une personne à la chevelure poivre-et-sel. Ce type de sobriquet est courant dans les formations médiévales de noms de famille.
- Un nom de métier : le "Poivret" pourrait désigner un marchand d'épices, ou un apothicaire (les épices entrant dans de nombreuses préparations médicinales anciennes).
- Une forme diminutive ou dérivée : le suffixe "-et" ou "-ret" peut indiquer un hypocoristique (forme affectueuse ou diminutive), ce qui ferait de "Poivret" un petit Poivre ou un descendant de Poivre. Cela suggère une origine familiale ou filiale.

## *Implantation géographique du patronyme*

L'étude des registres anciens (état civil, recensements, registres paroissiaux) indique une présence notable du patronyme Poivret dans le nord de la France, en particulier dans les départements du Pas-de-Calais et de la Somme. Cette localisation suggère un ancrage dans une région historiquement marquée par une forte densité rurale, des échanges commerciaux anciens et une tradition orale forte, propice à la formation de surnoms devenus noms de famille.

## *Multiplicité des souches familiales*

Contrairement à des patronymes très localisés (ex : Lemoine, originaire souvent du centre de la France), Poivret semble avoir plusieurs foyers d'apparition, ce qui signifie :

- Des familles sans lien de parenté direct portant le même nom.
- Une formation du nom par analogie ou transformation phonétique d'un nom d'origine différente (par exemple, Poivre, Pouvreau, Poirret, etc.)
- Une évolution orthographique indépendante selon les régions et les scribes.

## *Éléments historiques et anecdotes possibles*

- Lors de la Révolution française ou sous l'Empire, de nombreuses familles ont été recensées avec une orthographe fixée par l'administration, parfois mal retranscrite. Cela a pu générer des variantes de Poivret (Poivre, Poivrier, Poivrot...).
- Le patronyme Poivret apparaît dans certains registres militaires de la Troisième République, notamment dans les classes 1890-1910, avec des soldats originaires de villages du nord de la France.
- Pendant la Première Guerre mondiale, certaines communes où vivait la famille Poivret ont été le théâtre d'évacuations massives ou de destructions importantes, ce qui a pu contribuer à une dispersion géographique du patronyme après 1918.

Le patronyme Poivret, bien que rare, possède une épaisseur historique et linguistique remarquable. Issu d'un mot évocateur, porteur de sens à la fois symbolique (le feu, le goût, le caractère) et professionnel (marchand d'épices), il témoigne d'une origine populaire, peut-être rurale ou commerçante.

# GÉNÉRATION 1

1 - Philippe POIVRET.

# GÉNÉRATION 2

2 - Jean POIVRET.

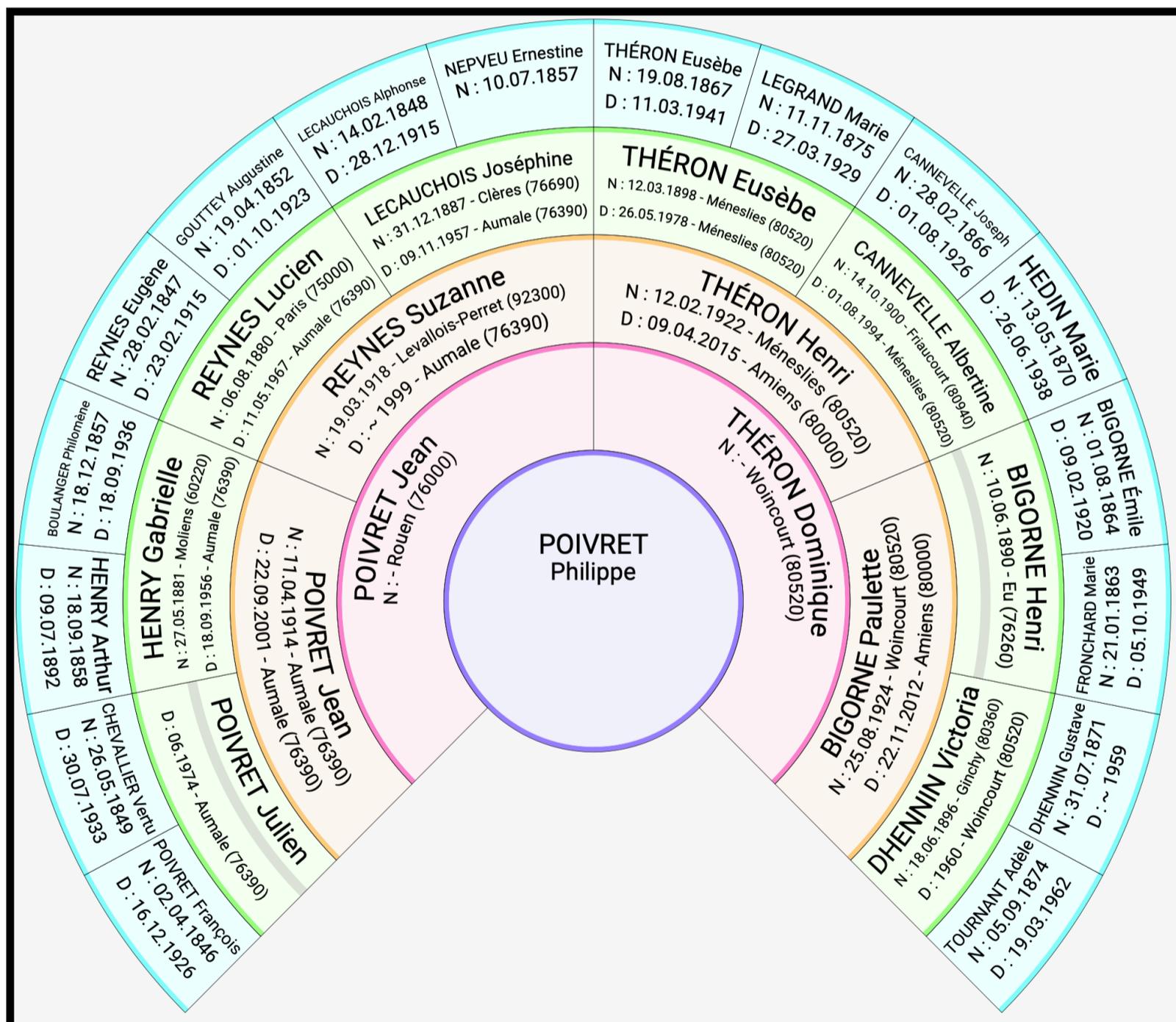
Il est né à Rouen (Seine-Maritime).

Il est le fils légitime de Jean POIVRET (1914-2001) et de Suzanne REYNES (1918-~ 1999).

3 - Dominique THÉRON.

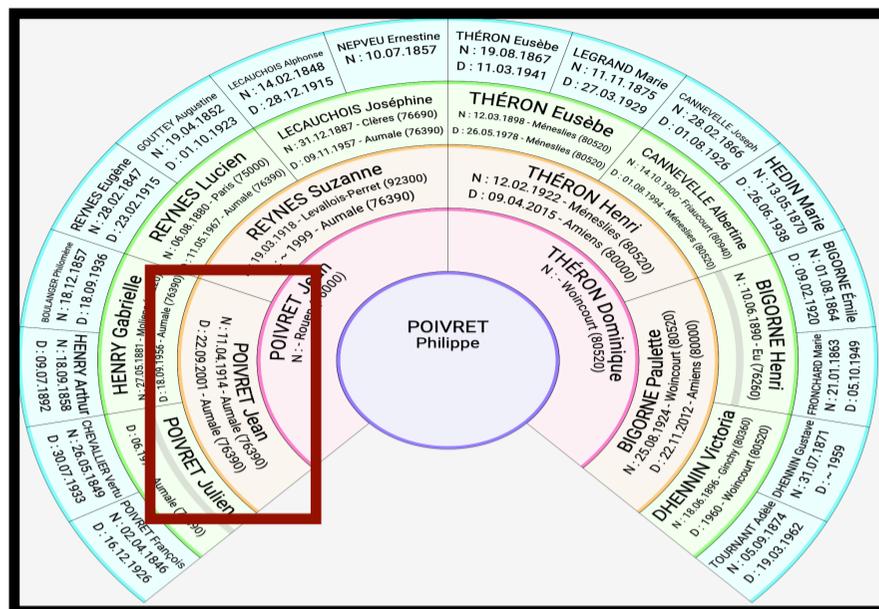
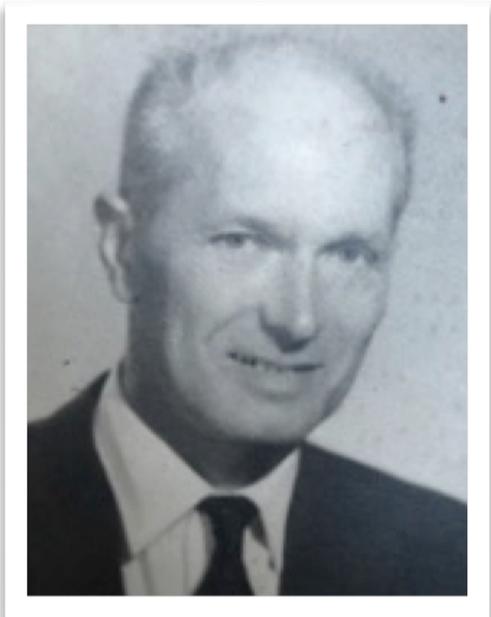
Elle est née à Woincourt (Somme).

Elle est la fille légitime d'Henri THÉRON (1922-2015) et de Paulette BIGORNE (1924-2012).



# GÉNÉRATION 3

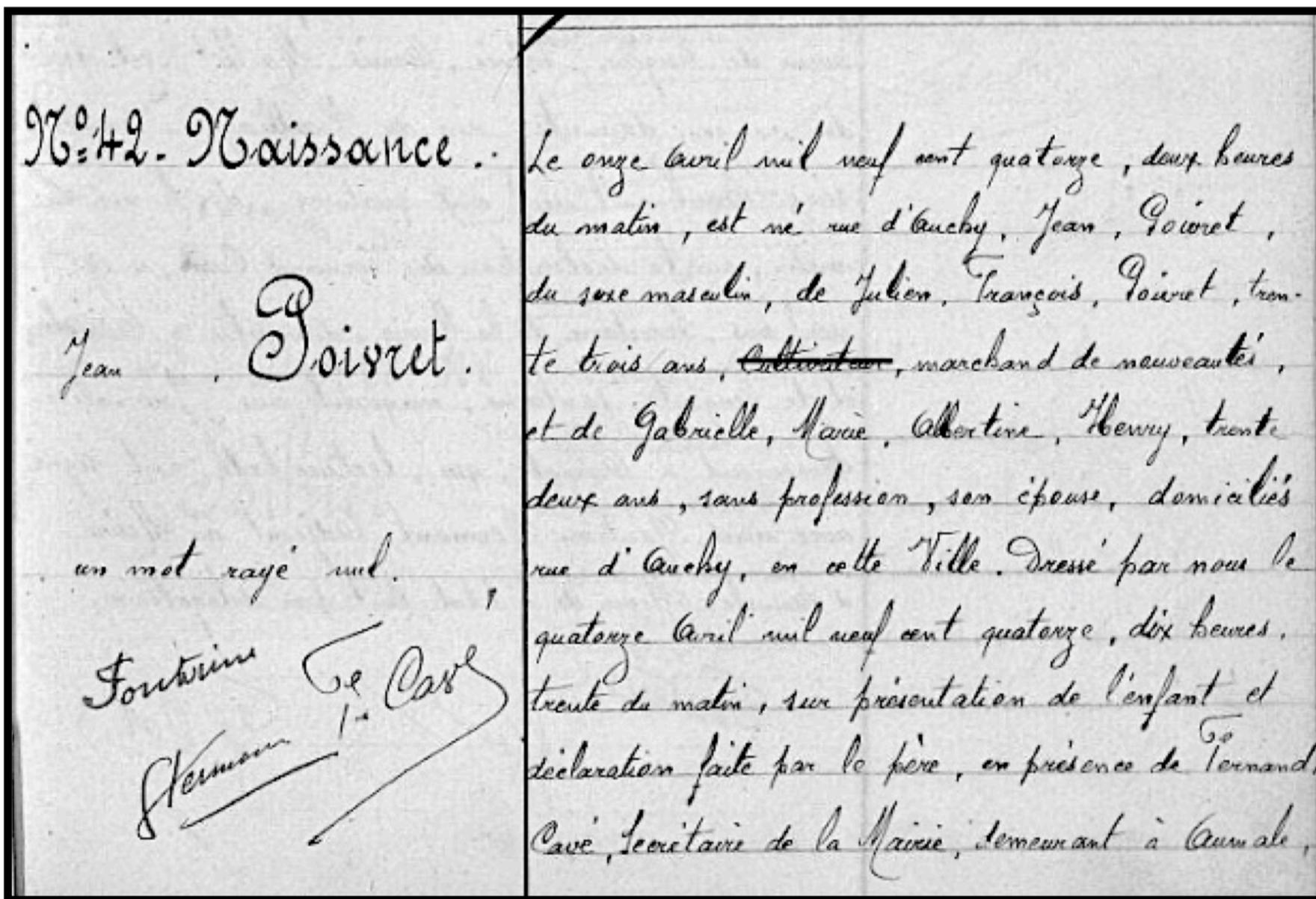
## 4 - JEAN POIVRET (1914-2001)



Jean Poivret est né le samedi 11 avril 1914 à Aumale, une petite commune située dans le département de la Seine-Maritime, en Normandie. À cette époque, la France se trouvait à la veille de la Première Guerre mondiale, dans un climat de tension croissante en Europe. Aumale, bien que rurale, était une localité dynamique, marquée par une tradition agricole et artisanale.

Il est décédé dans cette même commune le samedi 22 septembre 2001, à l'âge de 87 ans. Son décès est survenu au début du XXI<sup>e</sup> siècle.

Jean était le fils légitime de Julien Poivret (1880–1974), âgé de 33 ans à sa naissance, et de Gabrielle Henry (1881–1956), alors âgée de 32 ans.

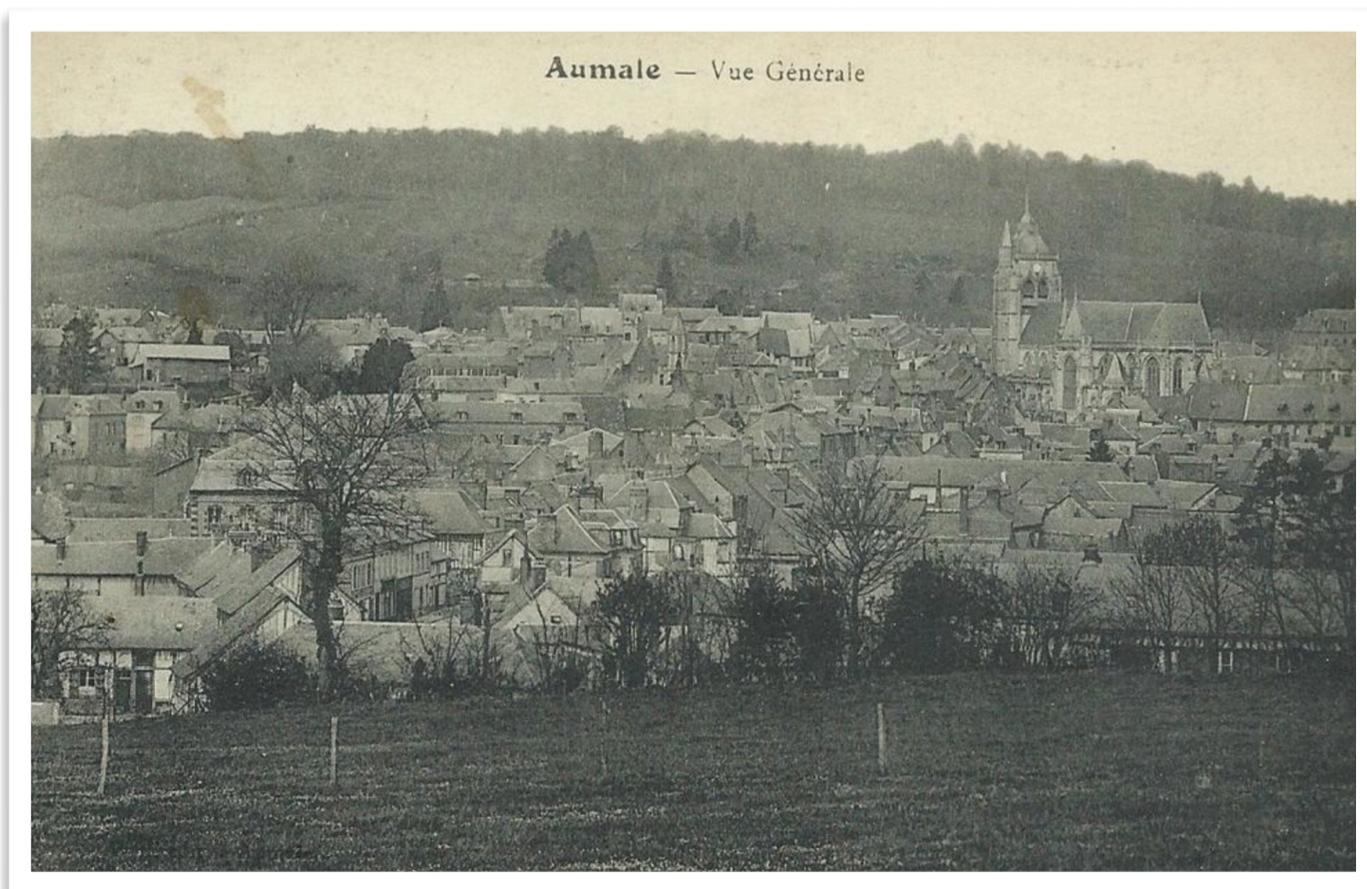


et de Auguste Fontaine, Journalier, demeurant à  
Aumale, qui, lecture faite, ont signé avec le déclara-  
rant et nous, Gontran Vermont, Adjoint au Maire  
d'Aumale, Officier de l'État-Civil par délégation.

Fontaine  
J. Poivre  
G. Casé  
Vermont

Acte de Naissance de Jean POIVRET - 1914 - Aumale - Archives Départementales de la Somme

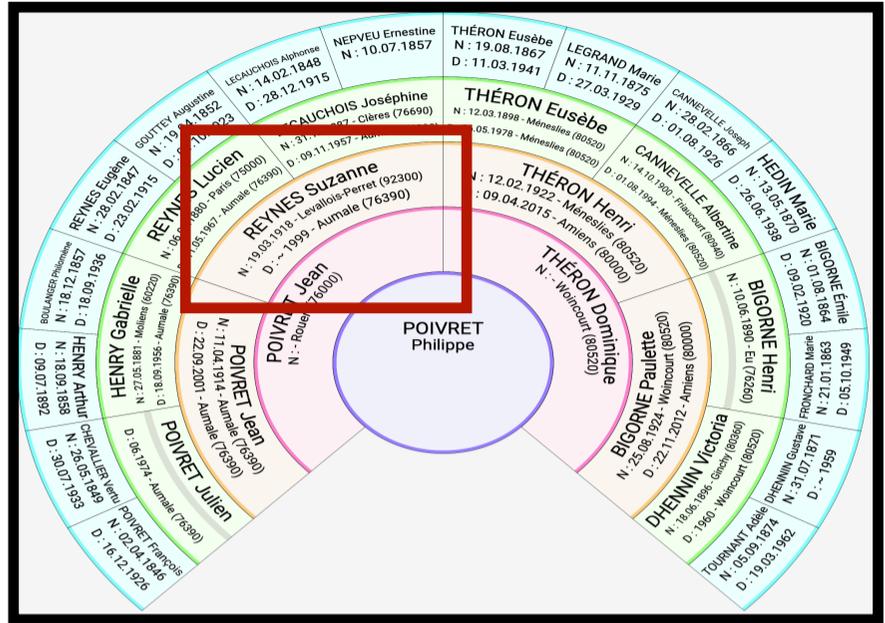
Le 11 avril 1914, 2h du matin, est né à Aumale, Jean Poivret, de sexe, masculin, de Julien, François, poivré, 33 ans, marchand de nouveautés, et de Gabriel, Marie, Martine, Henry, 32 ans, sans profession, son épouse, domiciliés, rue d'Auchy, en cette ville. Dressé par nous le 14 avril 1914, 10 heures 30 du matin, sur présentation de l'enfant et déclaration faite par le père, en présence de Fernand Cavé, secrétaire de la mairie, demeurant à Aumale, et de Auguste, Fontaine, journalier, demeurant, à Aumale, qui, lecture faite, ont signé avec le déclarant, et nous, Gontran Vermont, adjoint au maire, Domal, officier de l'État civil par délégation.



Aumale en 1916

## 5 - SUZANNE REYNES (1918-1999)

Suzanne Reynes est née le mardi 19 mars 1918 à Levallois-Perret, dans le département des Hauts-de-Seine. Elle est la fille légitime de Lucien Reynes, coiffeur, né en 1880 et décédé en 1967, âgé de 37 ans au moment de sa naissance, et de Joséphine Lecauchois, sans profession, née en 1887 et décédée en 1957, âgée alors de 30 ans. Elle est décédée à Aumale, dans le département de la Seine-Maritime, à une date non précisée.



Le 19 mars 1918, 21h, est né rue Vallier, n°5, Suzanne, Lucienne, du sexe féminin de Lucien Narcisse Reynes, 37 ans, au coiffeur et de Joséphine, Hortense, Adrienne le 30 ans, sans profession, son épouse, domicilié en cette commune, rue Vallier, n°5, dressé le 21 mars 1918, 14h. Sur présentation de l'enfant et déclaration faite par le père en présence de Alfred Rottenbourg, chef comptable, domicilié en cette commune, rue Vallier, n°1, et de Louis Dubret, coiffeur domicilié en cette commune, 71, rue Chaptal, qui ont signé avec le déclarant, et nous, Pierre Honoré Marie Henri Molinier de Fombelle, adjoint au maire de Levallois-Perret, officier de l'État civil par délégation.

125  
Reynes

Mariée à Rouen (seme infirmière) le 6 décembre 1944 avec Jean Poivret. Paris le 7 juin 1946 - à greffer.

Le dix-neuf Mars mil neuf cent dix huit, neuf heures du soir, est née rue Vallier, 5, Suzanne, Lucienne, du sexe féminin de Lucien, Narcisse, Reynes trente sept ans, coiffeur et de Joséphine, Hortense, Adrienne, Lecauchois, sans profession, son épouse, domiciliés en cette commune rue Vallier, 5, dressé le vingt un Mars mil neuf cent dix huit deux heures du soir. Sur présentation de l'enfant et déclaration faite par le père en présence de : Alfred, Rottenbourg, chef comptable, domicilié en cette commune rue Vallier 1, et de Louis, Dubret, coiffeur, domicilié en cette commune 71, rue Chaptal, qui lecture faite ont signé avec le déclarant et nous Pierre, Honoré, Marie, Henri, Molinier de Fombelle, adjoint au Maire de Levallois Perret officier de l'Etat civil par délégation.

A. Rottenbourg L. Dubret  
Molinier de Fombelle

# LE MARIAGE DE JEAN POIVRET ET SUZANNE REYNES (1944)

*Mariage de Jean Poivret et Suzanne Lucienne Reynes – Rouen, 6 décembre 1944*

Le 6 décembre 1944, à 10 heures 10 du matin, en l'Hôtel de Ville de Rouen, a été célébré le mariage civil de Jean Poivret et Suzanne Lucienne Reynes. La cérémonie s'est déroulée publiquement, en présence de l'officier de l'état civil Georges Martel, conseiller municipal de Rouen, agissant par délégation.

Le marié, Jean Poivret, âgé de 30 ans, était né à Aumale (Seine-Inférieure) le 11 avril 1914. Il exerçait la profession de commerçant et résidait à Aumale au moment de l'union. Il était le fils de Julien François Poivret et de Gabrielle Marie Albertine Henry, eux-mêmes commerçants domiciliés à Aumale.

La mariée, Suzanne Lucienne Reynes, née le 19 mars 1918 à Neuilly-sur-Seine (Seine), était âgée de 26 ans. Sans profession déclarée, elle résidait alors à Rouen, au 47 rue Victor Hugo. Elle était la fille de Lucien Narcisse Reynes et de Joséphine Hortense Adrienne Lecauchois, commerçants domiciliés à la même adresse.

Un contrat de mariage avait été établi la veille, le 5 décembre 1944, par Maître Rochette, notaire à Rouen.

Les déclarations légales ayant été faites conformément au Code civil, les futurs époux ont affirmé, chacun à leur tour, leur volonté de se prendre pour époux. L'officier de l'état civil a prononcé leur union au nom de la loi.

La cérémonie s'est tenue en présence de deux témoins majeurs :

– André Regnier, limonadier domicilié à Rouen, 18 rampe Saint-Hilaire,

– et Lucien Reynes, commerçant, domicilié au 47 rue Victor Hugo à Rouen, manifestement le père de la mariée.

Lecture de l'acte ayant été faite, celui-ci fut signé par les époux, les témoins et l'officier de l'état civil.

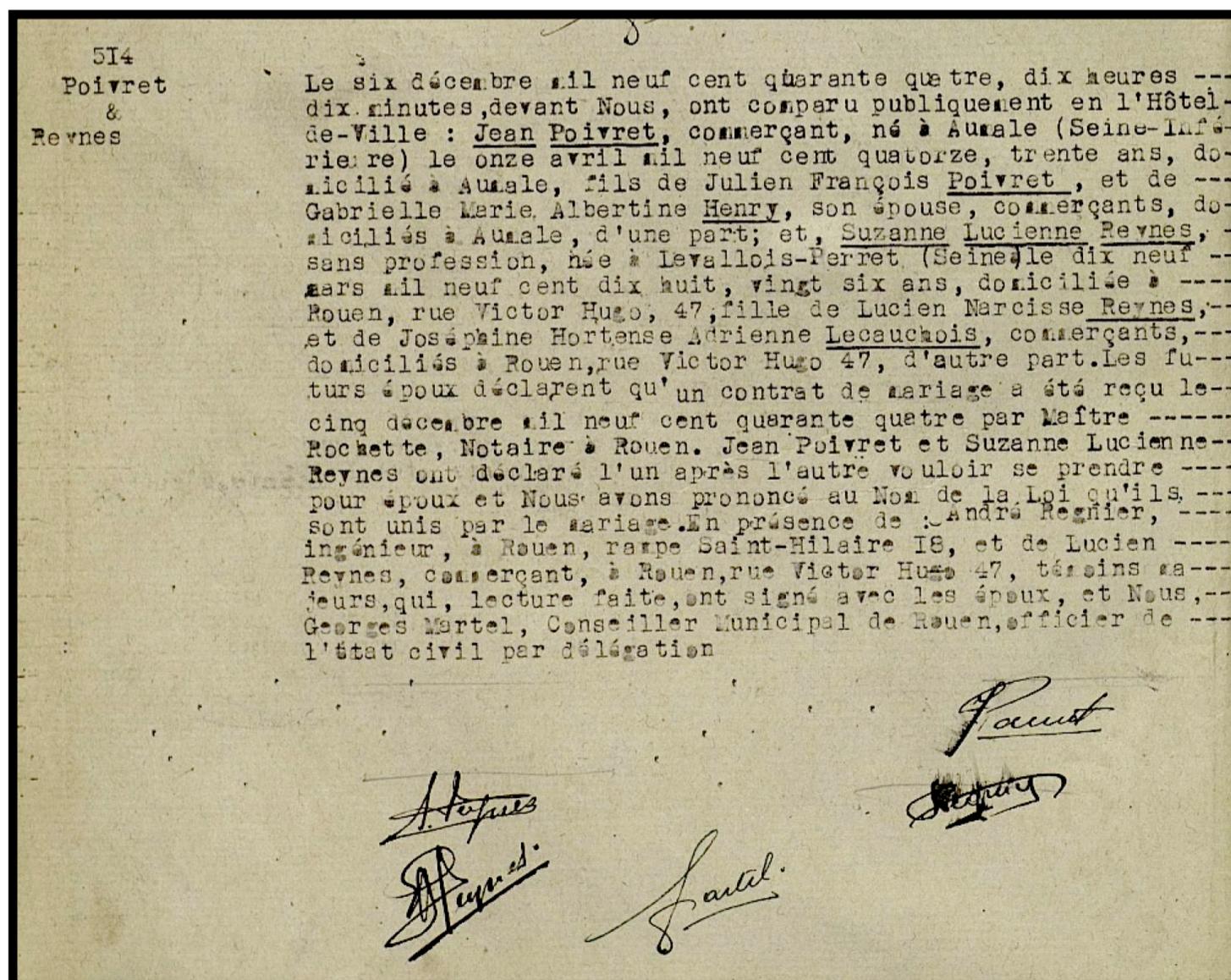
## *Contexte historique*

Le mariage intervient dans un contexte particulier : la France est encore en guerre en cette fin d'année 1944. Rouen, chef-lieu de la Seine-Inférieure, a été libérée le 30 août 1944 par les forces alliées, après plusieurs mois de bombardements ayant provoqué de lourdes pertes humaines et matérielles. Les cérémonies civiles reprennent progressivement dans les villes libérées, malgré les destructions et les conditions précaires.

La tenue de cette cérémonie à l'Hôtel de Ville de Rouen, trois mois après la libération, témoigne de la volonté de rétablissement de l'ordre civil et des institutions républicaines. La présence d'un conseiller municipal agissant comme officier de l'état civil, en remplacement du maire ou d'un adjoint, est représentative des réorganisations administratives en cours à cette période.

Le six décembre mil neuf cent quarante quatre, dix heures dix minutes, devant Nous, ont comparu publiquement en l'Hôtel-de-Ville : Jean Poivret, commerçant, né à Aumale (Seine-Inférieure) le onze avril mil neuf cent quatorze, trente ans, domicilié à Aumale, fils de Julien François Poivret, et de Gabrielle Marie Albertine Henry, son épouse, commerçants, domiciliés à Aumale, d'une part ; et Suzanne Lucienne Reynes, sans profession, née à Neuilly-sur-Seine (Seine) le dix neuf mars mil neuf cent dix huit, vingt six ans, domiciliée à Rouen, rue Victor Hugo, 47, fille de Lucien Narcisse Reynes, et de Joséphine Hortense Adrienne Lecauchois, commerçants, domiciliés à Rouen, rue Victor Hugo 47, d'autre part.

Les futurs époux déclarent qu'un contrat de mariage a été reçu le cinq décembre mil neuf cent quarante quatre par Maître Rochette, Notaire à Rouen.



Jean Poivret et Suzanne Lucienne Reynes ont déclaré l'un après l'autre vouloir se prendre pour époux et Nous avons prononcé au Nom de la Loi qu'ils sont unis par le mariage.

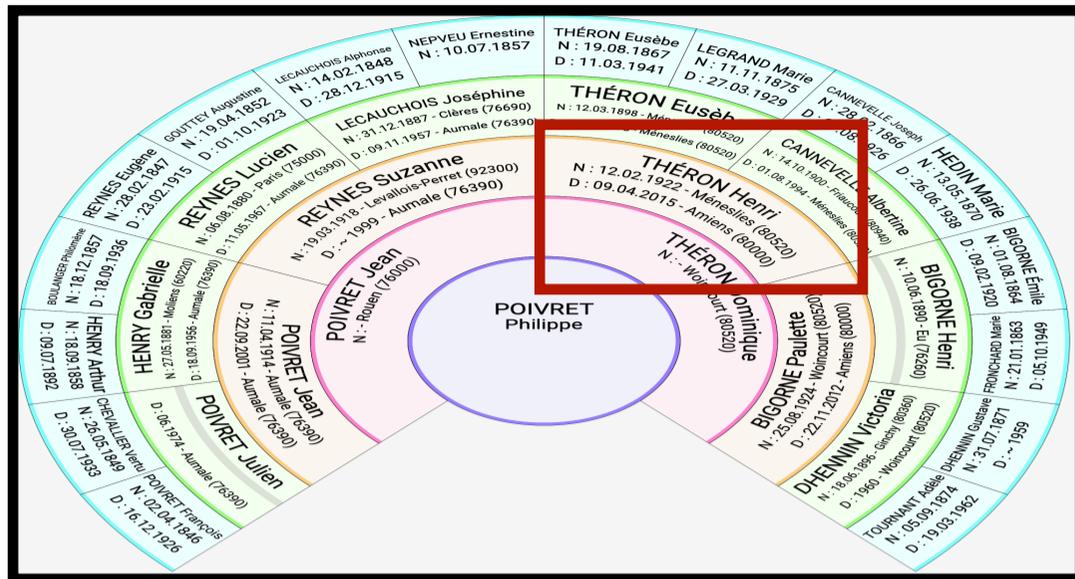
En présence de André Regnier, limonadier, à Rouen, rampe Saint-Hilaire 18, et de Lucien Reynes, commerçant, à Rouen, rue Victor Hugo 47, témoins majeurs, qui, lecture faite, ont signé avec les époux, et Nous, Georges Martel, Conseiller Municipal de Rouen, officier de l'état civil par délégation.





Rue Vallier - Levallois-Perret - début XXème Siècle - rue de naissance de Suzanne Reynes

## 6 - HENRI THÉRON (1922-2015)



### Naissance et origines familiales

Né le 12 février 1922 à Méneslies, dans la Somme, Henri Théron est issu d'un foyer rural picard : son père, Eusèbe Théron, âgé de 23 ans au moment de sa naissance, et sa mère, Albertine Canneville, alors âgée de 21 ans, incarnent une génération de cultivateurs ancrés dans les traditions agricoles de l'entre-deux-guerres.

Élevé dans un environnement paysan structuré, fondé sur la solidarité communautaire et le travail de la terre, Henri poursuit d'abord la voie familiale en devenant lui-même cultivateur. Animé par un profond attachement au monde agricole et à ses valeurs, il s'engage progressivement dans la vie locale en assumant des responsabilités collectives : il devient directeur de coopérative, œuvrant ainsi à la modernisation et à l'organisation des circuits de production et de distribution au sein de l'agriculture régionale.

### Parcours professionnel

Dans la continuité de ses origines rurales, Henri embrasse la profession de cultivateur. Enraciné dans son terroir, il ne se contente pas de cultiver la terre : il s'implique également dans la vie collective du monde agricole.

Avec une volonté affirmée de moderniser et structurer les pratiques agricoles, Henri devient directeur de coopérative. À ce poste, il joue un rôle moteur dans le développement local et l'entraide entre agriculteurs, valeurs fondamentales dans l'esprit des années d'après-guerre. Il participe à l'organisation de la filière, à la gestion mutualisée des productions et à la défense des intérêts agricoles dans un contexte de mutation profonde du monde rural français.

### Fin de vie et hommage

Henri Théron s'éteint le jeudi 9 avril 2015, à l'âge de 93 ans, à Amiens, capitale régionale de la Picardie. Son parcours, marqué par la fidélité à sa terre natale et son engagement collectif, laisse une empreinte durable dans la mémoire de ceux qui l'ont connu.

Il est inhumé le mercredi 15 avril 2015 dans le cimetière de Romescamps, dans le département voisin de l'Oise, lieu qui fut probablement un espace de vie ou de rattachement affectif.

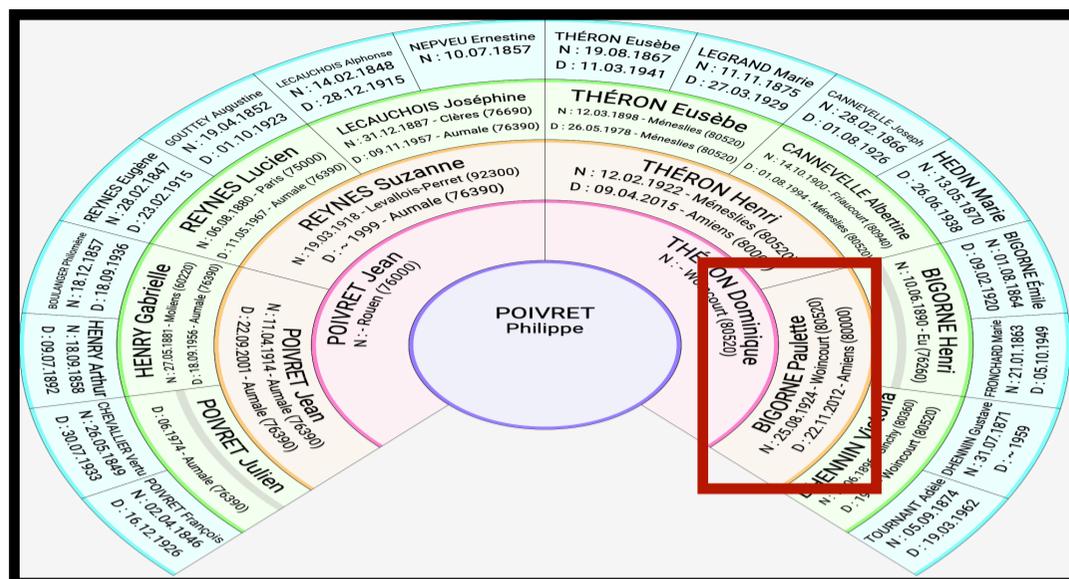


Village de Méneslies - vers 1950



Village de Méneslies - début XXème siècle

## 7 - PAULETTE BIGORNE (1924-2012)



Paulette Bigorne est née le lundi 25 août 1924 à Woincourt, petite commune de la Somme située en Picardie maritime. Elle est la fille d'Henri Bigorne (1890-1972), alors âgé de 34 ans, et de Victoria Dhennin (1896-1960), âgée de 28 ans.

Issue d'une famille légitime, Paulette grandit dans un contexte marqué par l'entre-deux-guerres, au sein d'un territoire encore empreint des séquelles du premier conflit mondial.

### Origines familiales et naissance

Paulette Bigorne voit le jour à la fin de l'été 1924, dans le petit village de Woincourt, situé dans le département de la Somme, au cœur de la Picardie maritime. Ce territoire, bordé par les falaises du littoral de la Manche et les terres agricoles de l'arrière-pays, conserve encore en cette décennie les cicatrices visibles de la Première Guerre mondiale, achevée six ans plus tôt.

Son père, Henri Bigorne, né en 1890, a 34 ans au moment de sa naissance. Il appartient à cette génération d'hommes durement éprouvés par la guerre de 1914-1918. Il est très probable qu'il ait été mobilisé comme soldat durant ce conflit, ce qui a pu marquer durablement son parcours personnel et familial. Sa mère, Victoria Dhennin, née en 1896, est âgée de 28 ans à la naissance de Paulette. Le couple, marié avant ou après la guerre (à préciser selon les actes), fonde une famille stable et légitime dans un cadre rural et modeste, typique des campagnes picardes de l'époque.

### Contexte de l'enfance : grandir dans l'entre-deux-guerres

Paulette grandit dans une France en reconstruction, dans un monde encore instable. Les années 1920 sont celles d'un redressement lent après la saignée démographique et matérielle de la Grande Guerre. En Picardie, et plus particulièrement dans la Somme, les stigmates du conflit sont encore visibles dans le paysage (villages détruits, champs truffés d'obus, monuments aux morts omniprésents). L'État met en œuvre des politiques de reconstruction, et les familles se réinstallent dans des maisons parfois nouvelles ou réparées.

Woincourt, bien que relativement éloignée du front direct des grandes batailles comme celle de la Somme (1916), n'a pas été épargnée par les réquisitions, les passages de troupes, et l'économie désorganisée. Dans les années 1920, la commune retrouve progressivement sa vie rurale : l'agriculture, l'élevage, et pour certains, les petits métiers artisanaux rythment le quotidien.

En tant que fille d'un ancien combattant, Paulette évolue probablement dans un environnement marqué par la mémoire omniprésente de la guerre : commémorations du 11 novembre, récits paternels, solidarité entre veuves, anciens soldats ou blessés de guerre.

### Fin de vie et mémoire familiale

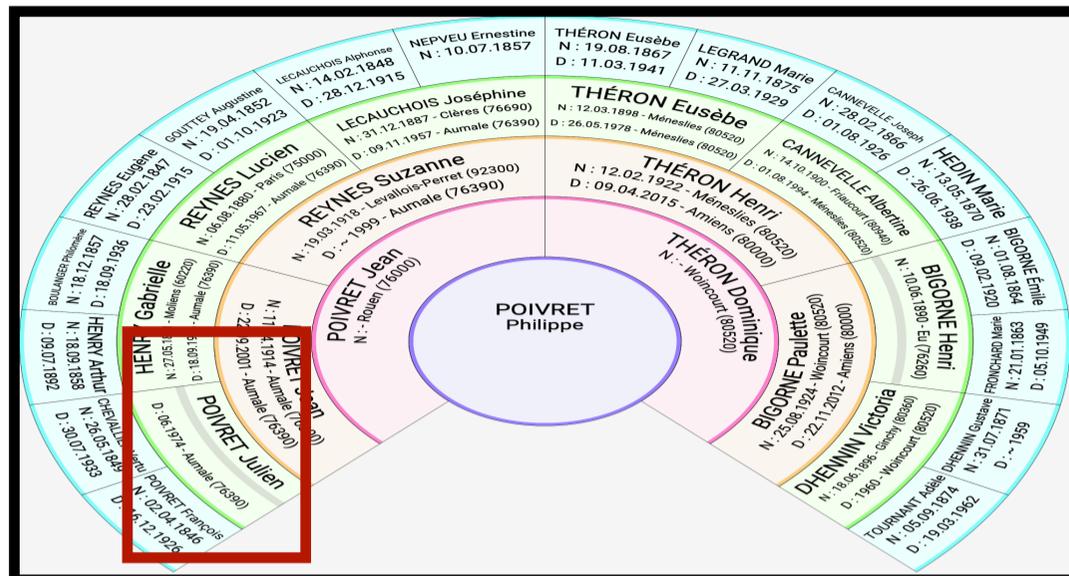
Après avoir traversé le XXe siècle, marqué par deux guerres mondiales, la reconstruction, les mutations du monde rural, et les bouleversements sociaux du monde moderne, Paulette Bigorne s'éteint le jeudi 22 novembre 2012, à Amiens, capitale administrative et historique de la Picardie.

Elle meurt à l'âge de 88 ans, après une vie ancrée dans cette région à laquelle elle est restée fidèle. En rejoignant le cimetière de Romescamps, une commune située dans l'Oise, elle retourne à la terre picarde qui l'a vue naître et grandir. Ce choix d'inhumation s'inscrit dans la tradition locale de regroupement familial, pratique profondément enracinée dans la culture des campagnes du nord de la France : réunir les membres d'une même lignée dans une même concession, souvent signalée par un nom commun gravé dans la pierre, permet de transmettre une mémoire collective et de maintenir un lien intergénérationnel avec les défunts.



# GÉNÉRATION 4

## 8 - JULIEN FRANÇOIS POIVRET (1880-1974)



### Naissance et origines

Julien François Poivret naît le mercredi 14 avril 1880 à Morvillers-Saint-Saturnin, un village rural du canton de Poix, dans le département de la Somme. Il est le fils de Paul Poivret, âgé de 34 ans, et de Aimable Vertu Chevallier, âgée de 30 ans. Ce territoire du Haut-Pays picard, alors fortement rural, est structuré autour de l'agriculture et de petits commerces itinérants. La famille Poivret y puise sans doute des valeurs de travail et d'attachement au territoire.

### Parcours professionnel et installation

Julien entame sa carrière comme employé de commerce, une profession qui suppose une certaine instruction, une aisance avec les chiffres et les écritures. Vers 1910, il devient marchand de tissus, métier qui peut impliquer des tournées, un commerce local ou une boutique. Cette activité le conduit à s'installer à Aumale, alors située en Seine-Inférieure (aujourd'hui Seine-Maritime), petite ville dynamique à la frontière entre Picardie et Normandie, animée par ses foires, son marché et une activité textile héritée du XIXe siècle.

### Mariage et vie familiale

Le 7 septembre 1910, à Moliens (Oise), Julien épouse Gabrielle Henry. Il a alors 30 ans. Gabrielle est vraisemblablement originaire de la région, ce qui suggère une rencontre dans le cadre d'un réseau local ou professionnel.

À la fin de la Première Guerre mondiale, en 1919, Julien est mentionné comme père de trois enfants. Cela témoigne d'une stabilité familiale malgré les turbulences du conflit. Il est probable que cette période ait été marquée par les épreuves liées à la mobilisation générale, les pénuries, et les incertitudes du front ou de l'arrière.

### Contexte historique

L'installation de Julien à Aumale en 1910 s'inscrit dans un contexte de croissance des petites villes de commerce, à l'interface entre les anciennes provinces de Normandie et Picardie. En tant que marchand de tissus, il participe à l'économie locale, qui repose alors encore largement sur l'artisanat, les foires, et le négoce de proximité.

Son rôle de père de famille en 1919 s'inscrit dans le retour à la vie civile après le traumatisme de la guerre. Le pays est marqué par le deuil, mais aussi par la reconstruction, à la fois matérielle et morale. Le tissu social repose en grande partie sur ces figures de pères de famille, commerçants et artisans qui réinvestissent le territoire local.

N° 8 L'an mil huit cent quatre-vingt, le quatorzième jour du  
 mois d'avril, à dix heures du soir, par devant nous,  
 Naissance Emile Claré, maire, officier de l'état-civil de la commune  
 de Julien François de Morvillers - St-Saturnin, canton de Poix, département  
 de la Somme, est comparu Paul Poivret, journalier,  
 à Digeon, âgé de trente-quatre ans, domicilié à Digeon, sec-  
 tion de cette commune, lequel nous a présenté un enfant  
 de sexe masculin, né en sa demeure, ce jourd'hui  
 de lui comparant quatorze gril à trois heures de relevé, et de Vertu  
 Chevallier, sans profession, âgé de vingt-neuf ans,  
 son épouse, domiciliée au dit Digeon, et auquel enfant  
 il a déclaré donner les prénoms de Julien François.  
 La dite présentation et déclaration faite en présence  
 de Ulysse Gontine, cafetier, âgé de quarante-sept ans,  
 et de Isidore Druminy, rentier, âgé de soixante-six  
 ans, domiciliés l'un et l'autre à Morvillers - Saint-  
 Saturnin; lesquels comparants et témoins ont signé  
 avec nous le présent acte après lecture.  
 Poivret Druminy Emuthlère  
 Claré

Vu et constaté par nous le 14 avril 1880  
 le 14 avril 1880

L'an 1880, le 14e jour du mois d'avril à 18h. Par devant nous  
 Émile Claré, mère, officier de l'État civil de la commune de  
 Morvillers Saint-Saturnin, canton de Poix, département de la  
 Somme, et comparer Paul Poivret, journalier, à Digeon, âgé de  
 34 ans, domicilié à Digeon, section de cette commune, lequel  
 nous a présenté un enfant de sexe, masculin, né en sa  
 demeure, ce jourd'hui 14 avril à 3h de relevé de lui comparant,  
 et de Vertu Chevallier, sans profession, âgé de 29 ans, son  
 épouse, domicilié au dit Digeon, et auquel enfants, il a déclaré  
 donné les prénoms de Julien François.

Ladite, présentation et déclaration faite en présence de Ulysse  
 Gontine, cafetier, âgé de 47 ans, et de Isidore Druminy, rentier,  
 âgé de 66 ans, domiciliés l'un et l'autre à Morvillers Saint-  
 Saturnin, lesquelles comparant de témoins ont signé avec nous,  
 le présent acte après lecture.

Acte de naissance de Julien François POIVRET - 1880 - Morvillers-Saint-Saturnin - Archives départementales de la Somme

### Une carrière militaire marquée par la Grande Guerre

À l'âge de 21 ans, Julien Poivret est incorporé le 16 novembre 1901 au 2<sup>e</sup> régiment de hussards, une unité de cavalerie légère de l'armée française. Il y est promu brigadier de 2<sup>e</sup> classe. Son service actif s'achève le 18 septembre 1904, avec l'octroi d'un certificat de bonne conduite.

Passé au 13<sup>e</sup> Régiment d'artillerie (service automobile)

Arrivé au corps le n° 7949 7<sup>e</sup> batterie le 22 août 1915.

Passé à la 7<sup>e</sup> batterie. Passé au 20<sup>e</sup> Train le 1<sup>er</sup> juin 1916.

Passé au 8<sup>e</sup> Train C.M. le 17 avril 1917.

13<sup>e</sup> Régiment d'artillerie (service automobile) : ce régiment comprenait des unités motorisées affectées au transport de matériel ou à l'artillerie motorisée, ce qui était en pleine expansion durant la Première Guerre mondiale.

Train : désigne ici les formations logistiques chargées du ravitaillement et du transport dans l'armée française.

C.M. : probablement Cie Mixte (Compagnie Mixte), un type d'unité logistique associant plusieurs spécialités du service du Train.

N° 7949 7<sup>e</sup> batterie : numéro matricule au sein de l'unité et affectation à la 7<sup>e</sup> batterie.

En tant que réserviste, il effectue deux périodes d'exercices militaires au sein du 2<sup>e</sup> escadron du Train du 4 au 31 mars 1907. A accompli une 2<sup>e</sup> période d'exercices dans le 2<sup>e</sup> Escadron du Train des équipages militaires du 27 août au 12 septembre 1912.

. Ces expériences renforcent ses compétences en matière de logistique et de transport militaire, des domaines qui seront déterminants pour la suite de sa carrière

Lorsque la Première Guerre mondiale éclate, Julien Poivret est mobilisé le 2 août 1914. Affecté d'abord au 10<sup>e</sup> régiment d'artillerie dans le service automobile, il joue un rôle clé dans la logistique de guerre. Son parcours le conduit ensuite au 21<sup>e</sup> escadron du Train, puis au comité de l'Armée d'Orient, chargé du soutien logistique sur les fronts balkaniques.

Il retourne brièvement au 21<sup>e</sup> escadron en juin 1918, avant de rejoindre, en avril 1919, le 8<sup>e</sup> escadron du Train des équipages militaires. Son service en zone de guerre s'étend du 3 août 1914 au 30 janvier 1917. Il poursuit ensuite son engagement dans la zone arrière jusqu'au 17 avril 1919. Son rôle est essentiel : assurer le ravitaillement des troupes, le transport des munitions et la maintenance des véhicules militaires.

En reconnaissance de son engagement, il reçoit la médaille interalliée dite "de la Victoire", honorant les soldats des armées alliées ayant combattu entre 1914 et 1918.

Nom : **POIVRET**  
Prénoms : *Julien François* Surnom :

Numéro matricule du recrutement : **882**  
Classe de mobilisation : **BA CER**

**ÉTAT CIVIL.**  
Né le *14 Avril 1886* à *Novilles Saturnin*, canton d' *Poix*, département d' *la Somme*, résidant à *Amale*, canton d' *u dit*, département d' *la Somme*, profession d' *employé de commerce*  
fils d' *Paul* et d' *Chevalier Tertie*, domiciliés à *Novilles Saturnin*, canton d' *Poix*, département d' *la Somme*

**SIGNALEMENT.**  
Cheveux *bruns*, sourcils *noirs*  
yeux *bleus*, front *ordinaire*  
nez *moyen*, bouche *moyenne*  
menton *ronde*, visage *ovale*  
Taille : 1 m. *83* cent. Taille rectifiée : 1 m. cent.  
MARQUES PARTICULIÈRES :

N° *40* de tirage dans le canton d' *Poix*

Degré d'instruction : générale (1) *3*  
militaire (2)

**DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.**  
*Bon*  
(Indiquer la nature des dispenses.)  
Compris dans la *1<sup>re</sup>* partie de la liste du recrutement cantonal ( *—* \* portion).

Dans l'armée active. *2<sup>e</sup> Hussards*  
Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. *2<sup>e</sup> Escadron du grand régiment de hussards à cheval*  
*1<sup>er</sup> régiment de hussards à cheval*  
*1<sup>er</sup> régiment de hussards à cheval*  
*1<sup>er</sup> régiment de hussards à cheval*  
Dans l'armée territoriale et dans sa réserve. *2<sup>e</sup> Escadron du grand régiment de hussards à cheval*  
*1<sup>er</sup> régiment de hussards à cheval*  
*1<sup>er</sup> régiment de hussards à cheval*  
*1<sup>er</sup> régiment de hussards à cheval*

**DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.**  
(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)  
*arrivé au corps le 15 novembre 1902 n° 116 1395.*  
*Hussard de 2<sup>e</sup> classe le dit jour.*  
*Passé dans la disponibilité le 18 septembre 1904*  
*Certificat de bonne conduite accordé*  
*Passé au recrutement d'Amiens le 15 NOV 1928*  
*par suite de classement dans la position dite "Sans affectation"*  
*Rappelé à l'activité par décret de mobilisation générale du 1<sup>er</sup> Août 1914. Arrivé au corps le 30 août 1914.*  
*Passé dans la réserve de l'armée active le 1<sup>er</sup> novembre 1904*

**Dans la disponibilité en dans la réserve de l'armée active.**  
*Passé au recrutement d'Amiens le 15 NOV 1928*  
*par suite de classement dans la position dite "Sans affectation"*  
*Rappelé à l'activité par décret de mobilisation générale du 1<sup>er</sup> Août 1914. Arrivé au corps le 30 août 1914.*  
*Passé dans la réserve de l'armée active le 1<sup>er</sup> novembre 1904*

LOCALITES SUCCESSIVES HABITEES  
PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RESIDENCE.

Date.	Communes.	Subdivisions de régions.
<i>1902</i>	<i>Amale</i>	<i>Amiens Nord</i>
<i>1904</i>	<i>Amale</i>	

**Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.**  
*Arrivé en congé illimité par le décret de mobilisation générale du 3<sup>e</sup> Août 1914 n° 1309 le 29 janvier 1914.*  
*Retour à Amale le 1<sup>er</sup> Février 1914.*  
*Passé à la classe de mobilisation de 5<sup>e</sup> n° 20, Art. 58 loi du 1<sup>er</sup> Avril 1904 comme père de *3* enfants.*  
*Accompli une période d'exercices dans l'armée territoriale le *1<sup>er</sup>* Avril 1904.*  
*Passé dans la réserve de l'armée territoriale le *1<sup>er</sup>* Avril 1904.*  
*Libéré du service militaire le *1<sup>er</sup>* Novembre 1929.*

**EPOQUE A LAQUELLE L'HOMME EST PASSE DANS**

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la limitation du service militaire.
	<i>1<sup>er</sup> 1904</i>	<i>1<sup>er</sup> 1914</i>	<i>1<sup>er</sup> 1920</i>	<i>1<sup>er</sup> 1926</i>

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1889.  
(2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercé tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.  
(3) Pour les hommes compris dans la 3<sup>e</sup> partie de la liste, l'indication à porter est : Ajourné.  
Pour ceux compris dans la 6<sup>e</sup> partie de la liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire.  
Pour ceux compris dans la 7<sup>e</sup> partie de la liste, l'indication à porter est : Mis à la disposition du Ministre de la Marine. (Art. 4 de la loi.)

*combats contre l'Allemagne aux Armées du 30 Août 1914 au 30 Janvier 1917, à l'intérieur du 21*

### *Retour à la vie civile*

Démobilisé le 29 janvier 1919, Julien Poivret est affecté au dépôt de démobilisation du 3e escadron du Train. Il reprend alors une activité civile et professionnelle très probablement à Aumale. En avril 1919, sa situation familiale lui permet d'être versé à la classe de mobilisation de 1910. Il est définitivement libéré de ses obligations militaires le 15 novembre 1926.

### *Résidence connue*

En date du 25 septembre 1910, Julien Poivret réside à Aumale, dans la subdivision militaire de Rouen-Nord. Cette localisation semble être son domicile principal avant, pendant, et après la guerre.

### *Signalement physique*

Julien Poivret, tel qu'il apparaît lors de son incorporation en 1901, est un jeune homme de taille moyenne, mesurant 1,63 mètre, au visage ovale et aux traits réguliers. Il possède une chevelure probablement courte, conformément aux usages militaires de l'époque. Ses yeux bleus, clairs et expressifs, sont soulignés par des sourcils noirs donnant à son regard une intensité singulière. Son visage est dépourvu de marques distinctives, ce qui renforce l'impression d'un homme au physique classique mais harmonieux, typique des jeunes conscrits du début du XXe siècle.

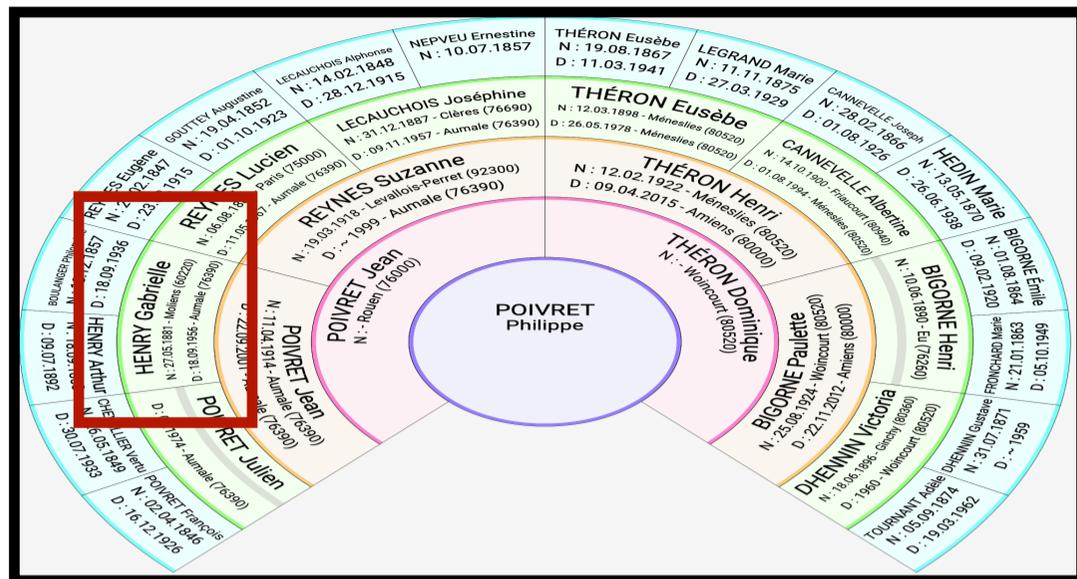
### *Un témoin du siècle*

Julien Poivret traverse les grandes mutations du XXe siècle : deux guerres mondiales, l'évolution du commerce, l'arrivée du chemin de fer et de la modernité dans les campagnes. Il poursuit sa vie à Aumale, où il reste fidèle à sa profession et à son environnement familial. Il y décède en juin 1974, à l'âge exceptionnel de 94 ans, laissant derrière lui la mémoire d'une vie longue, enracinée, et probablement respectée dans sa communauté.



École de Morvillers-Saint-Saturnin - lieu de scolarité probable de Julien François POIVRET - Début XXème Siècle

## 9 - GABRIELLE HENRY (1881-1956)



Gabrielle Henry est née le vendredi 27 mai 1881 à Moliens (Oise).

- Père : Arthur Camille Henry, fabricant de bas, né vers septembre 1858 (22 ans et 8 mois au moment de la naissance)
- Mère : Philomène Victorine Albertine Boulanger, également fabricante de bas, née vers décembre 1857 (23 ans et 5 mois)

### Contexte familial et social

Gabrielle naît dans une famille ouvrière spécialisée dans la bonneterie, un secteur artisanal très actif dans l'Oise à la fin du XIXe siècle. Son père et sa mère exercent tous deux la profession de fabricants de bas, probablement à domicile ou dans un petit atelier. À cette époque, Moliens est un village rural mais dynamique, où l'artisanat textile complète les revenus agricoles.

Le métier de bonnetier (fabricant de bas, chaussettes, bonnets...) connaît un essor important au XIXe siècle, avec la mécanisation progressive des métiers à tricoter, bien qu'en 1881, une bonne part de la production reste encore artisanale dans les villages comme Moliens.

### Acte de naissance

L'acte est dressé à 7h du matin le jour même de sa naissance, en présence du maire de Moliens, Auguste Haudricourt. La déclaration est faite par son père, Arthur Camille Henry. Deux témoins assistent à l'enregistrement :

- Eugène Patte, cafetier, âgé de 36 ans et demi
- Eugène Charles François, âgé de 30 ans

Tous deux sont domiciliés à Moliens. Le choix de ces témoins, dont l'un est commerçant local (cafetier), suggère un environnement familial intégré dans la communauté villageoise.

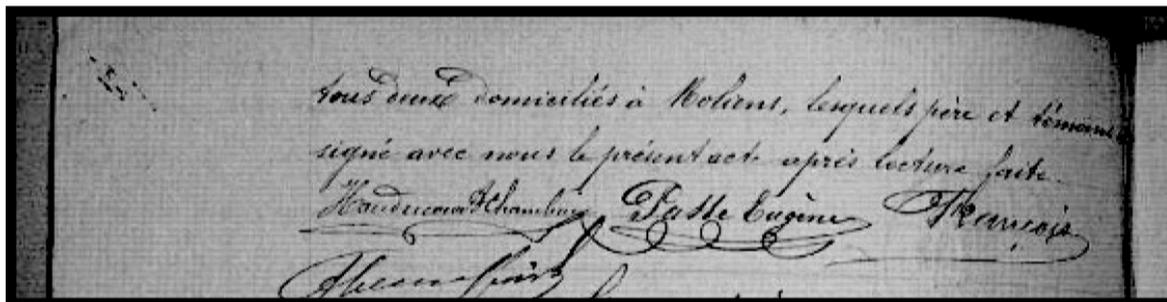
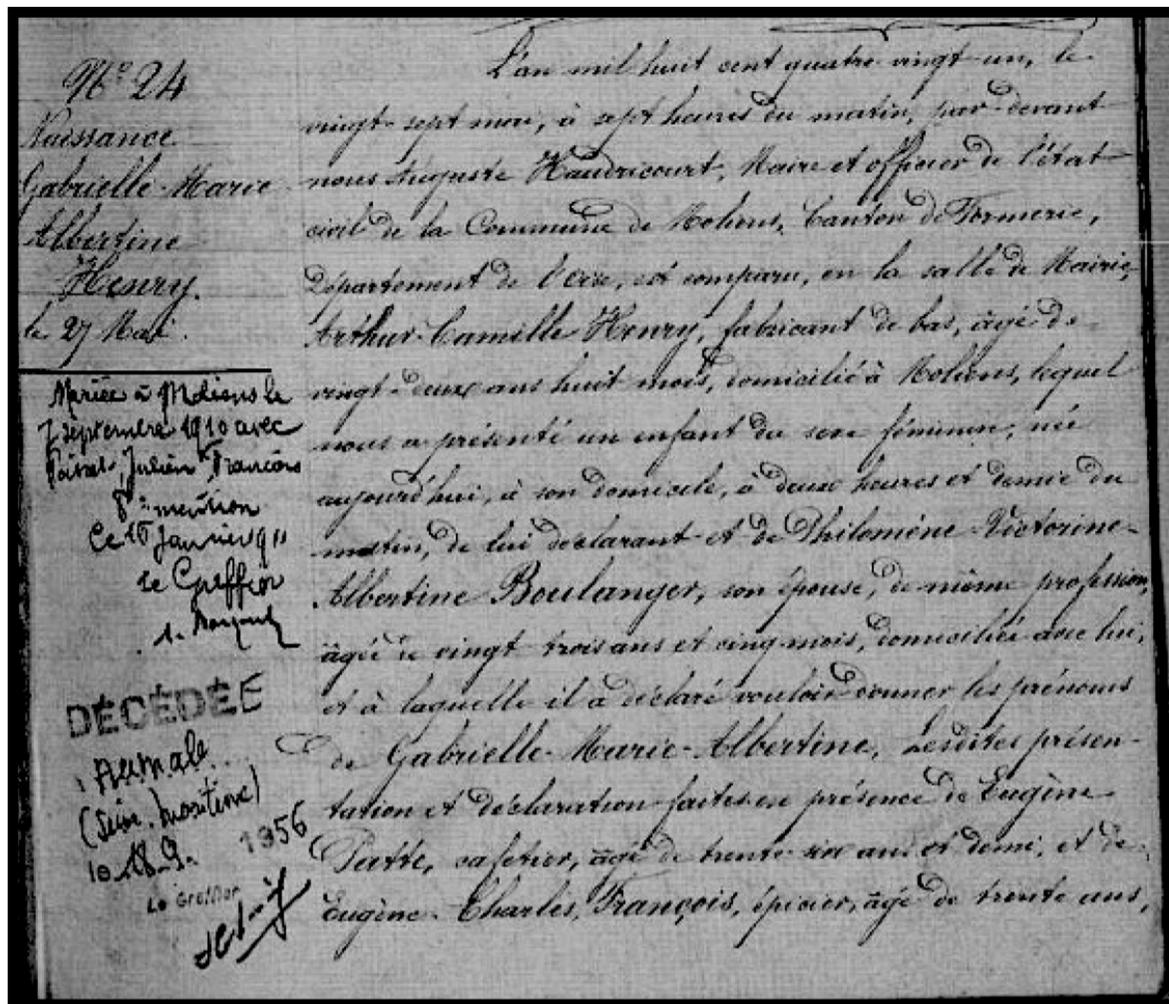
### Prénoms donnés

L'enfant reçoit trois prénoms : Gabrielle Marie Albertine, témoignant sans doute de l'influence religieuse (Marie), familiale (Albertine, comme sa mère), ou d'un attachement à certains prénoms porteurs de tradition.

### Contexte historique

Gabrielle naît durant la IIIe République, une période de stabilité politique naissante après les turbulences de 1870-71 (défaite contre la Prusse, Commune de Paris). C'est aussi une époque de transition industrielle : dans les campagnes de Picardie, les métiers traditionnels persistent, mais les familles comme les Henry sont peu à peu touchées par la mécanisation et la montée de l'économie nationale.

En 1881, Jules Ferry fait voter les lois sur l'école gratuite, laïque et obligatoire : Gabrielle fera partie de cette génération d'enfants scolarisés dès l'enfance, ce qui marque une rupture avec les générations précédentes, notamment pour les filles.



Acte de naissance de Gabrielle HENRY - 1881 - Moliens - Archives départementales de l'Oise

L'an 1881, le 27 mai à 7h du matin par devant nous Auguste Haudricourt, Maire et officier de l'État civil de la commune de Moliens, canton de Formerie, département de l'Oise, est comparu en la salle de mairie, Arthur Camille Henry, fabricant de bas, âgé de 22 ans et huit mois, domicilié à Moliens, lequel nous a présenté une enfant de sexe, féminin, né aujourd'hui, à son domicile, à 2h30 du matin, de lui déclarant et de Philomène Victorine Albertine Boulanger, son épouse, de même profession, âgé de 23 ans et cinq mois, et à laquelle il a été déclaré vouloir donner le prénom de Gabriel Marie Albertine, présentation et déclaration faite en présence de Eugène Patte, cafetier, âgé de 36 ans et demi, et de Eugène Charles François, âgé de 30 ans, tous deux domiciliés à Moliens, lesquels père et témoins ont signé avec nous le présent acte après lecture faite.

### Enfance et Jeunesse dans un village textile

Gabrielle grandit à Moliens, dans une commune à l'activité encore artisanale mais progressivement rattrapée par les évolutions de l'industrie textile. Le département de l'Oise est marqué par une économie mixte : agriculture dominante mais souvent complétée par des métiers féminins à domicile comme la couture, la broderie ou la bonneterie.

Grâce aux lois scolaires de Jules Ferry (1881-1882), Gabrielle appartient à l'une des premières générations d'enfants — et de filles — à bénéficier d'une scolarité obligatoire, ce qui ouvre la voie à une certaine autonomie professionnelle, notamment pour les métiers féminins qualifiés.

### Une vie de travail : couturière

À l'âge adulte, Gabrielle devient couturière, métier féminin par excellence dans la France rurale du début du XXe siècle.

Elle exerce probablement à domicile, dans un atelier personnel ou chez des particuliers, réalisant retouches, vêtements sur mesure, robes, corsages, parfois même du linge de maison.

La couturière tient un rôle essentiel dans la société locale : elle est présente à tous les moments-clés de la vie (naissances, communions, mariages, deuils) par la confection ou l'ajustement de tenues. Ce métier exige doigté, rigueur, et sens esthétique, mais aussi un solide réseau de clientes fidèles.

### Dernières années et décès

Gabrielle s'éteint le 18 septembre 1956 à Aumale, ville située à quelques kilomètres au nord-ouest de Moliens, dans le département de la Seine-Maritime. Elle a alors 75 ans.

Aumale, bien que plus développée, conserve un caractère semi-rural dans les années 1950. Gabrielle y est peut-être venue vivre chez des proches, ou pour se rapprocher de services médicaux. Son décès intervient dans une France d'après-guerre, marquée par la reconstruction et les mutations profondes du tissu social rural.

# LE MARIAGE DE JULIEN POIVRET ET GABRIELLE HENRY (1910)

Julien et Gabrielle se sont mariés le mercredi 7 septembre 1910 à Moliens (Oise). Julien a 30 ans et Gabrielle a 29 ans. Leur union a duré 46 ans.

Le 7 septembre 1910 à 10h30 du matin, le mariage civil de Julien François Poivret et Gabrielle Marie Albertine Henry est célébré publiquement dans la salle de la mairie de Moliens, en présence du maire et officier de l'état civil, Marie Charles Haudricourt.

## *Identité du marié*

Julien François Poivret est né le 14 avril 1880 à Digeon, hameau de la commune de Morvillers-Saint-Saturnin, dans le département de la Somme. Il est employé de commerce, âgé de 30 ans, 4 mois et 23 jours au jour du mariage. Il réside à Aumale, rue d'Auchy, dans le département de la Seine-Inférieure (aujourd'hui Seine-Maritime). Il est inscrit dans la classe militaire de 1900 et appartient à la réserve de l'armée active. Il est le fils majeur et légitime de Paul Poivret, 64 ans, et de Vertu Chevallier, 59 ans, tous deux employés de culture et domiciliés au Digeon, commune de Morvillers-Saint-Saturnin.

## *Identité de l'épouse*

Gabrielle Marie Albertine Henry est née le 27 mai 1881 à Moliens (Oise). Elle est couturière, âgée de 29 ans, 3 mois et 11 jours au jour du mariage. Elle réside également à Moliens. Elle est la fille majeure et légitime d'Arthur Camille Henry, décédé à Laeken (Belgique) le 9 juillet 1892 (transcription faite à Moliens le 20 septembre 1892), et de Philomène Victorine Albertine Boulanger, âgée de 52 ans et demi, sans profession, domiciliée à Moliens. Sa mère est présente et donne son consentement au mariage.

## *Formalités préalables*

Les publications de mariage ont été affichées : à Aumale du 17 au 28 août 1910 et à Moliens du 21 août au 1er septembre 1910. Aucune opposition n'a été enregistrée. Un contrat de mariage a été établi devant Maître Pérard, notaire à Aumale, le 31 août 1910. Le certificat notarié a été annexé à l'acte de mariage.

## *Témoins présents*

- \* Achille Buffaral, 55 ans, commerçant, domicilié à Aumale, ami de l'époux,
- \* Célérine Marie Gellée, 74 ans, veuve Henry Nathalis Ferdinand, sans profession, domiciliée à Moliens, amie de l'époux,
- \* Paul Bloquest, 41 ans, industriel en bonneterie, domicilié à Moliens, cousin de l'épouse par sa mère,
- \* Marie Angèle Sara Benjamin, 26 ans, sans profession, domiciliée à Moliens, amie de l'épouse.

## *Déroulement*

Après lecture des pièces d'état civil, des certificats requis, du contrat de mariage et des dispositions légales relatives au mariage, les futurs époux déclarent chacun séparément vouloir se prendre pour mari et femme. Le mariage est alors prononcé selon la loi.

L'acte est signé immédiatement par les époux, les témoins et l'officier de l'état civil. Il est inscrit dans les registres de la commune de Moliens.

N: 29  
Mariage entre  
Poivret  
Julien François  
et Henry  
Gabrielle Marie  
Albertine  
le 7 septembre 1910

<sup>Circons</sup>  
Le huitième mil neuf cent dix, le sept <sup>septembre</sup>  
à dix heures et demie du matin, par devant  
nous Henri Louis Marie Charles, maire et  
officier de l'état civil de la commune de Nolins  
canton de Ternay, arrondissement de Beaune  
département de l'Yonne, sont comparus publique-  
ment en la salle de Mairie: Poivret Julien  
François, employé de commerce, âgé de trente  
ans quatre mois et vingt trois jours, domicilié  
à Amurats, rue d'Auchoy, département de  
la Seine Inférieure, né à Digon, section de la  
commune de Meuvillers. Saint. Saturnin  
canton de Poix, département de la Seine, le  
quatorze avril mil huit cent quatre vingt  
ainsi qu'il résulte de l'extrait de son acte de  
naissance que le futur époux nous a remis  
sérieusement légalisé, que l'a paraphé avec nous et  
qui restera annexé au présent acte de mariage,  
soldat de la classe de mil neuf cent et classé  
sans réserve de l'armée active ainsi qu'il  
résulte de son livret militaire que il nous a remis  
et que nous avons consulté, fils majeur et  
légitime de Poivret Paul, employé de culture  
âgé de soixante quatre ans et de Chevallier  
Vernu, son épouse, de même profession, âgée de  
cinquante neuf ans, tous deux domiciliés au  
dit Digon, commune de Meuvillers. Saint.  
Saturnin, Sommes d'une part, et demoiselle  
Henry Gabrielle Marie Albertine, contu-  
rière, âgée de vingt neuf ans trois mois et onze jours

domicilié à Molins où elle est née le vingt  
sept mai mil huit cent quatre vingt un, ainsi  
qu'il résulte de son acte de naissance inscrit  
sur les Registres de l'état civil de notre commu-  
ne pour la dite année et dont l'original a été  
mis sous nos yeux, fille majeure et légitime  
de Henry Arthur Beauville, décédé à Laeken,  
Belgique le neuf juillet mil huit cent quatre  
vingt deux, ainsi qu'il résulte de la transcription  
de son acte de décès inscrit sur les Registres de  
l'état civil de notre commune à la date du vingt  
septembre mil huit cent quatre vingt deux et  
dont l'original a été mis sous nos yeux. M.  
Boulanger Philomène Victoria Albertine  
sans profession, âgée cinquante deux ans et  
demi domiciliée à Molins, d'autre part. Le  
futur époux procédant comme libre dans l'accom-  
plissement de ses droits en vertu de la loi du vingt et un juin  
mil neuf cent sept, étant âgé de plus de treize ans  
et la future épouse procédant avec l'assistance de  
sa mère ou d'une autre personne désignée par elle et  
expressément autorisée par elle à cet effet, ont  
consentant nous ont requis de procéder à la célé-  
bration de leur mariage et les publications ont  
été faites savoir: à Annamale où la dite publication  
a été effectuée au lieu voulu par la loi de six sept  
mil au vingt huit août mil neuf cent six, ainsi  
qu'il résulte du certificat de publication et de non opposition délivré par  
le Maire d'Annamale, lequel certificat, dûment  
légalisé par nous et par les parties

Vingt et un  
notaires au vu et au présent acte, et après la com-  
mune lecture de l'acte qui a été affiché au lieu  
voisin par la loi du vingt et un août au premier  
septembre mil neuf cent dix, inclus, également  
sans opposition ainsi qu'il résulte du Registre  
des publications dont l'original a été mis sous  
nos yeux. Les futurs époux ainsi que les person-  
nes ci présentes pour autoriser le mariage, ont pu-  
blié par nous en exécution de la loi du six  
septembre mil huit cent cinquante nous ont déclaré  
ce qu'il a été fait un contrat de mariage passé  
devant Maître Péron notaire à Amicale le  
vingt et un août mil neuf cent dix ainsi qu'il  
résulte du certificat par lui délivré le même  
jour, lequel certificat par appsi par les parties  
et par nous notaire annexé au présent acte de  
mariage. Au vu et sans opposition de nous ayant été  
signifiés, faisant droit à leur réquisition, après  
avoir donné lecture aux parties de toutes les  
pièces ci dessus mentionnées ainsi que des  
dispositions du Code civil au chapitre six du titre  
du Mariage sur les droits et les devoirs respec-  
tifs des époux pour avoir demandé au futur  
époux et à la future épouse s'ils voulaient se  
prendre pour mari et pour femme. Le chacun  
d'eux ayant répondu séparément et affirmé et  
reçu par nous avons prononcé au nom de la  
loi que Poiret Julien François et Henry  
Gabrielle Marie Albertine sont unis par le  
mariage. Le tout a été fait publiquement

et en présence de témoins, après, savoir, de  
côté de l'époux: Prosper Acholle, com-  
mencant àgé de cinquante-cinq ans, domicilié  
à Brunat, rue de Nuchy, ami de l'époux  
et Yvonne Gilibert Marie, veuve de son  
frère Nathalis Ferdinand, sans profession,  
âgée de soixante-quatre ans, domiciliée à  
Moliens, également ami de l'époux; de  
côté de l'épouse: Rogues Paul, industriel  
en bonneterie, âgé de quarante et un ans,  
domicilié à Moliens, cousin de l'époux de  
côté maternel, et Begnon Marie Angèle  
Sara, sans profession, âgée de vingt-sept ans,  
domiciliée à Moliens, amie de l'époux.  
Et nous en avons immédiatement dressé le  
present acte dont nous avons soussigné et  
parties et nous tenons et que nous avons  
signé avec eux

Gabriele Henry  
de Boulanger  
de Gelles

Poivret  
Prosper

~~Rogues~~  
Angèle Begnon de Moliens

L'an 1910 le 7 septembre à 10h30 du matin, par devant nous, Haudricourt Marie Charles, maire et officier de l'État civil de la commune de Moliens, canton de Formerie, arrondissement de Beauvais, département de l'Oise, sont comparus publiquement en la salle de mairie Poivret Julien François, employé de commerce, âgé de 30 ans, quatre mois et 23 jours, domicilié à Aumale, rue d'Auchy, Département de la Seine inférieure, né à Digeon, secteur de la commune de Morvillers-Saint-Saturnin, canton de Poix, département de la Somme, le 14 avril 1880, ainsi qu'il résulte de l'extrait de son acte de naissance que le futur époux nous a remis dûment légalisé, qu'il a paraphé avec nous, et qui restera annexé au présent acte de mariage, soldat de la classe de 1900 et classé dans la réserve de l'armée active ainsi qu'il résulte de son livret militaire qu'il nous a remis et que nous avons consulté ; fils majeur et légitime de Poivret Paul, employé de culture, âgé de 64 ans et de Chevallier Vertu, son épouse, de même profession, âgée de 59 ans, tous 2 domiciliés au Digeon, commune de Morvillers-Saint-Saturnin, Somme d'une part.

Et demoiselle Henry Gabrielle Marie Albertine, couturière, âgé de 29 ans, trois mois et 11 jours, Domiciliée à Moliens où elle est née le 27 mai 1881, ainsi qu'il résulte de son acte de naissance, inscrit sur les registres de l'État civil de notre commune pour ladite année et dont l'original a été mis sous nos yeux, fille majeure et légitime de Henry Arthur Camille décédé à Laeken, Belgique, le 9 juillet 1892, ainsi qu'il résulte de la transcription de son acte de décès, inscrit sur les registres de l'État civil de notre commune à la date du 20 septembre 1892 et dont l'original a été mis sous nos yeux, et de Boulanger Philomène Victorine Albertine, sans profession, âgé de 52 ans et demi, domiciliée à Moliens d'autre part.

Le futur époux procédant comme libre dans l'usage de ses droits en vertu de la loi du 21 juin 1907, étant âgé de plus de 30 ans, et la future épouse, procédant avec l'assistance de sa mère ici nommée, ici présente et expressément consentante, nous ont requis de procéder à la célébration de leur mariage dont les publications ont été faites à Aumale où ladite publication a été affichée au lieu prévu par la loi du 17 août au 28 août 1910 inclus, sans opposition, ainsi qu'il résulte du certificat de publication et sans opposition déclarée par Monsieur le maire d'Aumale, lequel certificat dûment légalisé, paraphé par nous et par les parties restera annexé au présent acte et dans la commune de Moliens, où elle a été affichée au lieu voulu par la loi du 21 août au 1er septembre 1910 inclus également sans opposition ainsi qu'il résulte du registre des publications dont l'original a été mis sous nos yeux.

Les futurs époux ainsi que les personnes ici présentes pour autoriser le mariage interpellées par nous en exécution de la loi du 10 juillet 1850, nous ont déclaré qu'il a été fait un contrat de mariage passé devant maître Pérard, notaire à Aumale le 31 août 1910 ainsi qu'il résulte du certificat par lui délivré le même jour, lequel certificat paraphé par les parties et par nous restera annexé au présent acte de mariage. Aucune opposition ne nous ayant été signifiée faisant droit à une réquisition après avoir donné lecture aux parties de toutes les pièces ci-dessus mentionnée ainsi que des dispositions du code civil au chapitre six du titre du mariage sur les droits et les devoirs relatifs des époux, nous avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils voulaient se prendre pour mari et pour femme. Chacun d'eux, ayant répondu séparément et affirmativement, nous avons prononcé au nom de la loi que Poivret Julien François et Henry Gabrielle Marie Albertine sont unis par le mariage, le tout a été fait publiquement et en présence des témoins ci-après, à savoir du côté de l'époux : Buffaral Achille, commerçant, âgé de 55 ans, domicilié à Aumale, rue d'Auchy, ami de l'époux et Gellée Célérine Marie, veuve du sieur Henry Nathalis Ferdinand, sans profession, âgé de 74 ans, domiciliée à Moliens, également amie, de l'époux ; du côté de l'épouse : Bloquest Paul, industriel en bonneterie, âgé de 41 ans, domicilié à Moliens, cousin de l'épouse, du côté maternel, et Benjamin Marie Angèle Sara, sans profession, âgé de 26 ans, domiciliée à Moliens, amie de l'épouse.

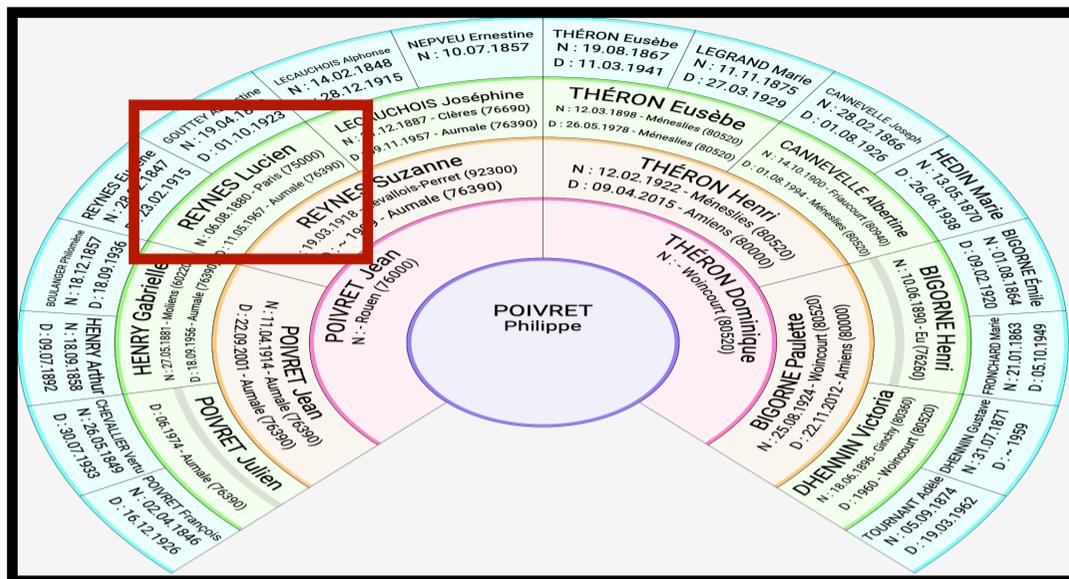
Et nous en avons immédiatement dressé le présent acte dont nous avons donné lecture aux parties et aux témoins et que nous avons signé avec eux.



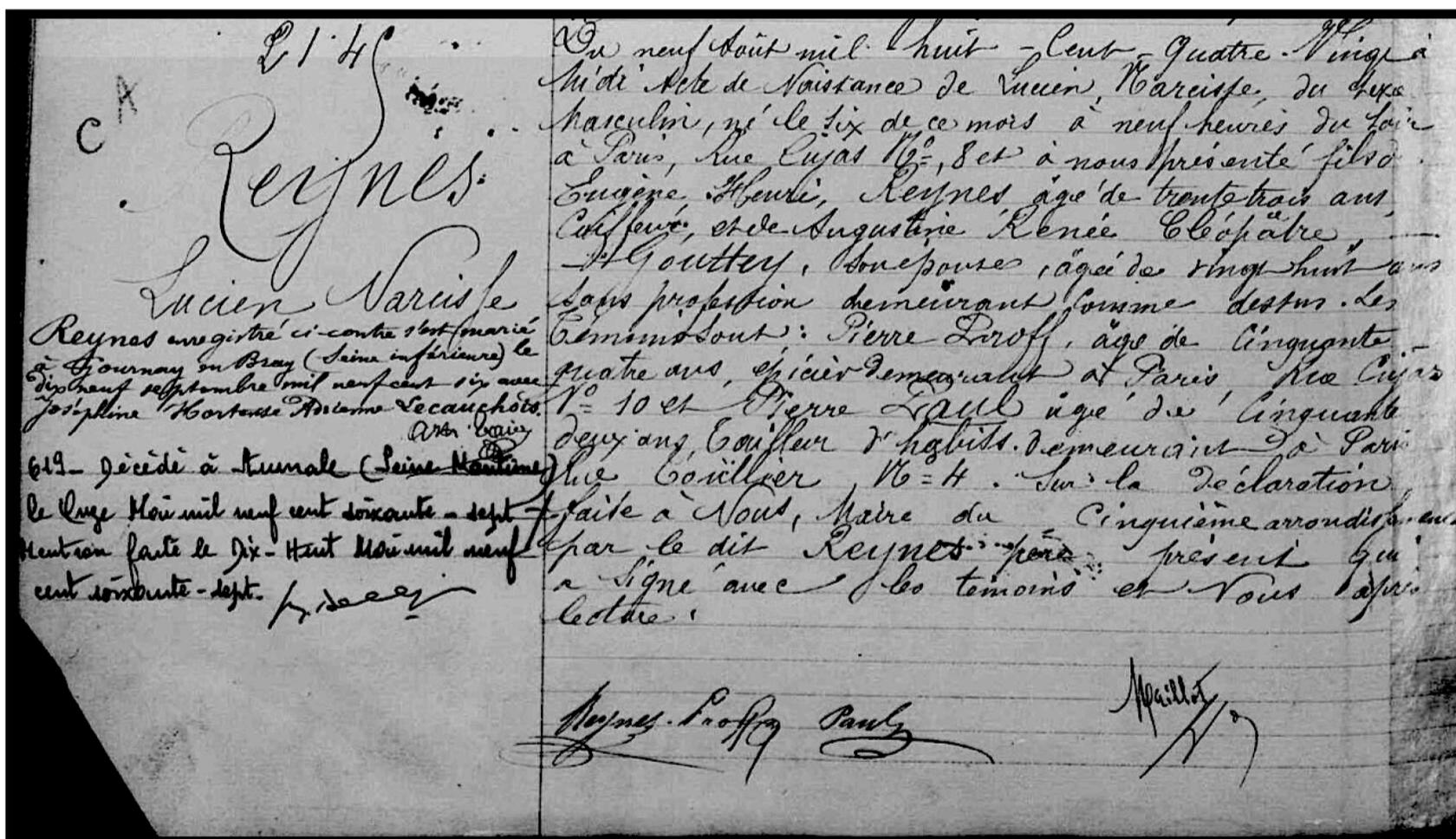
# 10 - LUCIEN REYNES (1880-1967)

1880 – Naissance et enfance dans un environnement intellectuel urbain

Lucien Reynes naît le 6 août 1880 à Paris, dans le 5<sup>e</sup> arrondissement, au 8 rue Cujas — un quartier chargé d’histoire et de culture, situé entre la



Sorbonne et le Panthéon. Fils d’un couple sans doute bourgeois ou petit-bourgeois, il passe une enfance marquée par les idéaux de la III<sup>e</sup> République et la modernisation de la société urbaine. Peu après, la famille s’installe à Bois-Colombes, au 45 rue des Bourgs, dans une banlieue résidentielle en pleine expansion.



Acte de naissance de Lucien Narcisse REYNES - 1880 - Paris - Archives départementales de Paris

Du 9 août 1880, à midi, acte de naissance de Lucien Narcisse Reynes, de sexe masculin, né le 6 de ce mois à 21h. À Paris, rue Cujas, numéro 8 et à nous présenter fils de Eugène Henry, âgé de 33 ans, coiffeur et de Augustine René Cléopâtre Gouttey, son épouse, âgée de 28 ans, sans profession, demeurant Comme dessus. Les commis sont : Pierre Piroff (?), âgé de 54 ans, épicer, demeurant à Paris, rue Cujas, au numéro 10 et Pierre Paul, âgé de 52 ans, coiffeur, demeurant à Paris, rue ?, numéro 4. Sur la déclaration faite à nous, maire du cinquième arrondissement, par le dit Reynes, présent qui a signé avec les témoins et nous après l’acte.

Reynes

Nom : \_\_\_\_\_  
 Prénoms : *Lucien Narcisse* Surnom : \_\_\_\_\_

ÉTAT CIVIL.

Né le *6 Août 1880*, à *Paris*, canton  
 de *5<sup>e</sup> Arrondissement*, département de *la Seine*, résidant  
 à *Corps*, canton de \_\_\_\_\_, département  
 de \_\_\_\_\_, profession de *Empl. de Commerce*  
 fils de *Eugène Henri* et de *Augustine Gourtois*, domiciliés  
 à *Paris Colonne 145 rue des Brouillards Courbevoie*, département de *la Seine*

N° *140* de tirage dans le canton de *Courbevoie*,  
*Marie 9 em/10*

DÉCISION DE CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.  
(Indiquer la nature des dispenses.)

*Engagé volontaire*

Compris dans la *1<sup>re</sup>* partie de la liste du recrutement cantonal ( \_\_\_\_\_<sup>e</sup> portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.  
(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

*Engagé volontaire pour 3 ans le 19 mars 1900  
 à Courbevoie pour le 119<sup>th</sup> Régiment d'Infanterie. Arrivé  
 au Corps le dit jour, n° M. 1744. muté le  
 26 septembre 1902. Certificat de bon  
 Conduit "accordé"*

Dans l'armée active.

Passé dans la *réserve* de l'armée active le *19 mars 1903*

LOCALITES SUCCESSIVES HABITÉES  
PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D domicile ou de résidence.
<i>1900</i>	<i>Corps Courbevoie</i>	<i>108<sup>e</sup> de Courbevoie</i>	
<i>1903</i>	<i>Levallois</i>	<i>1<sup>re</sup> partie</i>	

ÉPOQUE  
À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
	<i>19 mars 1903</i>	<i>19 mars 1913</i>	<i>19 mars 1919</i>	<i>19 mars 1925</i>

DANS LA DISPONIBILITÉ OU DANS LA RÉSERVE DE L'ARMÉE ACTIVE.

*Régiment d'Infanterie de Vincennes*

A accompli une 1<sup>re</sup> période d'exercices dans *Le Mans art 20*  
 du \_\_\_\_\_  
 A accompli une 2<sup>e</sup> période d'exercices dans *119<sup>th</sup> Regt. d'Infanterie*  
 du *22 Mai* au *7 Juin 1909*

Passé dans l'armée territoriale le \_\_\_\_\_

DANS L'ARMÉE TERRITORIALE ET DANS SA RÉSERVE.

*Rappelé à l'activité en vertu du décret du 1<sup>er</sup> Août 1914*  
*Mobilisation Générale. A rejoint le 20 Regt. ter d'Infanterie*  
*le date du 4 Août 1914.*  
*Passé au 1<sup>er</sup> Groupe d'aviation le 20 Sept 1915*  
*Décret du 16<sup>th</sup> le 1<sup>er</sup> et la 3<sup>e</sup> division n° 5074 du*  
*14 Septembre 1915*  
*Passé au 2<sup>e</sup> groupe d'aviation le 13 Août 1916*  
*n° 1238 du 8-8-16 Colonel le 1<sup>er</sup> Octobre 1917*  
*Colonel - Courcier le 1<sup>er</sup> Nov 1918.*  
*Démobilisé par le dépôt démobilisateur au 1<sup>er</sup> groupe d'aviation*  
*2<sup>e</sup> échelon n° 209*  
*Mis en congé le 27 Janvier 1919*  
*Se retire à Levallois Perret 1 rue Vallier*  
*Officier au 3<sup>e</sup> Regt. d'Aviation*  
*Classé "Sans affectation" le 29 novembre 1926*  
*Campagne contre l'Allemagne du 4 août 1914 au*  
*28 janvier 1919* *Années 1919-1918 au 27-4-19*  
*n n 6.*

MARQUES PARTICULIÈRES :  
*Comptable*

Degré d'instruction : générale (1) *3*  
 militaire (2) *exce*

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).  
 Dans l'armée active. *119<sup>th</sup> Regt. d'Infanterie*  
 Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. *Régiment d'Infanterie de Vincennes*  
 Dans l'armée territoriale et dans sa réserve. *2<sup>e</sup> Rég. ter d'Inf. 3898*  
*1<sup>er</sup> Groupe d'aviation 3122*  
*2<sup>e</sup> Groupe d'aviation 3122*  
*3<sup>e</sup> Groupe d'aviation 3122*  
*Sans affectation*

NOMBRE  
au répertoire du corps.

NOMBRE  
au répertoire de la réserve.

NOMBRE  
au répertoire de l'armée territoriale.

NOMBRE  
au répertoire de la réserve de l'armée territoriale.

NOMBRE  
au répertoire de l'armée territoriale et de sa réserve.

## *Années 1890 – Instruction primaire complète et insertion dans le monde professionnel*

Lucien obtient le niveau d'instruction n°3 : il sait lire, écrire et compter, ce qui, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, constitue un capital culturel suffisant. Il entame sa carrière comme coiffeur, probablement formé en apprentissage dans un salon de la région parisienne. Ce métier requiert de l'habileté, une présentation irréprochable et une capacité à fidéliser la clientèle.

### *Changement de voie*

À l'âge de 19 ans, Lucien abandonne les ciseaux pour se tourner et s'engager volontairement dans l'armée pour une durée de trois ans le 19 mars 1900 à Courbevoie. Il est affecté au 46<sup>e</sup> régiment d'infanterie, un régiment de ligne basé à Fontainebleau, rattaché historiquement à la 3<sup>e</sup> division d'infanterie. Ce régiment a participé à de nombreuses campagnes, notamment durant la guerre de 1870 contre la Prusse, et sera fortement engagé dès le début de la Première Guerre mondiale.

Lucien rejoint le régiment dix jours plus tard et reçoit le matricule 1744. Le 26 septembre 1902, à 22 ans, il devient musicien militaire, une fonction officielle dans les unités d'infanterie. Physiquement, Lucien a les cheveux blonds et les sourcils bruns. Ses yeux sont bleus, ce qui crée un contraste marqué dans son visage. Il présente un front découvert, un nez et une bouche de taille moyenne, un menton rond et un visage de forme ovale. L'ensemble de ses traits est régulier et équilibré, sans particularité saillante.

Il mesure 1,66 mètre. Cette taille est considérée comme légèrement inférieure à la moyenne de son époque, mais reste courante pour les hommes nés à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, avant l'amélioration générale de l'alimentation au XX<sup>e</sup> siècle.

À l'issue de cette période d'engagement, un certificat de bonne conduite lui est délivré. Il passe dans la réserve de l'armée active le 19 mars 1903, à l'âge de 22 ans, et est affecté au régiment d'infanterie de Lisieux, une unité de réserve rattachée aux forces territoriales locales du Calvados, destinée à compléter les effectifs en cas de mobilisation. Il est dispensé d'une première période d'exercice mais accomplit la seconde du 22 mai au 7 juin 1909, à 28 ans, au 119<sup>e</sup> régiment d'infanterie, une unité d'active basée à Le Havre, dépendant de la 3<sup>e</sup> région militaire. Le 119<sup>e</sup> RI est un régiment de tradition, ayant participé aux campagnes napoléoniennes et à la guerre de 1870. Pendant la Grande Guerre, il sera engagé notamment dans la Marne et à Verdun.

C'est à cette période qu'il exerce désormais une activité de représentant de commerce avec des connaissances en comptabilité.

### *1914 – Mobilisation lors de la Première Guerre mondiale*

Le 1<sup>er</sup> août 1914, à 33 ans, Lucien Reynes est rappelé à l'activité dans le cadre de la mobilisation générale décrétée au début de la Première Guerre mondiale. Il rejoint le 4 août le 20<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie, basé à Paris, dont la mission est d'assurer la défense de points stratégiques à l'arrière du front et de renforcer les unités d'active.

Le 12 août 1915, il est promu caporal, le 14 septembre 1915, il passe au 2<sup>e</sup> groupe d'aviation, basé initialement à Lyon et rattaché à la III<sup>e</sup> région militaire.

Le 20 septembre 1915, à 35 ans, il est transféré au 1<sup>er</sup> groupe d'aviation, unité pionnière de l'aviation militaire française, créée pour encadrer les compagnies d'aviation de l'armée de Terre. À cette époque, l'aviation militaire française est en plein essor, les groupes d'aviation étant des entités encore expérimentales, composées de mécaniciens, d'observateurs, de pilotes et de personnels logistiques.

Le 1<sup>er</sup> mai 1918, à 37 ans, il devient caporal-fourrier, un grade administratif responsable de la logistique au sein de l'unité.

À la fin de la guerre, Lucien Reynes est démobilisé par le dépôt du 1<sup>er</sup> groupe d'aérostation, une formation spécialisée dans les ballons d'observation, utilisés notamment pour surveiller les lignes ennemies et guider l'artillerie.

Il est mis en congé le 27 janvier 1919 à 38 ans et se retire à Levallois-Perret, au 1 rue Vallier.

Le 15 novembre 1926, âgé de 46 ans, il est inscrit sans affectation dans les registres du 34<sup>e</sup> régiment d'aviation, une unité post-guerre créée dans le cadre de la réorganisation des forces aériennes françaises.

Ce régiment, dont les origines remontent aux anciens groupes d'aviation, appartient à l'armée de l'air en formation.

Lucien Reynes a pris part à la campagne contre l'Allemagne du 4 août 1914 au 28 janvier 1919, de 33 à 38 ans, et a servi aux armées du 21 septembre 1915 au 27 juillet 1919, de 35 à 38 ans.

Tout au long de sa carrière militaire, il a été affecté à plusieurs régiments dont la nature et les missions illustrent l'évolution de l'armée française au tournant du XX<sup>e</sup> siècle : régiments de ligne (le 46<sup>e</sup> RI), unités de réserve (régiment de Lisieux, 119<sup>e</sup> RI), armée territoriale (20<sup>e</sup> RTI), puis les premières unités aériennes françaises (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> groupes d'aviation, 1<sup>er</sup> groupe d'aérostation, 34<sup>e</sup> régiment d'aviation).

Il a résidé à Courbevoie, au 10 boulevard de Courbevoie, puis à Levallois-Perret, au 1 rue Vallier, où il s'installe le 21 juillet 1906 à 25 ans, et où il réside encore le 30 juillet 1927, à l'âge de 47 ans.

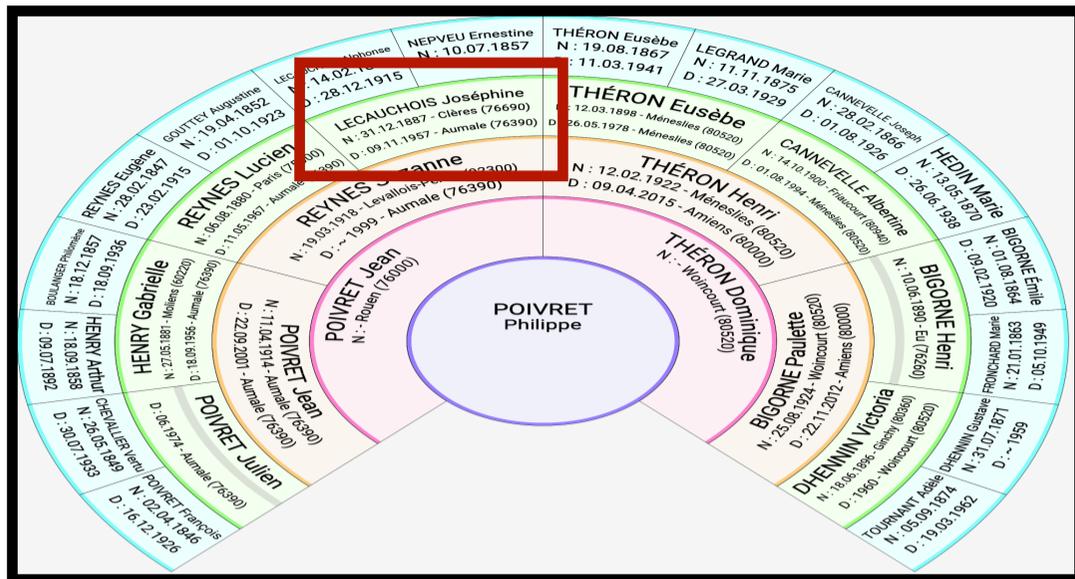
### *1919-1967 – Retour à la vie civile et longévité*

Après la guerre, Lucien reprend une existence paisible, probablement en région parisienne. Il poursuit ses activités professionnelles (coiffeur, représentant de commerce, et traverse les décennies de l'entre-deux-guerres, de l'Occupation et de la Libération. Rien n'indique de nouvelle mobilisation pendant la Seconde Guerre mondiale, étant alors âgé de 59 ans en 1939.

### *1967 – Décès et inhumation à Paris*

Lucien Reynes s'éteint le jeudi 11 mai 1967 à Aumale, dans le département de la Seine-Maritime (Haute-Normandie), à l'âge de 86 ans. Il est inhumé le jour même à Paris au cimetière du Montparnasse comme l'est son épouse.

## 11 - JOSÉPHINE LECAUCHOIS (1887-1957)



Le vendredi 31 décembre 1887, à vingt heures, est comparu en mairie de Clères, canton de Pavilly, arrondissement de Rouen, département de la Seine-Inférieure, Alphonse Joseph Lecauchois, âgé de 39 ans, boulanger de profession, demeurant au centre du bourg de Clères, qui déclare la naissance de sa fille survenue le jour même, à onze heures du matin, à son domicile.

L'enfant est née au sein du foyer légitime formé avec son épouse Ernestine Nepveu, âgée de 30 ans, domiciliée également à Clères. Le couple s'est marié à Eslettes, le 10 décembre 1883, ce qui permet de supposer qu'ils résident à Clères depuis au moins quatre ans à la date de la naissance. Aucun autre enfant n'est mentionné dans l'acte, mais il s'agit peut-être d'un deuxième ou troisième enfant du couple, une vérification via les recensements ou les registres d'état civil permettrait de le confirmer.

La nouveau-née reçoit trois prénoms : Joséphine, Hortense et Adrienne. Le choix de ces prénoms, tous en usage courant sous le Second Empire et encore très présents sous la Troisième République, peut indiquer une certaine volonté d'alignement sur des références culturelles bourgeoises ou républicaines.

La déclaration de naissance est faite devant le maire de Clères, agissant dans ses fonctions d'officier public de l'état civil, conformément à la loi du 20 septembre 1792 toujours en vigueur, qui impose la déclaration de toute naissance dans les trois jours suivant l'accouchement.

Deux témoins sont requis pour valider l'acte :

- Victor Auguste, garde champêtre, âgé de 61 ans, habitant Clères. Le garde champêtre, fonction communale sous tutelle du maire, est chargé de la surveillance des biens ruraux, de la transmission des ordres municipaux, et parfois de tâches de police rurale. Sa présence comme témoin atteste d'un usage administratif courant dans les communes rurales de la fin du XIXe siècle.
- Daniel Alfred, instituteur public, âgé de 41 ans, domicilié également à Clères. L'instituteur, agent de l'État après les lois Jules Ferry de 1881-1882, représente une figure d'autorité morale et éducative dans la commune. Sa participation comme témoin peut s'expliquer par sa disponibilité, son rôle social et une proximité avec la mairie.

La déclaration est lue à voix haute à l'ensemble des personnes présentes, puis signée par le père, les deux témoins et le maire, conformément à la procédure légale en vigueur. L'acte est inscrit dans le registre des naissances de l'année 1887 de la commune de Clères.

### Contexte administratif et socioprofessionnel

À la date de cette naissance, Clères est une commune de quelques centaines d'habitants, caractérisée par une activité artisanale et agricole modeste. Située à une vingtaine de kilomètres au nord de Rouen, elle est desservie depuis peu par le chemin de fer, ce qui favorise le commerce local. La présence d'un boulanger au centre du bourg indique une implantation professionnelle stable, souvent associée à une maison familiale disposant d'un fournil et d'un espace de vente.

Le père, Alphonse Lecauchois, exerce un métier essentiel dans la hiérarchie sociale villageoise. Le boulanger est à cette époque un acteur central de la vie quotidienne, souvent inscrit sur les listes électorales (si contribuable), et pouvant être mentionné dans les registres de patente ou les matrices cadastrales. Le fait qu'il déclare personnellement la naissance de son enfant à l'officier d'état civil confirme son statut reconnu dans la commune.

La mère, Ernestine Nepveu, est décrite uniquement par son état matrimonial et son âge, sans mention de profession, ce qui correspond aux pratiques administratives de l'époque où les femmes mariées sont juridiquement subordonnées à leur mari jusqu'à la réforme du Code civil du début du XXe siècle. L'absence de profession ne signifie pas absence d'activité : dans un foyer de boulanger, les épouses participent souvent à la production ou à la vente du pain, à la tenue du foyer et à l'accueil des clients.

Elle est décédée le samedi 9 novembre 1957 à Aumale (Seine-Maritime), à l'âge de 69 ans.

Elle a été inhumée le mardi 12 novembre suivant à Paris au cimetière du Montparnasse

Elle est la fille légitime d'Alphonse LECAUCHOIS et d'Ernestine NEPVEU. le domicile en 1906 à Gournay-en-Bray (Seine-Maritime) est situé rue des bouchers.

No 3. X

Naissance de  
Lecauchois,  
Saint-Denis de la Réunion  
31 Dec. 1887.

Mariée à Gourmay  
à Bray, le 13 septem-  
bre 1906, avec Reynes  
Narcisse.  
Le Maire de Clères,

*[Signature]*

780

Décrite à l'Annuaire  
de la Réunion, le  
mois novembre 1887  
une page 104  
Page 6  
Cet acte est  
inscrit dans

*[Signature]*

Le présent acte a été dressé le jour du mois  
de Décembre, l'an mil huit cent quatre-vingt sept, à  
sept heures du soir, Acte de Naissance d'un enfant  
qui nous a été présenté et qui a été reconnu être  
de sexe féminin, né au jourd'hui, à onze heures  
du matin, au domicile de ses père & mère, au  
centre du bourg de Clères fille de Alphonse, ex. ch.  
Lecauchois, boulanger, âgé de trente neuf ans,  
et de Ernestine, Nègresse, veuve de ~~Alphonse~~ de son  
mariage, âgé de trente ans, son épouse, demourant  
au dit lieu de Clères et mariés à Estelbet,  
le dix décembre, mil huit cent quatre-vingt trois  
Lequel a reçu les prénoms de Joséphine, DORVILLE,  
Adrienne: sur les réquisitions et présentation à  
nous faites par le père de l'enfant, en présence  
de Victor, Auguste, garde champêtre, âgé de  
soixante un ans, et de Quinel, Alphonse, Juri-  
sconsulte public, âgé de quarante un ans, tous  
deux légitimes et demourant en cette commune.  
Lesquels déclarant et sincères ont signé, après  
lecture de l'acte, et ont fait double en leur présence  
et constaté suivant la Loi, par nous, Maire  
de Clères remplissant les fonctions d'officier  
public de l'état civil.

*[Signature]* Victor Lecauchois

*[Signature]*

Du 31e jour du mois de décembre 1887, à 20h, acte de naissance d'un enfant qui nous a été présenté et qui été reconnu être du sexe féminin, née aujourd'hui à 11h du matin au domicile de ses père et mère, au centre du bourg de Clères, fille de Alphonse Joseph Lecauchois, boulanger, âgé de 39 ans et de Ernestine Nepveu...âgée de 30 ans, son épouse...au dit lieu de Clères Et marié à Eslettes, le 10 décembre 1883. Lequel a reçu les prénoms de Joséphine Hortense Adrienne sur les réquisitions et présentations à nous faites par le père de l'enfant, en présence de Victor Auguste, garde champêtre, âgé de 61 ans et de Daniel Alfred, instituteur public, âgé de 41 ans, tous 2 témoins et de demeurant en cette commune. Lesquels déclarant témoins ont signé après lecture, le présent acte fait en leur présence et constaté suivant la loi par le maire de Clères, remplissant les fonctions d'officier public de l'état civil.



Centre bourg de Clères - lieu de naissance de Joséphine LECAUCHOIS

# LE MARIAGE DE LUCIEN REYNES ET JOSÉPHINE LECAUCHOIS (1906)

Le mercredi 19 septembre 1906, à 10h30 du matin, le mariage de Lucien Narcisse Reynes, âgé de 26 ans, et de Joséphine Hortense Adrienne Lecauchois, âgée de 18 ans, est célébré en mairie de Gournay-en-Bray, une commune rurale du pays de Bray, située dans le département de la Seine-Inférieure.

## *Identité et situation des futurs époux*

Lucien Reynes est coiffeur, domicilié à Levallois-Perret, en banlieue nord-ouest de Paris. Il est né à Paris, 5<sup>e</sup> arrondissement, le 6 août 1880, dans un quartier alors en mutation, marqué par la proximité du Quartier Latin et des grands chantiers haussmanniens encore récents. Il est le fils de Eugène Henri Reynes et de Cléopâtre Augustine Renée Gouttey, tous deux sans profession, résidant à Courbevoie. Comme il est d'usage à cette époque, les parents vivent probablement sous le même toit et participent à l'organisation du mariage. Ils sont présents à la cérémonie et donnent leur consentement.

Lucien a atteint l'âge légal pour se marier sans autorisation parentale. Il a accompli son service militaire, obligatoire pour tous les hommes français depuis la loi de 1889, en présentant le jour de son mariage son livret militaire en mairie, preuve de sa régularité vis-à-vis des obligations nationales.

Joséphine Lecauchois est née à Clères, le 31 décembre 1887, et réside à Gournay-en-Bray, au 22 rue des Bouchers, chez ses parents. Elle n'a pas encore 19 ans : mineure, elle doit donc, selon la loi, obtenir le consentement formel de ses deux parents. Son père, Alphonse Joseph Lecauchois, exerce la profession de représentant de commerce, une activité commerciale itinérante en plein essor à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, liée à l'essor des catalogues de vente, du petit négoce et des circuits de distribution modernes. Sa mère, Ernestine Nepveu, n'a pas de profession déclarée : comme la majorité des femmes mariées à cette époque, elle est classée comme « sans profession » bien qu'elle participe sans doute à la gestion du foyer ou d'activités économiques secondaires.

## *Cadre légal et démarches administratives*

Les publications de mariage, exigées par les articles 63 et 64 du Code civil pour assurer la publicité de l'union, ont eu lieu dans les deux communes concernées — Levallois-Perret pour le marié, Gournay-en-Bray pour la mariée — les dimanches 2 et 9 septembre 1906. Elles sont affichées à la porte des mairies à midi, comme le veut la procédure en vigueur depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle. Aucune opposition à l'union n'a été déposée.

Les pièces suivantes sont présentées et versées au dossier :

- Les actes de naissance des futurs époux, exigés pour établir leur identité et leur statut civil.
- Le certificat de publication émis par la mairie de Levallois-Perret.
- Le certificat du contrat de mariage, document notarié assurant la répartition des biens selon le régime matrimonial choisi.

Ce contrat de mariage a été signé le 6 septembre 1906 devant Maître Vavasseur, notaire établi à Colombes, autre commune des Hauts-de-Seine. À cette époque, la signature d'un contrat est fréquente, notamment en cas de situation patrimoniale à organiser, de commerce familial, ou lorsque la future épouse est mineure.

## *Témoins et entourage familial*

La cérémonie se déroule en présence de quatre témoins, désignés parmi les proches et la parenté :

- Albert Eugène, 29 ans, industriel domicilié à Paris – ami du couple, représentatif du milieu urbain professionnel parisien.
- Eugène Aimé Dupille, 49 ans, coiffeur domicilié à Gournay – probablement un collègue ou mentor professionnel du marié.
- Louis Edmond Lecauchois, 48 ans, épiciier domicilié à Neuchâtel – oncle maternel ou paternel de la mariée, exerçant un commerce stable dans un environnement semi-rural.
- Alphonse Grout, 53 ans, boulanger domicilié à Bapaume – cousin de la mariée, issu d'une commune de l'Artois, probablement du côté maternel.

La composition des témoins témoigne d'un réseau de proximité mêlant famille, amis et professionnels. Le mariage, bien que célébré dans une commune rurale, mobilise des personnes issues de différents territoires : région parisienne, Normandie, Picardie.

## *Célébration et conclusion*

C'est Adolphe Legrand, premier adjoint au maire, qui officie. Comme c'est fréquent à l'époque, le maire délègue à ses adjoints la célébration des mariages. L'officier lit aux époux les articles du Code civil relatifs au mariage, notamment ceux du titre V qui définissent les droits et devoirs des conjoints. L'union est prononcée publiquement et légalement, conformément à la loi française en vigueur depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle.

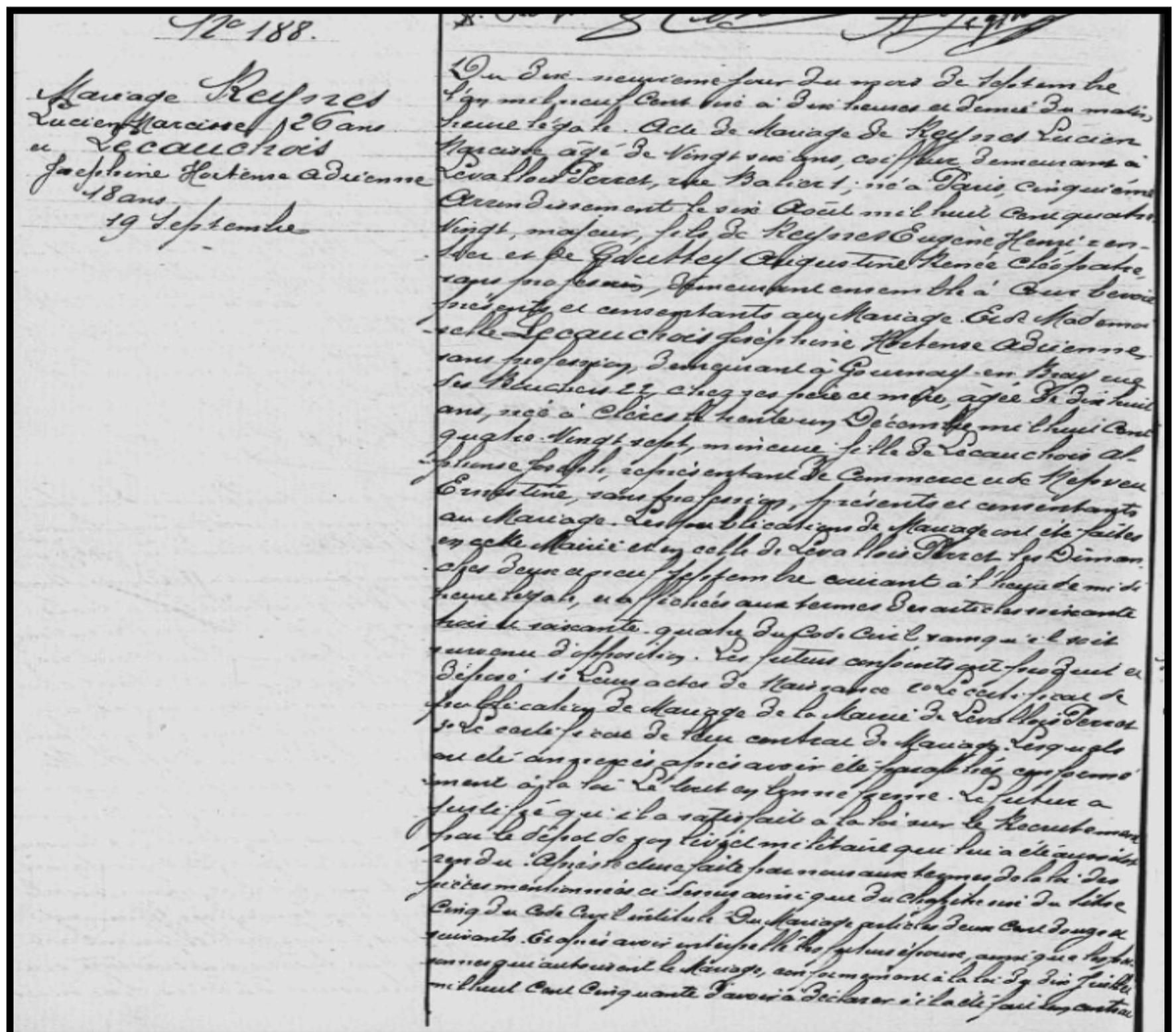
Les deux époux, les témoins et l'officier signent l'acte. Le mariage est désormais inscrit au registre d'état civil.

Du 19e jour du mois de septembre 1906 à 10h30 du matin heure légale. Acte de mariage de Reynes Lucien Narcisse, âgé de 26 ans, coiffeur, demeurant à Levallois-Perret, rue Baliers (?). Né à Paris, 5ème arrondissement, le 6 août 1880, majeur, fils de Reynes Eugène Henri, et de Gouttey Augustine Renée Cléopâtre, sans profession, demeurant, ensemble à Courbevoie, présent et consentant au mariage.

Et de demoiselle Lecauchois Joséphine Hortense Adrienne, sans profession, demeurant à Gournay-en-Bray, Rue des bouchers, 22, chez ses père et mère, âgée de 18 ans, née à Clères, le 31 décembre 1887, mineure, fille de Alphonse Joseph, représentant de commerce, et de Nepveu Ernestine, sans profession, présents et consentants au mariage. Les publications de mariage ont été faites en cette mairie et en celle de Levallois-Perret, les dimanches 2 et 9 septembre courant, à l'heure de midi, heure légale, et affichées aux termes des actes 63 et 64 du Code civil sans qu'il ne soit survenu d'opposition. Les futurs conjoints ici présents ont déposé :

- 1° leur acte de naissance,
- 2° Le certificat de publication de mariage de la mairie de Levallois-Perret
- 3° Le certificat de leur contrat de mariage.

Lesquels ont été annexés après avoir été paraphés conformément à la loi le tout en bonne et due forme. Le lecteur a justifié qu'il a satisfait à la loi sur le recrutement par le dépôt de son livret militaire qui lui a été aussitôt rendu. Après lecture faite par nous aux témoins de la loi des faits, mentionnés ci-dessus, ainsi que du chapitre au titre 5 du Code civil, intitulé du mariage par deux civils et suivants, et après avoir interpellé les futurs époux, ainsi que les témoins qui autorisent le mariage, confirmons au nom de la loi du 10 juillet 1850 avoir à déclarer qu'il a été fait un contrat de mariage, ils ont répondu que ce contrat avait été fait devant maître Vavasseur, notaire à Colombes, Seine, le 6 septembre 1906. Lesdits comparants ont déclaré vouloir se prendre en mariage, Nepveu Joséphine Hortense Adrienne et l'autre Reynes Lucien Narcisse. En présence des mariés, Albert Eugène, âgé de 29 ans, industriel, demeurant à Paris. Dupille (?) Eugène Aimé, âgé de 49 ans, coiffeur, demeurant à Gournay, tous 2 amis des futurs. De Lecauchois Louis Edmond, âgé de 48 ans, épiciier, demeurant, à Neuchâtel, oncle de la future, de Grout Alphonse, âgé de 53 ans, boulanger, demeurant à Bapaume, cousin de la future. Ensuite de quoi nous Legrand Adolphe, premier adjoint au maire de la ville de Gournay-en-Bray, faisant par délégation fonction d'officier public de l'État civil, avons prononcé qu'au nom de la loi les deux époux sont unis en mariage légitime. Fait en présence de tous, ils ont signé avec nous ainsi que les annexes le présent acte fait dans le local de la mairie ou la publication a été faite.



soixante-septième

Le mariage de M. Lucien Reynes et de Mlle Joséphine Lecauchois a été célébré devant M. H. Wassereur, notaire à Gournay-en-Bray le sixième jour du mois de Juin mil neuf cent six. Lesdits comparants ont déclaré franchement et librement l'un le cauchois Josephine Hodeler veuve adieu et l'autre M. Lucien Reynes. En présence de M. Auguste Albert Eugène, âgé de vingt-neuf ans, industriel, demeurant à Paris; M. Dupont Eugène Aimé, âgé de quarante-neuf ans, coiffeur, demeurant à Gournay; M. Louis Reynes, âgé de cinquante-huit ans, écrivain, demeurant à Neufchâtel, oncle de la future; M. Prost Albert, âgé de cinquante-trois ans, boulanger, demeurant à Bassecourme, cousin de la future. En suite de quoi M. le Grand Godefr. le premier adjoint au Maire de la Ville de Gournay en Bray, faisant par ses fonctions des fonctions publiques de l'Etat, lui a remis honore et qu'il n'y a rien de la loi de la dite épouse sont venus en mariage. Et après lecture faite en présence de tous, il y a été signé avec eux ainsi que les témoins le mariage a été fait double dans le local ordinaire de la Mairie où le public a été admis.

Le cauchois

L. Reynes

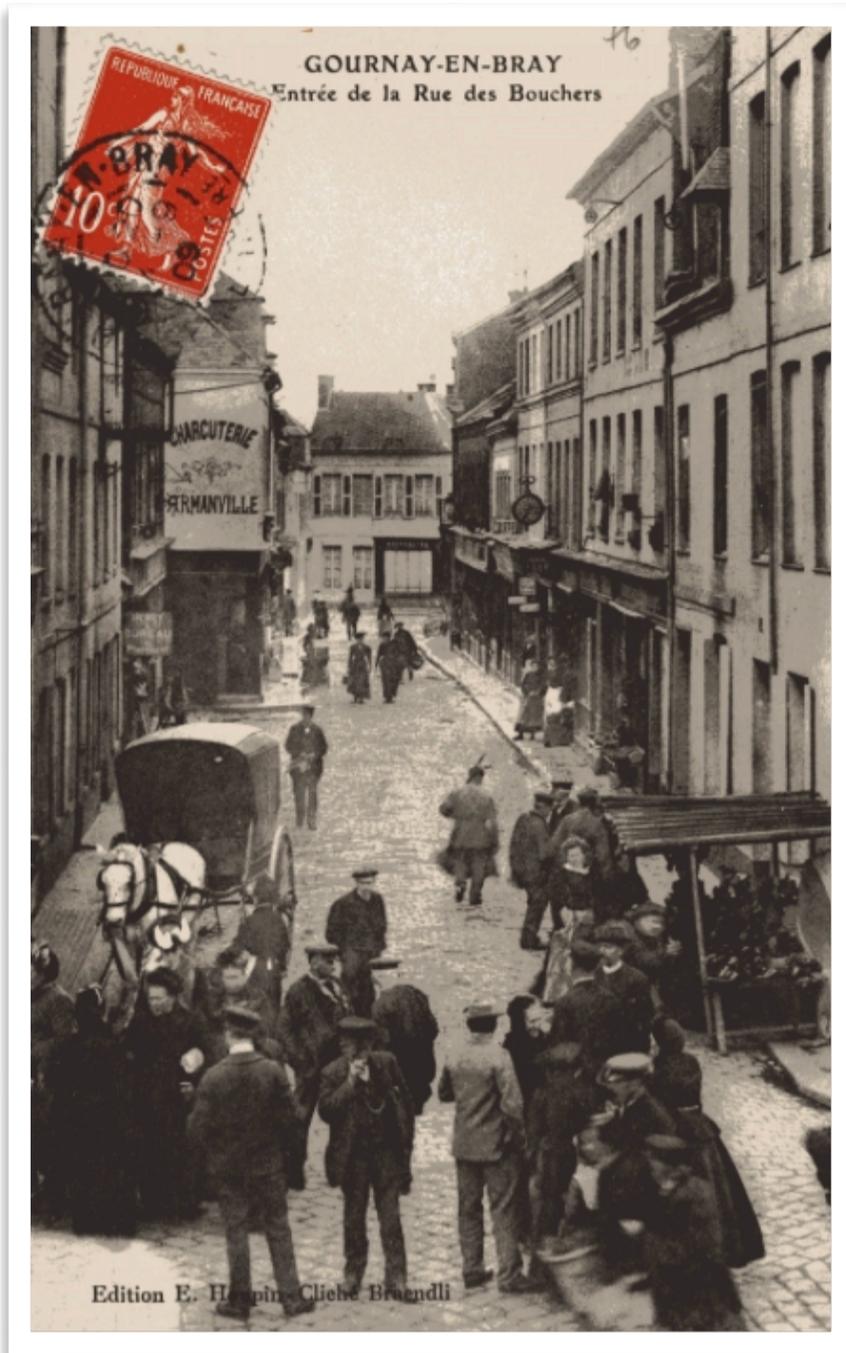
Reynes

A. Gantier

Le futur

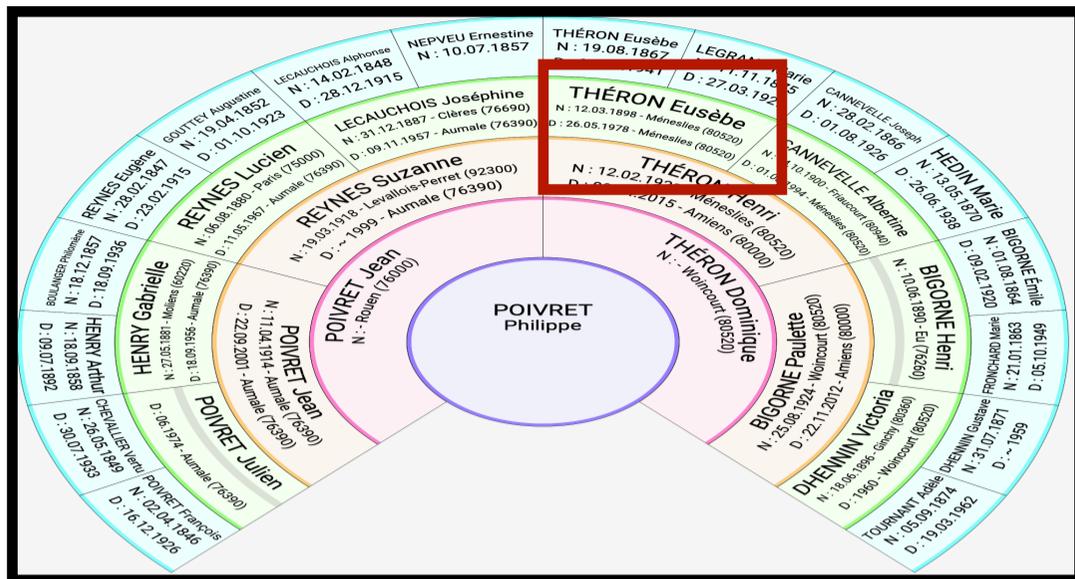
Le cauchois

E. Dabille (A. Mareschal)  
 Dabille



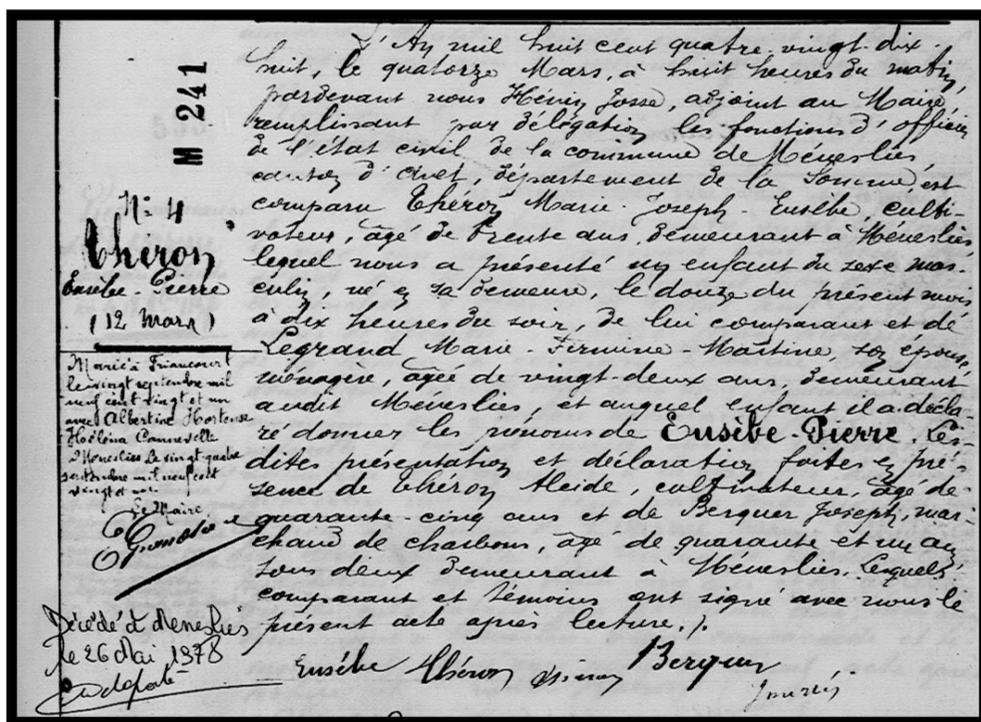
Rue des Bouchers - Gournay en Bray - début XXème siècle - lieu d'habitation de Joséphine LECAUCHOIS en 1906

## 12 - EUSÈBE THÉRON (1898-1978)



### Une naissance au cœur de la terre picarde

Le 12 mars 1898, à 22 heures, dans une maison de Meneslies, petit village agricole du canton d'Ault (Somme), naît Eusèbe Pierre THÉRON. Son père, Marie Joseph Eusèbe THÉRON, cultivateur de 30 ans, vient déclarer la naissance deux jours plus tard à la mairie. Sa mère, Marie Firmine Martine LEGRAND, est âgée de 22 ans. C'est dans ce foyer rural, au sein d'une communauté profondément enracinée dans la terre, qu'Eusèbe grandit, entre travaux agricoles et école communale.



Acte de naissance de Eusèbe Pierre THÉRON - 1898 - Meneslies - Archives départementales de la Somme

L'an 1898 le 14 mars à 8h du matin par devant nous Henri Josse, adjoint en maire, remplissant par délégation, les fonctions d'officier de l'État civil de la commune de Meneslies canton d'Ault, département de la Somme, est comparu, Théron Marie-Joseph Eusèbe, cultivateur, âgé de 30 ans, demeurant à Meneslies. Lequel nous a présenté un enfant de sexe masculin, né en sa demeure, le 12 du présent, moi à 22h, de lui comparant et de Legrand Marie Firmine Martine, son épouse, ménagère, âgé de 22 ans, demeurant audit Meneslies, et auquel enfant, il a déclaré donner les prénoms de Eusèbe Pierre. Les dites présentation et déclaration faites en présence de Théron Alcide, cultivateur, âgé de 45 ans et de Berquer, Joseph, marchand de charbon, âgé de 41 ans, tous deux demeurant à Meneslies. Lesquels comparant et témoins, ont signé avec nous le présent acte après lecture.

### Le portrait d'un jeune homme de la campagne

Lors de son recensement militaire, le jeune Eusèbe est décrit avec une précision quasi-photographique : Cheveux blonds, yeux bleus, visage long, menton à fossettes, nez rectiligne, front moyen, bouche aux petites lèvres. Sa taille (1,76 m), plutôt élevée pour l'époque, laisse imaginer une silhouette élancée. Son degré d'instruction est noté "trois", ce qui correspond à une instruction primaire complète avec probablement quelques bases d'écriture et de calcul suffisantes pour lire des ordres ou écrire des lettres. Ce portrait est celui d'un jeune homme solide, paysan instruit selon les standards de la République rurale.

### L'entrée dans l'armée : service actif contrarié par la maladie

Inscrit sous le numéro 160 du canton d'Ault, Eusèbe est classé dans la première partie de la liste de 1917. Il est incorporé au 51e régiment d'infanterie le 2 mai 1917. Il arrive au corps dès le lendemain, le 3 mai, sous le matricule 13.910. À 19 ans, le voilà soldat de 2e classe, lancé dans l'apprentissage militaire en pleine guerre. Mais sa carrière de combattant actif est rapidement interrompue. En juin 1917, la commission de réforme de Brest le déclare inapte temporairement pour deux mois, en raison d'une otite moyenne à gauche, une infection grave à l'époque, provoquant la destruction de la membrane tympanique. Le 4 septembre 1917, il est classé en service auxiliaire. Il n'est donc plus apte aux combats de première ligne, mais peut être affecté à des tâches de soutien, souvent tout aussi essentielles.

### *Soldat de l'arrière et technicien du génie*

Le 10 février 1918, Eusèbe est affecté au dépôt de télégraphie militaire de deuxième ligne, matricule 5.169. Cette affectation témoigne d'un redéploiement stratégique de l'armée, mobilisant les soldats valides aux transmissions et au soutien logistique.

Cependant, le 2 juillet 1918, la commission de réforme de Troyes le maintient en service auxiliaire, mais l'autorise à être affecté à la zone des armées — une évolution permise par la loi du 17 août 1915, qui assouplit les conditions d'emploi des soldats non aptes au combat. Il s'approche donc à nouveau du front.

Le 19 octobre 1918, Eusèbe arrive dans les armées du Nord et du Nord-Est, quelques semaines seulement avant l'armistice du 11 novembre.

Le 11 octobre 1918, il est versé au 3e régiment du génie (compagnie ¼), et en février 1920, au 8e régiment du génie. Ces affectations dans le génie témoignent de ses compétences dans des tâches techniques : creusement de tranchées, construction de routes ou de réseaux, déminage...

### *La fin du service actif et le retour au foyer*

Le 8 février 1920, il passe au 166e régiment d'infanterie, puis est renvoyé dans ses foyers le 7 juin 1920, en attente de son passage dans la réserve, officiellement effectué le 15 juin 1920. Il reçoit un certificat de bonne conduite — une mention valorisante, souvent mentionnée sur les documents familiaux.

Le 11 août 1921, il est affecté dans la réserve au 11e régiment d'infanterie, puis rattaché en 1923 à la classe de mobilisation 1914, en raison de sa situation familiale (père de deux enfants).

Il est classé sans affectation en 1927, puis brièvement réintégré au CM infanterie 21-22T le 15 avril 1935. En 1938, il change de classe d'affectation.

Enfin, le 1er mars 1940, en pleine Seconde Guerre Mondiale, il est affecté au P.A.C (parc automobile de campagne) du 2e régiment, comme père de quatre enfants, ce qui lui donne droit à un statut protecteur.

### *Paysan, père, soldat : une vie d'homme du siècle*

Derrière cette longue série de mutations administratives, se dessine la figure d'un homme de son temps : paysan mobilisé, partiellement invalide, technicien improvisé, père de famille nombreuse, dont les devoirs militaires s'étendent sur plus de 23 ans, de 1917 à 1940.

Eusèbe THÉRON appartient à cette génération née à la charnière du XIXe et du XXe siècle, dont l'existence a été tissée entre travail de la terre, service de la patrie et reconstruction permanente.

### *Une vie clôturée à Méneslies, en fidélité à sa terre natale*

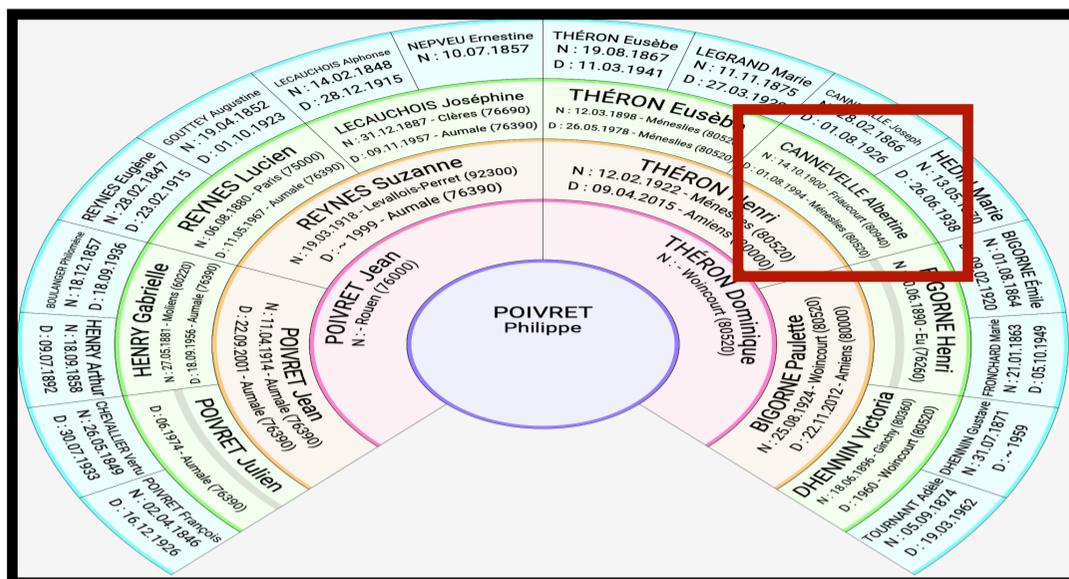
Le 26 mai 1978, à l'âge de 80 ans, Eusèbe Pierre THÉRON s'éteint dans son village natal de Méneslies, là où il était né en 1898.

Il aura connu la guerre des tranchées, l'industrialisation des campagnes, la télévision, et la France moderne.

Il laisse l'image d'un homme discret mais résilient, attaché à sa terre, à sa famille, et fidèle aux exigences de son temps.

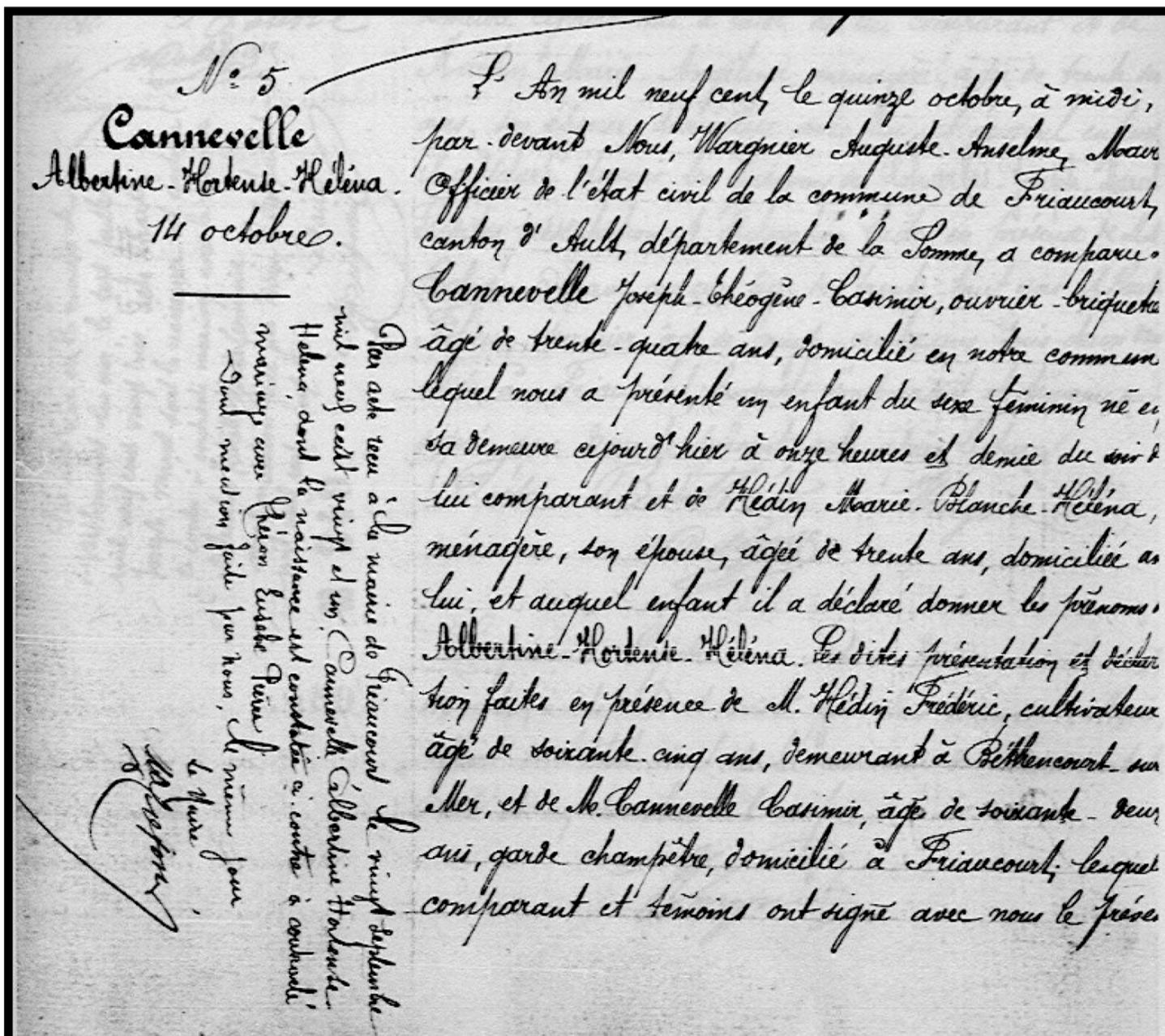


# 13 - ALBERTINE CANNEVELLE (1900-1994)



## Une naissance dans la brique et la terre

Le 14 octobre 1900, à 23h30, à Friaucourt, petit village côtier de la Somme, naît une fille au foyer modeste de Joseph Théogène Casimir Canneville, ouvrier briquetier de 34 ans, et de son épouse Marie Blanche Hélène Hédin, âgée de 30 ans, ménagère. La naissance est déclarée le lendemain midi à la mairie par le père lui-même, devant le maire Auguste Wagnier. L'enfant reçoit les prénoms d'Albertine Hortense Hélène. Son arrivée au monde s'inscrit dans une famille rurale enracinée dans cette terre picarde, à proximité de la mer, non loin de Cayeux-sur-Mer et de la baie de Somme. Son grand-père paternel, Casimir Canneville, exerce comme garde champêtre à Friaucourt, tandis que son grand-père maternel présumé, Frédéric Hédin, est cultivateur à Béthencourt-sur-Mer. Ces deux figures locales incarnent un mode de vie rythmé par la terre, le travail manuel et les liens communautaires.



L'an 1900 le 15 octobre à midi par devant nous, Wagnier Auguste Anselme, maire et officier de l'État Civil de la commune de Friaucourt, canton d'Ault, département de la Somme, a comparu, Canneville Joseph Théogène Casimir, ouvrier briquetier, âgé de 34 ans, domicilié en notre commune, lequel nous a présenté un enfant de sexe, féminin, née en sa demeure ce jourd'hui à 23h30 de lui comparant et de Hédin Marie Blanche Héléna, ménagère, son épouse, âgée, de 30 ans demeurant avec lui et auquel enfant il a déclaré donner les prénoms de Albertine Hortense Héléna. Lesdites présentation et déclaration faites en présence de Monsieur Hédin Frédéric, cultivateur, âgé de 65 ans, demeurant à Béthencourt sur mer et de Monsieur Canneville Casimir âgé de 62 ans, garde champêtre à Friaucourt, lesquels comparant ont signé avec nous le présent acte.

Friaucourt à l'époque est un village d'environ 400 à 500 âmes. La brique y est une activité locale, exploitant l'argile des sols, et mêlée aux travaux agricoles et aux petits métiers. Albertine naît dans une maison probablement simple, sans eau courante ni électricité, dans une France rurale encore largement traditionnelle.

### *L'adolescence à l'ombre de la Grande Guerre*

Lorsqu'éclate la Première Guerre mondiale, Albertine a 13 ans. La Somme, située en zone stratégique, est directement touchée. Si Friaucourt se trouve un peu à l'écart du front principal, la guerre bouleverse profondément la région : les hommes partent au front, les familles sont réorganisées, l'économie ralentit, la peur s'installe. Les combats de la bataille de la Somme en 1916 sont terriblement proches.

Il est probable que le quotidien d'Albertine adolescente soit marqué par l'absence des hommes, le passage de troupes, les restrictions, les rumeurs du front. A-t-elle vu passer des soldats britanniques ou australiens venus combattre sur cette terre ? A-t-elle aidé à la ferme ou travaillé très tôt pour contribuer au foyer ? Ces détails, s'ils ne sont pas documentés, restent vraisemblables pour une jeune fille de sa condition en Picardie à cette époque.

### *Une femme du siècle rural*

La vie d'Albertine se poursuit dans une France qui se transforme lentement. Les années 1920 et 1930 voient l'électrification des campagnes, la lente amélioration du confort domestique. Elle connaît peut-être le chauffage au charbon, les premiers postes TSF, les marchés locaux, les lessives collectives, les processions religieuses, les vendanges communautaires. Femme de son temps, elle peut avoir eu plusieurs enfants (à rechercher via les recensements ou les registres).

Pendant la Seconde Guerre mondiale, elle a environ 40 ans. Sa région est occupée par les Allemands. Les fermes et les maisons sont réquisitionnées, les denrées sont rationnées. Elle a peut-être caché des provisions, abrité un soldat, ou simplement attendu avec crainte la Libération.

À partir des années 1950, la modernité s'accélère. Les routes s'améliorent, les tracteurs remplacent les chevaux, la télévision entre dans les foyers. Albertine reste dans ce monde rural, témoin du basculement du siècle sans forcément en bouleverser le rythme quotidien.

### *La mémoire des anciens*

Albertine s'éteint à 93 ans, le 1er août 1994, à Méneslies, commune de 150 habitants à l'époque. Elle aura traversé deux guerres mondiales, vu s'éteindre la IIIe République, passer le Front populaire, de Gaulle, Pompidou, Mitterrand. Elle aura connu la lampe à pétrole et la télévision couleur, les sabots et les voitures, la traction animale et les machines à laver.

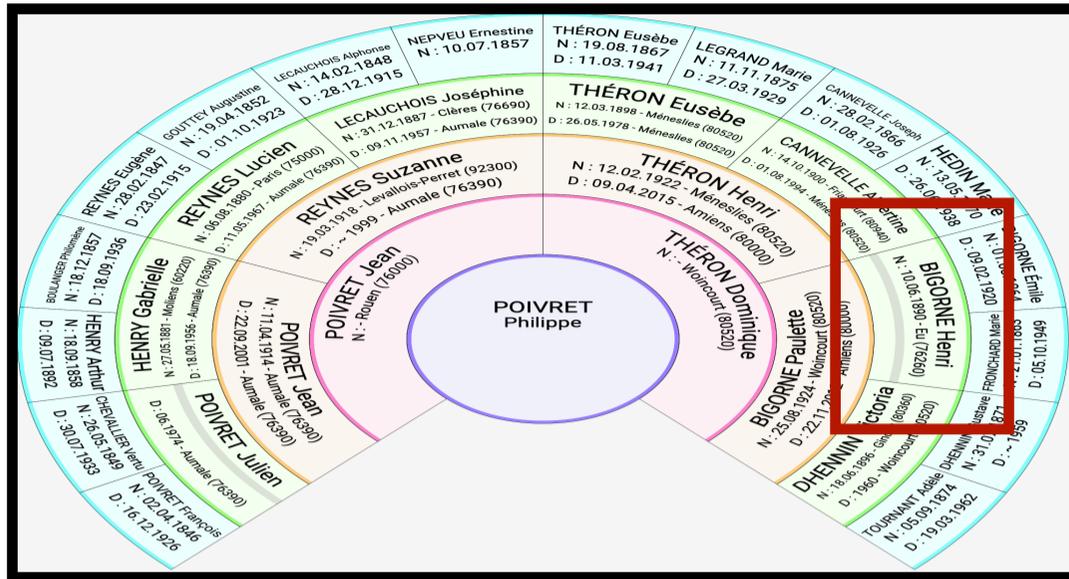
Son parcours est discret mais précieux. Il raconte la vie d'une femme du peuple, enracinée dans une terre picarde, dont l'histoire épouse les courbes du XXe siècle français.

## LE MARIAGE DE EUSÈBE PIERRE THÉRON ET DE ALBERTINE CANNEVELLE (1921)

Eusèbe et Albertine se sont mariés le mardi 20 septembre 1921 à Friaucourt (Somme). Eusèbe a 23 ans et Albertine a 20 ans. Leur union a duré 56 ans et 8 mois. Malheureusement, l'acte s'est perdu et demeure, à ce jour introuvable. Ce mariage intervient dans une France meurtrie, encore marquée par le deuil et la destruction. La reconstruction est en cours, les familles essaient de reprendre une vie "normale". Ce mariage peut apparaître comme un symbole d'ancrage, de fidélité à son village natal.



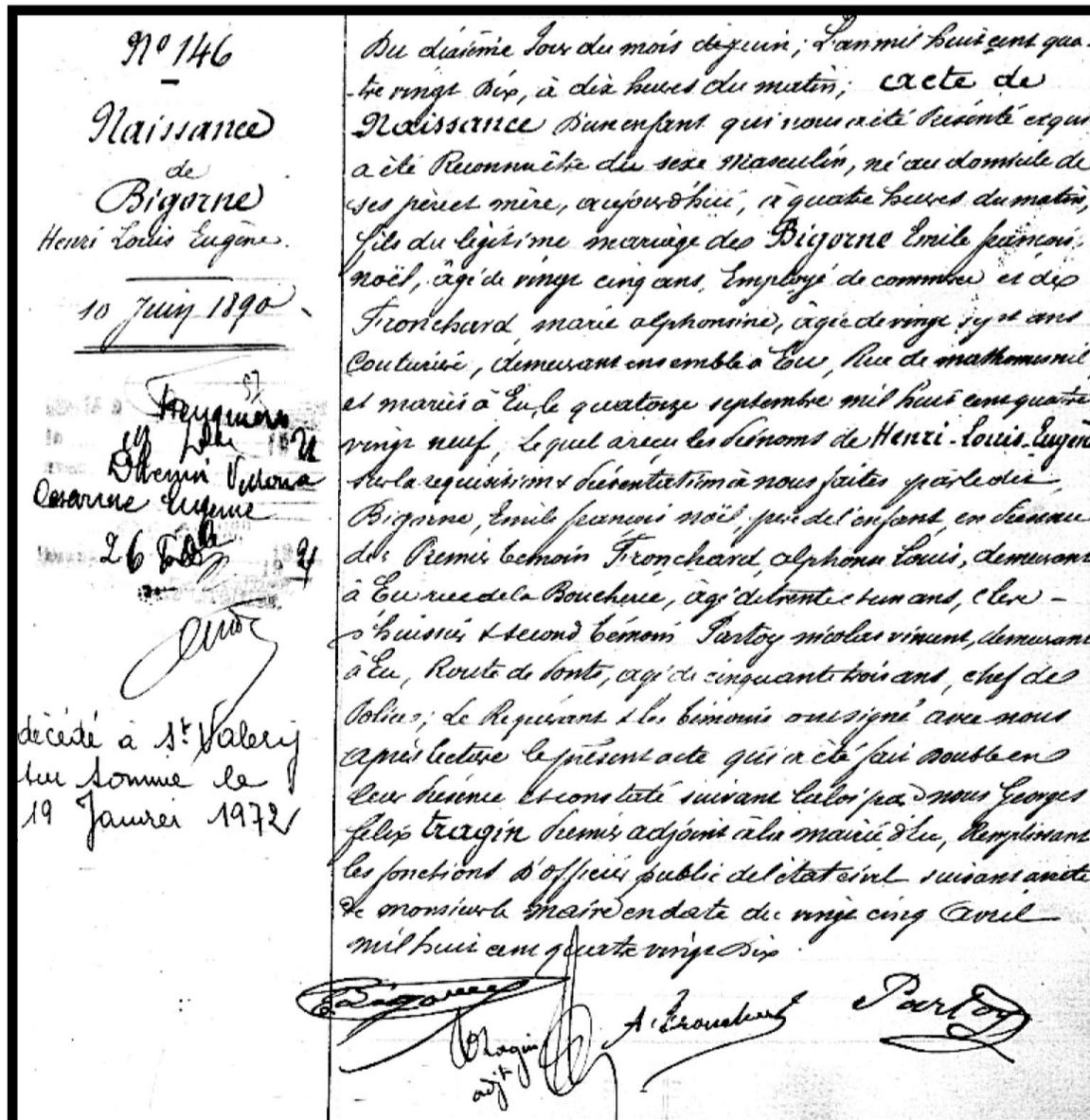
# 14 - HENRI BIGORNE (1890-1972)



## Une naissance dans une ville industrielle – Eu, 10 juin 1890

C'est à quatre heures du matin, en cette journée du 10 juin 1890, qu'Henri Louis Eugène Bigorne pousse son premier cri dans une maison de la rue de "Mathomesnil", à Eu, petite ville de la Seine-Inférieure nichée entre les falaises du littoral normand et les bois d'Eu. Son père, Émile François Noël Bigorne, 25 ans, est employé de commerce. Sa mère, Marie Alphonsine Fronchard, couturière âgée de 27 ans, l'a mis au monde moins d'un an après leur mariage célébré à Eu le 14 septembre 1889.

L'acte de naissance est rédigé en présence de deux témoins : Alphonse Louis Fronchard, clerc d'huissier (probablement un oncle maternel), et Nicolas Vincent Partoy, chef des polices. La famille s'installe dans la modeste bourgeoisie commerçante de cette ville normande au riche passé royal et industriel.



Du 10e jour du mois de juin, l'an 1890, à 10h du matin ; acte de naissance d'un enfant qui nous a été présenté et qui a été reconnu être du sexe masculin, né au domicile de ses père et mère aujourd'hui à 4h du matin fils du légitime mariage de Bigorne Émile François Noël, âgé de 25 ans, employé de commerce, et de Fronchard Marie Alphonsine, âgée de 27 ans, couturière, demeurant ensemble à Eu, rue de Mathomesnil et mariés à Eu le 14 septembre 1889, lequel a reçu les prénoms de Henri Louis Eugène sur la réquisition et (?) à nous faites par Bigorne, Émile François Noël, père de l'enfant en présence du premier témoin, Fronchard Alphonse Louis, demeurant à Eu, rue de la boucherie, âgé de 31 ans, clerc d'huissier et le second témoin Partoy Nicolas Vincent, demeurant à Eu, route de ponts, âgé de 53 ans, chef des polices. Le requérant et les témoins ont signé avec nous après lecture le présent acte qui a été fait (en) double en Leur présence et constatée suivant la loi par nous, Georges Félix Tragin, premier adjoint à la mairie d'Eu remplissant les fonctions d'officier public de l'État civil, suivant, assisté de Monsieur le maire en date du 25 avril 1890



*Friaucourt - début XXème siècle - à noter les propriétaires de l'épicerie se nomment Robart-Canneville*

TITULAIRE D'UNE CLASSE D'AFFECTATION  
ET D'UNE CLASSE D'ARMÉE D'INOCCULTATION

P. N. 39 R. 621-642

Nom : **Bigorne**  
Prénoms : *Henri Louis Eugène* Surnoms : *JM*

Numéro matricule du recrutement : **871**

Classé de mobilisation : *Dom ad 18*

ÉTAT CIVIL.  
Né le *10 juin 1890*, à *Eu*, canton d'*Eu*, département d'*Seine-Inférieure*, résidant au *Créport*, canton d'*Eu*, département d'*Seine-Inférieure*, profession de *commerçant*  
fils de *Emile François Noël* et de *Florence Marie Alphandine*, domiciliés au *Créport*, canton d'*Eu*, département d'*Seine-Inférieure*

SIGNALEMENT. *18072*  
Cheveux : *blond clair*  
Yeux : *bleu clair*  
Renseignements physiognomiques complémentaires : *bouche petite*  
Front : { Inclinaison : *faiblement*  
Hauteur : *moyen*  
Largeur : *d'*  
Dos : *rectiligne*  
Base : *horizontale*  
Nez : { Hauteur : *petit*  
Saillie : *d'*  
Largeur : *moyen*  
Visage : *plein*  
Taille : *1 mètre 64 centimètres*  
Taille rectifiée : *1 m.* cent.  
 Marques particulières :  
Degré d'instruction générale : *3*

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION.  
Classé dans la *1* partie de la liste en 1911.  
Classé dans la *1* partie de la liste en 19

CORPS D'AFFECTATION.	NUMÉROS	
	au CONTRÔLE spécial.	MATRICULE ou au répertoire.
Armée active. <i>5<sup>e</sup> Rég<sup>t</sup> du Génie (24<sup>e</sup> Rég<sup>t</sup>)</i>		<i>8704</i>
<i>21<sup>e</sup> Rég<sup>t</sup> d'Infanterie</i>		<i>3487</i>
Disponibilité et réserve de l'armée active. <i>Régiment d'Infanterie d'États</i>		
<i>d. Chev. S. Denis</i>	<i>106</i>	<i>06974</i>
<i>39<sup>e</sup> Rég<sup>t</sup> d'Infanterie</i>		<i>12579</i>
<i>39<sup>e</sup> Rég<sup>t</sup> d'Infanterie</i>		<i>PA 1021-24</i>
Armée territoriale et sa réserve. <i>sans affectation</i>		<i>pl. 10-43</i>

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.  
Inscrit sous le n° *42* de la liste  
Condé le *11 sept. 1909* par le *2<sup>e</sup> est de Duppe* et *1<sup>er</sup> ps. munde* (suris) pour *corps flo-*  
incorporé à compter du *7 octobre 1911*. Arrivé au corps le *7 au dit*  
L'après le dit jour - Parti au *21<sup>e</sup> Rég<sup>t</sup> d'Infanterie* (D. M. M. M.)  
du *12 décembre 1911* arrivé au corps et soldat de classe le  
*1 janvier 1912* Maintenu sous les drapeaux (Art. 33, Loi du 21 Mars 1905)  
Passé dans la réserve le *8 novembre 1913*.  
Certificat de bonne conduite, accordé. Maintenu  
au corps jusqu'au *30 novembre 1913*. (art. 39 de la loi du 21 Mars 1905)  
Mobilisé le *5 août 1914* a rejoint son corps  
S'illustre le *30 août 1914* à *Soy. les Fajères Internes* a  
Passé, avec du corps du *21<sup>e</sup> Inf.* en date du *29-1-17*.  
Rapatrié en France le *19 janvier 1919*. Arrivé au Dépôt de  
Transition des F. O. de la *3<sup>e</sup> Région* le *19 janvier 1919*.  
Passé au *39<sup>e</sup> Rég<sup>t</sup> d'Infanterie* le *2 Mars 1919* (D. M. M. M.)

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.			D. DOMICILE. R. RÉSIDENCE.
Dates.	Communes.	Subdivision de région.	
<i>9 Nov. 1920</i>	<i>Eu, grande rue 70</i>		
<i>12 août 1922</i>	<i>Woincourt sur d'Abbeville</i>	<i>Abbeville R.</i>	
<i>20 avril 1929</i>	<i>Eu P. Carnot Café de la Halle 107 R.</i>		
<i>7 Mai 1930</i>	<i>Woincourt rue de la rue d'Abbeville R.</i>		

*9 août 1919*  
*178* *8<sup>e</sup> Rég<sup>t</sup> d'Infanterie*  
*39<sup>e</sup> Rég<sup>t</sup> d'Infanterie*  
se retire au *Créport Rue Albert Coët 8*  
Rattaché à la Classe *1<sup>er</sup> père de 7 enfants* (Art. 58 Loi du 14-1923) *Classé dans la première des deux*  
affectations le *4<sup>e</sup> août 1927* (D. M. M. M. M. du 19-10-26) Rattaché à la Classe *1<sup>er</sup> père de 2 enfants*  
d'après la loi du *1-4-23* le *15 décembre 1927*  
Rattaché à la Classe *1<sup>er</sup> père de 3 enfants* (Art. 58) Loi du *31-3-1928* le *15 mai 1929*.  
Rattaché à la *D. C. 2<sup>e</sup> Réserve* père de *5 enfants*.  
(Art. 58 loi du *31-3-28*) Dégagé de toute  
obligation militaire le *3 janvier 1934* comme  
père de *6 enfants* art. 58 loi du *31-3-28*.

Carte de Combattant n° *1331*

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :			DATE de LA LIBÉRATION du service militaire.
la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	

Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un décompte spécial (engagés, condamnés, omis, etc.).

PÉRIODES D'EXERCICES.	Régime...		du	au
	Armée territoriale.	Supplémentaire dans l'		
Spéciales aux hommes du service de garde des voies de communication.	1 <sup>er</sup> dans l'	Supplémentaire dans l'	du	au

Paris et Limoges. — Imp. et libr. mille. CHARLES-LAVAZELLE. — N 1001 in.

### *Une jeunesse marquée par le travail manuel et les premières incartades*

Henri grandit dans un environnement modeste, sans doute bercé par l'activité textile et artisanale qui anime Eu. Très jeune, il apprend un métier manuel. En 1906, à seulement 16 ans, il est recensé à Elbeuf, cité ouvrière dynamique, comme apprenti confiseur. Mais l'adolescence d'Henri n'est pas exempte de troubles : en septembre 1909, âgé de 19 ans, il comparaît devant le conseil de guerre de Dieppe et écope d'une amende avec sursis pour coups et blessures. Un incident mineur sans doute, mais qui laisse transparaître un caractère affirmé, peut-être impulsif.

### *Le service militaire et la transformation en soldat*

En octobre 1911, Henri est incorporé au 5e régiment du génie, à l'âge de 21 ans. Il est décrit comme un jeune homme blond aux yeux clairs, mesurant 1,64 m, avec un visage plein et une petite bouche. Il possède un niveau d'instruction noté « 3 », correspondant à une scolarité primaire complète, ce qui était honorable pour un fils d'artisans en cette fin de Belle Époque. Quelques semaines plus tard, il est muté au 28e régiment d'infanterie. Il devient soldat de 2e classe et, malgré les tensions internationales qui s'intensifient, il obtient un certificat de bonne conduite lors de sa mise en réserve en novembre 1913.

### *Le cataclysme de la guerre – 1914*

Lorsque la guerre éclate, Henri est mobilisé le 9 août 1914. Il rejoint son unité à l'aube d'un conflit que nul n'imagine aussi long. Le mois d'août est dramatique pour l'armée française, qui subit de lourdes pertes dans les Ardennes et la Meuse. Henri participe à la campagne contre l'Allemagne dans le secteur nord-est, mais son destin bascule rapidement : il est fait prisonnier le 30 août 1914 à Séry-lès-Mézières, dans l'Aisne. Commence alors pour lui une longue captivité dans les camps allemands. Interné d'abord à Cassel, en Allemagne, il traverse les épreuves du froid, de la faim, de l'ennui et peut-être du travail forcé. Pendant plus de quatre années, il demeure prisonnier, comme tant d'autres jeunes Français, oubliés dans l'ombre de la grande guerre de tranchées. Son statut de prisonnier est confirmé dans une note officielle de son régiment datée de 1917.

### *Retour à la vie civile – 1919*

Henri est rapatrié en France le 19 janvier 1919, à 28 ans. Il est dirigé vers le dépôt des isolés de la 3e région militaire, probablement à Rouen. Quelques semaines plus tard, le 9 mars, il est affecté au 39e régiment d'infanterie, avec lequel il termine son service actif. Le 9 août 1919, il est enfin démobilisé. Il ne quittera pourtant jamais tout à fait l'univers militaire : il reste inscrit dans la réserve pendant près de quinze ans, régulièrement reclassé selon le nombre croissant de ses enfants, jusqu'à son dégageement définitif en janvier 1934.

### *Un homme de famille – les années de stabilité*

Henri s'établit à Eu, puis à Woincourt et Le Tréport, villes de la façade maritime picarde, où il élève une nombreuse famille. Il est père d'au moins six enfants, ce qui le fait reclasser successivement dans la classe militaire de 1908 à celle de 1904, puis dans la deuxième réserve. Son parcours d'adresses témoigne d'une mobilité professionnelle fréquente :

- En 1920, il habite au 70, Grand-rue à Eu.
- En 1922, il s'installe à Woincourt, route d'Abbeville.
- En 1925, il tient le Café de la Halle, place Carnot à Eu.
- En 1930 tout comme en 1936, il est recensé à Woincourt, rue de la Gare, comme hôtelier.
- Enfin, il se retire au Tréport, au 8 quai Albert Cauet (propriétaire de l'hôtel du port, aujourd'hui Hôtel le Saint Yves).

La petite hôtellerie ou la restauration semblent devenir sa voie. Lui, l'ancien cuisinier, met probablement son savoir-faire au service de ses affaires familiales. Ces établissements servaient à la fois de lieux de passage, de sociabilité, et parfois même d'entraide entre anciens combattants.

### *La fin de vie – 1972*

Henri Bigorne s'éteint le 19 janvier 1972, à Saint-Valery-sur-Somme, à l'âge de 81 ans, après une vie marquée par la guerre, le travail, et la stabilité familiale. Il est inhumé à Eu, sa ville natale.

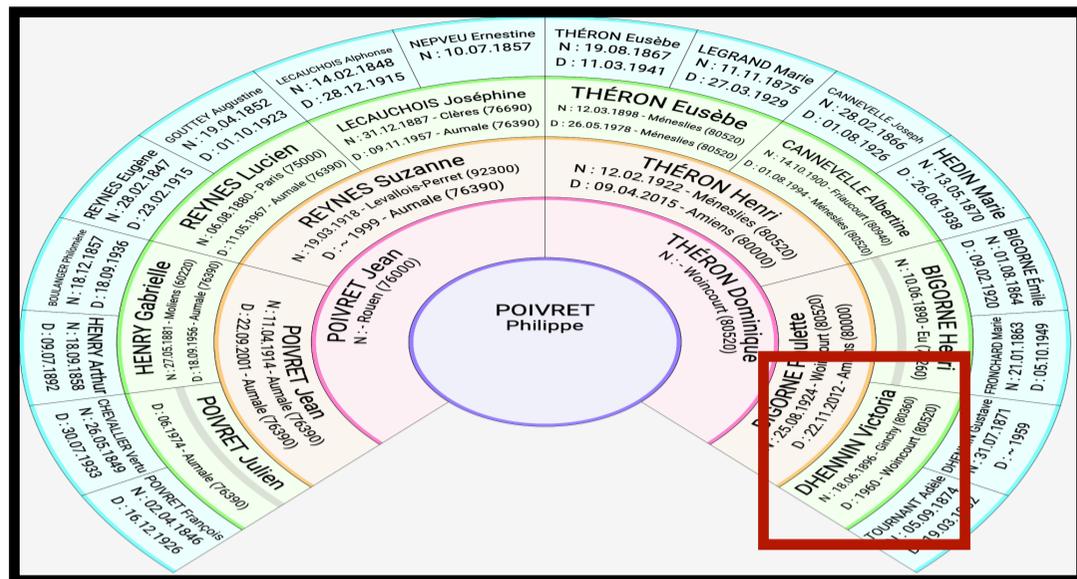
### *Mémoire d'un homme ordinaire au cœur du siècle*

Henri Bigorne fut l'un de ces hommes discrets, dont la vie épouse les plis de l'histoire nationale :

- né sous la Troisième République,
- marqué par l'expérience de la Première Guerre mondiale,
- témoin de l'entre-deux-guerres,
- survivant de la Seconde Guerre mondiale,
- vieil homme sous les Trente Glorieuses.

Il incarne cette génération sacrifiée mais résiliente, où l'honneur du service militaire, la modestie du quotidien, et l'enracinement local formaient le socle de l'existence. Sa carte du combattant (n°1331) demeure le discret témoignage d'un destin partagé par des millions d'hommes de sa génération.

## 15 - VICTORIA DHENNIN (1896-1960)



### 18 juin 1896 – Une naissance dans la plaine picarde

Victoria Dhennin voit le jour le jeudi 18 juin 1896, à Ginchy, un petit village rural perché sur les hauteurs du Vimeu, dans le département de la Somme. Elle est la fille de Gustave Dhennin, alors âgé de 24 ans, et d'Adèle Tournant, 21 ans. Le jeune couple vient d'installer son foyer dans cette commune où les paysages ouverts de la Picardie sont encore rythmés par les saisons agricoles et les clochers des villages alentour. À la fin du XIXe siècle, Ginchy est une bourgade paisible, vivant au rythme des travaux des champs. Le foyer Dhennin-Tournant y est vraisemblablement modeste, mais stable. Victoria grandit dans un univers profondément rural, où la famille, la religion et le travail manuel façonnent le quotidien.

### 1914–1918 – La guerre emporte le village

Lorsque la guerre éclate en 1914, Victoria a 18 ans. Loin de s'imaginer que son village deviendrait une zone de front majeur, elle voit progressivement le monde basculer. Ginchy devient, en septembre 1916, un champ de bataille sanglant de la bataille de la Somme. Le village est entièrement détruit. Il passe aux mains des Allemands, puis est repris par les troupes britanniques et irlandaises après de violents combats. Il n'est pas exclu que Victoria et sa famille aient été évacués avant les combats. Ce traumatisme collectif marquera durablement les habitants. Toute trace matérielle de son enfance est alors probablement effacée dans les décombres. Elle fait peut-être partie de ces "réfugiés de l'arrière", qui s'établissent provisoirement plus au sud ou dans des bourgs plus grands.

### 1921 – Un mariage à Feuquières-en-Vimeu

À l'issue du conflit, Victoria s'installe à Feuquières-en-Vimeu, un bourg industriel où se concentrent serrureries, petites usines de robinetterie et ateliers familiaux. C'est là qu'en 1921, elle épouse Henri Bigorne, né à Eu (Seine-Maritime) le 10 juin 1890. Henri est alors âgé de 31 ans, elle en a 25. Feuquières est un lieu de reconquête économique et sociale après les années de guerre. Le couple y fonde son foyer, dans un environnement mêlant traditions rurales et débuts de la modernité industrielle. Ce choix de commune n'est pas anodin : elle se situe à proximité du réseau ferroviaire, non loin de la côte normande et du bassin ouvrier du Vimeu.

### Années 1930 – L'hôtellerie

Au recensement de 1931, Victoria est mentionnée comme « hôtelière » domiciliée à Woincourt. Ce détail, apparemment anodin, prend tout son sens lorsqu'on comprend que le couple composé avec Henri Bigorne s'inscrit dans une dynamique de cogestion d'un établissement hôtelier, pratique alors peu courante pour un ménage, révélatrice d'un esprit d'entreprise partagé. Installés au Tréport, ils sont à la tête de l'Hôtel du Port, idéalement situé près des quais et du front de mer. Cette maison, modeste mais active, accueillait les voyageurs, les marins, les ouvriers et les représentants de commerce. Dans cette station balnéaire en plein développement dans l'entre-deux-guerres, leur activité s'inscrit dans le tissu économique local, entre tourisme populaire et commerce portuaire. Victoria, femme de caractère et de gestion, incarne une figure rare pour son temps : une femme cheffe d'établissement, dont le rôle ne se limite pas à l'intendance. Elle participe pleinement à la vie économique du lieu : gestion des chambres, repas, approvisionnements, relations clientèles. Dans ces petites structures, la distinction entre sphère privée et activité professionnelle s'efface : la famille vit dans l'hôtel, et l'hôtel vit grâce à la famille.

### Les années sombres de l'Occupation (1939–1944)

La Seconde Guerre mondiale replonge la région dans les tourments. Woincourt, comme le reste du Vimeu, est occupé par les troupes allemandes. Les hôtels et pensions sont souvent réquisitionnés, surveillés ou fermés. Victoria a alors environ 44 ans. A-t-elle poursuivi son activité durant cette période ? A-t-elle hébergé des réfugiés, des militaires, des personnes de passage ? Les archives de la commune ou les témoignages locaux pourraient éclairer cette période silencieuse.

### 1960 – Derniers jours à Woincourt, ultime repos à Eu

Victoria Dhennin s'éteint en 1960, à l'âge de 63 ans, à Woincourt, où elle aura passé l'essentiel de sa vie adulte. Elle est inhumée le jour même à Eu, dans le département voisin de la Seine-Maritime, probablement dans le caveau familial de son mari Henri Bigorne, ou auprès d'autres membres de la famille.

Ce retour en terre normande peut symboliser le lien toujours fort entre ces deux zones géographiques : la Picardie et la Normandie, entre lesquelles s'est construite la vie de Victoria.

*Portrait en creux : une femme de territoire et de transmission*

À travers les maigres mentions administratives, se dessine le portrait discret mais fort d'une femme picarde du XXe siècle : née dans un monde rural disparu, déplacée par la guerre, épouse d'un homme de la côte, commerçante dans un Vimeu en mutation, et témoin silencieuse des soubresauts de l'histoire.

Sa vie, bien que simple en apparence, est le reflet d'un ancrage local profond, d'une capacité d'adaptation, et d'un rôle invisible mais crucial dans la vie communautaire.



19 EU. — La Place Mathomesnil un jour de Foire. — LL

Place de Mathomesnil, lieu de naissance de Henri Bigorne à Eu.



108 LE TREPORT. - Vue Générale du Port G. B.

le port du Tréport vers 1930

# LE MARIAGE DE HENRI BIGORNE ET VICTORIA DHENNIN (1921)

## *Un village du Vimeu à l'aube des années 1920*

Feuquières-en-Vimeu, nichée au sud-ouest du département de la Somme, porte encore les stigmates de la Première Guerre mondiale en cette année 1921. Si la commune a été relativement épargnée par les destructions majeures, la proximité des zones de combat a profondément marqué les esprits. Les jeunes hommes du village ont été envoyés au front, et nombre d'entre eux ne sont jamais revenus. C'est dans cette atmosphère de deuil collectif mêlée à une volonté de reconstruction que se déroule le mariage de Henri Bigorne, cuisinier, et de Victoria Dhennin, jeune femme issue très probablement d'une famille implantée localement dans la région du Vimeu.

## *Henri Bigorne, cuisinier dans une France qui se relève*

Henri Bigorne exerce une profession essentielle dans l'après-guerre : cuisinier. Ce métier, au croisement du savoir-faire artisanal et des traditions locales, devient stratégique à l'heure où la population retrouve les habitudes collectives : noces, banquets, repas ouvriers. On peut supposer qu'Henri exerce soit dans une auberge du Vimeu, soit dans une maison bourgeoise ou un établissement ouvrier (atelier, usine locale). À cette époque, les métiers de bouche connaissent un regain de dynamisme. La cuisine est alors un métier exigeant, où la rigueur, la transmission orale et la polyvalence sont la norme. Il est possible qu'Henri ait acquis son savoir-faire dans l'armée ou auprès d'un maître cuisinier. En 1921, le ministère du Ravitaillement est dissous, signe d'un retour progressif à la normale. Le pain redevient blanc, les denrées circulent mieux, et les mariages offrent à nouveau des repas de fête plus consistants — signe que les choses reprennent.

## *Victoria Dhennin, épouse d'une époque de renouveau*

Victoria Dhennin épouse Henri vraisemblablement entre ses 20 et 30 ans. Elle appartient à cette génération de jeunes femmes qui, durant la guerre, ont souvent assumé seules la gestion des foyers. Si elle a été domestique, ouvrière, couturière ou employée dans l'une des petites industries du Vimeu, son quotidien a sans doute été marqué par le deuil ou l'absence d'un père, d'un frère ou d'un fiancé mobilisé. En 1921, elle rejoint le foyer d'Henri Bigorne. Ce mariage peut être vu comme une promesse de stabilité : une alliance entre deux familles locales ou voisines, qui scellent leurs destins dans un monde à reconstruire.

## *Le jour du mariage*

Le mariage a probablement lieu à la mairie de Feuquières-en-Vimeu, dans une salle solennelle mais sobre. La robe de Victoria, en laine fine ou en coton, est peut-être confectionnée localement ou héritée. Henri, en costume sombre, porte une boutonnière et des chaussures bien cirées — signe d'un soin particulier pour ce jour d'union. À la sortie de la mairie, les familles se dirigent sans doute vers une salle ou une maison familiale pour le repas. C'est là qu'Henri, en tant que cuisinier, a peut-être supervisé ou même préparé lui-même le banquet, entouré d'autres cuisiniers ou femmes de la famille. Pot-au-feu, légumes de saison, fromages du terroir, pain frais et peut-être un vin d'Anjou ou de Bourgogne ornent la table. Le dessert ? Un flan, une tarte aux pommes ou une génoise simple mais maison.

## *En l'absence d'un acte officiel...*

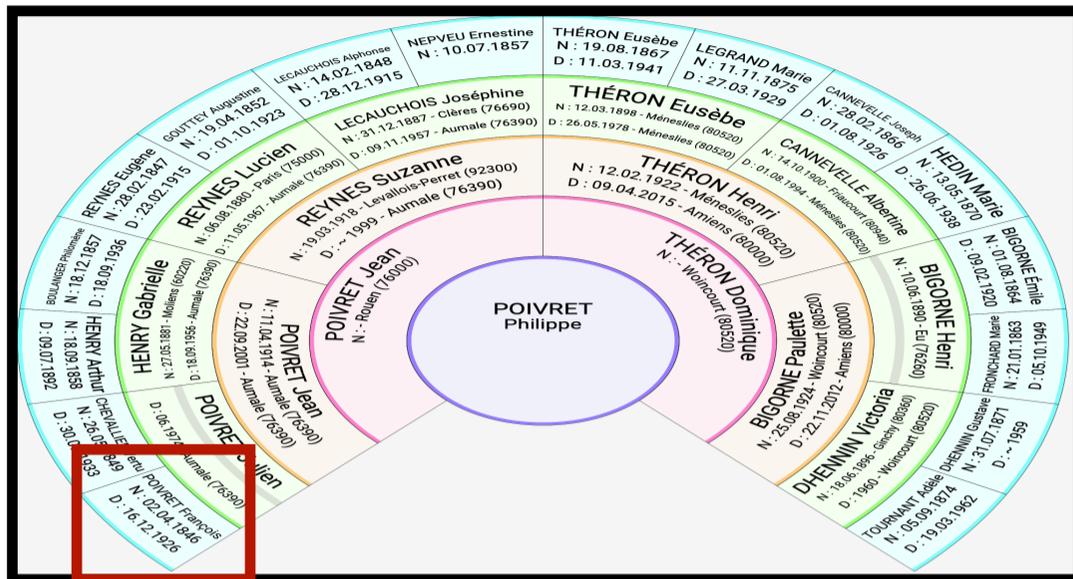
L'acte de mariage, daté et signé, n'est pas encore localisé. Mais il est probable qu'on le retrouve dans les registres de Feuquières-en-Vimeu autour de l'année 1921 (ou  $\pm 2$  ans), ou qu'un indice soit contenu dans les actes de naissance de leurs enfants. Les recensements de population de 1921 ou 1926, disponibles aux archives départementales, pourraient contenir le couple dans le foyer nouvellement formé, confirmant leur lieu de résidence.

## *En contexte : 1921 en France et dans la Somme*

- Avril 1921 : Transfert des cendres de Napoléon II aux Invalides, symbole d'un retour aux figures du passé pour restaurer l'unité nationale.
- Juin 1921 : Le pays compte officiellement 1,4 million de morts de guerre. Le « soldat inconnu » a été inhumé à l'Arc de Triomphe l'année précédente.
- Dans la Somme, les efforts de reconstruction sont engagés dans toutes les communes touchées par les combats. L'économie rurale se redéploie, notamment grâce aux femmes restées au foyer.

# GÉNÉRATION 5

## 16 - FRANÇOIS DE PAULE POIVRET (1846-1926)



### Une naissance dans la Picardie rurale du XIXe siècle

Le jeudi 2 avril 1846, à quatorze heures, dans le hameau de Digeon, dépendant de la commune de Morvillers-Saint-Saturnin, au cœur du département de la Somme, naît un garçon prénommé François de Paule Poivret. À peine quatre heures plus tard, son père, Pierre François Poivret, âgé de 36 ans, se rend à la mairie pour en faire la déclaration officielle. Il est accompagné de deux hommes du voisinage, témoins de cette étape administrative : Isidore Bara, cultivateur de trente ans, et Pierre François Rambure, maçon, tous deux domiciliés également à Digeon. La rapidité de cette déclaration, dans un territoire rural et parfois isolé, témoigne d'une organisation locale efficace et d'un souci manifeste de conformité aux obligations civiles, en vigueur depuis la Révolution française.

*Handwritten birth record in French, dated April 2, 1846, from Morvillers-Saint-Saturnin. It describes the birth of a male child named François de Paule Poivret, born at 14h in the hamlet of Digeon. The parents are Pierre François Poivret, 36 years old, and Marie Madeleine Argentine Dollé, 36 years old. Witnesses are Isidore Bara and Pierre François Rambure. The text is written in cursive.*

*Handwritten declaration in French, dated April 2, 1846, from Morvillers-Saint-Saturnin. It states that the birth of François de Paule Poivret was declared in the presence of witnesses Isidore Bara and Pierre François Rambure. The text is written in cursive.*

Acte de naissance de François de Paule POIVRET - 1846 - Morvillers Saint Saturnin - Archives départementales de la Somme

L'an 1846 Le deuxième jour du mois d'avril à 18h Devant nous, maire, officier de l'État civil de la commune de Morvillers Saint Saturnin, Canton de Poix, Département de la Somme, est comparu, Pierre François Poivret, Bûcheron, âgé de 36 ans, demeurant au hameau de Digeon, Aujourd'hui 2 avril à 14h. De lui comparant et de Marie Madeleine, Argentine, Dollé, Son épouse, ménagère, âgé de 36 ans, demeurant, ensemble à Digeon, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de François de Paule, les dite déclaration et présentation, faites en présence de Isidore Bara, cultivateur âgé de 30 ans et quatre mois et Pierre François Rambure, Maçon, Demeurant, l'un et l'autre à Dijon, et le père et les témoins ont signé avec nous, le présent, acte de naissance après que lecture leur en a été faite.

### Une famille modeste mais alphabétisée

Le père, bûcheron de profession, incarne une figure classique du monde rural picard de la première moitié du XIXe siècle. Ce métier, exigeant physiquement et tributaire des saisons, suggère une vie modeste, rythmée par les ressources forestières de la région. Sa femme, Marie Madeleine Argentine Dollé, également âgée de 36 ans, est désignée comme "ménagère", terme utilisé alors pour qualifier les femmes sans profession déclarée, mais dont les tâches domestiques et l'élevage des enfants sont essentielles au fonctionnement du foyer rural. L'âge des époux indique qu'il s'agit peut-être de l'un des derniers enfants du couple, dans un contexte démographique où les familles nombreuses sont fréquentes. Le fait que le père et



Morvillers Saint Saturnin - début XXème siècle

les deux témoins sachent signer l'acte révèle une alphabétisation fonctionnelle, encore loin d'être universelle à cette époque dans les campagnes, mais encouragée depuis les lois révolutionnaires et les premières écoles communales.

#### *Un tissu communautaire étroit et solidaire*

Le cadre de cette naissance est un microcosme villageois stable : le hameau de Digeon, où vivent non seulement les parents, mais aussi les témoins appelés à la mairie. Dans ces espaces ruraux dispersés, la communauté locale joue un rôle central. Les liens de voisinage, renforcés par les professions complémentaires (bûcheron, cultivateur, maçon), traduisent une solidarité implicite et une connaissance mutuelle qui structurent la vie sociale. Dans un environnement encore peu touché par l'industrialisation, où le travail de la terre et des bois prédomine, l'économie repose sur ces professions artisanales et agricoles.

#### *Une connotation religieuse marquée*

Le choix du prénom « François de Paule » n'est pas anodin. Il s'agit d'un prénom double rare, à forte portée religieuse, évoquant saint François de Paule, fondateur de l'ordre des Minimes, dont la fête liturgique est célébrée précisément le 2 avril — jour de la naissance de l'enfant. Ce détail laisse penser que les parents, ou du moins le père déclarant, ont souhaité inscrire cette naissance dans un cadre spirituel. Il peut s'agir d'un vœu exaucé, d'une forme de protection invoquée ou simplement d'un geste de foi sincère dans une région où la religion catholique reste très présente dans les pratiques sociales et culturelles.

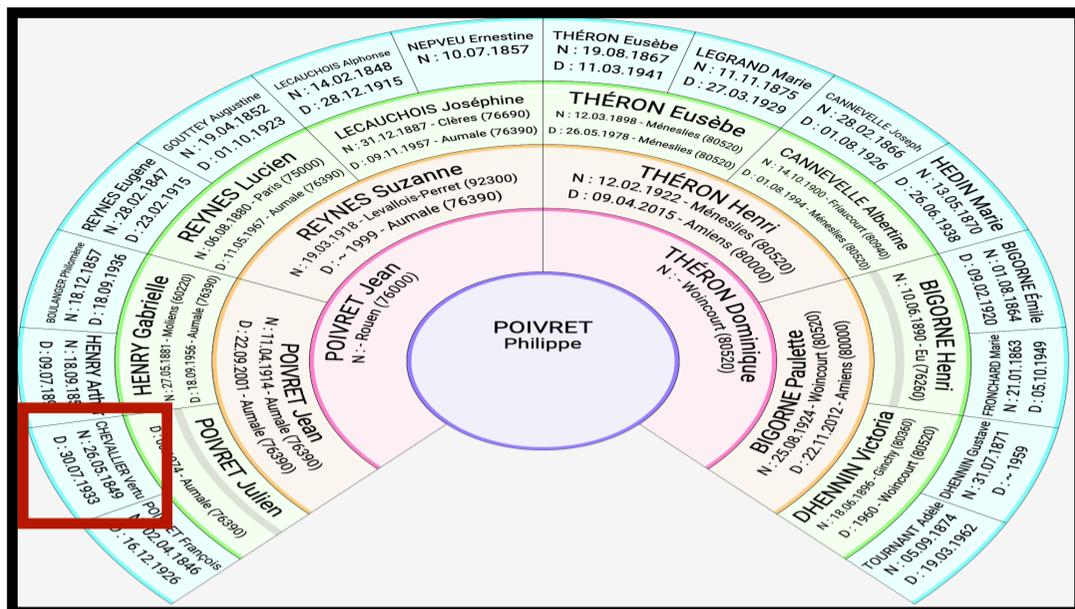
#### *Un instant de vie dans la monarchie de Juillet*

En 1846, la France est sous le régime de la monarchie de Juillet, dirigée par Louis-Philippe Ier. Cette période, marquée par une certaine stabilité politique après les soubresauts révolutionnaires, voit l'émergence d'une bourgeoisie montante et le début des mutations industrielles, surtout dans les grandes villes. Mais en Picardie rurale, loin des centres économiques en pleine transformation, la vie reste dominée par les rythmes agraires. Toutefois, les prémices du changement se dessinent : la construction progressive du réseau ferroviaire, les lois sur l'enseignement, ou encore la présence de l'administration préfectorale structurent peu à peu les territoires, même les plus reculés.

#### *Une naissance à la fois ordinaire et signifiante*

Ainsi, la naissance de François de Paule Poivret, bien qu'ancrée dans un quotidien modeste et rural, révèle des dynamiques plus larges : l'alphabétisation croissante des campagnes, la persistance des référents religieux, le rôle structurant du voisinage et des métiers traditionnels, et l'influence diffuse mais réelle de l'État moderne dans les pratiques d'état civil. À travers cet acte apparemment simple, se dessine la trajectoire d'un foyer picard, attaché à ses racines, et pourtant traversé par les mutations lentes mais profondes de la société française du XIXe siècle.

## 17 - AIMABLE VERTU CHEVALLIER (1848-1933)



### Une naissance républicaine au cœur de la Picardie rurale

Le 26 mai 1849, à dix-huit heures, dans le paisible village de Gauville, niché au creux du bocage picard, naît une enfant prénommée Aimable Vertu. Deux heures plus tard, son père, Auguste Chevallier, se présente à la mairie pour en faire la déclaration. Cet homme de 32 ans, domestique de métier, accomplit avec rigueur son devoir de citoyen, bien que ne sachant ni lire ni écrire — un fait que l'officier d'état civil note scrupuleusement dans l'acte. Cette scène banale mais révélatrice se déroule devant le maire de la commune, Aimable Gamard, et en présence de deux témoins : Clément Gamard, cultivateur local de 25 ans, et Adolphe Warquez, l'instituteur du village, âgé de 32 ans. Tous deux savent signer, et leur présence souligne le tissu social structuré autour des fonctions essentielles : agriculture, instruction, autorité locale.

8<sup>e</sup>

N<sup>e</sup> an mil huit cent quarante neuf le vingt six Mai  
à huit heures du soir, devant nous Gamard Aimable Maire  
et officier de l'état-civil de la Commune de Gauville Canton  
de Soisy Département de la Somme, est comparu Chevallier  
Auguste domestique âgé de trente deux ans demeurant à  
Gauville lequel nous a déclaré et présenté un enfant  
du sexe féminin né en cette commune le même jour à six  
heures du soir de lui comparant et de Bonaventure Honoré  
Rose ménagère âgée de trente ans son épouse, et auquel il  
a déclaré vouloir donner les prénoms de Aimable Vertu  
les dites déclaration et présentation faites en présence de  
Clément Gamard Cultivateur âgé de vingt cinq ans et de  
Warquez Adolphe Instituteur âgé de trente deux ans  
tous deux demeurant à Gauville, et ont les témoins signés avec  
nous le présent acte de naissance après que lecture  
leur en a été faite excepté le père qui a

Je déclare ne savoir écrire ni signer. *Aimable Vertu*  
*Adolphe Warquez* *Clément Gamard*

L'an 1849, le 26 mai à 20h. Devant nous, Gamard Aimable, maire et officier de l'État civil de la commune de Gauville canton de Poix département de la Somme et comparu, Chevallier Auguste, domestique, âgé de 32 ans, demeurant à Gauville, lequel nous a déclaré et présenter un enfant de sexe, féminin, né en cette commune, le même jour à 18h. De lui comparant et de Bonaventure Éléonore Rose, ménagères, âgé de 30 ans, son épouse et auxquelles il a déclaré vouloir donner les prénoms de Aimable Vertu, les déclarations et présentation, faites en présence de Clément Gamard, cultivateur âgé de 25 ans et de Warquez Adolphe, instituteur, âgé de 32 ans, tous de demeurant à Gauville et ont les témoins signé avec nous le présent acte de naissance après lecture qui a été faite, excepté le père qui a déclaré ne savoir écrire ni signer.

### *Condition modeste et enracinement local*

La famille Chevallier-Bonaventure appartient manifestement au monde rural modeste. Auguste Chevallier exerce la profession de domestique, fonction souvent polyvalente et peu rémunérée, qui le place dans une position de subordination dans la hiérarchie sociale locale, probablement au service d'un propriétaire terrien ou d'un notable de Gauville ou de ses environs. Son épouse, Éléonore Rose Bonaventure, âgée de 30 ans, est désignée comme « ménagère », terme fréquemment utilisé pour désigner les femmes au foyer, non salariées mais pilier du fonctionnement domestique. Aucune mention de domicile autre que « Gauville » n'apparaît, ce qui laisse entendre une stabilité résidentielle dans une communauté rurale soudée. L'acte ne fait pas état de migration ou de mobilité sociale, ce qui renforce l'image d'une famille enracinée dans le terroir picard.

### *Un tissu social structuré par les rôles et les fonctions*

La scène, toute simple, témoigne d'un monde encore largement structuré par la proximité et les relations de voisinage. L'instituteur Adolphe Warquez figure parmi les témoins — non pas un parent, mais une figure publique. Son rôle est ici double : garant moral de la véracité de l'acte, mais aussi incarnation d'une institution en plein développement. Depuis la révolution de 1848 et la proclamation de la Deuxième République, l'instruction primaire commence à s'imposer comme un enjeu national. La présence d'un instituteur comme témoin, et sa capacité à signer, contraste avec l'analphabétisme du père, soulignant l'écart culturel entre les élites éducatives émergentes et les milieux populaires.

### *Une France en transition*

La naissance d'Aimable Vertu s'inscrit dans un contexte politique incertain mais porteur d'espoirs. La Deuxième République, née de la révolution de février 1848, est encore jeune : elle a un peu plus d'un an. Elle promet suffrage universel masculin, émancipation sociale, et développement de l'école publique. Pourtant, elle est déjà minée par des tensions sociales et politiques, entre républicains modérés, conservateurs et socialistes. Dans les campagnes comme celle de la Somme, les bouleversements politiques sont souvent perçus avec distance. On y continue à vivre selon des rythmes ancestraux, même si les premières impulsions de modernisation atteignent les communes rurales par les maires, les instituteurs, les prescriptions administratives.

### *Des prénoms à valeur symbolique*

Le choix des prénoms donnés à l'enfant — Aimable Vertu — mérite attention. Il est tentant d'y voir un hommage direct au maire Aimable Gamard, qui reçoit la déclaration de naissance, et peut-être un signe de reconnaissance ou d'estime de la part du père. Le prénom « Vertu », plus rare, appartient à la tradition des prénoms à valeur morale, parfois inspirés par la religion, parfois par des idéaux civiques. Dans le contexte post-révolutionnaire et républicain, cette appellation pourrait refléter une volonté symbolique d'ancrer la naissance de l'enfant dans un horizon de probité, d'honneur, ou d'élévation morale, valeurs très prisées dans le discours public de la Deuxième République.

### *Conclusion : une naissance modeste, un monde en mutation*

La naissance d'Aimable Vertu, dans le huis clos d'une petite commune rurale, n'a rien d'exceptionnel à première vue. Pourtant, elle reflète tout un univers : celui d'une famille modeste, peu mobile mais insérée dans un tissu villageois structuré, où les fonctions locales — le maire, le cultivateur, l'instituteur — incarnent une forme d'ordre social. Elle s'inscrit dans une époque de transition, marquée par les promesses de l'école, de la citoyenneté universelle, et de la vertu républicaine. À travers cet acte, c'est tout un moment de la France rurale de 1849 qui se donne à lire — entre enracinement, espoirs de progrès, et inerties sociales persistantes.



*Église de Gauville en 1915*

# LE MARIAGE DE FRANÇOIS DE PAULE POIVRET ET AIMABLE VERTU CHEVALLIER (1873)

## *Une cérémonie matinale dans le bourg de Gauville*

Le samedi 17 mai 1873, à huit heures du matin, dans la mairie de Gauville, village rural du département de la Somme, le maire Aubin Ernest célèbre le mariage de deux jeunes gens issus des milieux populaires agricoles : François de Paule Poivret et Aimable Vertu Chevallier. Cette union, fruit d'une longue relation déjà marquée par la naissance d'un enfant, est officialisée dans un cadre civil strictement encadré par les formalités militaires, notariales et administratives de la Troisième République naissante.

L'an 1873, le 17 mai à 8h du matin par devant nous Aubin Ernest, maire et officier de l'État civil, de la commune de Gauville Canton de Poix, Département de la Somme, ont comparu publiquement en notre maison commune, François de Paule Poivret, Journalier, âgé de 27 ans, 1 mois et 15 jours, né à Digeon, Commune de Morvillers Saint Saturnin le 2 avril 1846, domicilié au susdit Digeon ; Caporal au 12e de ligne de la classe 1866, actuellement dans ces foyers en congé par anticipation, autorisé à contracter mariage en vertu d'une autorisation délivrée par Monsieur le Général Commandant la troisième division militaire de Lille, département du Nord, le 5 mai 1873, conformément au pouvoir qui lui sont conférés par la (?) ministérielle du 28 février 1873 ; fils majeur de Pierre François Poivret, bûcheron, âgé de 63 ans, domicilié à Digeon et de Marie-Madeleine Argentine Dollé, ménagère âgée aussi de 63 ans, domiciliée au même lieu, son épouse, ici présents et consentants au mariage de leur fils ; Et demoiselle Aimable Vertu Chevallier, journalière âgée de 23 ans, 11 mois et 21 jours née à Gauville, le 26 mai 1849, domiciliée à Gauville, fille majeure d'Auguste Chevallier, journalier âgé de 50 ans, domicilié au susdits Gauville et de Bonaventure Éléonore Rose, journalière âgée de 52 ans, domiciliée au même lieu, son épouse ici, présents et consentants au mariage de leur fille, lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux, dont les publications ont été faites devant la principale porte de notre maison commune les dimanches 4 et 11 mai de la présente année, à 10h du matin et aussi à Morvillers Saint Saturnin, les dimanche 4 et 11 mai aussi de la présente année à 10h du matin sans qu'aucune opposition nous a été signifié comme le constate le certificat de publication et de non opposition, délivré par Monsieur Claret Ernest, maire de la commune de Morvillers Saint Saturnin, le 14 mai présent, sur notre interpellation, les futurs époux et leurs pères et mères nous ont déclaré conformément à la loi du 10 juillet 1850, que leur contrat de mariage a été passé devant maître Loeuiller notaire à Lignières-Châtelain, canton de Poix, département de la Somme, le 4 mai 1873 : faisant droit aux réquisitions des parties, et après avoir donné lecture tant des actes de naissance des futurs époux, de l'autorisation de Monsieur le général commandant la troisième division militaire, du certificat de publication et de non opposition, lesquels après avoir été paraphé par les parties et par nous annexé au présent registre, excepté l'acte de naissance de la future qui est inscrit dans le registre de la commune de Gauville, que du chapitre six du titre du mariage du Code civil, nous avons reçu de chacune des parties l'une après l'autre la déclaration qu'elles veulent se prendre pour mari et femme, et nous avons prononcé au nom de la loi que le sieur François de Paule Poivret et la demoiselle Aimable Vertu Chevallier sont unies par le mariage et à l'instant, les époux ont déclaré reconnaître et légitimer Marie Apolline Poivret, née à Gauville, le 27 avril 1870, inscrite sur les registres de l'État civil de la commune de Gauville sous le numéro cinq. De quoi nous avons dressé acte en présence de Pascal Poivret, journalier, âgé de 33 ans, frère du futur domicilié à Digeon et Jean-Pierre(?), âgé de 40 ans, beau-frère, du futur au droit de sa femme, domicilié à Digeon. De César Chevallier, ouvrier, maçon, âgé de 30 ans, frère de la future domicilié à Gauville et de Warquez Adolphe Désiré, instituteur âgé de 56 ans, ami de la future domicilié à Gauville et lecture du présent acte a été donné aux parties à leurs pères et mères et aux témoins qui ont signé avec nous, excepté la mère du futur, le père et la mère de la future qui ont déclaré ne savoir signer.

## *Un caporal et ouvrier de la terre : François de Paule Poivret*

Âgé de 27 ans, né le 2 avril 1846 à Digeon (commune de Morvillers-Saint-Saturnin), François est décrit dans l'acte comme journalier et caporal au 12e régiment de ligne, encore en service au moment de la cérémonie. Il bénéficie d'un congé par anticipation et d'une autorisation officielle du commandement militaire, signée le 5 mai 1873 à Lille, condition indispensable pour contracter mariage en tant que soldat actif. Ce formalisme témoigne du poids de l'institution militaire dans la société française d'après 1870.

Fils de Pierre François Poivret, bûcheron sexagénaire, et de Marie-Madeleine Argentine Dollé, ménagère, François appartient à une famille modeste et enracinée dans les structures rurales picardes. Cette origine sociale se prolonge dans sa propre trajectoire : après son service militaire, il poursuit une vie de labeur au sein des campagnes de la Somme. En 1910, alors âgé de 64 ans, il est recensé comme employé de culture à Digeon, un terme qui traduit un statut un peu plus qualifié que simple ouvrier agricole, probablement salarié permanent dans une exploitation rurale. Il meurt le 16 décembre 1926 à Lannoy-Cuillère, non loin de ses terres natales, à l'âge de 80 ans.

## *Une femme de la terre : Aimable Vertu Chevallier*

Née le 26 mai 1849 à Gauville, Aimable est elle aussi journalière, ouvrière agricole issue d'un foyer pauvre mais stable. Ses parents, Auguste Chevallier et Bonaventure Éléonore Rose, tous deux journaliers, vivent à Gauville et ne savent pas signer l'acte, signe de l'illettrisme encore très présent dans les campagnes.

Tout au long de sa vie, Aimable demeure attachée au travail des champs, aux tâches pénibles mais régulières qui caractérisent la vie féminine rurale dans la seconde moitié du XIXe siècle. Elle survit à son époux de sept années. Veuve de François de Paule Poivret, elle meurt le 30 juillet 1933 à Beauvais, chef-lieu de l'Oise, où elle réside peut-être auprès d'un enfant ou d'un proche. Sa situation de veuve y est confirmée dans les tables de successions et absences, témoignant d'un décès administrativement suivi et reconnu, preuve de sa pleine intégration dans l'ordre civil.

## *Une union déjà scellée par un enfant : la reconnaissance de Marie Apolline*

Le mariage donne une assise légale à une relation ancienne : les époux légitiment en effet leur fille Marie Apolline Poivret, née hors mariage en avril 1870. Ce geste n'est pas exceptionnel dans les campagnes de l'époque, où la cohabitation précède parfois la cérémonie officielle, retardée par les contraintes économiques ou administratives — ici, sans doute, par l'engagement militaire de François.

## *Des témoins du monde paysan, et un instituteur*

Les quatre témoins désignés renforcent l'image d'un réseau familial et local solide : deux membres de la fratrie (Pascal Poivret, frère du marié, et César Chevallier, frère de la mariée), un beau-frère, et un personnage plus inhabituel, Adolphe Désiré Warquez, instituteur et ami de la mariée. Sa présence dans un tel contexte suggère soit un lien personnel fort, soit une forme de reconnaissance sociale naissante pour la famille Chevallier. Cela souligne aussi le rôle croissant de l'instruction publique, vecteur d'ascension ou de légitimation dans les villages.

## *Des signes d'ordre et de respectabilité*

Le couple a pris soin de conclure un contrat de mariage chez maître Loeuiller à Lignières-Châtelain, le 4 mai 1873. Ce recours au notaire, encore peu courant dans les milieux les plus précaires, signale une volonté de protéger un bien ou un héritage, ou d'organiser la transmission familiale en

Conformément aux articles 43, 44  
 du Code Napoléon, les registres  
 ont été clos et arrêtés par l'Offi-  
 cier de l'état-civil, à la fin de chaque  
 mois, dans le mois de janvier,  
 doubles des registres de nais-  
 sances, mariages et décès, et de re-  
 sultats des publications de mariage,  
 ont été déposés au greffe du Tri-  
 bunal de première instance de l'arro-  
 ndissement, avec les procurations et  
 autres annexes.  
 Le tableau alphabétique des actes,  
 dressé par l'Officier de l'état-civil,  
 est également annexé à chaque  
 registre aux termes du décret du  
 1807.

Le dix-sept Mai  
 à huit heures du matin par devant nous Aubin  
 Benoit maire et officier de l'état-civil de la commune  
 de Gauville, canton de Poix Département de la  
 Somme, ont comparu publiquement en notre Maison  
 commune François de Paule Poivret journalier âgé  
 de vingt sept ans au mois et quinze jours de la  
 commune de Novillers-Saint-Saturnin le deux  
 Avril mil huit cent quarante six domicilié au sus dit  
 Digeon; caporal au 72<sup>e</sup> de ligne de la classe mil huit  
 cent soixante six, actuellement dans ses foyers en

conjugal par anticipation, autorisé à contracter mariage  
 en vertu d'une autorisation délivrée par Monsieur  
 le Général Commandant la troisième Division  
 militaire à Lille, Département du Nord, le dix  
 Mai mil huit cent soixante six, conformément  
 aux promesses qui lui sont confiées par le Ministre  
 Ministérielle des vingt huit trois mil huit cent  
 soixante six; fils majeur de Pierre François Poivret  
 bourgeois âgé de soixante trois ans domicilié à  
 Digeon et de Marie Madeleine Argentine Delle  
 ménagère âgé aussi de soixante trois ans domicilié  
 au même lieu, son épouse, ici présente et consentant  
 au mariage de leur fille; et Aimable Vertu  
 Vertu Chevalier journalier âgé de vingt trois  
 ans onze mois vingt et un jours né à Gauville  
 le vingt six Mai mil huit cent quarante six  
 domicilié à Gauville, fils majeur d'Auguste  
 Chevalier journalier âgé de cinquante trois ans  
 domicilié au sus dit Gauville et de Demuratrice  
 Mlle Rose journalière âgé de cinquante deux  
 ans domiciliée au même lieu, son épouse, ici présente  
 et consentant au mariage de leur fille, lesquels  
 nous ont requis de publier à la publication du  
 mariage projeté entre eux, dont les publications  
 ont été faites devant le principal porte d'entrée  
 Maison commune les Dimanches quatre et onze  
 Mai de la présente année, à dix heures du matin  
 et au culte de Novillers-Saint-Saturnin les Dimanches  
 quatre et onze Mai aussi de la présente année, à  
 heures de midi, sans qu'aucune opposition nous  
 ait été signifiée comme le constate le certificat de  
 publication et de non opposition délivré par  
 Monsieur Charles Benoit, oncle de la commune de  
 Novillers-Saint-Saturnin, le quatre Mai présent  
 mois; Seul notre interpellation les futurs époux

et leurs pères et mères nous ont déclaré, conformément  
 à la loi du dix huit mil huit cent quarante six  
 que leur contrat de mariage n'est point devant  
 Maître Scellier notaire à Agnières-Chalabon, canton  
 de Poix Département de la Somme le quatre  
 Mai mil huit cent soixante six; Faisant droit  
 aux requêtes des parties et après avoir donné  
 lecture devant des actes de naissance des futurs  
 époux de l'autorisation de Monsieur le Général  
 Commandant la troisième Division militaire de  
 certificat de publication et de non opposition lesquels  
 après avoir été parafés par les parties et par nous  
 demeurent annexés au présent registre excepté l'acte  
 de naissance de la future qui est inscrit sur le  
 registre de la commune de Gauville; que du chapitre  
 des du titre du mariage du Code civil nous avons  
 sur de chacune des parties, l'une après l'autre, la  
 Déclaration qu'elles veulent se prendre pour mari  
 et femme et nous avons promis au nom de la  
 loi que le dit François de Paule Poivret  
 et la demoiselle Aimable Vertu Chevalier  
 sont unis par le mariage; Et à l'instant les époux  
 ont déclaré unanimement et légitimement Marie Madeleine  
 Poivret, née à Gauville le vingt sept avril mil huit cent  
 soixante six, inscrite sur les registres de l'état-civil de  
 la commune de Gauville sous le numéro cinq  
 Le quoi nous avons dressé acte en présence de  
 Monsieur Poivret, journalier âgé de trente trois ans  
 père du futur domicilié à Digeon et Jean Pierre  
 Bonnard journalier âgé de quarante ans  
 beau père du futur, au droit de sa femme  
 domicilié à Digeon, de César Chevalier  
 oncle du futur âgé de trente ans père de  
 la future domicilié à Gauville et de Auguste  
 Delle Delle Institutier âgé de cinquante

six ans unie de la future domicilié à Gauville  
 et lecture du présent acte a été donnée aux parties  
 à leurs pères et mères et aux témoins qui ont signé  
 avec nous excepté la mère du futur, le père et la mère  
 de la future qui ont déclaré ne savoir signer

Benoit de Paule  
 chevalier vertu

Aimable Vertu  
 Chevalier

Aubin

lien avec la légitimation de leur fille.

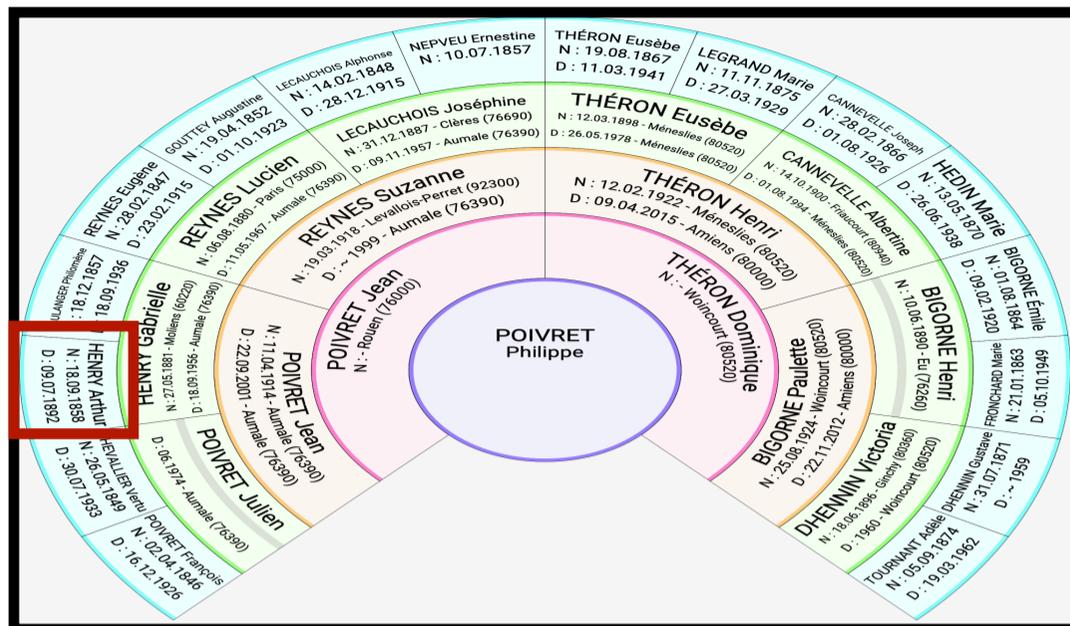
### *La société rurale sous la Troisième République*

Ce mariage intervient dans un contexte politique particulier : la Troisième République s'installe, tandis que la société française panse les blessures de la guerre franco-prussienne (1870–1871). Le monde paysan reste structuré par le travail journalier, mais il est désormais saisi par l'administration : autorisation militaire, contrat notarié, publication de bans, légitimation d'enfant. La présence du notaire, de l'instituteur, et la signature partielle des protagonistes traduisent une société en mutation, où les cadres républicains viennent se superposer aux logiques traditionnelles.

### *Conclusion : trajectoire ordinaire, inscription dans la durée*

L'histoire de François de Paule Poivret et Aimable Vertu Chevallier est celle de millions de Français de la fin du XIXe siècle : nés dans la pauvreté rurale, liés par le travail de la terre et les solidarités familiales, ils traversent leur siècle à la marge des grands événements mais dans la continuité des structures locales. Leur mariage, initialement retardé, vient stabiliser une union de fait, tout en marquant une forme de respectabilité modeste mais assumée. Leurs décès à Lannoy-Cuillère et Beauvais, respectivement en 1926 et 1933, montrent la résilience d'une génération née sous Louis-Philippe, mariée sous Mac-Mahon, et morte dans l'entre-deux-guerres : une vie au rythme lent mais solide, ancrée dans les paysages picards.

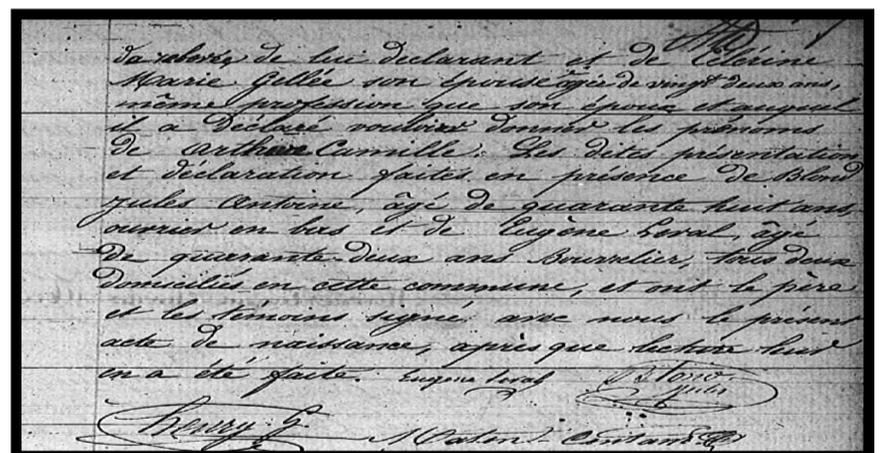
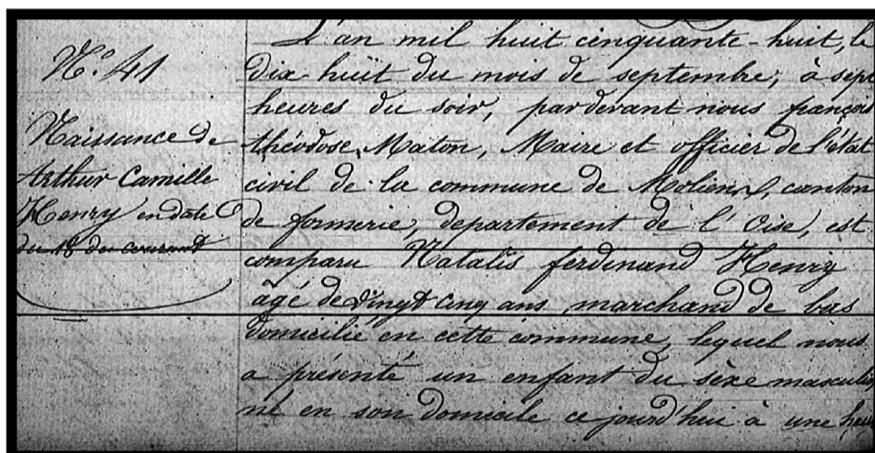
## 18 - ARTHUR CAMILLE HENRY (1858-1892)



### Une naissance dans la France rurale de 1858 : l'arrivée d'Arthur Camille Henry à Moliens

Le 18 septembre 1858, à treize heures précises, dans le calme domestique d'un foyer modeste de la commune de Moliens, au cœur du département de l'Oise, naît un garçon prénommé Arthur Camille Henry. C'est en mairie, à dix-neuf heures le même jour, que son père, Nathalis Ferdinand Henry, âgé de vingt-cinq ans, marchand de bas de son état, vient déclarer l'événement à l'officier d'état civil, François Théodose Maton, alors maire de la commune. Il est accompagné de deux témoins également établis à Moliens : Jules Antoine Blond, ouvrier en bas de quarante-huit ans, et Eugène Laval, bourrelier de quarante-deux ans.

Le choix de prénoms, Arthur Camille, donne déjà à cette naissance une tonalité particulière. Loin des classiques Jean, Pierre ou Louis encore courants à cette époque dans les campagnes françaises, ces prénoms à la sonorité littéraire ou romantique évoquent une forme de distinction, peut-être même une ambition sociale discrète. On y lit en filigrane l'influence croissante des modèles urbains et bourgeois jusque dans les villages picards.



Acte de naissance de Arthur Camille HENRY - 1858 - Moliens - Archives départementales de l'Oise

L'an 1858, le 18 du mois de septembre à 19h, par devant nous, François Théodose, Maton, maire et officier de l'État civil de la commune de Moliens Canton de Formerie, département de l'Oise et comparu Nathalis Ferdinand Henry Âgé de 25 ans, marchand de bas, en cette commune, lequel nous a présenté un enfant de sexe, masculin, né en son domicile ce jourd'hui à 1h de relevé, de lui déclarant et de Célérine Marie Gellée, son épouse, âgé de 22 ans, même profession que son époux, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Arthur Camille. Les dites présentation et déclaration faites en présence de Blond Jules Antoine, âgé de quarante huit ans, ouvrier en bas et de Eugène Laval, âgé de 42 ans, bourrelier, tous 2 domiciliés en cette commune, et ont le père et les témoins signé avec nous le présent acte de naissance, après que lecture leur en a été faite.

### Un couple commerçant au sein d'un artisanat rural en mutation

Les époux Henry-Gellée exercent tous deux le métier de marchands de bas, activité modeste mais dynamique dans certaines zones rurales de la Picardie du XIXe siècle. La mère, Célérine Marie Gellée, âgée de vingt-deux ans, n'est pas cantonnée au rôle domestique : elle participe activement à l'économie familiale. Cela reflète un cadre de travail sans doute artisanal ou ambulancier, typique des structures économiques locales où la production et la vente de bonneterie – chaussettes, bas, articles tricotés – s'inscrivent dans une tradition mêlant fabrication à domicile, petits ateliers, et circuits de vente directs.

Le père, déclarant officiel de la naissance, est également alphabétisé, tout comme les deux témoins, ce qui n'est pas anodin. On y décèle les effets concrets de la loi Guizot de 1833, qui imposait l'ouverture d'une école primaire dans chaque commune. Cette instruction de base – lire, écrire, signer – marque un tournant silencieux dans la société rurale française : une génération d'hommes issus de milieux modestes acquiert désormais les outils d'une autonomie intellectuelle et juridique.

### *Moliens en 1858 : entre stabilité rurale et mutations silencieuses*

Située dans le canton de Formerie, à la limite nord du département de l'Oise, la commune de Moliens reste en 1858 une bourgade agricole et artisanale peu affectée par l'urbanisation rapide que connaît alors la France. Sous le règne de Napoléon III, la Seconde République a cédé la place à un Empire autoritaire mais soucieux de moderniser l'économie. Si les grands chantiers industriels transforment déjà certaines régions, ici, la vie reste structurée par des rythmes locaux : agriculture, artisanat du textile, commerce ambulant.

Aucune mention de migration ou de mobilité n'apparaît dans l'acte : les témoins sont tous domiciliés à Moliens, de même que les parents. Ce cadre rural, encore stable démographiquement, pourrait néanmoins être affecté dans les décennies suivantes par l'exode rural, la mécanisation progressive du tricot et la centralisation des marchés. On peut donc considérer la famille Henry-Gellée comme représentative d'un monde en équilibre fragile entre traditions locales et lente transformation économique.

### *Une naissance inscrite dans une trajectoire sociale ascendante ?*

La naissance d'Arthur Camille s'inscrit dans un cadre juridique clair : l'enfant est légitime, né d'un couple marié, et immédiatement reconnu par son père selon les prescriptions du Code civil napoléonien, toujours en vigueur. Mais au-delà du cadre légal, c'est bien une volonté de distinction que semble suggérer cet acte. Le prénom choisi, l'exercice commun du métier de marchands de bas, l'alphabétisation des hommes présents : autant d'indices d'une mobilité sociale discrète, dans un univers encore fortement déterminé par les origines sociales.

Reste à savoir si cette dynamique se prolongera dans les générations suivantes. L'activité de marchands de bas pourra-t-elle se maintenir face à l'industrialisation ? Le jeune Arthur bénéficiera-t-il des effets de la future loi Ferry sur l'école obligatoire ? La trajectoire du foyer Henry-Gellée est à la croisée des chemins, entre héritage rural et aspirations nouvelles.

### *Moliens, un village de l'Oise à l'heure de la conscription*

Dans les premières années de la Troisième République, à la croisée des chemins entre une France encore majoritairement rurale et une modernité militaire imposée par l'humiliation de 1870, le destin d'Arthur Camille Henry s'inscrit dans la masse silencieuse de ces hommes que l'histoire nationale a peu retenus. Résidant à Moliens, un bourg de l'Oise au cœur du plateau picard, il est recensé comme conscrit de la classe 1878, tirant le numéro 58 au sein du canton de Formerie. Né en 1858, comme le laissent supposer les règles de mobilisation de l'époque, Arthur appartient à cette génération qui a grandi sous le Second Empire et est entrée dans l'âge adulte alors que la République consolide ses institutions.

La commune de Moliens, composée alors de petites exploitations agricoles et de quelques artisans, formait un milieu social modeste mais relativement stable. Peu urbanisée, faiblement industrialisée, cette région échappait encore aux dynamiques plus effrénées de l'exode rural. Les jeunes hommes, souvent peu instruits, vivaient encore majoritairement sous le toit paternel au moment du conseil de révision, attendant de savoir si leur corps les destinait à l'armée, ou à une vie restée civile.

### *Un signalement minutieux, reflet d'un État bureaucratique en expansion*



À l'instar de milliers d'autres, Arthur fut examiné par les autorités militaires à l'âge de 20 ans. Sa fiche de signalement, dressée avec minutie, reflète la standardisation de l'appareil militaire républicain. Avec sa taille de 1,72 m — légèrement supérieure à la moyenne masculine de l'époque —, ses cheveux châtain, ses yeux gris et un visage ovale, Arthur présentait un aspect ordinaire, ni robuste ni chétif. Ce portrait, minutieusement consigné, participait d'une logique de surveillance des corps qui allait croissante à partir de la loi de 1872, imposant le service militaire universel et individuel (au moins sur le papier).

Mais un détail détermina son destin militaire : un grand nombre de dents cariées ou manquantes à la mâchoire supérieure. Ce simple constat, à une époque où la médecine dentaire était encore balbutiante dans les campagnes, fut suffisant pour le classer en "service auxiliaire".

### *Le service auxiliaire : une armée des marges*

L'affectation d'Arthur Camille Henry au service auxiliaire, officialisée par son matricule 115, le dispensa du service actif. Cela signifiait qu'il n'était pas incorporé dans une unité de combat, mais pouvait être appelé pour des tâches subalternes : manutention, soutien logistique, gardes dans les dépôts ou hôpitaux militaires. Son passage dans la réserve de l'armée active en 1884, puis dans l'armée territoriale en 1888, obéit à la stricte mécanique du système de conscription mis en place sous la Troisième République. Il n'y a aucune trace d'incorporation ou de mutation spécifique dans un régiment : preuve d'un parcours militaire très marginalisé, presque fantomatique.

Dans une société où le service militaire forgeait les premières expériences d'autonomie masculine, sa mise à l'écart pouvait être vécue comme une disqualification implicite. De fait, dans les villages picards, les récits de caserne et de campagnes militaires tenaient souvent lieu de capital symbolique pour les jeunes hommes. Loin des grands récits héroïques de la IIIe République, Arthur est resté dans l'arrière-plan : sans affectation, sans campagne, sans galon.

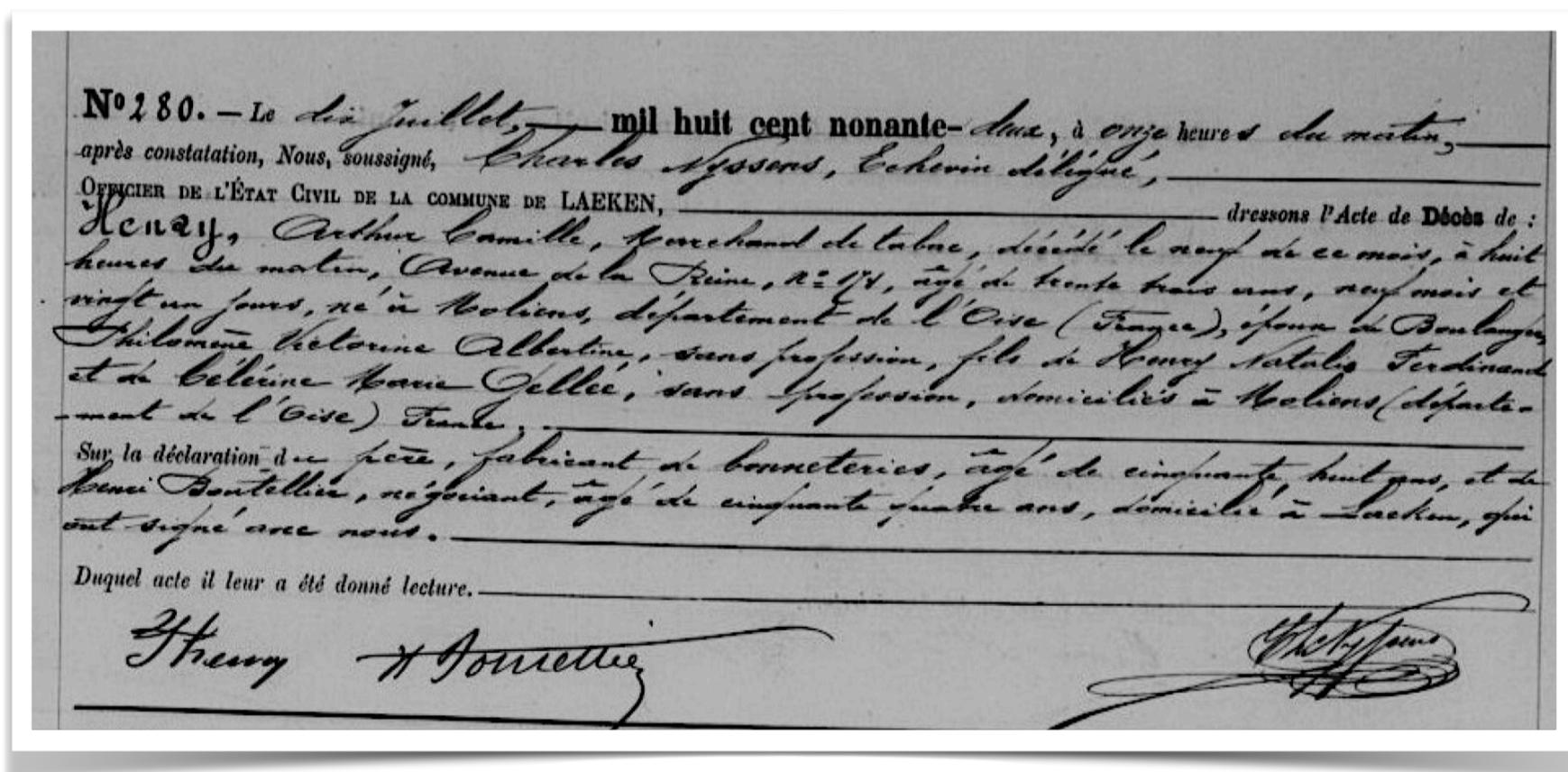
### *Lecture d'un destin silencieux dans la France républicaine*

Le parcours d'Arthur Camille Henry illustre les contours d'une République qui, tout en proclamant l'égalité devant la conscription, reproduisait des hiérarchies implicites. En l'écartant du front militaire pour raison médicale, l'institution militaire reconnaissait une forme de fragilité physique, sans lui offrir pour autant d'autres perspectives d'ascension. Sa vie se déroule dans une forme de discrétion rigide, au sein d'un monde rural où la mobilité sociale reste limitée.

Peut-être simple ouvrier agricole, peut-être rattaché à une petite exploitation familiale, Arthur fait partie de ces figures modestes que la modernisation de l'État n'intègre qu'à la marge. Ni héros, ni réfractaire, il est de ceux qui ont "fait l'armée" sans jamais la faire vraiment. Son cas rappelle que la conscription, souvent perçue comme un moment fondateur pour les hommes de cette époque, pouvait aussi marquer une forme d'exclusion, dans une France encore profondément inégalitaire, notamment sur le plan sanitaire et éducatif.

### *Une vie brève entre Picardie rurale et Bruxelles en mutation*

Le 9 juillet 1892, à huit heures du matin, Arthur Camille décède dans une maison située au 174 de l'avenue de la Reine, à Laeken, commune rattachée à l'agglomération bruxelloise. Il avait 33 ans, 9 mois et 21 jours. Ce décès prématuré, courant à l'époque, s'inscrit dans une époque où l'espérance de vie masculine reste limitée par les maladies infectieuses, les conditions de travail difficiles et les risques liés à l'urbanisation rapide. La déclaration de son décès a lieu dès le lendemain, le 10 juillet, en présence de son frère aîné et d'un ami ou collègue, dans les bureaux de l'état civil de Laeken.



Acte de décès de Arthur Camille HENRY - 1892 - Laeken (Belgique) - Archives Communales de Laeken

Le 10 juillet 1892, À 11h du matin, après constatation, nous soussigné, Charles Nisson, échevins, délégués, Officier de l'État civil de la commune de Laeken, dressons l'acte de décès de Henry Arthur Camille, Marchand de tabac, décédé le 9 de ce mois à 8h du matin. Avenue de la reine numéro 174, âgé de 33 ans, 9 mois et 21 jours, né à Moliens. Département de l'Oise (France), époux de Boulanger Philomène Victorine Albertine, sans profession, fils de Henry Nathalis Ferdinand et de Célérine Marie Gellée, sans profession, domiciliés à Moliens, département de l'Oise, France, sur la déclaration du frère, fabricant de bonneterie, âgé de 58 ans et de Henri Bouteiller, négociant âgé de 54 ans, domiciliés à Laeken qui ont signé avec nous.

### *Une ascension urbaine modeste : commerçant à Laeken*

Installé pour affaire à Laeken, Arthur est marchand de tabac. Ce métier, bien que modeste, s'inscrit dans la dynamique urbaine du commerce de détail, qui connaît une forte croissance dans les villes en expansion. Vendre du tabac, produit de consommation courante mais réglementé, suppose un certain capital de départ, l'accès à un local et à un réseau d'approvisionnement. Cela témoigne d'une insertion réussie dans les classes moyennes commerçantes. L'adresse de son domicile, sur l'avenue de la Reine, laisse supposer qu'il bénéficiait d'un logement situé dans un quartier en pleine urbanisation, fréquenté par des artisans, des employés, des petits commerçants, parfois aussi des familles bourgeoises.

### *Un réseau familial et professionnel implanté à Laeken*

Le décès d'Henry est déclaré par deux hommes qui témoignent de ses attaches sociales à Laeken. Le premier est son propre frère, âgé de 58 ans, fabricant de bonneterie, également domicilié dans la commune. Son activité artisanale ou proto-industrielle suggère une certaine réussite dans les métiers du textile, alors en pleine évolution technique et économique. Il est possible que ce frère, plus âgé de 25 ans, ait précédé Henry dans l'installation à Laeken et l'ait aidé à s'y établir. Le second témoin, Henri Bouteiller, est un négociant de 54 ans. Sa présence comme déclarant, en l'absence d'un membre féminin ou parental proche, suggère un lien professionnel ou amical étroit, peut-être dans le même secteur d'activité ou voisin.

### *Une trajectoire interrompue, un foyer endeuillé*

Marié à Philomène Victorine Albertine Boulanger, sans profession, Arthur laisse une veuve. Comme de nombreuses femmes de cette époque, Philomène n'exerce pas d'activité déclarée, son rôle étant cantonné à la sphère domestique. La perte d'un mari jeune, pour une femme sans revenus propres, représente un basculement souvent dramatique, dans une société encore peu protectrice envers les veuves, surtout si aucun enfant ou soutien familial solide n'est mentionné.

### *Contexte local et historique : une Belgique en transition*

Le décès d'Arthur survient dans un contexte bruxellois de mutation rapide. Laeken, à la fin du XIXe siècle, passe d'un bourg semi-rural à un quartier résidentiel prisé, notamment depuis qu'il accueille la résidence royale. La proximité de Bruxelles, la modernisation des transports, l'essor démographique et économique de la Belgique attirent alors une main-d'œuvre étrangère, notamment française. Sous le règne de Léopold II, l'État belge développe ses infrastructures, modernise ses villes et accroît sa puissance commerciale, avec un système monarchique constitutionnel relativement stable. Dans ce cadre, les migrants français comme Henry trouvent un espace d'intégration possible, surtout dans les secteurs du commerce, de l'artisanat ou des petites industries.

### *Conclusion : une existence migrante, un ancrage interrompu*

La vie d'Henry Arthur Camille illustre les trajectoires de ces hommes venus de la France rurale pour tenter leur chance dans une Belgique prospère et en transformation. Marchand de tabac dans un quartier en expansion, entouré d'un frère bien implanté et d'un réseau professionnel, Henry semble avoir trouvé à Laeken un cadre propice à son activité et à la constitution d'un foyer. Son décès prématuré, à 33 ans, met un terme brutal à cette trajectoire migratoire et commerçante, laissant une veuve sans emploi et un réseau familial sans doute désorienté. Son parcours témoigne cependant de ces circulations transfrontalières ordinaires au XIXe siècle, faites de mobilité sociale modeste, de solidarités familiales, et d'enracinements progressifs dans les villes européennes.

HENRI

Nom : \_\_\_\_\_  
 Prénoms : *Arthur Camille* Surnom : \_\_\_\_\_

Numéro matricule du recrutement : *861.*  
 Classe de mobilisation : *1878*

**ÉTAT CIVIL.**

Né le *19 Septembre 1858*, à *Molins*, canton  
 d' *Formerie*, département d' *P. Oise*, résidant  
 à *Molins*, canton d' *Formerie*, département  
 d' *P. Oise*, profession d' *Fabricant de Bas*  
 fils de *Natalis Ferdinand* et de *Céline Marie Gelle*, domiciliés  
 à *Molins* canton d' *Formerie*, département d' *P. Oise*

N° *28* de tirage dans le canton d' *Formerie*

**SIGNALEMENT.**

Cheveux *et*, sourcils *oyonnés*  
 yeux *gris*, front *haut*  
 nez *droit*, bouche *mesurée*  
 menton *droit*, visage *ovale*  
 Taille : 1 m. *60* cent. Taille rectifiée : 1 m. \_\_\_\_\_ cent.

MARQUES PARTICULIÈRES : \_\_\_\_\_

Culte : \_\_\_\_\_

Degré d'instruction : générale (1) *1, 2, 3.*  
 militaire (2) *non exercé*

**DÉCISION DU CONSEIL DE RÉVISION ET MOTIFS.**  
(Indiquer la nature des dispenses, sursis, etc.)

*Service auxiliaire*

*Code ou cas d'un grand nombre de sursis médicaux supérieurs*

Compris dans la *1<sup>re</sup>* partie de la liste du recrutement cantonal. (\_\_\_\_<sup>e</sup> portion).

**DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.**  
(Campagnes, blessures, actions d'éclat, dégrèvements, etc.)

Dans l'armée active.

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).

N° de la liste ou de la réserve de corps.

D. dans la R. réserve.

17

D. dans la R. réserve.

**LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES**  
PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D. dans la R. réserve.
<i>1<sup>er</sup> juillet 80</i>	<i>Molins</i>	<i>Normais</i>	<i>D</i>

Numéro au contrôle spécial du recrutement.

*Parti dans la Réserve le 1<sup>er</sup> juillet 1881*

*Parti dans l'armée territoriale le 1<sup>er</sup> juillet 1888*

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

**ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS**

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LÉMINATION du service militaire.
	<i>17 juillet 1878</i>	<i>17 juillet 1881</i>	<i>17 juillet 1888</i>	<i>17 juillet 1890</i>
			<i>17 juillet 1895</i>	<i>17 juillet 1902</i>

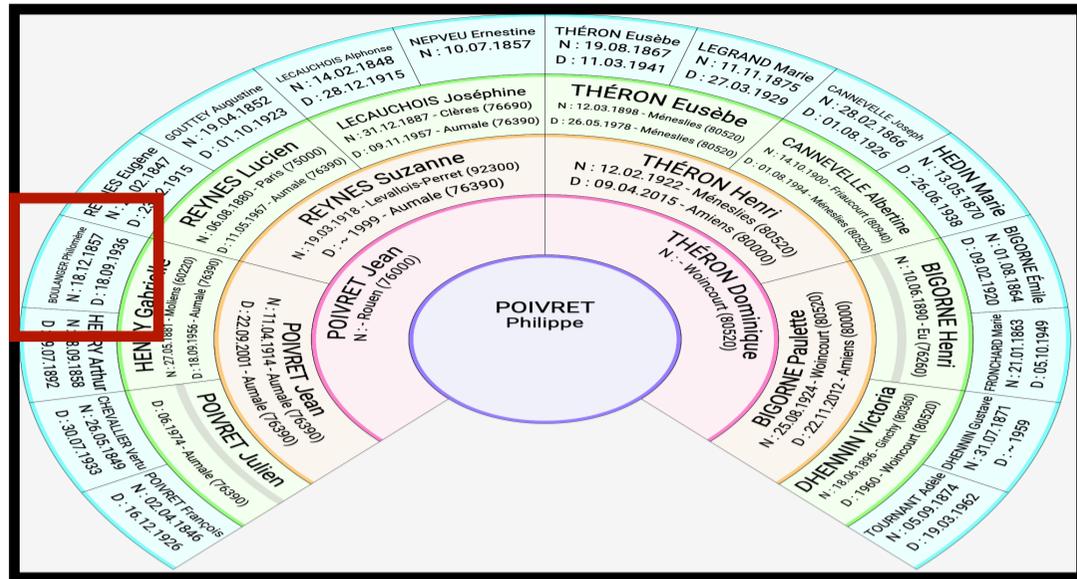
**DECEDE**

*Décédé à Vackem - Bruxelles (Belgique) le 9 juillet 1892. Rayé le 18 du dit.*

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 26 novembre 1872.  
 (2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercé tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.  
 (3) Pour les hommes compris dans la 4<sup>e</sup> partie de la liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire.

Fiche militaire de Arthur Camille HENRI - 1878 - Archives départementales de l'Oise

# 19 - PHILOMÈNE BOULANGER (1857-1936)

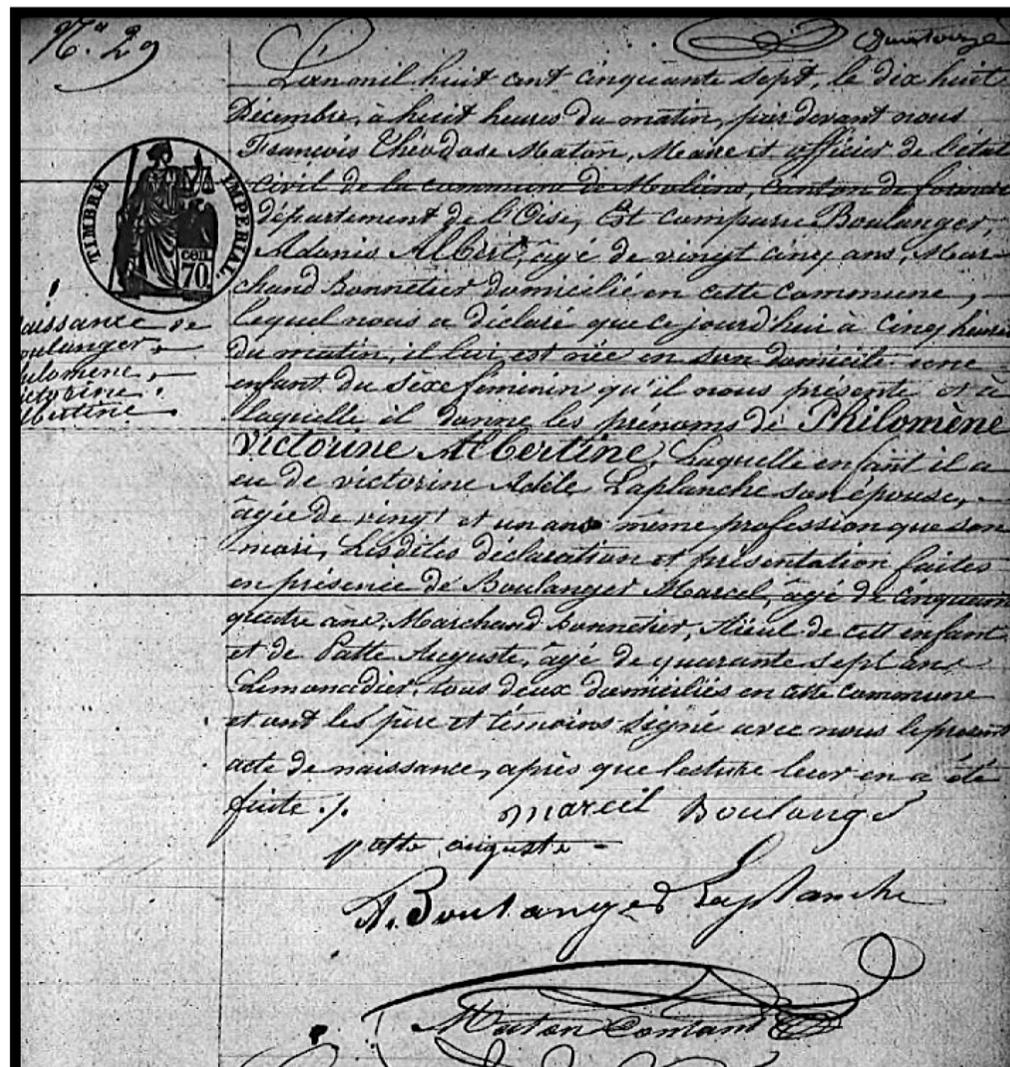


## Une naissance au cœur de l'hiver, dans le bourg de Moliens

En ce matin du 18 décembre 1857, à huit heures précises, la mairie de Moliens — petite commune rurale de l'Oise, située dans le canton de Formerie — ouvre ses portes pour enregistrer un événement qui appartient à la grande chronique de la vie quotidienne : la naissance d'un enfant. Quelques heures plus tôt, à cinq heures du matin, dans la maison familiale située dans le village, une fille est venue au monde : Philomène Victorine Albertine Boulanger. C'est son père, Adonis Albert Boulanger, qui en fait la déclaration officielle. Âgé de 25 ans, il exerce le métier de marchand bonnetier — un commerçant ambulante ou sédentaire spécialisé dans la vente de bonneterie, c'est-à-dire d'articles en maille tels que bas, bonnets, gants ou sous-vêtements.

L'acte précise que la mère, Victorine Adèle Laplanche, âgée de 21 ans, partage la même profession, ce qui indique la probable existence d'un commerce familial. Si elle n'est pas présente à la mairie, sa mention dans l'acte la situe néanmoins au cœur du foyer économique et domestique. En somme, cette naissance s'inscrit dans un milieu modeste mais relativement stable, à l'intersection entre monde rural et petite activité marchande.

L'an 1857 le 18 décembre à 8h du matin par devant François Théodose Maton, maire et officier de l'État civil de la commune de Moliens, canton de Formerie, département de l'Oise est comparu Boulanger Adonis Albert, âgé de 25 ans, marchand bonnetier en cette commune, lequel nous a déclaré que aujourd'hui à 5h du matin est née en son domicile, une enfant de sexe féminin qu'il nous présente et à laquelle il donne les prénoms de Philomène Victorine Albertine, lequel enfant il a eu de Victorine Adèle Laplanche, son épouse, âgée de 21 ans, même profession que son mari, lesdites déclaration et présentation, faites en présence de Boulanger Marcel, âgé de 54 ans, aïeul de cet enfant et de Patte Auguste, âgé de 47 ans, limonadier, tous deux domiciliés en cette commune, et ont les père et témoins, signé avec nous le présent acte de naissance après que lecture leur en a été faite.



### Un foyer commerçant dans la campagne picarde

Le couple Boulanger-Laplanche incarne un type social bien identifié au milieu du XIXe siècle : celui de petits commerçants en milieu rural, qui tirent leur revenu d'un négoce spécialisé à destination des habitants du bourg et des fermes environnantes. Le fait que Victorine Adèle Laplanche soit également marchande bonnetière atteste d'une répartition du travail au sein du couple et d'une possible installation commerciale partagée. À 21 ans seulement, elle fonde un foyer avec un homme jeune mais déjà établi dans son activité. Cela suggère un mariage récent et une entrée rapide dans la vie active et parentale.

Le commerce de bonneterie, souvent tenu par des femmes, était l'un des rares domaines économiques où les épouses pouvaient jouer un rôle reconnu, parfois indépendant. Il pouvait s'exercer en boutique ou en porte-à-porte, et permettait une certaine autonomie financière tout en maintenant l'ancrage local. On peut en déduire que le couple, tout en n'étant pas aisé, bénéficiait d'un relatif confort matériel, d'autant plus précieux dans une région encore très agricole.

### Les témoins : ancrage familial et sociabilité locale

Deux hommes accompagnent le père pour la déclaration de naissance. Le premier, Marcel Boulanger, âgé de 54 ans, est qualifié d'« aïeul ». Il s'agit très probablement du père d'Adonis Albert, ce qui révèle la présence d'une cellule familiale élargie, à une époque où plusieurs générations cohabitaient souvent sous le même toit ou dans un voisinage immédiat. Cette solidarité intergénérationnelle jouait un rôle central dans la transmission des savoir-faire, des biens et de l'autorité.

Le second témoin, Auguste Patte, 47 ans, est limonadier, c'est-à-dire tenancier d'un débit de boissons ou d'un café. Ce métier, bien que modeste, occupe une position stratégique dans la vie sociale du village : il représente un point de rencontre et de circulation de l'information. Sa présence comme témoin suggère des liens de voisinage ou d'amitié avec la famille Boulanger, et atteste de l'intégration de celle-ci dans le tissu local.

### Un cadre rural structuré et paisible sous le Second Empire

La naissance de Philomène s'inscrit dans un contexte politique et social relativement stable : la France est alors sous le régime du Second Empire, dirigé par Napoléon III. Dans les campagnes de Picardie, ce régime autoritaire mais modernisateur encourage l'essor des infrastructures, le développement des communications (chemins de fer, routes) et la transformation des modes de production agricole. Si l'exode rural ne bat pas encore son plein, la lente modernisation des campagnes favorise une diversification des activités, dont le petit commerce fait partie.

Dans ce cadre, le foyer des Boulanger participe d'un équilibre encore vivant entre tradition rurale et mutation économique. Le métier de bonnetier, qui autrefois relevait davantage de l'artisanat textile local, s'inscrit désormais dans un réseau de circuits commerciaux plus étendus.

### Une naissance comme jalon d'une ascension discrète

Philomène Victorine Albertine, par ses trois prénoms, reçoit un nom richement orné, peut-être en hommage à plusieurs membres de la famille, ou signe d'une volonté de distinction au sein d'une communauté où les prénoms multiples deviennent à la mode. Sa naissance marque un tournant pour ses jeunes parents, encore au début de leur vie familiale. En fondant une famille dans leur village natal, Adonis Albert et Victorine Adèle s'ancrent dans la continuité tout en incarnant une certaine forme de mobilité sociale horizontale — celle de petits commerçants stables, mais non encore propriétaires.

À travers ce simple acte de naissance se dessine donc le portrait d'un foyer ordinaire, mais bien inséré dans son époque et son milieu, vivant au rythme des saisons rurales, des marchés et des réseaux de parenté. Une enfance débute, dans un monde encore rural, mais déjà traversé par les dynamiques lentes de la modernité.

### Un ancrage dans le XIXe siècle rural

Née en 1857, Philomène Victorine Albertine Boulanger fait partie de cette génération de femmes venues au monde sous le Second Empire de Napoléon III. Ses trois prénoms, fréquents à cette époque, renvoient à une tradition familiale et religieuse encore très marquée, où l'on honore des figures saintes ou des proches par des prénoms en cascade. Le patronyme Boulanger, typiquement français, ne donne pas d'indice sur une origine étrangère, suggérant une appartenance à une lignée installée depuis longtemps dans la région.

Un décès dans l'entre-deux-guerres, au cœur de la Normandie picarde

Philomène meurt le 18 septembre 1936, à Aumale, commune située aux confins de la Seine-Inférieure (aujourd'hui Seine-Maritime) et de la Somme. Cette position géographique frontalière suggère que la défunte pouvait entretenir des attaches dans les deux départements — ce que confirme son enregistrement dans les tables de succession de la Somme. Son décès est survenu rue de l'abbaye d'Auchy, une voie ancienne évoquant le voisinage d'institutions religieuses historiques. Il est possible qu'elle ait vécu ses dernières années dans un logement modeste, voire dans un établissement charitable, parfois installé dans les anciens bâtiments d'abbaye ou de couvent.

### Une femme seule ?

L'acte de succession ne mentionne ni conjoint, ni enfants, ce qui rend difficile de déterminer son statut matrimonial. En l'absence de l'indication « veuve » ou « épouse de », et sans acte de décès à l'appui, on ne peut trancher : elle pouvait être célibataire, veuve ou séparée. Il convient de rappeler que les femmes étaient souvent désignées par leur nom de naissance, même après mariage, surtout dans les documents administratifs. Toutefois, sa situation successorale indique qu'elle laissa des biens à transmettre : cela implique soit une relative autonomie patrimoniale (héritage, épargne, propriété), soit un entourage familial ou social qui organisa la succession.

Une vie à travers trois Républiques et deux guerres

Philomène a traversé l'un des siècles les plus mouvementés de l'histoire française. Enfant lors de la guerre franco-prussienne de 1870, elle a vécu la chute de l'Empire, l'instabilité des débuts de la Troisième République, la Première Guerre mondiale dans sa maturité (elle avait alors près de 60 ans), et mourut peu après l'arrivée au pouvoir du Front populaire, dans une France en crise, secouée par les tensions sociales mais aussi traversée par des réformes sociales majeures (congrés payés, conventions collectives, etc.). Son âge avancé au décès — 78 ans, au-dessus de l'espérance de vie moyenne pour les femmes à l'époque — témoigne d'une certaine robustesse physique ou d'un accès à des soins et un environnement protecteur, peut-être familial ou institutionnel.

Extrait des tables de successions et absences - Archives départementales de la Seine Maritime

Boulanger	Philomène Victorine Albertine	21	78	deux clefs	18 septembre 1936	voir plus d'actes
-----------	-------------------------------	----	----	------------	-------------------	-------------------

### *Une trace dans l'administration fiscale : indice d'un patrimoine*

Son nom figure dans les tables de successions, preuve qu'elle ne disparut pas sans laisser de trace économique. Même modeste, ce legs dut être formalisé par une déclaration successorale : cela suppose l'existence d'héritiers légitimes ou désignés, et de biens (meubles, immeubles, avoirs en banque...). Ces formalités témoignent aussi de l'institutionnalisation croissante des procédures de transmission patrimoniale au XXe siècle, y compris pour les femmes, longtemps considérées comme économiquement dépendantes.

### *Pistes de contextualisation sociale*

Il est tentant de supposer que Philomène, comme beaucoup de femmes de sa génération, eut une vie marquée par le travail domestique, qu'il soit rémunéré ou non. Si elle ne s'est pas mariée, elle a pu subvenir seule à ses besoins, éventuellement comme couturière, lingère, domestique ou institutrice, professions accessibles aux femmes éduquées, célibataires ou veuves dans la seconde moitié du XIXe siècle. Si elle fut mariée, elle a pu assister son époux dans une activité artisanale ou agricole.

### *Conclusion : une silhouette féminine dans le paysage administratif et historique*

La vie de Philomène Boulanger, bien que peu documentée, s'inscrit dans la trajectoire silencieuse de nombreuses femmes de province dont l'existence fut traversée par les bouleversements de l'histoire sans forcément en laisser trace dans les livres. L'enregistrement de sa succession dans la Somme évoque des liens territoriaux durables, familiaux ou patrimoniaux, malgré un décès en Seine-Inférieure. Cette double appartenance géographique illustre aussi la mobilité résidentielle discrète mais réelle des populations rurales du nord de la France au tournant du XXe siècle.

# LE MARIAGE DE ARTHUR CAMILLE HENRY ET PHILOMÈNE VICTORINE ALBERTINE BOULANGER (1879)

*Un lundi de décembre à Moliens : scène de mariage dans une commune rurale picarde*

Le 15 décembre 1879, la mairie de Moliens, village de l'Oise situé dans le plateau picard à l'ouest de Beauvais, accueille à onze heures du matin la célébration du mariage d'Arthur Camille Henry et de Philomène Victorine Albertine Boulanger. C'est en présence de la communauté, dans cette salle modeste mais investie d'une autorité civile affirmée depuis la Révolution, que le maire Auguste Haudricourt, officier d'état civil, reçoit les époux et leurs témoins. L'hiver est installé sur la campagne environnante ; les champs sont au repos, mais l'événement vient rythmer la vie locale, au cœur de la Picardie rurale.

L'an 1879, le 15 décembre à 11h du matin par devant nous Auguste Haudricourt, maire et officier de l'État civil de la commune de Moliens, canton de Formerie, département de l'Oise sont comparu publiquement en la salle de la mairie, Arthur Camille Henry, fabricant de bas, âgé de 21 ans, 2 mois et 27 jours, soldat de l'armée auxiliaire ainsi que le constate le registre de recensement classe 1878 pour la commune, domicilié à Moliens, où il est né le 18 septembre 1858, ainsi qu'il résulte de son acte de naissance inscrit sur les registres dont l'original a été mis sous nos yeux fils majeur et légitime de Nathalis Ferdinand Henry, fabricant de bas, âgé de 46 ans et de Célérine Marie Gellée, de même profession, âgé de 43 ans, domiciliée en cette commune ; Et demoiselle Philomène Victorine Albertine Boulanger, sans profession, âgée de 21 ans, 11 mois et 27 jours, domiciliée à Moliens où elle est née le 18 décembre 1857, ainsi qu'il résulte de son acte de naissance inscrit sur les registres dont l'original a été mis sous nos yeux, fille majeure et légitime de défunt Adonis Albert Boulanger, décédé à Moliens, le 8 mai 1865 ainsi qu'il résulte de son acte de décès inscrit sur les registres dont l'original a été mis sous nos yeux et de défunte Victorine Adèle Laplanche, décédée en la ville d'Aumale, chef-lieu de Canton, département de la Seine inférieure, le 5 février 1866, ainsi qu'il résulte de l'extrait de son acte de décès, ci annexé ; petite fille, du côté paternel de Jean-Baptiste Marcel Boulanger, propriétaire, âgé de 75 ans et 8 mois, domicilié en notre commune, et de défunte, Marie Rose Argentine Martin, décédée à Aumale, Seine Inférieure le 25 septembre 1859, ainsi que le constate la transcription de son acte de décès, qui en a été faite sur les registres civils de cette commune, le 26 du même mois : petite fille, du côté maternel, de défunt Nicolas Théodose, Laplanche à Fouillooy, canton de Formerie, département de l'Oise, le 5 mai 1849 Ainsi qu'il résulte de l'extrait de son acte de décès et annexé et de défunte Honorine Adèle Julien, décédée à Fourcigny, canton de Poix, département de la Somme, le 29 juillet 1840 ainsi qu'il résulte de l'extrait de son acte de décès et annexé. Le futur époux procédant avec l'assistance de ses père et mère, susnommés, et la future épouse de son aïeul paternel, ici présent et expressément consentant, nous ont requis de procéder à la célébration de leur mariage dont les publications ont été faites en cette commune les dimanche 30 novembre et 7 décembre de la présente année à l'heure de midi, sans opposition, ainsi qu'il résulte du registre de publication dont l'original a été mis sous nos yeux. Les futurs époux, ainsi que les personnes ici présente pour autoriser le mariage interpellés par nous en exécution de la loi du 10 juillet 1850, nous ont déclaré qu'il a été fait un contrat de mariage par maître D'Hardiviller, notaire à Poix, chef-lieu de canton du département de la Somme, le 4 décembre 1879 ainsi qu'il résulte du certificat Par lui, délivré le même jour, et ci annexé. Aucune opposition, ne nous ayant été signifié, nous officier de l'État civil, avons donné lecture aux parties des pièces ci-dessus, mentionnée, lesquelles seront paraphé par les produisant et les dispositions du code napoléon au chapitre six, du titre du mariage sur les droits et les devoirs respectifs des époux après que nous avons demandé au futur époux et à la future épouse, s'ils voulaient se prendre pour mari et pour femme, tous deux, ayant répondu, séparément et affirmativement, nous avons prononcé au nom de la loi que Arthur Camille Henry et Philomène Victorine Albertine Boulanger sont unis par le mariage. Le tout a été fait publiquement et en présence des Sieurs Gaston Prévost, propriétaire, âgé de 54 ans, domicilié à Moliens, ami de l'époux, Eugène Nanty, conducteur des ponts et chaussée, domicilié rue de la clé numéro 16 à Paris et parrain de l'époux et âgé de 39 ans, Alphonse Laplanche, propriétaire âgé de 44 ans, domicilié à (?) Commune de Sainte-Marguerite, oncle de l'épouse et de César Julien, rentier, âgé de 43 ans, domicilié à Fourcigny et cousin, de l'épouse, nous en avons immédiatement dressé le présent acte dont nous avons donné lecture aux parties et aux témoins et que nous avons signé avec eux.

*L'union de deux jeunes locales : âge, origines et trajectoires*

Tous deux âgés d'un peu plus de vingt et un ans, Arthur et Philomène sont nés à Moliens, à quelques mois d'intervalle – lui en septembre 1858, elle en décembre 1857. Leur union prend racine dans un ancrage local profond, renforcé par des solidarités familiales traditionnelles. Arthur est fabricant de bas, comme ses deux parents, Ferdinand Henry et Célérine Gellée. Ce métier, qui exige dextérité et maîtrise technique, témoigne de la persistance d'un artisanat textile dans les foyers picards du XIXe siècle, souvent à domicile, en complément d'activités agricoles ou dans un cadre proto-industriel.

Philomène, elle, est orpheline depuis l'enfance, situation relativement fréquente dans une époque où la mortalité adulte reste élevée. Elle a perdu son père à l'âge de sept ans, puis sa mère moins d'un an plus tard. Son grand-père paternel, Jean-Baptiste Marcel Boulanger, propriétaire âgé de 75 ans, assure la tutelle morale. L'absence de profession déclarée de Philomène ne signifie pas inactivité : il est vraisemblable qu'elle participe à l'économie domestique, à la couture ou aux soins des plus jeunes, dans une famille rurale.

*Des familles modestes mais établies : statuts, métiers et alliances*

Les Henry comme les Boulanger appartiennent à des milieux d'artisans ruraux et de petits propriétaires terriens. La mention d'un contrat de mariage, passé devant notaire à Poix, laisse supposer l'existence de biens à protéger : peut-être un petit capital hérité, des terres, ou un outil de travail lié à la production textile ou agricole. Ce recours au notaire témoigne aussi d'une prudence bourgeoise, fréquente lorsque les héritages sont morcelés ou qu'un des époux est orphelin.

Les témoins viennent renforcer cette impression : propriétaires, rentiers, conducteur des ponts et chaussées, ils représentent un tissu social stable, souvent composé d'oncles, cousins ou parrains. L'un d'eux, Eugène Nanty, parrain de l'époux, est domicilié à Paris : un indice de mobilité familiale, voire de montée en capital social, au sein de certaines branches. D'autres, comme César Julien ou Alphonse Laplanche, rappellent les attaches régionales du couple, de Fourcigny à Sainte-Marguerite.

*Contexte politique et cadre institutionnel : une République en consolidation*

Ce mariage se célèbre sous la III<sup>e</sup> République, consolidée après les tensions du début des années 1870, notamment la tentative de retour monarchique (crise du 16 mai 1877) et l'écrasement de la Commune. En 1879, Jules Grévy vient d'accéder à la présidence, marquant une stabilisation du régime républicain. L'école laïque, le service militaire universel et la sécularisation des rites (mariage civil) deviennent les piliers d'un nouveau pacte national.

Arthur est lui-même soldat dans l'armée auxiliaire, une catégorie prévue par la loi militaire de 1872 pour les jeunes hommes reconnus aptes mais dispensés de service actif, souvent pour raisons familiales ou médicales. Il reste néanmoins mobilisable : sa situation montre l'importance croissante de l'encadrement militaire dans la vie des jeunes hommes, même en zone rurale.

Une alliance de raison et d'ancrage : lecture sociale du mariage

Ce mariage reflète une volonté d'alliance entre deux familles bien implantées, dans un contexte où l'artisanat rural coexiste avec de petites propriétés foncières. Il révèle aussi la persistance de formes d'entraide familiale, essentielles en l'absence des parents (dans le cas de Philomène), et le rôle structurant du cadre notarial et communal dans la sécurisation des unions et des patrimoines. Dans une France rurale encore

majoritairement paysanne, mais déjà en transition vers la modernité républicaine et industrielle, cette union s'inscrit dans une continuité sociale plus que dans une rupture.

Pour Arthur et Philomène, ce mariage constitue un point d'ancrage : il fonde leur autonomie, leur statut d'adultes dans la communauté, et trace les contours d'un foyer appelé à s'intégrer dans les équilibres économiques et sociaux de la Picardie d'après 1870.

1879  
L'an mil huit cent soixante-neuf,  
le quinze décembre, à onze heures du matin, par devant  
nous Auguste Haudricourt, Maire et officier de l'état  
civil de la Commune de Molens, Canton de Formerie,  
Département de l'Oise, sont comparus publiquement  
en la salle de Mairie, Arthur-Camille Henry,  
fabricant de bas, âgé de vingt-un ans, deux mois  
et vingt-sept jours, soldat de l'armée auxiliaire, ainsi  
que le constate le registre de recensement de la  
classe mil huit cent soixante-dix-huit, pour la  
commune, domicilié à Molens où il est né le  
huit septembre mil huit cent cinquante-huit, ainsi  
qu'il résulte de son acte de naissance inscrit sur les  
registres dont l'original a été mis sous nos yeux,  
fils majeur et légitime de Natalis-Ferdinand  
Henry, fabricant de bas, âgé de quarante-trois ans,  
et de Adéline Marie Gillie, de même profession,  
âgée de quarante-trois ans, domiciliés en cette com-  
mune, et de défunte Philomène-Victorine Albertine  
Boulanger, sans profession, âgée de vingt-un an,  
deux mois et vingt-sept jours, domiciliée à Molens  
où elle est née le dix-huit décembre mil huit cent  
cinquante-sept ainsi qu'il résulte de son acte de  
naissance inscrit sur les registres dont l'original  
a été mis sous nos yeux, fille majeure et légitime  
de défunt Alexis-Albert Boulanger, décédé à Molens  
le huit mai mil huit cent soixante-cinq, ainsi  
qu'il résulte de son acte de décès inscrit sur les regis-  
tres dont l'original a été mis sous nos yeux, et de  
Victorine Adèle Laplanche, décédée en la ville  
de Hamme, chef-lieu de Canton, Département de la  
Seine-Inférieure, le cinq février mil huit cent soixante-  
six ainsi qu'il résulte de l'extrait de son acte de décès  
ci-annexé; petite-fille du côté paternel de Jean-  
Baptiste Marcel Boulanger, propriétaire, âgé de  
soixante-quinze ans et huit mois, domicilié en notre  
commune, et de défunte Marie-Rose Argentin.

et de défunte Marie-Rose Argentin, née  
le dix-neuf  
septembre mil huit cent cinquante-neuf, ainsi que  
le constate la transcription de son acte de décès qui en  
a été faite sur les registres civils de cette commune  
le vingt-six du même mois; petite-fille du côté  
maternel de défunt Nicolas-Étienne Laplanche,  
décédé à Feuillloy, Canton de Formerie, Département de  
l'Oise, le cinq mai mil huit cent quarante-neuf,  
ainsi qu'il résulte de l'extrait de son acte de décès ci-  
annexé et de défunte Honorine Adèle Julien, décédée  
à Fourcigny, Canton de Poix, Département de la Somme,  
le vingt-neuf juillet mil huit cent quarante, ainsi  
qu'il résulte de l'extrait de son acte de décès ci-annexé.  
Le futur époux procédant avec l'assistance de ses père  
et mère sus-nommés et la future épouse de son aïeul  
paternel, ici présents et expressément consentants,  
nous ont requis de procéder à la célébration de leur  
mariage dont les publications ont été faites en  
cette commune, les dimanche trente novembre et  
sept décembre de la présente année, à l'heure de  
midi, sans opposition, ainsi qu'il résulte du Registre  
des publications dont l'original a été mis sous nos  
yeux. Les futurs époux ainsi que les personnes ici  
présentes pour autoriser le mariage, interpellés par  
nous en exécution de la loi du deux juillet mil huit  
cent cinquante, nous ont déclaré qu'il n'a été fait  
un contrat de mariage reçu par Meiste Tharvillat  
notaire à Poix, chef-lieu de Canton du Département  
de la Somme, le quatre décembre mil huit cent  
soixante-dix-neuf ainsi qu'il résulte du certificat

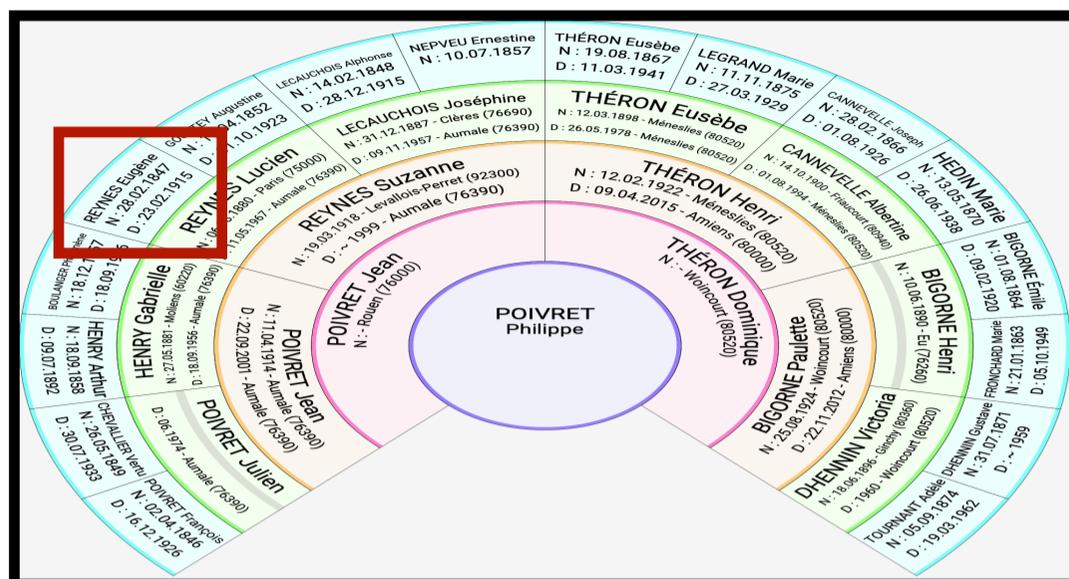
de Meiste Tharvillat, notaire à Poix, chef-lieu de Canton du Département de la Somme, le quatre décembre mil huit cent soixante-dix-neuf ainsi qu'il résulte du certificat

par lui déposé le même jour et ci-unis. Aucune  
 opposition ne nous ayant été signifiée, nous, officier  
 de l'état civil avons donné lecture aux parties des  
 pièces ci-dessus mentionnées lesquelles seront parues  
 par les procureurs et ces dispositions du Code Napoléon  
 au chapitre six du titre du Mariage sur les droits  
 et les devoirs respectifs des époux après quoi nous  
 avons demandé au futur époux et à la future épouse  
 s'ils voulaient se prendre pour mari et pour femme  
 l'un d'eux ayant répondu séparément et affirma-  
 tivement nous avons prononcé au nom de la loi que  
 Arthur-Camille Henry et Philomène-Victorine-  
 Boulangier sont unis par  
 le mariage. Le tout a été fait publiquement et en  
 présence des sieurs Gaston Prévost, propriétaire, âgé  
 de cinquante quatre ans, domicilié à Moliens, au lieu  
 l'époux; Eugène Marty, conducteur des pontons et écluses  
 domicilié rue de la Clef, numéro seize, à Paris, cousin  
 et parrain de l'épouse et âgé de trente neuf ans, Alfred  
 Laplanche, propriétaire, âgé de quarante quatre ans  
 domicilié à Béry, commune de Sainte-Marguerite,  
 oncle de l'épouse et de César Julien, rentier, âgé de  
 quarante-trois ans, domicilié à Fourcigny et cousin  
 de l'épouse et nous en avons immédiatement dressé  
 le présent acte dont nous avons donné lecture aux  
 parties et aux témoins et que nous avons signé  
 avec eux.

A Moliens le 17 septembre 1879  
 L'officier de l'état civil  
 L. Boulangier  
 L'époux  
 Arthur Camille Henry  
 La future épouse  
 Philomène Victorine Albertine Boulangier  
 Les témoins  
 Gaston Prévost  
 Eugène Marty  
 Alfred Laplanche  
 César Julien  
 Marcel Boulangier

Acte de mariage de Arthur Camille HENRY et Philomène Victorine Albertine BOULANGER - 1879 - Moliens - Archives départementales de l'Oise

## 20 - EUGÈNE REYNES(1847-1915)



### Une naissance irrégulière dans la France rurale du milieu du XIXe siècle

Eugène Henri Reynes naît le 28 février 1847 à Les Cabanes, petit village agricole situé dans le canton de Cordes, dans le département du Tarn. À cette époque, le Sud-Ouest français reste majoritairement rural, structuré autour d'activités artisanales et agricoles traditionnelles. Le père d'Eugène, Jean Antoine Reynes, est ouvrier tanneur, un métier manuel exerçant dans des tanneries rurales ou semi-artisanales, souvent liées à l'économie locale de l'élevage. Sa mère, Marie Perié, est ménagère. Le couple, marié, forme une unité familiale légitime mais modeste, représentative des foyers ruraux du Second Empire.

Malgré le cadre légal instauré depuis Napoléon Ier par le Code civil, aucun acte de naissance n'est établi lors de la naissance d'Eugène. Cette omission, loin d'être exceptionnelle dans les campagnes profondes, s'explique par la faible présence administrative, l'isolement géographique, et une perception encore distante des obligations de l'État civil. Ce n'est qu'en 1853, soit six ans plus tard, qu'un jugement supplétif du tribunal de première instance de Gaillac vient régulariser la situation. À cette occasion, une enquête judiciaire est diligentée par le juge de paix du canton de Cordes, conformément à l'article 857 du Code de procédure civile. Des témoins sont entendus, attestant de la réalité de la naissance d'Eugène à la date indiquée. Le jugement, transcrit à l'état civil des Cabanes le 3 février 1853, tient lieu d'acte officiel.

Cette régularisation tardive indique que la famille Reynes, malgré sa condition modeste, prend soin de se conformer aux normes juridiques. On peut supposer que cette démarche est motivée par une nécessité à venir : future conscription militaire, droits de succession, ou mariage. Le cas d'Eugène illustre ainsi une lente mais réelle pénétration de l'État civil républicain dans les campagnes françaises, encore imprégnées de traditions orales et de fonctionnements communautaires.

### Une migration individuelle : du Tarn vers Paris

On ignore la date exacte à laquelle Eugène Reynes quitte sa région natale, mais en 1872, il est installé à Paris, au 10 rue Cujas, dans le 5e arrondissement. Cette rue, située au cœur du Quartier Latin, près de la Sorbonne, est habitée par une population variée : étudiants, professeurs, employés, petits artisans et commerçants. Eugène y exerce le métier de coiffeur, profession urbaine en forte expansion dans la capitale haussmannienne. La coiffure constitue un métier artisanal reconnu, accessible sans diplôme mais nécessitant une maîtrise technique, un sens du commerce, et une capacité à fidéliser une clientèle de quartier.

Le choix de Paris n'est pas anodin. Sous le Second Empire, la capitale exerce une force d'attraction sur les jeunes hommes des campagnes, attirés par les perspectives économiques et la promesse d'un avenir moins contraint que dans leur village natal. La coiffure, comme d'autres métiers de services urbains (cordonnerie, tailleur, menuiserie), représente un secteur porteur, où les compétences manuelles peuvent se transformer en ascension économique relative. On peut formuler l'hypothèse qu'Eugène s'est formé sur le tas ou auprès d'un maître artisan, avant de s'installer à son compte ou en qualité d'ouvrier dans un salon parisien.

Ce parcours de mobilité, de l'Occitanie rurale vers la capitale, est emblématique de l'exode rural qui s'intensifie dans la seconde moitié du XIXe siècle. Il témoigne d'un processus de déterritorialisation — les jeunes quittent leur région natale pour trouver une meilleure place dans la hiérarchie sociale — mais aussi d'un enracinement progressif dans l'univers urbain, via l'installation professionnelle, puis le mariage.

### Une stabilité résidentielle puis un glissement vers la périphérie

De 1872 à au moins 1880, Eugène Reynes est domicilié rue Cujas, ce qui laisse supposer une certaine stabilité résidentielle. Dans un Paris encore marqué par les grands travaux haussmanniens et les tensions politiques post-Commune, une telle stabilité est un indice de réussite ou, du moins, d'adaptation. Il est probable qu'il ait conservé un emploi durable, voire ouvert son propre salon, bien que nous ne disposions pas d'archives professionnelles précises à ce sujet. La pérennité d'un logement dans ce quartier témoigne aussi d'une relative sécurité économique, les loyers du centre de Paris n'étant pas les plus accessibles.

Au début du XXe siècle, le couple Reynes quitte Paris pour s'installer à Courbevoie. Cette commune de la banlieue ouest connaît alors une croissance rapide, alimentée par la densification parisienne, les nouvelles lignes de transport et la recherche de logements plus spacieux. Courbevoie attire notamment des employés, des retraités, des artisans à la retraite ou des familles modestes aspirant à un cadre de vie plus aéré. Le déménagement du couple s'inscrit dans cette dynamique. Ce choix peut aussi signaler une tentative d'investissement immobilier — accession à la propriété ou logement locatif plus favorable — autant qu'un désir de calme ou d'ascension discrète.

### La fin de vie d'un travailleur devenu rentier

Eugène Henri Reynes meurt à Courbevoie le 23 février 1915, à l'âge de 67 ans. Son décès intervient en pleine Première Guerre mondiale, mais il n'y a pas de lien direct avec le conflit : Eugène est alors un homme âgé, désormais qualifié de « rentier ». Ce terme, tel qu'il figure dans les tables de successions et absences, renvoie à un statut économique stable, possiblement fondé sur une rente (épargne constituée, revenus locatifs, placement financier). Ce changement de statut, de coiffeur à rentier, témoigne d'une ascension sociale modeste mais réelle, obtenue non par héritage, mais par un parcours professionnel constant, un style de vie économe et une gestion prévoyante de ses ressources.

Dans la société de la Troisième République, la figure du rentier est valorisée : elle symbolise l'autonomie, la stabilité, et l'accomplissement d'une vie laborieuse couronnée par le repos mérité. Le cas d'Eugène Reynes, parti du Tarn comme fils de tanneur et mort comme rentier de banlieue, représente cette France des classes intermédiaires discrètes, dont l'histoire épouse celle des grands mouvements de la société française — exode rural, développement des métiers de service, essor des banlieues, formalisation de l'état civil.

114	Reynes	Eugène Henri	rentier	deux à Courbevoie	23 Janvier 1915	Jeune de Justice Eugène Henri
-----	--------	--------------	---------	-------------------	-----------------	-------------------------------

Dées inscrit par erreur					Reynes deux à Courbevoie 1915, 23
-------------------------	--	--	--	--	-----------------------------------

Extrait des tables de succession et absences de Courbevoie - 1915

Le Tribunal de première instance de Paris, le 23 Janvier 1915.

Napoléon par la grâce de Dieu et de la volonté nationale, Empereur des Français à tous présents et à venir, Salut.

Le Tribunal de première instance de Paris, département de la Seine, a rendu le jugement suivant :

Le procureur impérial près le Tribunal de première instance de Paris (Paris).

Qu'il est rendu le 23 Janvier 1915 par le Tribunal qui a admis à prouver par témoins devant Monsieur le juge de paix de Cordes, l'épouse de la défunte et de la filiation du jeune Eugène Henri Reynes.

Qu'il est fait par le magistrat commis.

Acquisit qu'il pleure au Tribunal de Paris que le vingt huit février mil huit cent quarante sept dans la Commune des Cabannes, un enfant du sexe masculin, auquel on donna les prénoms de Eugène Henri, n'acquies du légitime mariage de Jean Antoine Reynes, ouvrier tanneur, alors âgé de quarante un ans et de Marie Perie, ménagère, alors âgée de trente trois ans.

En donner en outre l'exécution de son jugement conformément à l'article huit cent cinquante sept du Code de procédure civile.

Fait au parquet de Paris le vingt huit Janvier mil huit cent quinze. Maurice Ballet substitut s'oppose.

Il est fait rapport par Monsieur Langa, juge que nous commettons à cet effet.

Le Procureur Impérial

Donné au Palais de Justice à Paris le vingt huit Janvier mil huit cent quinze. Le Procureur Impérial s'oppose.

Qu'il est par le Tribunal les réquisitions de Monsieur le procureur impérial ci dessus citées.

Ensemble l'ordonnance de Monsieur le président du Tribunal mise à suite.

Qui sur ce Monsieur Langa juge en son rapport.

Qui ensuite Monsieur Ballet substitut en ses conclusions verbales conformes à ses réquisitions écrites.

Attendu qu'il résulte du procès verbal d'enquête en date du vingt sept Janvier mil huit cent quinze enregistré, fait devant Monsieur le juge de paix de Cordes de Cordes tenu à cet effet par jugement du Tribunal, en date du 23 Janvier 1915, enregistré, que dans la journée du vingt huit février mil huit cent quarante sept dans la commune des Cabannes, la femme Marie Perie épouse de Jean Antoine Reynes mit au monde un enfant du sexe masculin, auquel on donna les prénoms de Eugène Henri.

Par ces motifs le Tribunal par jugement en premier ressort, faisant droit sur les réquisitions de Monsieur le procureur impérial, prenant acte de l'enquête et ordonne que le vingt huit février mil huit cent quarante sept dans la commune des Cabannes, canton de Cordes, un enfant du sexe masculin, auquel on donna les prénoms de Eugène Henri, n'acquies du légitime mariage de Jean Antoine Reynes, ouvrier tanneur.

1130. L'insolite de Louis Président  
alors âgé de cinquante ans et de Marie Perle  
municipale alors âgée de trente trois ans.  
Attendu que le présent jugement sera  
transcrit en tant que tel dans les registres des actes  
de naissance de l'année courante de la dite Commune  
de Cabanac par l'officier de l'état civil et l'indra  
de l'acte de naissance du dit Eugène Henri  
Reynes; que mention de cette transcription sera  
faite en marge des actes de naissance de la dite  
Commune de Cabanac; à la date correspondante  
à l'époque de la naissance du dit Eugène Henri  
Reynes;  
Ainsi jugé et prononcé en la chambre  
du conseil du Tribunal de première instance, siégeant  
à Gaillac le 17 janvier 1853, quinquies N. N. de Louis  
Président, Pommier, juge, Langa, juge, présents M.  
Ballet substitut du procureur impérial; le tout au  
jour mil huit cent cinquante trois, de Louis Président  
Cabanac Commis greffier signé.  
Enregistré, fait à Gaillac le 17 janvier 1853  
M. Langa et M. Pommier à tous habitants des  
et requis, de mettre le dit jugement à exécution,  
à nos procureurs généraux et à nos procureurs  
près les Tribunaux de première instance. J'y  
donne la main; à tous Commandants et officiers  
de la force publique de porter main forte lorsqu'ils  
en seront légalement requis.

En foi de quoi le présent jugement a été  
signé par le président du Tribunal et par le greffier  
Pour expédition conforme délivrée à la  
requisition de M. le procureur impérial après y  
avoir apposé le sceau dudit Tribunal.  
Le greffier du Tribunal.  
  


Jugement du tribunal de Gaillac - 1853 - régularisation acte de naissance de Eugène Henri REYNES - Archives départementales du Tarn

Napoléon, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, empereur des Français, à tous présents et à venir salut.  
Le tribunal de première instance à Gaillac, département du Tarn a rendu le jugement suivant.  
Le procureur impérial pré le tribunal de première instance de Gaillac (Tarn).

Jugement, tenant lieu d'acte de naissance :

Vu le jugement rendu le 17 janvier, courant par le tribunal qu'il a admis approuver par témoin devant Monsieur le juge de paix de Cordes, l'époque de la naissance et de l'affiliation du jeune Eugène Henri REYNES

Vu l'enquête qui a été faite par ce magistrat commis : Requier, qu'il plaise au tribunal, déclaré que le 28 février 1847, dans la commune des Cabanes, un enfant de sexe masculin auxquels on donna les prénoms de Eugène Henri naquit du légitime mariage de Jean Antoine Reynes, ouvriers tanneurs alors âgé de 41 ans et de Marie Perié ménagère à l'âge de 33 ans.

Ordonner en outre l'exécution de son jugement conformément à l'article 857 du code de procédure civile.

Fait au parquet de Gaillac, le 31 janvier 1853, Maurice Bellet substitut, signé  
Soit fait rapport par Monsieur Langa, juge que nous commettons à cet effet.

Donner au palais de justice de Gaillac, le 31 janvier 1853, De Leutre, Président, signé  
Vu par le tribunal des réquisitions de Monsieur le procureur impérial, ci-dessus, cité ensemble, l'ordonnance de Monsieur le président du tribunal mise à suite

Où sur ce monsieur Langa, juge en son rapport  
où ensuite Monsieur Bellay substitue en ses conclusions verbales conforme à les réquisitions écrites.

Attendu qu'il résulte du procès-verbal d'enquête en date du 25 janvier 1853, enregistré par devant Monsieur le juge de paix du canton de Cordes, commis à ces fins par jugement du tribunal en date du 17 janvier courant. Enregistré que dans la journée du 28 février 1847, dans la commune des Cabanes, la femme, Marie Perié, épouse du sieur Jean Antoine REYNES, a mise au monde un enfant de sexe masculin auquel on donna les prénoms de Eugène Henri. naquit du légitime mariage de Jean Antoine REYNES, ouvrier tanneur, alors âgé de 41 ans et de Marie Perié ménagère alors âgée de 33 ans.

Ordonne que le présent jugement soit transcrit en tout son contenu sur les registres, des actes de naissance de l'année courante, de ladite commune les Cabanes par l'officier de l'État civil et tiendra lieu d'acte de naissance, dudit Eugène Henri REYNES.

Ainsi, jugé et prononcé en la chambre du conseil du tribunal de première instance à Gaillac, département du Tarn, Messieurs De Leutre, président, P(?), juge, Langa, juge, présent, Monsieur Bellet, substitut du procureur impérial ; le 31 janvier 1853, monsieur Cahuzac commis greffier signés.

Enregistrer à Gaillac, le 1er février 1853, folio 149. Mandons et ordonnant à tous huissiers de mettre le jugement à exécution à nos procureurs généraux et à nos procureurs, pré le tribunal de première instance, dit tenir à tout commandant et officier de la force publique de prêter main forte lorsqu'il en sera légalement requis.

En foi de quoi le présent jugement a été signé par le président du tribunal et par le greffier.  
Expédition conforme livré à la réquisition de Monsieur le procureur impérial après y avoir imposé le sceau dudit tribunal.

*Reynes Eugène Henri*  
*Gaillac légitime.*

Ce jour lui trois février mil huit cent cinquante trois, à neuf heures du matin, nous François Victor Malgouyres, maire officier de l'état civil de la Commune des Cabanes, Canton de Cordes, arrondissement de Gaillac, avons transcrit sur nos registres, le jugement suivant qui nous parvient, et instruit.

"Napoléon Bonaparte de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français, a été présent et avons, présent.

Le tribunal de première instance siéant à Gaillac, département du Tarn, a rendu le jugement suivant.

Le procureur impérial prie le tribunal de première instance de Gaillac, Tarn,

Qu'il jugement rendu le dix sept janvier courant par le tribunal, qui a admis à prouver par témoin devant M. le juge de paix de Cordes, l'époque de la naissance et de la filiation de l'enfant, Eugène Henri Reynes.

Sur l'enquête qui a été faite par ce magistrat, commis. Requier, qu'il plaise au tribunal, déclarer que le vingt huit février mil huit cent quarante sept, dans la Commune des Cabanes, un enfant de sexe masculin auquel on donna le prénom de Eugène Henri naquit du légitime mariage de Jean Antoine Reynes, ouvrier tanneur à l'âge de quarante un ans et de Marie Perié, ménagère à l'âge de trente trois ans. Ordonne en outre l'exécution de son jugement conformément à l'article huit cent cinquante sept du code de procédure civile.

Fait au parquet de Gaillac le trois janvier mil huit cent cinquante trois, Maurice Bellet substitut. Soit fait rapport par M. Langa, juge, que nous commettons à cet effet. Donné au palais de justice, à Gaillac, le trois janvier mil huit cent cinquante trois. Le Président, Requier. Sur par le substitut, les réquisitions écrites.

De M. le Procureur impérial, et de ses collègues, ensemble l'ordonnance de M. le Président du tribunal mise à suite. ouï sur ce M. Langa, juge, en son rapport, ouï ensuite M. Bellay, substitut en ses conclusions verbales conformes à ses réquisitions écrites. attendu qu'il résulte du procès verbal d'enquête en date du vingt cinq janvier mil huit cent cinquante trois, enregistré par devant M. le juge de paix du canton de Cordes, commis à ces fins par jugement du tribunal en date du dix sept janvier courant, enregistré que dans la journée du vingt huit février mil huit cent quarante sept, dans la commune des Cabanes, la femme, Marie Perié, épouse du sieur Jean Antoine Reynes, mit au monde un enfant de sexe masculin auquel on donna le prénom de Eugène Henri. Par ce motif le tribunal par jugement en premier ressort, ditant droit sur les réquisitions de M. le Procureur impérial, prononce droit de l'enquête, dit et déclare que le vingt huit février mil huit cent quarante sept, dans la commune des Cabanes, Canton de Cordes, un enfant de sexe masculin auquel on donna le prénom de Eugène Henri, naquit du légitime mariage de Jean Antoine Reynes ouvrier tanneur à l'âge de quarante un ans, et de Marie Perié, ménagère, alors âgée de trente trois ans. Ordonne que le présent jugement sera transcrit en tout son contenu sur les registres des actes de naissance de ladite commune des Cabanes de la date correspondante et l'époque de la naissance dudit Eugène Henri Reynes, ainsi jugé et prononcé en la chambre du conseil du tribunal de première instance, siéant à Gaillac, département du Tarn, en présence de M. de Leutre, Président, Cahuzac, juge, Langa, juge, substitut M. Bellay, substitut du procureur impérial. Le huit janvier mil huit cent cinquante trois, De Leutre, président, Cahuzac, commis greffier, signé. Languyès, greffier à Gaillac le premier février mil huit cent cinquante trois, folio 149. L'acte a été signé par le Président. Mandons et ordonnons à tous huissiers de mettre le présent jugement à exécution, à nos procureurs généraux et à nos procureurs, prie le tribunal de première instance d'y tenir la main, à tous commandants et officiers de la force publique de prêter main forte lorsqu'il en sera légalement requis. En foi de quoi le présent jugement a été signé par le Président du tribunal et par le greffier. Expédition conforme livrée à la réquisition de Monsieur le procureur impérial, après y avoir imposé le sceau dudit tribunal. Le dix sept février 1853, folio 149. L'acte a été signé par le Président. Mandons et ordonnons à tous huissiers de mettre le présent jugement à exécution, à nos procureurs généraux et à nos procureurs, prie le tribunal de première instance d'y tenir la main, à tous commandants et officiers de la force publique de prêter main forte lorsqu'il en sera légalement requis. En foi de quoi le présent jugement a été signé par le Président du tribunal et par le greffier. Expédition conforme livrée à la réquisition de Monsieur le procureur impérial, après y avoir imposé le sceau dudit tribunal.

*Malgouyres*

Acte de naissance de Eugène Henri REYNES, sur réquisition du tribunal de Gaillac, inscrit au registre de l'état civil de la commune des Cabanes - 1853 (1847) - Archives départementales du Tarn

Aujourd'hui, 3 février 1853 à 9h du matin. Nous Jean Joseph Victor Malgoreyre (?), maire et officier de l'État civil de la commune des Cabanes, canton de Cordes, arrondissement de Gaillac, transcrit sur nos registres, le jugement suivant qui nous parvient à l'instant :

Napoléon par la grâce de Dieu et la volonté nationale, empereur des Français, à tout présent et avenir salut.

Le tribunal de première instance, séant à Gaillac, département du Tarn a rendu le jugement suivant : Le procureur impérial pré le tribunal de première instance de Gaillac Tarn :

Vu le jugement rendu le 17 janvier, courant par le tribunal qu'il a admis à prouvé par témoin devant Monsieur le juge de paix de Cordes, L'époque de la naissance et de l'affiliation du jeune Eugène Henri Reynes.

Vu l'enquête qui a été faite par ce magistrat commis requis qu'il laisse au tribunal déclaré que le 28 février 1847, dans la commune des cabanes, un enfant de sexe masculin auquel on donne le prénom de Eugène Henri naquit sur légitime, mariage de Jean Antoine, Reynes, ouvriers tanneur alors âgé de 41 ans et de Marie Perié, ménagère âgé de 33 ans. Ordonne en outre, l'exécution de son jugement conformément à l'article 857 du code de procédure civile, fait au parquet de Gaillac, le 31 janvier 1853, maître Bellet substitut, signé.

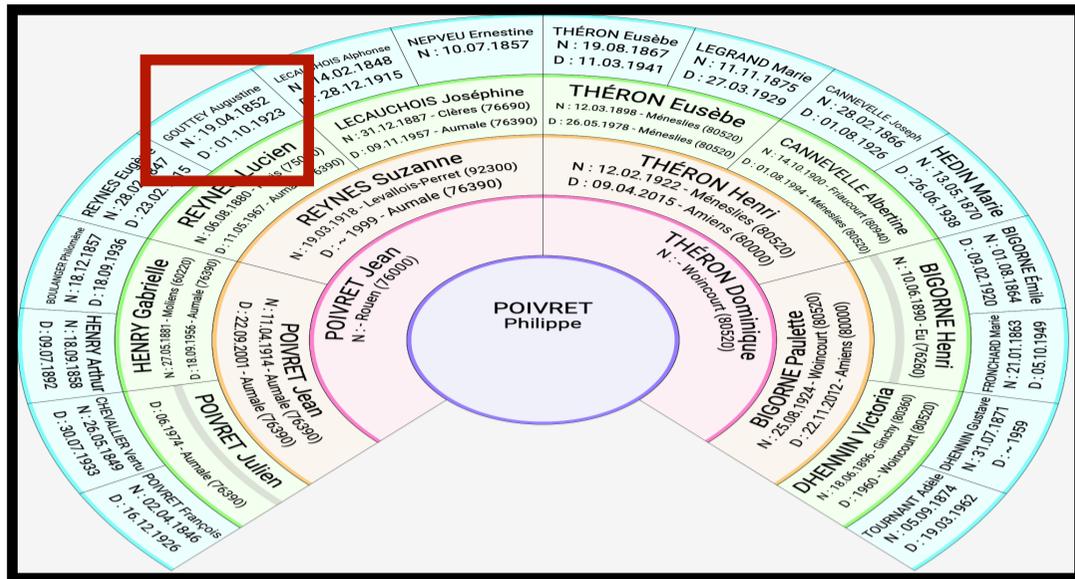
Soit fait rapport par Monsieur langue juge que nous commettons à cet effet donné au palais de justice à Gala, le 31 janvier 1853, Deleutre, président, signé.

Vu par le tribunal, les réquisitions De Monsieur le procureur impérial, ci-dessus, écrit ensemble, l'ordonnance de Monsieur le président du tribunal, mise à suite, ouï sur monsieur Langa, juge en son rapport, ouï Ensuite, Monsieur Bellay, substitue en les conclusions verbales conformes aux réquisitions écrites, attendues qu'il résulte du procès-verbal d'enquête en date du 25 janvier 1853, aujourd'hui faite devant Monsieur le juge de paix du canton de Cordes, commis à ses fins par jugement du tribunal en date du 17 janvier, courant enregistrer : qui dans la journée du 28 février 1847, dans la commune des Cabanes, la femme, Marie Perié, épouse de Jean Antoine Reynes a mis au monde un enfant de sexe masculin auquel on donna les prénoms de Eugène Henri. Par ces motifs, le tribunal par jugement en premier ressort, disant droits sur les réquisitions de Monsieur le procureur impérial, tenants droits de l'enquête dit et déclare que le 28 février 1847, dans la commune des Cabanes, canton de Cordes, un enfant du sexe masculin auquel on donna les prénoms de Eugène Henri naquit du légitime mariage de Jean Antoine Reynes, ouvrier tanneur alors âgé de 41 ans et de Marie Perié ménagère alors âgée de 33 ans. Ordonne que le présent jugement sera transmis en tout son contenu sur les registres des actes de naissance de l'année courante de ladite commune des Cabanes par l'officier de l'État civil et tiendra lieu de l'acte de naissance dudit Eugène Henri Reynes que mention de cette transcription sera faite en marge des actes de naissance de la dite commune, des Cabanes à la date correspondant à l'époque de la naissance dudit Eugène Henri ainsi jugé et prononcé en la chambre du conseil du tribunal de première instance, séant à Gaillac, département du Tarn, opérant Messieurs Deleutre (?) président, Fourmeris, juge, Langa, juge, présent Monsieur Bellet, commis du procureur impérial le 31 janvier 1853, Deleutre, président, Cahuzac commis greffier, signé. Mandons et ordonnons à tous huissiers sur ce de mettre le jugement à exécution, le tribunal de première instance dit tenir la main à tout commandant et officier de la force publique de prêter main forte lorsqu'il en seront légalement requis en foi de quoi ce jugement a été signé par le président du tribunal et par le greffier pour expédition conforme à délivrer à la réquisition de Monsieur le procureur impérial après y avoir apposé le sceau dudit tribunal et signé. Enregistrer à Gaillac, le 1er février 1879, signé et ladite transcription, nous avons dressé en le présent acte que nous avons signé.



Les Cabanes et Cordes (aujourd'hui Cordes-sur-Ciel) - Tarn - 1910 - village de naissance d'Eugène Henri REYNES

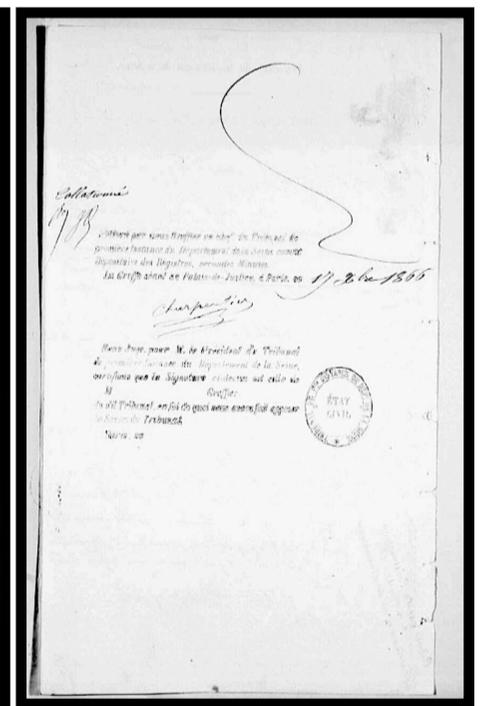
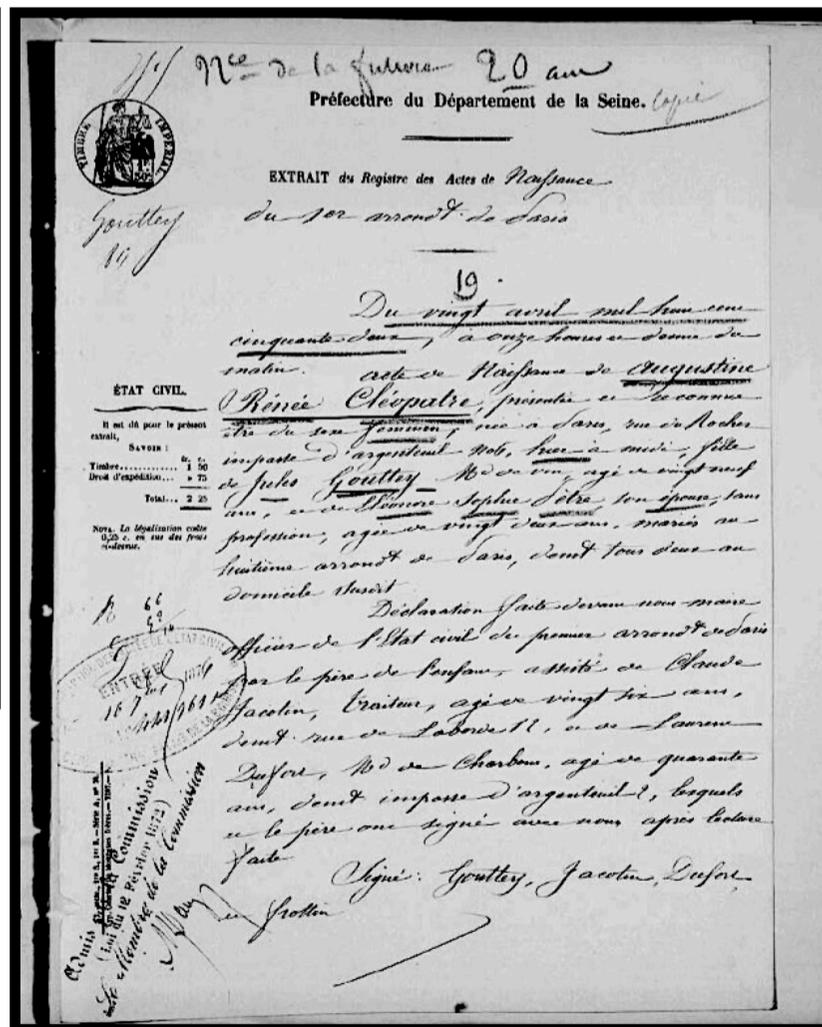
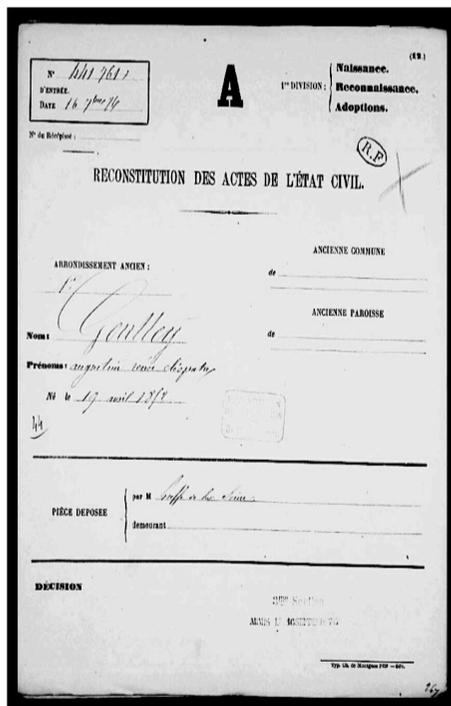
# 21 - AUGUSTINE GAUTTEY (1852-1923)



## Une naissance au cœur du vieux Paris Haussmanniens

Augustine Renée Cléopâtre Gouttey naît le 19 avril 1852, à midi, dans le 1er arrondissement de Paris. Elle voit le jour au domicile familial situé impasse d'Argenteuil, près de la rue du Rocher, dans un quartier alors en pleine transformation. Ce secteur, voisin de la gare Saint-Lazare et des grands boulevards en cours d'aménagement, appartient à un Paris encore dense, traversé par les premières opérations de rénovation urbaine entreprises sous Louis-Philippe puis amplifiées sous Napoléon III. La naissance est déclarée le lendemain à la mairie, en présence du père et de deux témoins issus du voisinage commerçant, tous alphabétisés, comme en atteste leur signature. Ce détail, bien que secondaire, souligne une insertion dans un environnement urbain relativement instruit, où les pratiques administratives sont maîtrisées.

Le père d'Augustine, Jules Gouttey, est marchand de vin, âgé de 29 ans au moment de la naissance. Il exerce un métier typique de la petite bourgeoisie commerçante du Paris du XIXe siècle : entre négoce, débit de boisson et commerce de détail. Il s'agit d'une activité économiquement instable, mais respectée dans les milieux populaires. Sa mère, Éléonore Sophie Pètre, n'exerce pas de profession : elle est âgée de 22 ans et épouse légitime de Jules. Le couple vit dans un cadre urbain dense, et probablement locatif, sans accès à la propriété. Leur niveau de vie se situe vraisemblablement à la limite entre la petite bourgeoisie et le monde ouvrier supérieur.



Acte de naissance de Augustine Renée Cléopâtre GOUTTEY - Paris - 1852

Du 20 avril 1852 à 11h30 du matin, acte de naissance de Augustine Renée Cléopâtre, présentée et reconnue être du sexe féminin, né à Paris, rue du rocher impasse d'Argenteuil, hier à midi fille de Jules Gouttey, marchand de vin, âgé de 29 ans et de Éléonore Sophie Pètre, son épouse sans profession, âgé de 22 ans, mariés au huitième arrondissement de Paris, dont tous deux au domicile dudit.

Déclaration faite devant le maire et officier de l'État civil, du premier arrondissement de Paris par le père de l'enfant, assisté de Claude Jacotin, traiteur, âgé de 26 ans demeurant, rue de Saborde, numéro 12 et de Laurent Dufort, marchand de charbon, âgé de 40 ans, demeurant, impasse d'Argenteuil, Lesquels et le père ont signé avec nous après lecture fait.

### *Une enfance écourtée par la perte des parents*

Augustine devient orpheline de père et de mère avant l'âge de 21 ans. La date de décès de ses parents n'est pas précisée ici, mais l'acte de mariage d'Augustine en 1872 la présente comme orpheline sous la tutelle de sa grand-mère maternelle, Éléonore Gaudest, veuve. Cette dernière joue un rôle central dans sa vie, agissant en tant que représentante légale et consentante au mariage de sa petite-fille, conformément au Code civil qui impose une autorisation parentale jusqu'à 25 ans pour les femmes. Cette structure familiale restreinte — une grand-mère tutrice et quelques oncles artisans — suggère un réseau de solidarité resserré, typique des milieux populaires urbains confrontés à la précarité sanitaire et aux décès précoces.

Ce contexte familial, bien que fragilisé, ne semble pas avoir condamné Augustine à la marginalité. Elle est intégrée dans un cercle familial structuré, notamment par ses oncles, entrepreneurs en serrurerie et peinture, qui figurent parmi les témoins de son mariage. Leur présence signale une continuité dans le tissu social, ainsi qu'un certain maintien d'un capital relationnel et professionnel malgré l'absence des parents directs.

### *Un prénom atypique, reflet d'une possible aspiration culturelle*

Le choix des prénoms donnés à Augustine mérite une mention particulière. Outre le classique « Augustine », on relève les prénoms « Renée » et surtout « Cléopâtre », très peu courant dans les registres civils de l'époque. Ce prénom, chargé d'un imaginaire antique et théâtral, évoque peut-être une volonté de distinction sociale ou culturelle de la part de ses parents. Il peut être le reflet d'une sensibilité littéraire ou d'un goût pour les références historiques, voire d'une stratégie symbolique pour se démarquer dans une société très hiérarchisée.

Bien qu'aucun élément direct ne confirme cette interprétation, ce choix nominal détonne dans les pratiques de dénomination parisiennes du milieu du XIXe siècle. Il s'inscrit dans une tendance observée dans certaines familles du monde artisanal ou commerçant à affirmer une individualité par la nomination, à défaut de pouvoir s'imposer par le statut ou la fortune.

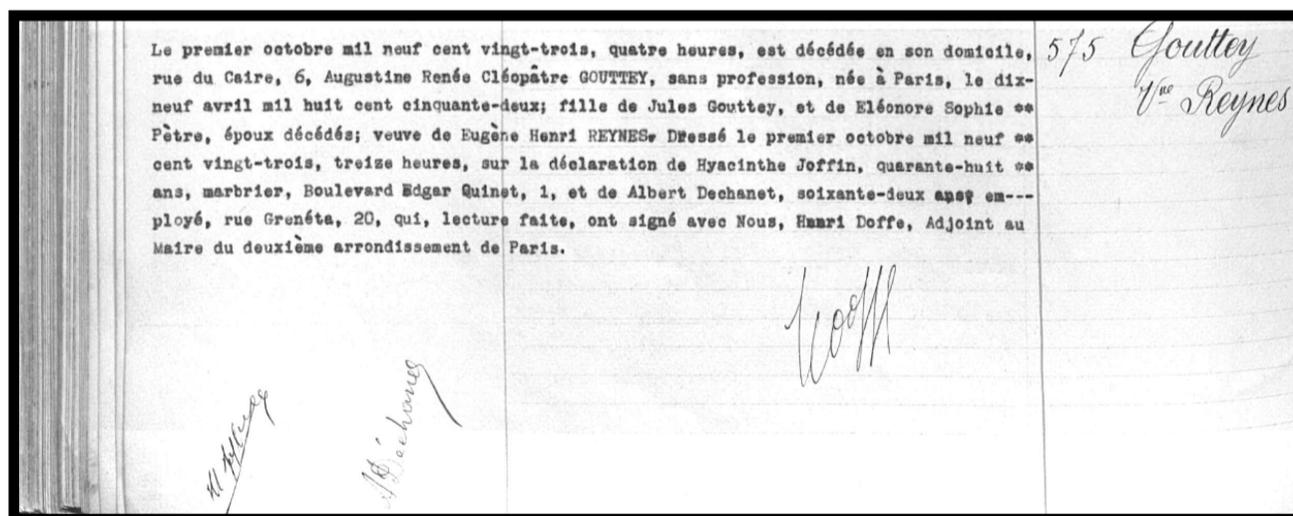
### *Une vie sans profession mais non sans inscription sociale*

À aucun moment de sa vie, Augustine Gouttey n'apparaît comme exerçant une profession. Ce fait, très courant pour les femmes de sa génération, ne doit pas être interprété comme une inactivité totale. Épouse d'un artisan coiffeur, elle a sans doute participé à la gestion du foyer, à l'accueil de la clientèle, ou à des tâches informelles, dans le cadre d'un travail domestique invisible mais indispensable. Dans les milieux modestes urbains, les femmes non salariées peuvent contribuer indirectement à l'économie familiale sans que cela apparaisse dans les actes officiels.

Son statut de « sans profession » se prolonge jusqu'à sa mort, survenue le 1er octobre 1923 à quatre heures du matin, à son domicile du 6 rue du Caire, dans le 2e arrondissement de Paris. Ce quartier, connu pour ses passages couverts et son activité commerciale, abritait alors une population composite : petits industriels, marchands, ouvriers spécialisés, artisans. En résidant dans ce secteur à sa mort, Augustine reste ancrée dans un Paris central et actif, sans basculer dans les marges sociales.

### *Une mort discrète, mais entourée*

La déclaration de décès est faite par deux hommes, probablement proches ou voisins : un marbrier et un employé, tous deux alphabétisés. Le fait que ces témoins ne soient ni des parents ni des descendants (aucun enfant n'est mentionné) suggère qu'Augustine a terminé sa vie dans un cadre restreint, peut-être seule, ou accompagnée de domestiques ou de voisins. Sa mort intervient huit ans après celle de son époux, ce qui confirme un long veuvage, vécu dans la continuité d'un mode de vie urbain, sans rupture notable.



Acte de décès de Augustine Renée Cléopâtre GOUTTEY - Paris - 1923

Le 1er octobre 1923, quatre heures est décédée en son domicile rue du Caire, numéro 6 Augustine René Cléopâtre GOUTTEY sans profession, née à Paris, le 19 avril 1852, fille de Jules GOUTTEY et de Éléonore Sophie PETRE, époux décédés, veuve de Eugène, Henri Reynes. Dressé le 1er octobre 1923 à 13h sur la déclaration de Hyacinthe Joffe, 48 ans, marbrier, boulevard Edgar-Quinet numéro 1 et d' Albert Deschanet, 62 ans employé, rue Greta au numéro 20 qui ont signé avec nous, Henri Doffe, adjoint au maire du deuxième arrondissement de Paris.

Elle meurt à 71 ans, un âge respectable pour une femme née au milieu du XIXe siècle. Aucun héritier direct n'est cité dans l'acte, ce qui ouvre plusieurs hypothèses : absence d'enfants, enfants déjà décédés, ou éloignement familial. Ce silence documentaire ne permet pas de trancher, mais suggère que l'histoire d'Augustine s'est achevée sans transmission directe, dans une certaine solitude administrative.

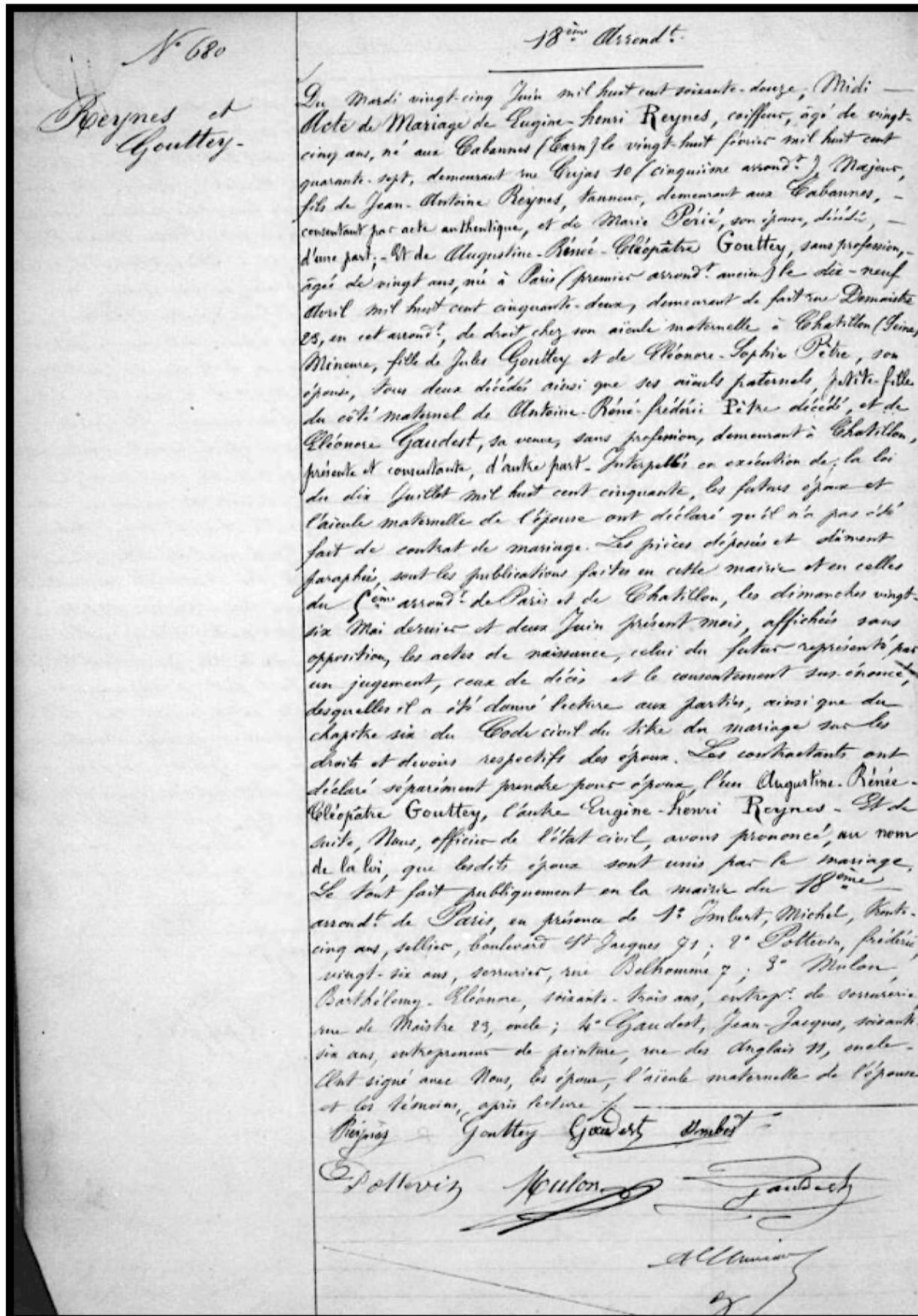


Vue de la rue du Rocher - Paris - 1865 - lieu de naissance d'Augustine GOUTTEY

# LE MARIAGE D'EUGÈNE HENRI REYNES ET D'AUGUSTINE GOUTTEY (1872)

*Une union entre deux univers modestes mais stabilisés*

Le 25 juin 1872, Eugène Henri Reynes, coiffeur originaire du Tarn, épouse Augustine Renée Cléopâtre Gouttey, jeune orpheline issue d'un milieu commerçant parisien. Le mariage est célébré dans le 18<sup>e</sup> arrondissement de Paris, arrondissement récemment créé (en 1860) dans le cadre de la réforme haussmannienne, et alors en plein développement. Le choix de ce lieu n'est pas anodin : il se situe à proximité du domicile de la fiancée et de sa famille tutélaire. Ce quartier populaire, encore semi-urbain à l'époque, est l'un des laboratoires sociaux de la Troisième République naissante. Cette union officialise la rencontre de deux trajectoires représentatives mais distinctes. Eugène incarne la migration provinciale ascendante : un jeune homme du Tarn ayant quitté sa terre natale pour s'installer dans la capitale et y exercer un métier artisanal reconnu. Augustine, de son côté, symbolise l'ancrage parisien dans une lignée commerçante modeste, marquée par l'orphelinat précoce et une transmission familiale par les femmes (sa grand-mère est sa tutrice légale). Leur mariage révèle un entrecroisement d'identités : provincial et urbaine, artisan et commerçante, homme établi et femme encore sous autorité familiale.



Acte de mariage d'Eugène Henri REYNES et d'Augustine GOUTTEY - Paris - 1872 - Archives de Paris

Du mardi 25 juin 1872, midi. Acte de mariage de Eugène Henri Reynes, coiffeur âgé de 25 ans, né aux Cabanes dans le Tarn, le 28 février 1847, demeurant rue Cujas, 10, cinquième arrondissement, (Paris), majeur fils de Jean Antoine Reynes, tanneur, demeurant aux Cabanes, dans le Tarn,

consentant par acte authentique et de Marie Perié, son épouse décédée, d'une part ; et de Augustine Renée Cléopâtre Gouttey, Sans profession, âgée de 21 ans, née à Paris, dans le premier arrondissement, le 19 avril 1852, demeurant de fait rue Demaistre, numéro 25, en cet arrondissement, de droit chez son aïeule maternelle à Châtillon

(Seine), Mineure, fille de Jules Gouttey et de Éléonore Sophie Pètré, son épouse, tous deux décédés ainsi que ses Aïeuls paternels, petite fille du côté maternel de Antoine René, Frédéric Pètré, décédé et de Éléonore Gaudest, sa veuve, sans profession demeurant à Châtillon, présente et consentante d'autre part. Interpellé en exécution de la loi du 10 juillet 1850, les futurs époux et l'aïeule maternelle de l'épouse ont déclaré qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage. Les pièces déposées et dûment paraphées sont les publications faites en cette mairie et en celle du cinquième arrondissement de Paris et de Châtillon les dimanches 26 mai dernier et 2 juin présent mois, affichés sans opposition les actes de naissance, celui du futur époux représenté par un jugement, ceux des décès et le consentement sus énoncé desquels il a été donné lecture aux parties ainsi que du chapitre six du Code civil du code du mariage sur les droits et devoirs respectifs des époux. Les contractants ont déclaré séparément prendre pour époux l'un Augustine Renée Cléopâtre, Gouttey, l'autre Eugène Henry Reynes.

Et de suite, nous officier de l'État civil, avons prononcé au nom de la loi que lesdits époux sont unis par le mariage. Le tout fait publiquement à la mairie du 18<sup>e</sup> arrondissement de Paris en présence de Monsieur Humbert Michel, trente-cinq ans, sellier, boulevard Saint-Jacques, numéro 91, Pottevin Frédéric, 26 ans, serrurier, rue Belhomme, numéro 7, Melon Barthélémy Éléonore 63 ans, Entrepreneurs de serrurerie, rue de Maistre, numéro 29 oncle, Gaudest Jean-Jacques, 66 ans, entrepreneurs de peinture, rue des Anglais, numéro 11, oncle, ont signé avec nous les époux, l'aïeule maternelle de l'épouse et les témoins après lecture.

### *Les modalités juridiques et sociales de l'union*

L'acte de mariage précise que le couple n'a pas passé de contrat de mariage. Ils sont donc unis sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts, comme le prévoyait le Code civil depuis 1804. Ce choix — ou cette absence de choix — est révélateur : il traduit vraisemblablement l'absence d'un patrimoine significatif de part et d'autre, mais aussi une confiance dans le cadre légal commun à tous les citoyens. Cela montre également un positionnement social dans la norme : ni fortunés au point de vouloir protéger des biens, ni précaires au point de chercher à se prémunir de la dette de l'autre.

Les témoins de la cérémonie viennent tous du côté de la mariée. On y retrouve deux oncles : Melon Barthélémy Éléonore, entrepreneur de serrurerie, et Jean-Jacques Gaudest, entrepreneur de peinture. Ces professions attestent d'un niveau socio-économique artisanal stable, situé au sein de la petite bourgeoisie parisienne. Deux autres témoins — Humbert Michel, sellier, et Pottevin Frédéric, serrurier — renforcent cette impression de proximité professionnelle et familiale, peut-être anciens compagnons ou partenaires d'affaires des oncles. Tous sont hommes, tous signent l'acte, témoignant d'un degré d'alphabétisation acquis, conformément à la montée de la scolarisation depuis les années 1850.

La présence forte des témoins du côté de la fiancée et l'absence apparente de représentants de la famille Reynes au mariage signalent une coupure géographique et peut-être affective avec le lieu d'origine d'Eugène. Ce silence documentaire suggère que la migration d'Eugène s'est accompagnée d'une rupture relative avec son milieu d'origine, une situation fréquente chez les migrants ruraux du XIX<sup>e</sup> siècle venus s'installer en ville de manière durable.

### *Le mariage comme moment d'ancrage professionnel et résidentiel*

Au moment de l'union, Eugène est domicilié au 10 rue Cujas, dans le 5<sup>e</sup> arrondissement. Ce quartier, à proximité immédiate de la Sorbonne, de la faculté de droit et du Panthéon, accueille une population mêlant étudiants, intellectuels, employés et petits artisans. L'installation dans ce quartier indique un certain degré d'intégration professionnelle et sociale. Il est probable qu'Eugène y exerce son activité de coiffeur dans un salon de quartier ou dans un local d'habitation transformé en boutique. Il s'agit d'un quartier en mutation, où les loyers restent abordables pour les métiers artisanaux, avant sa gentrification progressive au XX<sup>e</sup> siècle.

La résidence du couple dans la même rue pendant au moins huit ans, jusqu'en 1880, souligne une stabilité résidentielle remarquable dans un Paris encore instable du point de vue locatif. Cette stabilité suggère un équilibre économique, une clientèle fidèle, ou un arrangement favorable avec un propriétaire. Le mariage agit ainsi comme un point de fixation, à la fois dans l'espace et dans la trajectoire de vie du couple. Il vient sceller une insertion urbaine durable dans un quartier central, bien desservi, et socialement mixte.

### *Une trajectoire conjugale prolongée en banlieue : l'après-mariage*

Après plusieurs décennies dans le centre de Paris, le couple quitte la rive gauche pour s'installer à Courbevoie, commune de la banlieue ouest. Ce déménagement intervient probablement entre 1895 et 1906. Cette migration périphérique est conforme à une dynamique bien documentée à la Belle Époque : de nombreuses familles modestes, autrefois installées dans les arrondissements centraux, choisissent de s'installer en proche banlieue pour des raisons économiques, sanitaires, ou de confort résidentiel. Le développement des lignes ferroviaires et du tramway permet cette extension de la ville vers les zones suburbaines.

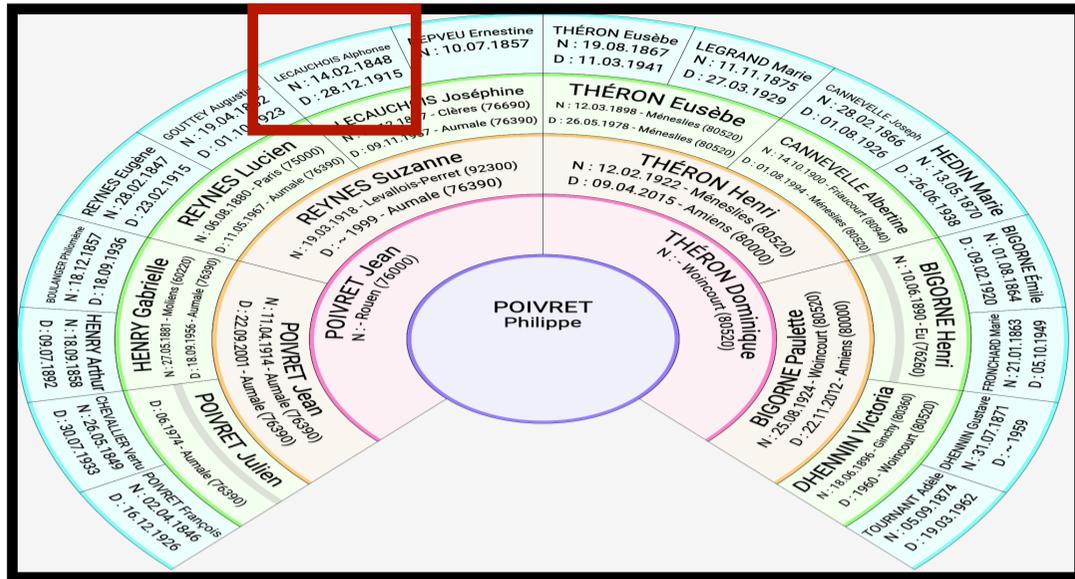
Le choix de Courbevoie traduit un certain degré d'ascension sociale. Cette commune attire alors des retraités, des employés, des artisans installés, souvent en quête de logements plus vastes, voire de propriété. On peut faire l'hypothèse qu'Eugène Reynes, en tant que coiffeur ayant exercé pendant plusieurs décennies, a pu investir dans un logement, ou du moins sécuriser sa retraite dans un environnement moins onéreux que le centre de Paris. L'installation du couple dans cette banlieue montante est ainsi l'aboutissement d'un parcours conjugal stable, sans éclat, mais marqué par une certaine constance sociale.

### *Le mariage comme levier de consolidation dans une République en voie de démocratisation*

Ce mariage s'inscrit dans une société en transformation rapide. En 1872, la France est encore sous le choc de la guerre franco-prussienne et de la Commune. La Troisième République n'est pas encore solidement installée, mais les institutions civiles — état civil, notariat, justice de paix — sont déjà les piliers du fonctionnement social. Le couple Reynes-Gouttey illustre cette France discrète qui, par le biais de l'institution du mariage, se stabilise, s'enracine dans le droit commun, et se projette dans un avenir structuré autour de l'ordre civil et familial.

En somme, ce mariage incarne bien plus qu'un acte conjugal : il cristallise une forme de réussite sociale modeste, l'intégration d'un migrant dans la capitale, la résilience d'une jeune orpheline, et l'articulation de deux milieux sociaux complémentaires. Il scelle la formation d'un couple ancré dans les dynamiques de mobilité, d'urbanisation et d'ascension silencieuse qui caractérisent la France républicaine de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

## 22 - ALPHONSE LECAUCHOIS (1848 - 1916)



### Une naissance en temps de révolution

Alphonse Joseph Lecauchois naît le 14 février 1848 à Clères, au nord de Rouen, dans une France sur le point de basculer dans la Seconde République. Il est le fils légitime de Joseph Emmanuel Lecauchois, boulanger de 33 ans, et de son épouse Hortense Pulchérie Groux, âgée de 32 ans. La naissance est déclarée le lendemain, en présence de témoins bien choisis : un horloger et un instituteur, représentants d'une élite villageoise modeste, mais éduquée. La signature du père atteste également de son alphabétisation, phénomène croissant dans les milieux artisans sous la monarchie de Juillet.

N.º 8.

— Du quinzième jour du mois de Février, l'année mil huit cent quarante-huit, à midi, —  
 Acte de Naissance d'un enfant qui a été présenté et qui a été reconnu être du sexe masculin, né à Clères, hier à six heures du soir, au domicile de son père, déclarant ci-après nommé, fils de Joseph Emmanuel Lecauchois, boulanger, âgé de trente-trois ans et de Mme Hortense Pulchérie Groux, âgée de trente-deux ans, épouse en légitime mariage contracté au Bocasse le vingt-neuf juillet mil huit cent quarante, demeurant ensemble à Clères.

Lequel enfant a reçu les prénoms de Alphonse Joseph.

Sur la réquisition et présentation à nous faites par le dit sieur Lecauchois son père en présence de Jacques Ebirel, horloger, âgé de quarante-deux ans et de Pascal Antoine Gressier, instituteur, âgé de vingt-cinq ans, tous deux demeurant à Clères.

Le déclarant et les témoins ont signé, après lecture faite, le présent acte qui a été fait et lu en leur présence et constaté suivant la loi, par nous, François Bellanger, Adjoint de la commune de Clères, remplissant, par délégation de M. le Maire, les fonctions d'officier public de l'état-civil.

N.º 9.

Clères

*(Signatures: Gressier, Lecauchois, Bellanger)*

Du 15e jour du mois de février, l'an 1848 à midi, acte de naissance d'un enfant qui a été présenté et qui a été reconnu être du sexe masculin, né à Clères hier à 22h au domicile de son père déclarant ci-après nommé fils de Joseph Emmanuel Lecauchois, boulanger, âgé de 33 ans et de madame Hortense Pulchérie Groux, âgé de 32 ans, épouse en légitime mariage contracté au Bocasse (commune proche) le 29 juillet 1840, demeurant ensemble à Clères.

Lequel enfant a reçu les prénoms de Alphonse Joseph sur la réquisition et présentation à nous faites par le dit sieur Lecauchois, son père en présence de Jacques Thirel, horloger âgé de 42 ans, Pierre Antoine Gressier, instituteur âgé de 25 ans, tous deux demeurant à Clères.

Le déclarant et les témoins ont signé après lecture faite, le présent acte qui a été fait en leur présence et constaté suivant la loi par nous, François Bellanger, adjoint de la commune de Leclerc, remplissant par délégation de Monsieur le maire, les fonctions d'officier public de l'État civil.

### *Un artisan enraciné dans son territoire*

De son père, Alphonse hérite le métier de boulanger, profession qu'il exercera à Clères au moins jusqu'à la quarantaine. Dans les sociétés rurales de la Normandie du XIXe siècle, la boulangerie occupe une place centrale dans l'économie et la vie quotidienne. Elle repose sur un savoir-faire transmis, souvent dans le cadre familial, et garantit un revenu stable, quoique modeste. Le maintien d'Alphonse à Clères suggère une forte sédentarité, propre aux milieux artisans établis, liés à une clientèle fidèle et insérés dans des réseaux sociaux denses.

### *Une reconversion ou diversification professionnelle*

Le décès d'Alphonse en 1915 révèle un fait nouveau : il est aussi qualifié de *représentant de commerce*. Ce titre peut désigner soit une seconde carrière entamée à un âge plus avancé, soit une activité exercée en parallèle, notamment pour étendre l'approvisionnement ou la distribution des produits boulangers ou liés. Ce glissement d'un métier de production vers une fonction commerciale reflète les transformations économiques de la fin du XIXe siècle, marquées par l'essor des circuits marchands, des déplacements intercommunaux, et une recherche accrue de mobilité professionnelle.

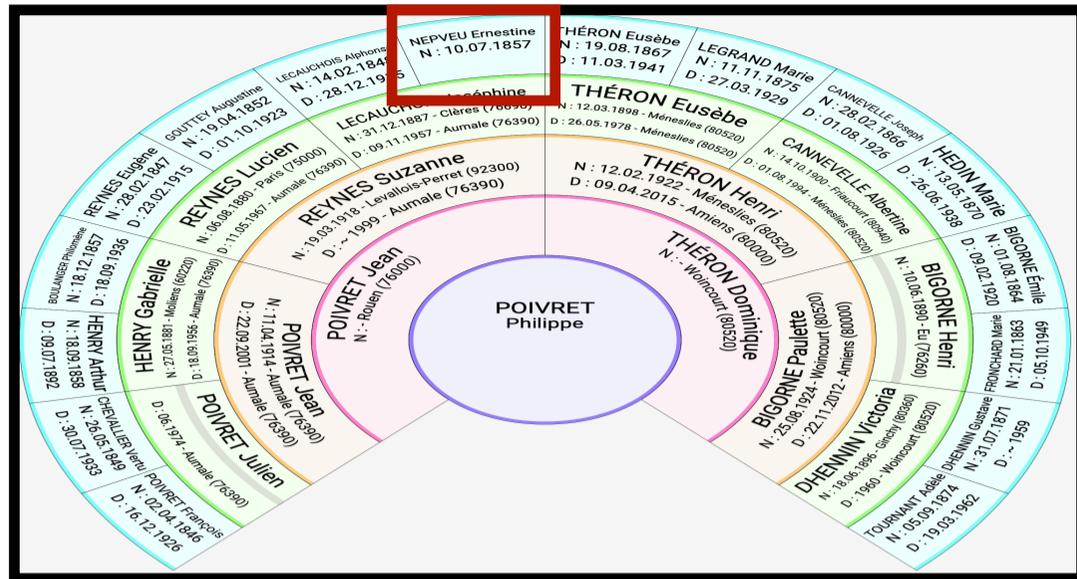
### *Une mort en temps de guerre, dans son village natal*

Alphonse s'éteint le 28 décembre 1915, à l'âge de 67 ans, toujours domicilié à Clères. Il meurt en pleine Première Guerre mondiale, alors que la Normandie, bien que loin du front, est affectée par la mobilisation des hommes, les restrictions économiques et les bouleversements sociaux. Son décès est enregistré dans les tables de succession six mois plus tard. Il incarne ainsi la figure d'un homme du XIXe siècle, dont la vie s'inscrit intégralement dans un paysage normand stable, traversé en silence par les mutations nationales.



Vieille Halle de Clères - Début XXème siècle

## 23 - ERNESTINE NEPVEU (1857-?)



### Naissance au cœur d'un terroir agricole

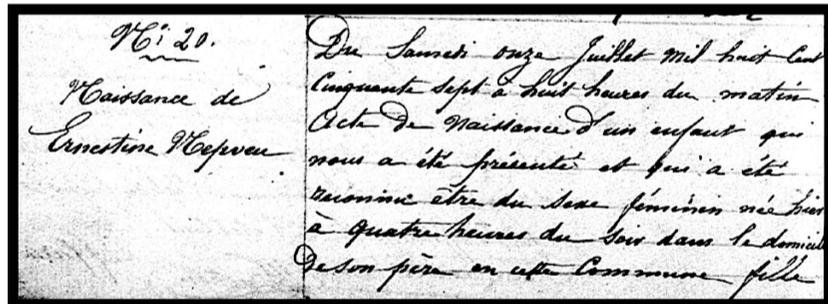
Ernestine Nepveu voit le jour le 10 juillet 1857 à Eslettes, commune voisine de Clères. Elle est la fille de Pierre Adrien Nepveu, cultivateur de 28 ans, et d'Agléa Jouanne, âgée de 27 ans. Le couple s'est marié deux ans auparavant, en 1855, et réside toujours dans cette même commune lors du mariage de leur fille. Ernestine grandit donc dans un univers rural structuré par les rythmes de la terre, les solidarités familiales et les repères d'une petite paysannerie installée.

### Une femme sans profession... mais pas sans rôle

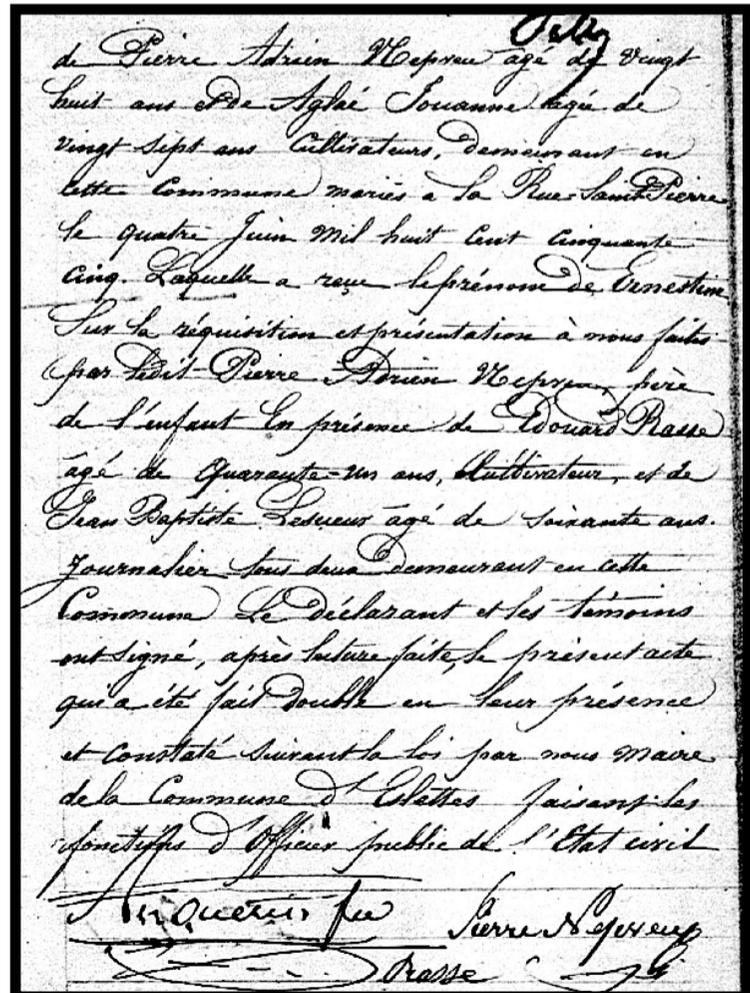
Lorsqu'elle épouse Alphonse en 1883, Ernestine est déclarée « sans profession », statut courant pour les femmes de sa condition. Toutefois, cette absence de désignation ne signifie pas inactivité : dans les familles de boulangers, les épouses participent souvent à la gestion de la boutique, à la vente, à la tenue des comptes ou à l'organisation domestique. Leur contribution est réelle, bien que rarement reconnue dans les documents officiels. Ernestine est donc vraisemblablement associée au travail de son mari, tout en assumant le rôle traditionnel d'épouse et, probablement, de mère.

### Une veuve enracinée

À la mort d'Alphonse, en 1915, Ernestine est encore domiciliée à Clères. Son maintien dans la commune après le décès de son époux laisse supposer une continuité résidentielle et familiale. Bien que la date de son décès ne soit pas connue, on peut raisonnablement penser qu'elle a fini sa vie dans ce même village, entourée de ses proches. Elle représente ainsi la figure silencieuse mais essentielle des femmes du monde artisanal rural, pilier de l'économie familiale et gardienne des ancrages territoriaux.



Du samedi 11 juillet 1857 à 8h du matin. Acte de naissance d'un enfant qui nous a été présenté et qui a été reconnu être du sexe féminin né hier à 16h. Dans le domicile de son père en cette commune, fille de Pierre Adrien Nepveu âgé de 28 ans et de Agléa Jouanne, âgé de 27 ans, cultivateurs, demeurant en cette commune marié à la Rue-Saint-Pierre le 4 juin 1855, laquelle a reçu le prénom de Ernestine sur la réquisition et présentation à nous, faite par ledit Pierre Adrien Nepveu père de l'enfant. En présence de Édouard Rasse, âgée de 41 ans cultivateur et de Jean-Baptiste Lesueur, âgé de 60 ans, journalier, tous 2 demeurant en cette commune d'Eslettes. Le déclarant et les témoins ont signé après lecture le présent acte qui a été fait en double en leur présence et constaté suivant la loi par nous maire de la commune faisant les fonctions d'officier de l'État civil.



Acte de naissance de Ernestine Nepveu - Eslettes - 1857 - Archives départementales de la Seine Maritime

# LE MARIAGE D'EUGÈNE HENRI REYNES ET D'AUGUSTINE GOUTTEY (1872)

## *Une union concertée et encadrée*

Le 2 décembre 1883, Alphonse Lecauchois, âgé de 35 ans, épouse Ernestine Nepveu, 26 ans, à Clères. Le mariage est célébré avec le consentement explicite des parents des deux époux, signe d'une union familiale planifiée selon les codes sociaux du temps. Les publications sont effectuées dans les deux communes d'origine, Clères et Eslettes, conformément au Code civil. Ce respect des formes traduit le sérieux accord entre les familles.

## *Le contrat de mariage : signe d'un patrimoine à préserver*

Un contrat de mariage est signé deux mois avant la cérémonie, devant Maître Gustave Orange, notaire à Bonneville-lès-Rouen. Ce document témoigne de l'existence d'un patrimoine — qu'il soit mobilier, immobilier ou commercial — que les familles souhaitent protéger. Dans les milieux artisans ou cultivateurs, ces contrats permettent de garantir la pérennité des biens en cas de décès ou de mésentente, et traduisent une volonté de gestion prévoyante. Cela situe les deux familles dans une strate sociale prudente et légèrement au-dessus de la stricte subsistance.

## *Un réseau familial et professionnel dense*

Les témoins de la cérémonie viennent d'un espace géographique étendu mais cohérent : Montville, Déville-lès-Rouen, Dieppe. Ils sont pour la plupart des parents proches et plusieurs exercent le métier de boulanger. Cette concentration professionnelle au sein de la parenté — oncle, frère, beau-frère — suggère une tradition artisanale familiale, voire un réseau économique structuré autour de la boulangerie. Il témoigne également d'une sociabilité large, allant au-delà du village, et fondée sur des liens solides et durables.

## *Une alliance symbolique entre artisanat et ruralité*

Le mariage Lecauchois–Nepveu incarne l'union de deux mondes complémentaires dans la Normandie du XIXe siècle : celui des artisans sédentaires et des cultivateurs enracinés. Ensemble, ils forment une base solide pour une trajectoire familiale stable. Ce type d'alliance, répandu dans les zones périurbaines et rurales dynamiques, assure à la fois la continuité des savoir-faire, l'ancrage local, et la perpétuation d'une culture domestique du travail bien fait et du patrimoine transmis.

## *Conclusion*

Le destin croisé d'Alphonse Lecauchois et d'Ernestine Nepveu dessine le portrait d'un couple profondément enraciné dans la Normandie du XIXe siècle. Ni aventuriers, ni grands propriétaires, ils incarnent une classe moyenne rurale discrète, composée d'artisans et de cultivateurs, soudée par le travail, la famille et le territoire. À travers leur mariage, leurs professions, et leur sédentarité, ils nous donnent à voir une autre histoire de la France contemporaine : celle de l'ancrage plus que du mouvement, de la continuité plus que de la rupture, mais aussi de l'adaptation silencieuse aux grandes mutations économiques et sociales de leur siècle.

Du deuxième jour du mois de décembre l'an 1883 à 10h30 du matin. Acte de mariage de Alphonse Joseph Lecauchois, né à Clères, département de la Seine Inférieure le 14 février 1848, profession de boulanger, demeurant en la commune de Clères, fils majeur de Joseph Emmanuel Lecauchois et de Hortense Pulchérie Groux, Boulanger, demeurant également à Clères présents et consentants au mariage d'une part.

Et de Ernestine Nepveu née en cette commune d'Eslettes, le 10 juillet 1857, sans profession, domicilié en cette commune, fille majeure de pierre Adrien Nepveu de Aglaé Jouanne, cultivateurs, domiciliés en cette commune présents et consentants au mariage d'autre part. Les publications de mariage ont été faites les dimanches 25 novembre et 2 décembre dernier. À l'heure de midi à la porte des maisons communes de Clères et Eslettes, affichés au terme des articles 63 et 64 du Code civil, sans qu'il y ait eu opposition.

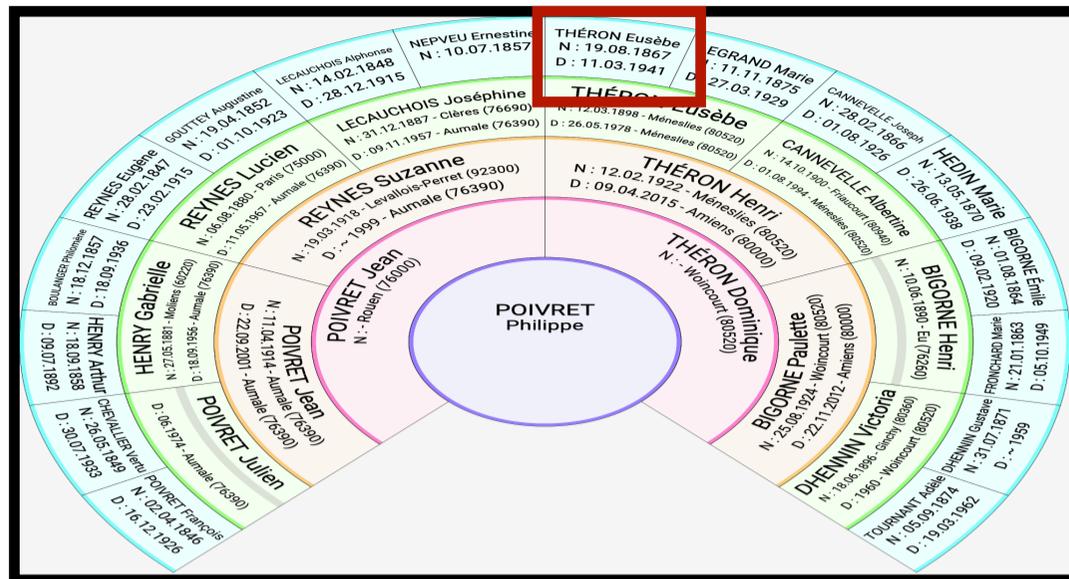
Les futurs conjoints ont produit et déposé l'acte de naissance de février, un certificat de publication et de non opposition et un autre certificat (...?) ci après. La future étant née en cette commune a été dispensée de produire son acte de naissance, ce dont en bonne forme. Après lecture faite par nous au terme de la loi de toutes les pièces mentionnée ci-dessus ainsi que du chapitre six du chapitre cinq du Code civil, intitulé du mariage article 212 et suivant et après avoir interpellé les futurs époux, ainsi que les personnes qui autorisent le mariage conformément à la loi du 10 juillet 1850 d'avoir à déclarer s'il a été fait à un contrat de mariage, et dans le cas de l'affirmative, la date de ce contrat ainsi que les noms et lieu de résidence du notaire qui a reçu à cet interpellation, il nous a été remis un certificat constatant qu'un contrat de mariage a été passé par devant maître Gustave, Orange, notaire à Bonneville les Rouen, le 2 octobre 1883. Les comparants ont déclaré prendre en mariage l'un Ernestine Nepveu pour épouse et l'autre Alphonse Joseph Lecauchois pour époux. En présence de groupe Marie Alphonse demeurant à Montville, département de la Seine Inférieure, profession de boulanger, âgé de 63 ans, oncle de l'époux. Premier témoin de...Demeurant à Claire, Victor...boulanger, âgé de 26 ans....Deuxième témoin de neveux et Ernestine, demeurant à Déville-lès-Rouen de ce département, âgé de 51 ans, sans profession, oncle de l'épouse, troisième témoin Georges demeurant à Dieppe de ce département, âgé de 33 ans, profession de boulanger, beau-frère de l'épouse, quatrième témoin. Ensuite de quoi nous maire de la commune d'Aiguebelette, faisant les fonctions d'officier public de l'État civil, avons prononcé qu'au nom de la loi les époux sont unis en mariage. Et après lecture faite en présence de tous, ils ont signé avec nous ainsi que les témoins dans le local ordinaire de la mairie ou le public a été admis.

N° 20  
Mariage de  
Alphonse Joseph  
Lecauchois  
Et de  
Ernestine  
Nepveu  
10 et 25  
313  
M 137

Le deuxième jour du mois de Décembre, l'an -  
mil huit cent quatre-vingt-trois, à dix heures  
et demie du matin. Acte de mariage de Alphonse  
Joseph Lecauchois, né à Clères, département de la  
Seine Inférieure, le quatorze février mil huit cent  
quarante-huit, profession de Boulanger, demeurant  
en la dite commune de Clères, fils majeur de  
Joseph Emmanuel Lecauchois, et de Hortense  
Pulchérie Groux, boulangers, demeurant également  
à Clères, présents et consentants au mariage,  
d'une part; Et de Ernestine Nepveu, née en  
cette commune d'Eslettes, le dix juillet mil huit  
cent cinquante-sept, sans profession, domiciliée  
en cette dite commune, fille majeure de Pierre  
Adrien Nepveu, et de Aglaé Jouanne, cultiva-  
teurs, domiciliés en cette commune, présents  
et consentants au mariage; d'autre part:  
Les publications de mariage ont été faites les  
dimanches vingt-cinq novembre et deux décembre  
derniers, à l'heure de midi, à la porte des  
maisons communes de Clères et d'Eslettes, et  
affichés aux termes des articles 63 et 64 du Code  
civil, sans qu'il y ait eu opposition. Les futurs  
conjoints ont produit et déposé: 1° l'acte de naissance  
du futur, 2° Un certificat de publication et de non  
opposition, et un autre certificat, dont il sera parlé



## 24 - MARIE JOSEPH EUSÈBE THÉRON (1867-1941)



### Naissance d'un fils de la terre picarde (1867)

Le 19 août 1867, dans la petite commune rurale de Méneslies, située dans le canton d'Ault, au sud du département de la Somme, le maire Camille de Mons d'Héricourt enregistre la naissance d'un garçon au foyer des époux Antoine Eugène Théron et Marie Alphonsine Deléens. L'enfant, né à deux heures du matin dans la demeure familiale, reçoit les prénoms de Marie Joseph Eusèbe, dans une tradition chrétienne typique des familles rurales de cette époque, mêlant le prénom marial « Marie » — souvent donné aussi aux garçons dans la région — à deux prénoms masculins classiques.

Le père, cultivateur âgé de 32 ans, est un homme de la terre, ancré dans les rythmes agricoles du pays picard. Il est accompagné, pour la déclaration officielle, par Crépin Laurent, jeune employé en serrurerie, et Julien Daffoy, autre cultivateur de Méneslies. Ce choix de témoins révèle un tissu social structuré autour de l'artisanat local et du monde agricole, dans une communauté villageoise homogène et soudée.

1867  
19 août  
X 6

naissance de Théron  
Marie Joseph Eusèbe

L'an mil huit cent soixante sept, le dix-neuf août à dix heures du matin par devant nous de Mons d'Héricourt Camille, maire officier de l'état civil de la commune de Méneslies, canton d'Ault, Département de la Somme, est comparu Théron Antoine Eugène cultivateur âgé de trente deux ans, demeurant au dit Méneslies, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né en sa demeure aujourd'hui à deux heures du matin, de lui comparant et de Marie Alphonsine sôcie Deléens son épouse âgée de vingt-huit ans, sans profession particulière, demeurant au dit Méneslies, et auquel enfant il a déclaré donner les prénoms de Marie Joseph Eusèbe. Les dites présentation et déclaration faites en présence de Crépin Laurent employé de magasin en serrurerie, âgé de vingt-deux ans, et de Julien Daffoy cultivateur âgé de trente deux ans tous deux domiciliés au dit Méneslies, lesquels comparant et témoins ont signé avec nous le présent acte après lecture.

Théron Daffoy Crépin de Mons d'Héricourt

L'an 1867 le 19 août à 10h du matin. Par devant nous, De Mons d'Héricourt Camille, maire et officier de l'État civil de la commune de Méneslies, canton d'Ault, département de la Somme, est comparu Théron Antoine Eugène cultivateurs, âgé de 32 ans, demeurant audit Méneslies, lequel nous a présenté un enfant de sexe masculin né en sa demeure aujourd'hui à 2h du matin, de lui comparant et de Marie Alphonsine Deléens, son épouse, âgé de 28 ans sans profession particulière, demeurant audit Méneslies et auquel enfant, il a déclaré donner les prénoms de Marie Joseph Eusèbe, ladite présentation et déclaration faites en présence de Crépin Laurent, employé de magasin en serrurerie âgé de 22 ans et de Julien Daffoy cultivateur, âgé de 32 ans, tous 2 domiciliés au Méneslies, lesquels comparant témoins ont signé avec nous le présent acte après lecture. Une famille nombreuse et modeste dans la Picardie rurale

Dès le recensement de 1872, alors que Marie Joseph Eusèbe a 6 ans, on découvre un foyer déjà très étoffé. Le père, désormais nommé « Eugène Théron », a troqué ses habits de cultivateur contre ceux de boulanger, métier exigeant mais relativement stable au cœur du village. Il est chef de ménage dans la maison située Grand Rue, n°31, et partage son foyer avec son épouse Alphonsine Deléens, âgée de 33 ans, et leurs sept enfants vivants, tous nés à Méneslies : Eugénie, Alphonse, Louis, Louise, Marie Joseph Eusèbe, Marie, et le benjamin Philibert, âgé d'un an. La profession de boulanger, exercée dans un bourg rural, suggère un statut modeste mais respectable. En assurant la production de pain — denrée essentielle de l'alimentation populaire — Eugène Théron bénéficie d'une certaine reconnaissance locale. Ce changement professionnel pourrait indiquer soit une reconversion économique (souhait d'une activité plus régulière que l'agriculture), soit une mobilité liée à l'évolution du village et aux besoins en artisanat alimentaire.

31	34	142	Théron	Eugène	Chef de Ménage Boulangier	1				37	
		143	Deléens	Alphonsine	La femme			1		33	née à franche
		144	Théron	Eugénie	leur fille				1	11	née à Méneslies
		145	Théron	Alphonse	leur fils	1				10	
		146	Théron	Louis	leur fils	1				9	
		147	Théron	Louise	leur fille				1	7	
		148	Théron	Eusèbe	leur fils	1				6	
		149	Théron	Marie	leur fille				1	2	
		150	Théron	Philibert	leur fils	1				1	

Recensement Méneslies - 1872 - Archives départementales de la Somme

### Un foyer structuré autour du travail et de la solidarité familiale (1881)

En 1881, la maison s'est encore élargie. On y compte onze enfants, dont certains atteignent l'âge adulte. Le père est toujours boulanger, assisté cette fois de son épouse Alphonsine, recensée officiellement comme boulangère : un indice précieux sur l'organisation économique familiale, où l'épouse contribue activement au métier du mari, probablement au sein d'une boulangerie familiale installée à domicile, comme c'était courant à l'époque.

Marie Joseph Eusèbe, âgé de 14 ans, est alors en âge d'aider à l'atelier familial ou dans les champs, bien qu'aucune profession ne soit mentionnée pour lui. L'école primaire est devenue obligatoire depuis les lois Guizot (1833), Ferry (1881) et Gobet (1886), mais dans les familles nombreuses

52	52	229	Théron	Eugène	46	Boulangier	Chef de Ménage
		230	Deléens	Alphonsine	43	♀	femme du Chef
		231	Théron	Eugénie	20	♀	fille ♀
		232	Théron	Alphonse	19	♂	fils ♂
		233	Théron	Alfred	18	♂	♂
		234	Théron	Louise	16	♀	fille ♀
		235	Théron	Eusèbe	14	♂	fils ♂
		236	Théron	Josephine	12	♀	fille ♀
		237	Théron	Eugène	10	♂	fils ♂
		238	Théron	Alphonsine	9	♀	fille ♀
		239	Théron	Octavien	3	♂	fils ♂
240	Théron	Georges	2	♂	♂		

Recensement Méneslies - 1881 - Archives départementales de la Somme

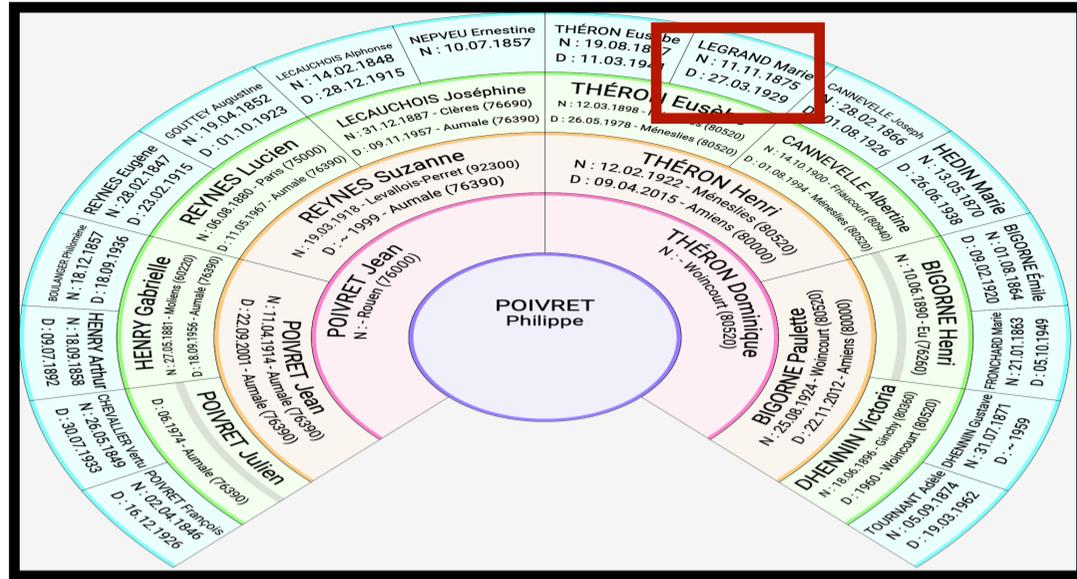
rurales, les adolescents interrompent souvent leur scolarité dès 12 ans pour contribuer aux tâches productives. Eusèbe est probablement déjà initié aux métiers manuels ou artisanaux, voire en apprentissage.

### *Une famille typique du monde rural picard du XIXe siècle*

Les recensements révèlent une famille stable, enracinée, qui illustre les dynamiques démographiques du monde rural du XIXe siècle : forte fécondité, maison multi-générationnelle, transition progressive vers des métiers artisanaux au sein même des villages. Le couple Théron-Deléens semble représentatif de cette petite bourgeoisie rurale, à la frontière du monde paysan et de l'artisanat traditionnel, disposant de ressources modestes mais régulières. Ils vivent dans une région encore peu industrialisée à cette époque, marquée par la proximité de la Manche, les petits bocages, et les cultures céréalières et fourragères.

Cette stabilité sociale sera néanmoins bientôt mise à l'épreuve par les grandes mutations du siècle à venir : exode rural, modernisation de l'agriculture, essor du chemin de fer et surtout, la guerre de 1914, qui bouleversera radicalement le destin des familles comme celle des Théron.

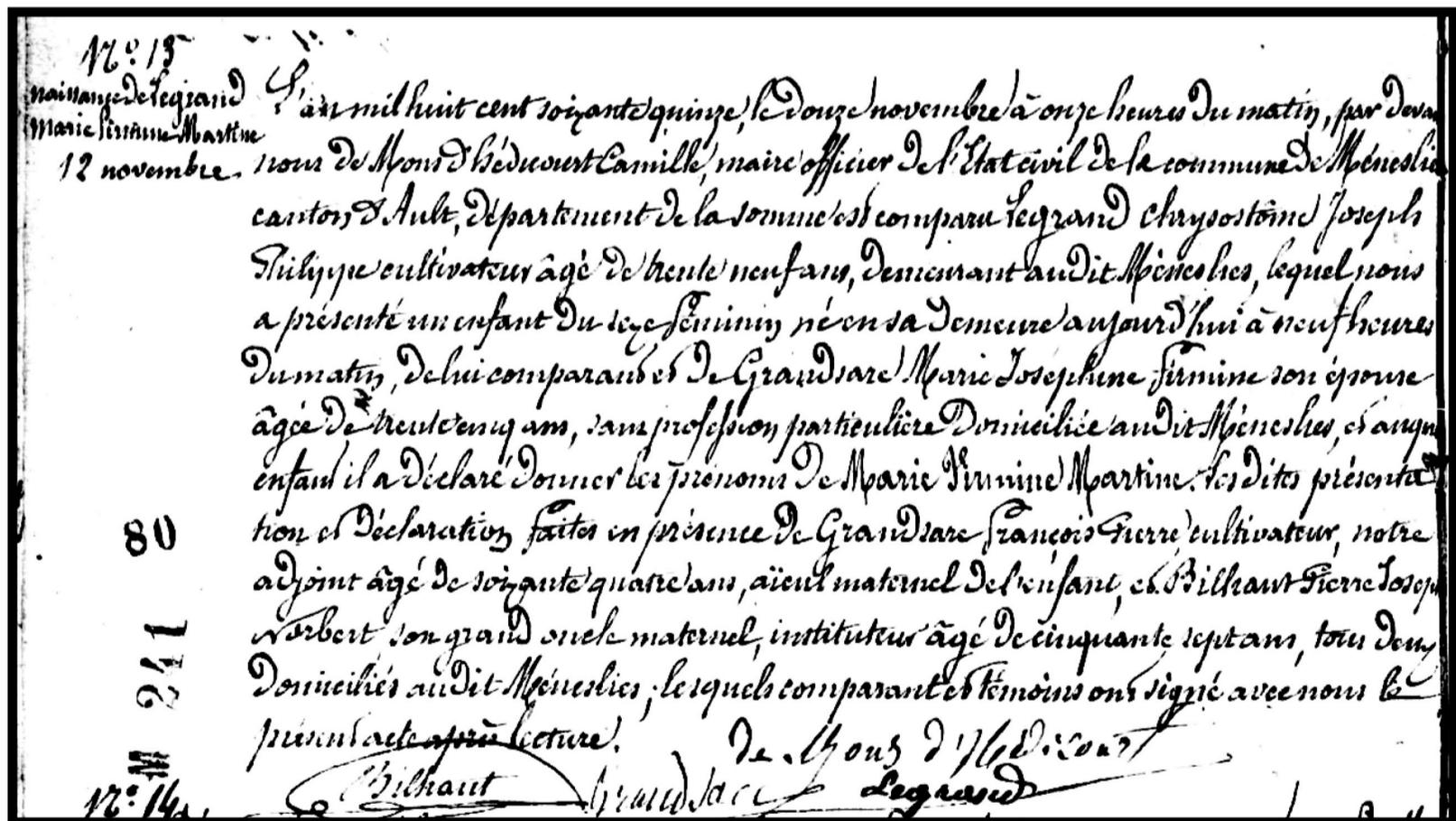
## 25 - MARIE LEGRAND (1875-1929)



### Naissance au cœur de la ruralité picarde (1875)

Le 12 novembre 1875, à 9 heures du matin, dans le paisible village de Méneslies, en Picardie maritime, naît Marie Firmine Martine LEGRAND. L'événement est déclaré deux heures plus tard à la mairie par son père, Chrysostome Joseph Philippe Legrand, cultivateur âgé de 39 ans, qui vit avec sa famille dans ce bourg agricole du canton d'Ault, à la limite du Vimeu et du Ponthieu. La mère, Marie Joseph Firmine Grandsare, âgée de 35 ans, est mentionnée comme « sans profession particulière », ce qui, dans la pratique, signifie souvent qu'elle participe activement aux travaux agricoles aux côtés de son mari, sans reconnaissance administrative de son activité.

La scène de la déclaration met en lumière l'environnement familial dense et enraciné : parmi les témoins se trouvent François Pierre Grandsare, aïeul maternel de l'enfant, adjoint au maire et cultivateur de 64 ans, et Pierre Joseph Norbert Billaut, instituteur de 57 ans, grand-oncle maternel. Ces présences révèlent une solide insertion locale de la famille maternelle, mêlant savoir rural et instruction élémentaire, dans une société villageoise encore marquée par les réseaux de parenté et la proximité entre les sphères privées et publiques.



Acte de naissance de Marie Firmine Martine Legrand - 1875 - Méneslies - Archives départementales de la Somme

L'an 1875 le 12 novembre à 11h du matin par devant nous, De Mons d'Héricourt Camille, maire et officier de l'État civil de la commune de Méneslies, canton d'Ault, département de la Somme es comparu Legrand Chrysostome Joseph Philippe, cultivateur, âgé de 39 ans demeurant à Méneslies, lequel nous a présenté un enfant de sexe, féminin, née en sa demeure aujourd'hui à 9h du matin de lui comparant et de Grandsare Marie Joseph Firmine, son épouse, âgée de 35 ans, sans profession particulière, domiciliée au Méneslies et auquel enfant, il a déclaré donner les prénoms de Marie Firmine Martine. Les dites présentation et déclaration faites en présence de Grandsare François Pierre, cultivateur, notre adjoint âgé de 64 ans, aïeul maternel

de l'enfant et Billaut Pierre Joseph Norbert, grand oncle maternel, instituteur âgé de 57 ans, tous 2 domiciliés au Méneslies, lesquels comparant et témoins ont signé avec nous le présent après lecture.

### Une enfance dans une exploitation familiale du Méneslies (1881)

En 1881, six ans après sa naissance, Marie Firmine Martine vit au sein d'un foyer agricole stable, installé dans la Grand Rue de Méneslies, au n°18. Son père, Chrysostome Legrand, est recensé comme chef de ménage et cultivateur de 45 ans, tandis que sa mère, Firmine Grandsare, désormais qualifiée de cultivatrice, est âgée de 41 ans. Cette désignation atteste de son rôle actif dans l'exploitation familiale, en rupture avec la mention générique de "sans profession" observée à la naissance de sa fille.

Le ménage compte également deux enfants : un fils aîné, Chrysostome (13 ans), sans doute déjà engagé dans les tâches agricoles aux côtés de son père, et Marie (6 ans), identifiée dans les registres comme leur fille, vraisemblablement Marie Firmine Martine elle-même. Dans une époque où l'instruction devient peu à peu obligatoire (loi de 1882), cette dernière est encore probablement écolière, bien que les réalités rurales imposent souvent une scolarisation écourtée au profit des travaux domestiques ou agricoles.

18	18	90	Legrand	Chrysostome	45	Cultivateur	Chef de Ménage
----	----	----	---------	-------------	----	-------------	----------------

		91	Grandsare	Firmine	41	Cultivatrice	femme du chef
18	18	92	Legrand	Chrysostome	13	D <sup>re</sup>	fils D <sup>re</sup>
		93	Legrand	Marie	6	D <sup>re</sup>	fille D <sup>re</sup>

Recensement Méneslies - 1881 - Archives départementales de la Somme

### Un foyer enraciné et patriarcal dans le monde rural picard

La cellule familiale Legrand-Grandsare incarne la figure du petit propriétaire-exploitant, pilier du monde rural du nord-ouest de la France au XIXe siècle. Situé à quelques kilomètres de la Manche et de la baie de Somme, Méneslies appartient à une région de plateaux fertiles et bocagers, dominée par une agriculture vivrière mêlant céréales, betteraves, pommes de terre et élevage laitier. L'autonomie économique repose ici sur une forte participation familiale, où chacun — enfants inclus — a sa place dans l'organisation du travail quotidien.

Le statut de cultivateur attribué au chef de famille et à son épouse renvoie à une maîtrise des moyens de production, généralement fondée sur la propriété ou la location de terres. La présence dans le foyer d'un adolescent (le fils aîné) et d'un enfant en bas âge (Marie) est typique d'une structure familiale classique de type nucléaire, au sein d'un village encore très homogène sur le plan social et professionnel.

### Contexte local et dynamiques sociales

À cette époque, la Troisième République s'affirme progressivement en milieu rural, diffusant son modèle républicain, laïc et patriote à travers l'école, l'armée et les institutions locales. Méneslies, comme de nombreuses communes rurales, vit encore au rythme des saisons, mais commence à sentir les effets d'une France qui se modernise : la construction de routes, la création de lignes ferroviaires régionales, les progrès de l'instruction élémentaire portée par des membres instruits de la famille, comme l'instituteur Billaut, suggèrent l'ouverture d'un horizon plus large.

Cependant, ces mutations restent lentes, et les familles comme les Legrand conservent des réflexes endogames et communautaires, assurant l'alliance entre exploitations par des mariages locaux, souvent dans le même canton ou les communes voisines.

### Enjeux de trajectoire pour une fille de cultivateurs

Benjamin, Marie Firmine Martine Legrand grandit dans un cadre propice à la stabilité mais peu ouvert à la mobilité sociale féminine. Son avenir probable est celui d'un mariage au sein du même milieu, avec un cultivateur ou un artisan, et d'un rôle de mère et ouvrière agricole, dans la continuité de sa mère. Toutefois, la présence d'un instituteur dans sa parentèle, et le fait qu'elle ait grandi dans une maison où l'on sait lire et écrire, ouvre l'hypothèse d'une possible scolarisation plus poussée que la moyenne.

Sa trajectoire adulte, son mariage, sa maternité et sa situation entre 1911 et 1929, permet de mesurer les marges de liberté et de transformation des jeunes femmes rurales nées sous le Second Empire, ayant atteint l'âge adulte sous la République républicaine et laïque, puis traversé les chocs du XXe siècle.

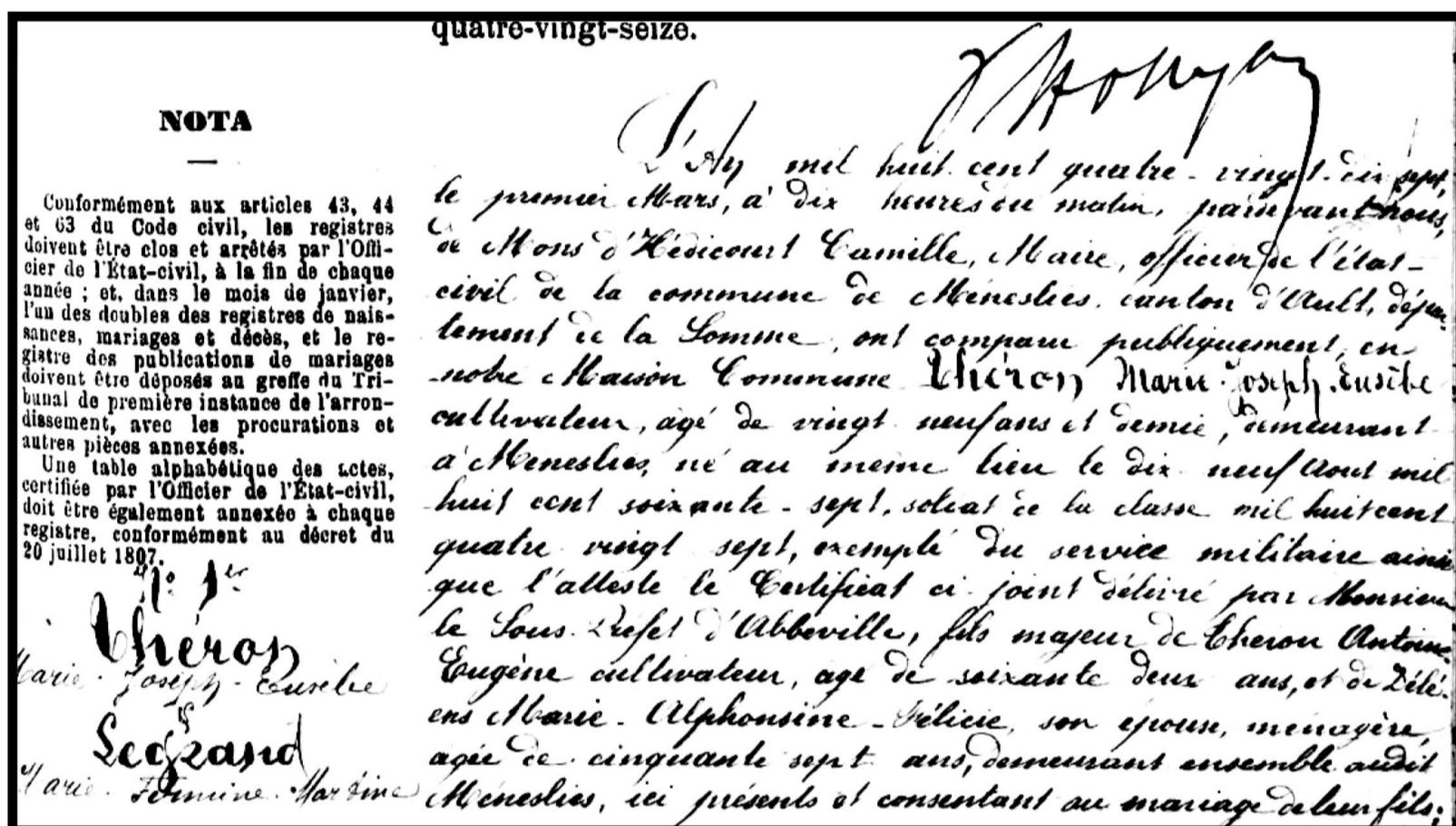
# LE MARIAGE DE MARIE JOSEPH EUSÈBE THÉRON ET MARIE LEGRAND (1897)

*Un mariage entre familles terriennes enracinées (1897)*

Le 1er mars 1897, dans la maison commune de Méneslies, le maire Camille de Mons d'Héricourt célèbre l'union de deux jeunes gens issus de la paysannerie locale : Marie Joseph Eusèbe Théron, cultivateur de 29 ans et demi, et Marie Firmine Martine Legrand, âgée de 21 ans. Tous deux sont nés et domiciliés dans le village, enfants de familles établies et laborieuses, respectivement boulanger-cultivateur pour les Théron et exploitants agricoles pour les Legrand-Grandsare.

La cérémonie se déroule en présence des parents encore vivants de l'époux, Antoine Eugène Théron et Alphonsine Deléens, tous deux consentants. Du côté de la mariée, le père, Chrysostome Legrand, est décédé depuis 1889, et c'est donc la mère, Marie Joseph Firmine Grandsare, cultivatrice, qui représente le foyer. Le mariage est contracté sous le régime d'un contrat notarié, passé à Ault quelques jours avant la célébration : cela indique une certaine prudence juridique et une volonté d'organiser la transmission patrimoniale — probablement de terres ou d'outils agricoles — dans un cadre légal sécurisé.

Les témoins viennent renforcer le caractère familial et local de l'union : deux frères de l'époux, Alphonse (cultivateur à Conteville, Seine-Inférieure) et Alfred (boulangier à Méneslies), ainsi qu'un frère de l'épouse, instituteur à Eu, et un oncle cultivateur. Cette configuration illustre l'encastrement des réseaux familiaux dans les structures sociales du monde rural, où les professions, les domiciles et les alliances restent généralement concentrés dans un rayon de quelques kilomètres.



L'an 1897, le 1er mars à 10h du matin, Par devant nous, De Mons d'Héricourt Camille, maire et officier de l'État civil de la commune de Méneslies, canton d'Ault, département de la Somme, ont comparu publiquement en notre maison commune, Théron Marie Joseph Eusèbe cultivateur, âgé de 29 ans et demi, demeurant à Méneslies né au même lieu, le 19 août 1867, soldat de la classe 1887 exempté du service militaire, ainsi que l'atteste le certificat, ci-joint délivré par Monsieur le sous-préfet d'Abbeville, fils majeur de Théron Antoine Eugène cultivateur âgé de 62 ans et demi et de Marie Alphonsine Félicie Deléens son épouse, ménagère âgé de 57 ans, demeurant ensemble au Méneslies, ici présents et consentants au mariage de leur fils.

Et demoiselles Legrand Marie Firmine Martine, sans profession particulière, âgée de 21 ans, demeurant avec sa mère, ci-après désignée à Méneslies, née au même lieu le 12 novembre 1875, fille majeure de Legrand Chrysostome Joseph Philippe décédé en cette commune, le 19 mai 1889 et de Grandsare Marie Joseph Firmine sa veuve, cultivatrice âgée de 56 ans, ici, présente et consentante au mariage de sa fille, lesquelles nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux, dont les publications ont été fait devant la principale porte de notre maison commune, les dimanches 14 et 21 février présente année à l'heure de midi. Sans qu'aucune opposition ne nous ait été signifiée. Sur notre interpellation, les futurs époux et leurs père et mère nous ont déclaré conformément à la loi du 10 juillet 1850, que leur contrat de mariage a été passé devant maître Devismes, notaire à Ault le 25 février dernier. Faisant droit aux réquisition des parties et après avoir donné lecture des actes de naissance, des futurs époux, de l'acte de décès du père de la future, lesquels sont inscrits sur les registres de cette commune du certificat délivré par Monsieur le sous-préfet d'Abbeville, de celui remis par Maître Devismes, lesquels après avoir été paraphé par les parties et par nous inscrit et annexé au présent registre que du chapitre et du titre du mariage au code civil, nous avons reçu de chacune des parties l'une après l'autre la déclaration qu'ils veulent se prendre pour mari et femme, et nous avons prononcé au nom de la loi que le sieur Théron Marie Joseph Eusèbe et la demoiselle Legrand Marie Firmine Martine sont unies par le mariage. De quoi nous avons dressé acte en présence de Théron Alphonse, cultivateur de 35 ans, demeurant (à) Conteville, Seine Inférieure, de Théron Alfred, boulanger, âgé de 34 ans, de demeurant à Méneslies, tous 2 frères germains de l'époux, de Legrand Chrysostome Philippe Simon, instituteur, âgé de 28 ans, demeurant à Eu, Seine Inférieure, frère Germain de l'épouse, de Grandsare Ignace, cultivateur, âgé de 57 ans, demeurant à Méneslies, oncle maternelle de l'épouse ; et lecture a été donné du présent aux parties à leur père et mère et au témoin qui ont signé avec nous.

635

et demoiselle Legrand Marie Firmine Martine, sans profession particulière, âgée de vingt et un ans, demeurant avec sa mère à après désignée, à Méneslies, née au même lieu le 20 novembre mil huit cent soixante quinze, fille majeure de Legrand Chrysostome - Joseph - Philippe, décédé en cette commune le dix neuf Mai mil huit cent quatre vingt. neuf, et de Grandjean Marie Josephine Firmine, sa veuve, cultivatrice âgée de cinquante six ans, ici présente et consentant au mariage de sa fille, lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux, dont les publications ont été faites devant la principale porte de notre Maison Commune les dimanches quatorze et vingt et un Février, présente au à l'heure de midi, sans qu'aucune opposition nous ait été signifiée; sur notre interpellation les futurs époux et leur père et mère nous ont déclaré, conformément à la loi du 10 juillet 1850, que leur contrat de mariage a été passé devant M<sup>r</sup> Devisme, notaire à Cluis, le vingt cinq Février dernier. Faisant droit aux réquisitions des parties et après avoir donné lecture tant des actes de naissance des futurs époux et de l'acte de décès du père de la future, lesquels sont inscrits sur les Registres de cette commune, de l'acte de décès remis par M<sup>r</sup> Devisme, lesquels après avoir été paraphés par les parties et par nous, conformément au présent Règlement, qu'on cherche et du titre du mariage au Code civil, nous avons lu et lue chacune des parties, l'une après l'autre, la déclaration qui se trouvent se présente pour mari et femme, et nous avons prononcé, au nom de la loi que le sieur Théron Marie Joseph Eusèbe et la demoiselle Legrand Marie Firmine Martine sont unis par le mariage. De quoi nous avons dressé acte en présence de Théron Alphonse, cultivateur, âgé de trente cinq ans, demeurant aux Défontaines, commune de Conteville (Somme Supérieure), de Théron Alfred boulanger, âgé de trente quatre ans, demeurant à Méneslies, tous deux frères germains de l'époux; de Legrand Chrysostome - Philippe - Simon, cultivateur, âgé de vingt huit ans, demeurant à Eu (Somme Supérieure) père germain de l'épouse; de Grandjean Ignace, cultivateur âgé de cinquante sept ans, demeurant à Méneslies, oncle maternel de l'épouse. Et lecture a été donnée du présent acte aux parties, à leurs père et mère et aux témoins qui ont signé avec nous.

Mariage. Le grand Eusèbe Théron  
 Théron Eusèbe J. Grandjean  
 Théron Théron Legrand  
 Grandjean desfontaines

### Installation et continuité : le ménage THÉRON-LEGRAND (1906-1921)

Au tournant du XXe siècle, le couple s'installe dans la Grand Rue de Méneslies, au n°34, tout près des parents d'Eusèbe. En 1906, le recensement les désigne comme chef et femme de ménage agricole, avec un fils unique, Pierre Théron, né en 1898, qui travaille dès l'adolescence comme cultivateur. Eusèbe est qualifié de patron, ce qui suggère qu'il exploite des terres à son compte, sans statut de salarié. Le foyer est donc économiquement autonome, probablement propriétaire ou métayer d'une exploitation moyenne.

Entre 1911 et 1921, les informations évoluent peu : le couple reste à la même adresse, et Pierre demeure au foyer familial. En 1911, Marie n'est plus désignée comme cultivatrice, mais sans profession. Il est possible qu'elle continue à contribuer aux travaux, mais que son rôle s'efface dans les sources administratives, comme cela arrive fréquemment pour les femmes rurales au fil du temps, notamment lorsque les enfants grandissent.

34	31	137	Théron	Eusèbe	1867	-d°	-d°	Chef	cultivateur	patron
		138	LeGrand	Marie	1875	-d°	-d°	femme du chef	cultivatrice	
		139	Théron	Pierre	1898	-d°	-d°	fils -d°	"	

Recensement Méneslies - 1906 - Archives départementales de la Somme

34	38	132	Théron	Eusèbe	1867	d	-d	Chef	cultivateur	patron
		133	-d-	Marie	1875	-d	-d	femme du chef	secrétaire	

Recensement Méneslies - 1911 - Archives départementales de la Somme

33	34	109	Théron	Eusèbe	1867	-d	-d	Chef	cultivateur	patron
		110	-d-	Marie	1875	-d	-d	femme du chef	-d-	
		111	-d-	Pierre	1898	-d	-d	fils -d-	-d-	

Recensement Méneslies - 1921 - Archives départementales de la Somme

### Transmission et nouvelle génération (1926)

En 1926, un changement de structure familiale apparaît : Pierre Théron, maintenant âgé de 28 ans, est chef de ménage et déclaré cultivateur patron, prenant probablement la suite de son père dans l'exploitation. Marie Joseph Eusèbe, désormais âgé de 59 ans, est noté comme sans profession, ce qui pourrait indiquer un retrait progressif des activités agricoles, voire un passage de témoin à son fils.

Pierre est marié à Albertine Canneville, née en 1900 à Friaucourt, commune voisine du littoral picard, elle aussi cultivatrice. Le jeune couple a déjà deux enfants : Henri (né en 1922) et Pierrette (née en 1923). L'installation de cette troisième génération dans le même foyer confirme la continuité lignagère du patrimoine agricole familial et l'importance des alliances locales.

Marie, l'épouse d'Eusèbe, est toujours présente, mais sans profession : elle est âgée de 51 ans et semble se retirer, discrètement, dans son rôle de mère et grand-mère, comme c'était souvent le cas dans les familles paysannes.

33	vacant	122	Théron	Eusèbe	1867	Méneslies	-d°	chef			
		123	- LeGrand	Marie	1875	-d°	-d°	épouse			
		124	Théron	Pierre	1898	-d°	-d°	Chef	Cultiv.	patron	
		125	- Canneville	Albertine	1900	Friaucourt	-d°	-d°	épouse	-d°	
		126	Théron	Henri	1922	Méneslies	-d°	-d°	fils		
		127	Théron	Pierrette	1923	-d°	-d°	fille			
		34	36								

Recensement Méneslies - 1926 - Archives départementales de la Somme

*Une trajectoire enracinée, représentative de la paysannerie picarde*

La vie de ce couple incarne le modèle du ménage agricole stable de la France rurale de la fin du XIXe siècle et du début du XXe siècle. Le mariage a renforcé deux lignées locales solides. Le couple a su maintenir l'unité patrimoniale, assurer la transmission du métier et garantir un enracinement géographique dans un monde rural encore peu affecté par l'exode massif des campagnes.

Eusèbe, exempté de service militaire malgré son inscription dans la classe 1887, n'a pas connu l'expérience militaire directe, mais il a vu son fils atteindre l'âge de la conscription durant la Grande Guerre. Pierre, né en 1898, a été mobilisé en 1917.

Marie Firmine Martine Legrand décède à Méneslies le 27 mars 1929, à l'âge de 53 ans, après plus de 32 ans de vie conjugale.

*Un vieil homme dans la maison familiale (1931-1936)*

À partir de 1931, Marie Joseph Eusèbe Théron, alors âgé de 64 ans, apparaît dans le foyer de son fils Pierre Théron, cultivateur propriétaire à Méneslies, dans la Grand Rue, maison n°31. Il est désigné comme le "père" dans la composition du ménage, sans mention d'activité professionnelle : à cet âge, il est probable qu'il soit à la retraite ou retiré de la vie agricole, vivant dans le cadre d'une maisonnée intergénérationnelle classique dans la ruralité picarde.

Le recensement de 1931 signale sa présence dans un foyer solidement structuré : son fils Pierre, chef d'exploitation, dirige une maisonnée de sept personnes, dont son épouse, leurs enfants (Henri, Pierrette, Madeleine, Pierre), ainsi que deux membres de la belle-famille : Hélène Canneville-Hédin, belle-mère de Pierre (née en 1870 à Béthencourt, puis indiquée en 1936 comme née à Friaucourt), et Marie Joseph Eusèbe Théron, père du chef. La présence d'une domestique (Mauricette Beurivage) indique une exploitation agricole relativement prospère, avec assez de ressources pour salarier du personnel.

31	38	129	Ehéron	Pierre	1898	Méneslies	d°	chef	Cultivateur	patron
		129	Canneville	Albertine	1900	Friaucourt	d°	femme	"	"
		130	Ehéron	Henri	1922	Méneslies	d°	fil	"	"
		131		Pierrette	1923	d°	d°	fil	"	"
		132		Madeleine	1926	d°	d°	d°	"	"
		133		Pierre	1928	d°	d°	fil	"	"
		134		Eusèbe	1867	d°	d°	père	"	"
		135	M <sup>me</sup> Canneville-Hédin	Hélène	1870	Béthencourt	d°	belle-mère	"	"
136	Beurivage	Mauricette	1914	Bourvillancourt	d°	domestique	servante de cour	Ehéron Pierre		

Recensement Méneslies - 1931 - Archives départementales de la Somme

En 1936, soit cinq ans plus tard, le tableau est similaire. Marie Joseph Eusèbe, désormais âgé de 69 ans, vit toujours dans le même foyer, où son fils Pierre poursuit son activité de propriétaire cultivateur. Le ménage est même étoffé : on compte à présent deux employés agricoles vivant sur place — une servante, Madeleine Beaume, et un charretier, Adhélard Derambure — preuve supplémentaire de la bonne tenue de l'exploitation. Cette situation reflète une organisation agricole de type patriarcal, où les générations cohabitent sous le même toit, le père âgé terminant sa vie dans le cercle familial et sous la protection économique de son fils.

36	35	129	Ehéron	Pierre	1898	d°	d°	chef	prop. cultivat <sup>r</sup>	- d° -
		130	Canneville	Albertine	1900	Friaucourt	d°	épouse	"	"
		131	Ehéron	Pierrette	1923	Méneslies	d°	fil	"	"
		132	d°	Madeleine	1926	- d° -	d°	d°	"	"
		133	d°	Pierre	1928	d°	d°	fil	"	"
		134	d°	Eusèbe	1867	d°	d°	père	"	"
		135	M <sup>me</sup> Canneville-Hédin	Hélène	1870	Friaucourt	d°	belle-mère	"	"
		136	Beaume	Madeleine	1916	H. Marlin S.I.	d°	servante	servante	Ehéron Pierre
137	Derambure	Adhélard	1913	Friaucourt	d°	domestique	charretier	- d° -		

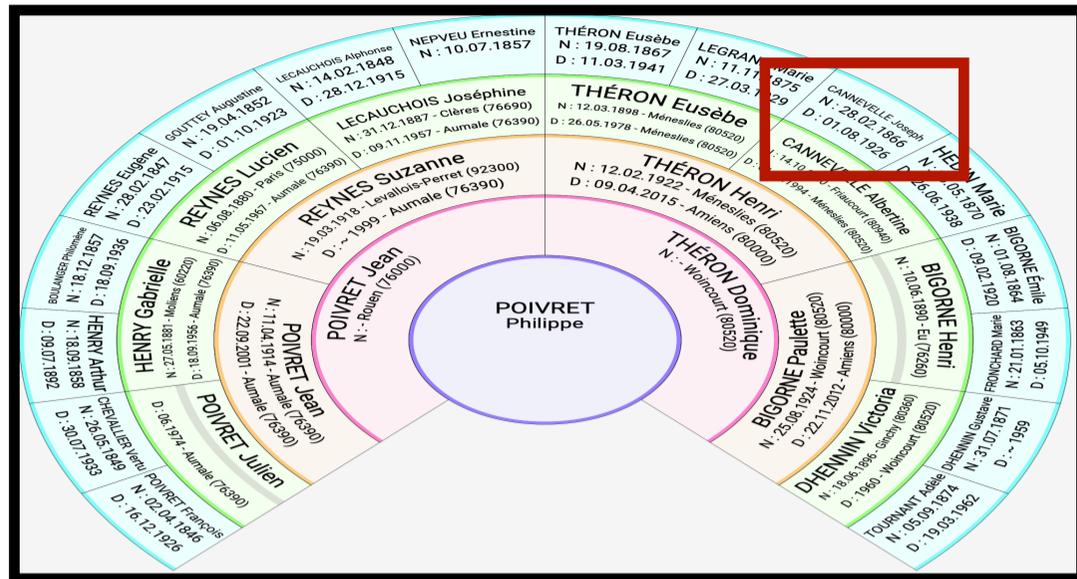
Recensement Méneslies - 1936 - Archives départementales de la Somme

### *Conditions de fin de vie : stabilité, enracinement, transmission*

Marie Joseph Eusèbe Théron, âgé de plus de 70 ans, réside toujours à Méneslies, dans la maison de son fils, sans mention de maladie ni de changement de domicile. Ce maintien dans le foyer familial, situé dans une ferme prospère, reflète une forme de continuité familiale et sociale caractéristique de la Picardie rurale de l'entre-deux-guerres. Contrairement à de nombreux anciens cultivateurs qui terminent leur vie à l'hospice ou dans l'isolement après des années de labeur, le vieil homme semble avoir bénéficié d'un solide soutien familial, au sein d'un foyer actif et multi-générationnel. L'exploitation agricole, vraisemblablement transmise à son fils aîné, Pierre, renforce cette impression de stabilité. Son parcours illustre ainsi la continuité sociale et géographique de certaines familles rurales françaises à cette époque, encore structurée par les modèles agricoles familiaux hérités du XIXe siècle et temporairement épargnée par les grandes mutations de l'agriculture moderne.

Marie Joseph Eusèbe Théron termine sa vie entouré, Il représente la génération des paysans nés sous le Second Empire, ayant traversé les guerres et les mutations lentes du monde rural, et pour qui la transmission et l'enracinement familial constituaient le cœur du statut social. Il vit jusqu'au 11 mars 1941, emporté à l'âge de 73 ans.

## 26 - JOSEPH THÉOGÈNE CASIMIR CANNEVELLE (1866-1926)



### Une naissance dans la campagne picarde (1866)

Joseph Théogène Casimir Cannevelle voit le jour le mercredi 28 février 1866, à 8 heures du matin, dans la petite commune rurale de Friaucourt, située dans le canton d'Ault, dans le département de la Somme. Son père, François Casimir Cannevelle, âgé de 27 ans, y est domicilié et exerce alors la profession de journalier, un travailleur agricole ou ouvrier payé à la tâche. Sa mère, Marie Justine Victorine Haudiquert, également âgée de 27 ans, est qualifiée de ménagère, un terme souvent employé dans les registres de l'époque pour désigner une femme au foyer sans profession déclarée, mais dont les activités quotidiennes participaient pleinement à l'économie domestique.

Les témoins de l'acte de naissance sont deux figures locales : François Chrysostome Haudiquert, âgé de 67 ans, père de la mère, et François Augustin Théron, garde champêtre de 46 ans, représentant l'autorité municipale dans les campagnes. Leur présence atteste d'un ancrage familial et social dans ce petit village picard où l'on se connaît et où les solidarités locales restent fortes.

L'an 1866, le mercredi 28 février à 17h. Par devant nous, Langlois Claude Marc, maire officiel de l'État civil de la commune de Friaucourt, canton de Ault, arrondissement d'Abbeville, département de la Somme est comparu le sieur Cannevelle François Casimir âgé de 27 ans et domicilié à Friaucourt, lequel a présenté un enfant de sexe masculin né en sa demeure aujourd'hui à 8h du matin de lui comparant et de Haudiquert Marie Justine Victorine, ménagère, son épouse âgée de 27 ans et demi, Domicilié Audi Friaucourt et auxquels l'enfant il a déclaré donner les prénoms de Joseph Théogène Casimir. Les présentations et déclarations, faites en présence des sieurs Haudiquert François Chrysostome, ménager âgé de 67 ans et Théron François Augustin, garde champêtre, âgé de 46 ans, tous deux demeurant en cette commune, lesquels comparant et témoins ont signé avec nous le présent acte après lecture.

The image shows a handwritten French birth certificate. The text is written in cursive and describes the birth of Joseph Théogène Casimir Cannevelle on February 28, 1866, at 8 AM in Friaucourt. It mentions the parents, François Casimir Cannevelle and Marie Justine Victorine Haudiquert, and two witnesses, François Chrysostome Haudiquert and François Augustin Théron. The document is signed by the mayor, Claude Marc Langlois, and the witnesses.

### Une jeunesse rurale dans une famille modeste

Les recensements de 1872 et 1881 permettent de suivre l'évolution du foyer Canneville. En 1872, Joseph Théogène, âgé de 6 ans, vit avec ses parents et sa sœur cadette, Célénie Irma, dans la rue de Martaigneville à Friaucourt. L'administration commet une erreur notable dans ce recensement : l'enfant y est inscrit comme une fille et prénommé « Diogène ». Cette confusion, assez courante dans les recensements de l'époque, ne remet pas en cause son identification.

En 1881, à l'âge de 16 ans, Joseph vit toujours au sein du même foyer. Son père est désormais mentionné comme cultivateur et ouvrier, ce qui indique une possible diversification des sources de revenu : il combine probablement le travail des champs avec des emplois journaliers, peut-être saisonniers ou dans des ateliers ruraux (ex. : fabrication de briques, comme le laisse supposer un métier mentionné ultérieurement). Sa mère aussi est dite cultivatrice, ouvrière, ce qui reflète une implication féminine dans les travaux agricoles ou artisanaux, fréquente dans les familles paysannes modestes de la fin du XIXe siècle.

11	11	30	Canneville	François-Casimir	Journailier	1				34 ans	D.
					chef de ménage						
		31	Haudiquet	Victorine-Marie	sa femme				1	34 ans	D.
		32	Canneville	Diogène-Casimir	leur fille	1				6 ans	D.
		33	Canneville	Célénie-Irma	leur fille				1	4 ans	D.

Recensement Friaucourt - 1872 - Archives départementales de la Somme

2	2	3	Canneville	François-Casimir	43	cultivateur-ouvrier					chef de ménage
		4	Haudiquet	Marie-Victorine	43		D.				femme
		5	Canneville	Casimir-Théogène	16		D.				fil
		6	Canneville	Marie-Célénie	13		D.				fil

Recensement Friaucourt - 1881 - Archives départementales de la Somme

### Le service militaire dans la France de la Troisième République (1887-1912)

Le 5 novembre 1887, à l'âge de 21 ans, Joseph Théogène est incorporé au 51e régiment d'infanterie, à Arras, comme appelé. Il est alors domicilié à Friaucourt et exerce la profession de journalier — un indice de sa condition ouvrière ou agricole précaire, sans statut fixe. Il mesure 1,67 m, possède des yeux gris, un visage ovale, et son niveau d'instruction est classé 1.2.3, ce qui signifie qu'il savait lire, écrire et compter — une instruction de base encore rare pour les générations précédentes, mais de plus en plus courante depuis les lois Ferry des années 1880.

Il obtient un certificat de bonne conduite, preuve qu'il a satisfait à ses obligations avec sérieux. Libéré de son service actif en 1890, il effectue ensuite plusieurs périodes d'exercices dans la réserve et l'armée territoriale (notamment en 1893, 1897, puis en 1902 au 14e régiment territorial d'infanterie), avant d'être libéré définitivement en 1912, à l'âge de 46 ans.

Ce long passage sous les drapeaux, bien que principalement effectué en temps de paix, s'inscrit dans une France encore hantée par la défaite de 1870 face à la Prusse, où l'armée joue un rôle crucial dans la formation du citoyen républicain. L'encadrement militaire d'un homme du peuple comme Joseph constitue une forme d'ascension civique et une expérience collective structurante.

### Un profil social typique des campagnes industrielles picardes

Joseph Théogène Canneville naît, grandit et passe l'essentiel de sa vie dans une région de campagne côtière picarde, à la frontière du Vimeu industriel. Son père puis lui-même apparaissent dans les sources tantôt comme journalier, tantôt comme cultivateur, parfois même briquetier, ce qui suggère une adaptation constante aux opportunités locales. Dans cette région, les fours à chaux et à briques, nombreux à la fin du XIXe siècle, recrutent fréquemment parmi les hommes des villages environnants.

Sa trajectoire incarne une réalité fréquente : celle d'un monde rural en mutation, où l'économie paysanne traditionnelle cohabite avec des formes d'industrie artisanale dispersée, offrant des revenus complémentaires mais peu stables. Les mobilités restent faibles : Joseph demeure à Friaucourt toute sa vie jusqu'à sa libération militaire. Ce maintien dans le village natal traduit l'enracinement d'une frange de la paysannerie modeste, encore éloignée des dynamiques de l'exode rural massif qui marquera les décennies suivantes.

### Conclusion : une vie enracinée dans la France des marges rurales

En somme, Joseph Théogène Casimir Canneville représente la figure du petit rural picard de la Troisième République : né dans une famille d'ouvriers agricoles, instruit juste ce qu'il faut pour remplir ses devoirs civiques, il accomplit son service militaire avec rigueur et revient vivre dans son village. Son existence se déroule au rythme des saisons, des champs et des appels militaires, dans un monde encore structuré par les solidarités familiales, les emplois polyvalents, et une France rurale encore très majoritaire.

# Canneville

Nom : Canneville  
 Prénoms : Joseph Théogène Casimir Surnom :

Numéro matricule du recrutement : 1945  
 Classe de mobilisation :

### ÉTAT CIVIL.

Né le 28 Février 1868, à Triaucourt, canton  
 d' Le Sault, département d' la Somme, résidant  
 à Triaucourt, canton d' Le Sault, département  
 d' la Somme, profession de Journalier  
 fils de François Casimir et de Marie Justine domiciliés  
 à Triaucourt, canton d' Le Sault, département d' la Somme

### SIGNALEMENT.

Cheveux ch, sourcils châtains  
 yeux gris, front ouvert  
 nez mojeu, bouche mojeu  
 menton roux, visage ovale  
 Taille : 1 m. 67 cent. Taille rectifiée : 1 m. cent.  
 MARQUES PARTICULIÈRES :

N° 87 de tirage dans le canton d' Le Sault

Degré d' instruction : générale (1) 1. 2. 3.  
 militaire (2) exercé

### DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.

(Indiquer la nature des dispenses, sursis, etc.)

Bon  
 Compris dans la 1<sup>re</sup> partie de la liste du recrutement cantonal. ( \_\_\_\_\_ \* portion).

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).

Dans l'armée active. 31<sup>e</sup> Reg<sup>t</sup> d'Infanterie

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. de réserve  
Régiment d'Infanterie stationné à Abbeville 1892

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve. 14<sup>e</sup> Reg<sup>t</sup> 6<sup>e</sup> d'Inf 3608

N° 1010 au rapporteur au corps.

### DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Dans l'armée active.

Incorporé au 51<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie à compter du 5 Novembre 1887, comme appelé. Arrivé au Corps le dit jour. Immatriculé sous le N° 5.837. Envoyé en course le 27 septembre 1890 (circulaire ministérielle du 22 août 1890) certificat de bonne conduite : accordé

Passé dans la Réserve de l'armée active le 1<sup>er</sup> novembre 1890

### LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES

PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D domicile ou B résidence.

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

Numero au contrôle spécial du recrutement : 877

A accompli une 1<sup>re</sup> période d'exercices dans le 328<sup>me</sup> régiment d'infanterie du 5 septembre au 2 octobre 1893  
 A accompli une 2<sup>e</sup> période d'exercices dans le 329<sup>me</sup> régiment d'infanterie du 21 septembre au 24 octobre 1897  
 Passé dans l'armée territoriale le 1<sup>er</sup> novembre 1900

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

285

A accompli une période d'exercices dans le 14<sup>e</sup> Régiment 6<sup>e</sup> d'Infanterie du 24 7<sup>h</sup> au 11 1<sup>er</sup> 1902  
 Passé dans la réserve de l'armée territoriale le 1<sup>er</sup> Octobre 1902  
 Libéré du service militaire le 1<sup>er</sup> Octobre 1912

ÉPOQUE				DATE
À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS				de la
la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	LIBÉRATION du service militaire.
<u>1<sup>er</sup> Octobre 1893</u>	<u>1<sup>er</sup> Octobre 1897</u>	<u>1<sup>er</sup> Octobre 1900</u>	<u>1<sup>er</sup> Octobre 1902</u>	<u>1<sup>er</sup> Octobre 1912</u>

(1) Le degré d' instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l' instruction du 26 novembre 1872.  
 (2) L' instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercés tous les hommes n' ayant pas passé au drapeau.  
 (3) Pour les hommes compris dans la 4<sup>e</sup> partie de la liste, l' indication à porter est : Service auxiliaire.

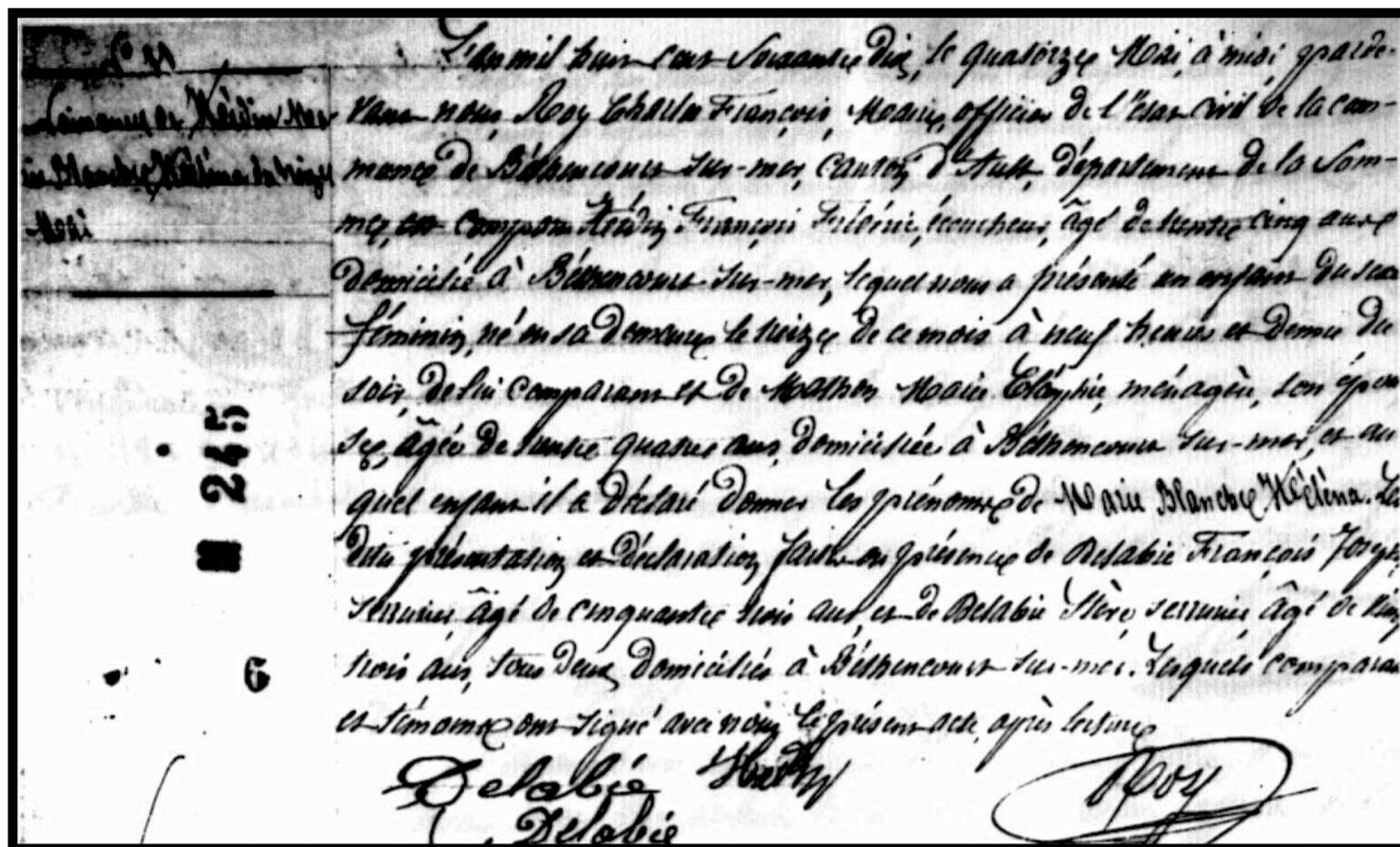
Fiche militaire de Joseph Théogène Casimir CANNEVILLE - 1887 - Archives départementales de la Somme

## 27 - MARIE BLANCHE HÉLÉNA HÉDIN (1870-1938)

### Une naissance en temps de guerre : 1870 à Béthencourt-sur-Mer

Marie Blanche Héléna Hédin voit le jour le 13 mai 1870 à 21h30 dans la commune rurale de Béthencourt-sur-Mer, canton d'Ault, dans le département de la Somme. Elle naît dans une France qui s'apprête à être profondément bouleversée : quelques semaines plus tard éclatera la guerre franco-prussienne. Son acte de naissance, rédigé le lendemain par le maire Charles François Roye, nous apprend qu'elle est le fruit de l'union de François Frédéric Hédin, éconcheur de 35 ans, et de Marie Cléopâtre (Cléopie) Mathon, ménagère de 34 ans, tous deux domiciliés au village. La présence de deux témoins serruriers, François Joseph Delabie (53 ans) et Stève Delabie (23 ans), suggère un tissu local artisanal et solidaire.

Le métier de son père, éconcheur — probablement dans le domaine du bois ou du lin, selon les traditions de la région picarde — le situe dans la classe laborieuse manuelle, sans toutefois sombrer dans la misère. L'usage de témoins d'une autre profession que la sienne reflète les réseaux professionnels croisés des villages du littoral picard.



Acte de naissance de Marie Blanche Héléna HÉDIN - 1870 - Béthencourt-sur-Mer - Archives départementales de la Somme

L'an 1870, le 14 mai à midi par devant nous Roye Charles François, maire, officier de l'État civil de la commune de Béthencourt-sur-mer, canton de Ault, département de la Somme, est comparu Hédin François Frédéric, éconcheur, âgé de 35 ans, domicilié à Béthencourt-sur-Mer, lequel nous a présenté un enfant de sexe féminin né en sa demeure le 13 de ce mois à 21h30 de lui comparant et de Mathon Marie Cléopâtre, ménagère, son épouse, âgé de 34 ans, domiciliée à Béthencourt-sur-Mer et auquel enfant il a déclaré donner les prénoms de Marie Blanche Héléna. La dite présentation et déclaration faite en présence de Delabie François Joseph, serrurier, âgé de cinquante trois ans, et de Delabie Stève, serrurier, âgé de vingt trois ans, tous deux domiciliés à Béthencourt-sur-mer. Lesquels comparant et témoins ont signé avec nous le présent acte après lecture.

### Une enfance dans un foyer prolifique et ouvrier

Le recensement de 1872 nous offre une vue vivante du foyer Hédin installé rue Tournière. Marie Blanche n'a alors que deux ans, benjamine d'une fratrie déjà nombreuse comprenant Siméon (7 ans), Victoria (5), Artémise (3) et le petit Henri, âgé de 4 mois. Son père est désigné comme bûcheron, une variation de son statut d'éconcheur, qui renforce l'idée d'un engagement dans le travail forestier ou rural. Le ménage, entièrement français, est représentatif d'un monde ouvrier rural sédentaire, avec probablement une vie rythmée par les saisons, les récoltes et la subsistance locale.

Neuf ans plus tard, le recensement de 1881 témoigne de l'agrandissement de cette famille. À 11 ans, Marie Blanche vit toujours rue Tournière, avec ses parents, ses sœurs Artémise, Victoria, Henri (désignée cette fois comme fille), Hortense, Jeanne, Flora, ainsi que son grand-père paternel Fulgence Hédin, âgé de 74 ans et lui aussi éconcheur. Le maintien de plusieurs générations sous un même toit révèle une organisation domestique multigénérationnelle fréquente dans la ruralité de la IIIe République naissante.

Ce type de foyer signale une économie domestique probablement serrée, où les enfants contribuent tôt aux travaux ménagers ou aux activités agricoles, surtout dans un village comme Béthencourt-sur-Mer, à l'écart des grandes villes mais non sans contact avec le bassin ouvrier de la côte picarde.

### Une jeunesse sous la Troisième République : enracinement et transitions

Les années de jeunesse de Marie Blanche se déroulent dans un contexte politique marqué par l'établissement de la Troisième République (1870), le développement de l'école laïque (lois Ferry de 1881-1882), et une modernisation lente mais continue de la France rurale. Fille d'une ménagère et

158	Hédin	Frédéric	46	écoucheur	chef
159	Maillon	Cléopâtre	46	ménagère	sa femme
160	Hédin	Victoria	14	id	leur fille
161	Hédin	Arthémise	12	id	id
162	Hédin	Hélène	11	id	id
39 41 163	Hédin	Henri	10	id	leur fils
164	Hédin	Hortense	8	id	id
165	Hédin	Jeanne	7	id	id
166	Hédin	Floira	4	id	id
167	Hédin	Fulgence	76	écoucheur	grand-père

Recensement Béthencourt-sur-Mer - 1881 - Archives départementales de la Somme

d'un artisan du bois, elle appartient à un monde où les rôles sociaux sont fortement genrés : les femmes y sont assignées aux tâches domestiques ou à des activités complémentaires (couture, garde d'enfants, menus travaux agricoles), tandis que les hommes sont pourvoyeurs.

Marie Blanche, comme ses sœurs, a probablement été scolarisée dans le cadre des lois de Jules Ferry, mais son avenir professionnel — si elle a travaillé avant son mariage — demeure incertain. On peut toutefois raisonnablement supposer qu'elle a aidé à la tenue du foyer familial ou travaillé ponctuellement dans les activités de proximité : filature, ferme, voire service domestique si elle a quitté un temps le domicile parental.

Une vie qui s'achève à Méneslies en 1938

Marie Blanche Hélène Hédin s'éteint le 26 juin 1938 à Méneslies, toujours dans la Somme, à l'âge de 68 ans. Cette date est significative : elle meurt quelques mois avant l'éclatement de la Seconde Guerre mondiale, au terme d'une vie qui a vu la chute du Second Empire, l'éclosion de la République, l'hécatombe de la Grande Guerre et les bouleversements sociaux de l'entre-deux-guerres.

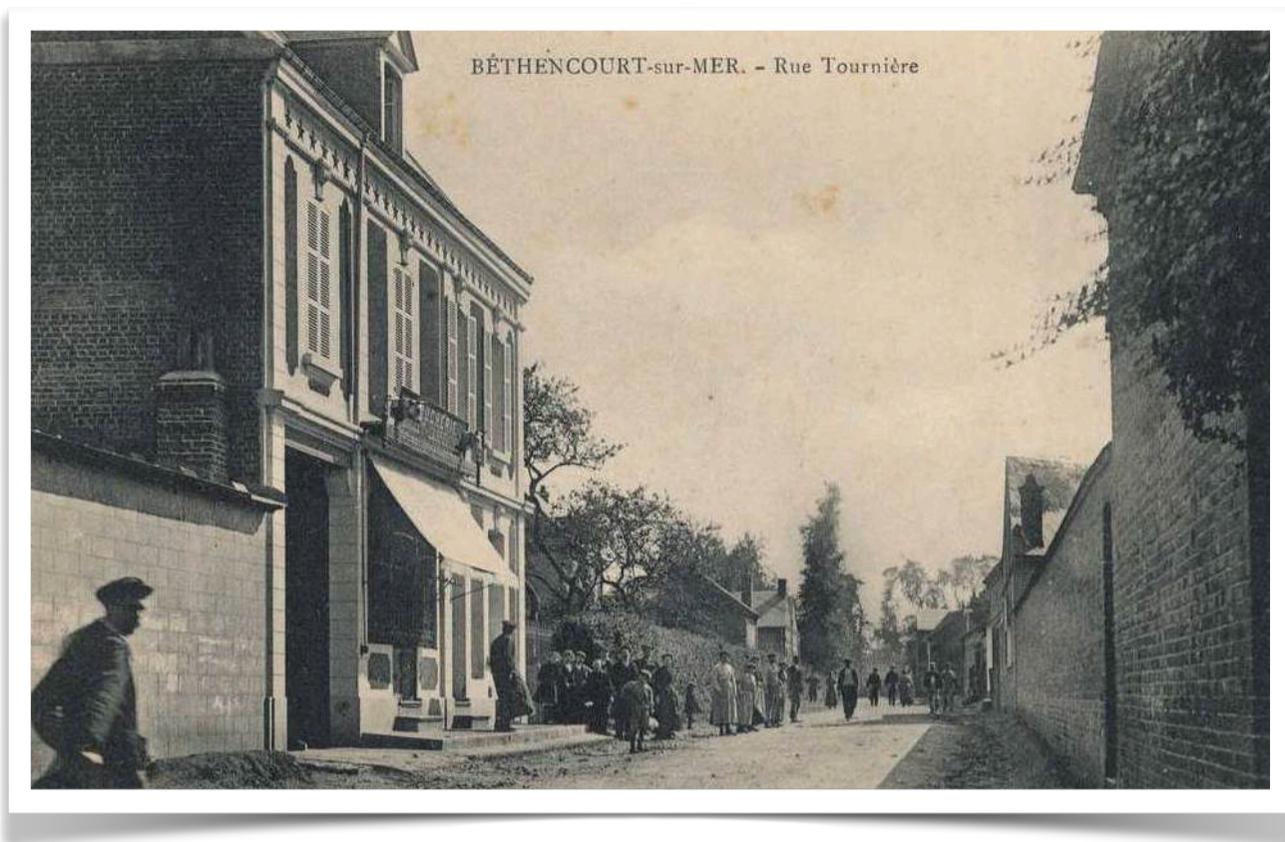
Son décès dans un autre village que Béthencourt pourrait refléter un changement de vie, possiblement lié à un mariage ou à une installation dans une branche familiale. Ce déplacement, bien que modeste en distance, témoigne d'une certaine mobilité au sein d'un espace rural picard encore très ancré dans les logiques locales.

### Conclusion : une existence discrète dans la France rurale du tournant du siècle

Marie Blanche Hélène Hédin incarne la figure typique de la femme rurale de la fin du XIXe siècle : enracinée dans un monde villageois, issue d'un foyer nombreux, éduquée dans l'ombre d'une République qui commence à offrir des droits mais encore peu d'autonomie aux femmes. Si les archives ne livrent pas de détails spectaculaires, elles dressent le portrait silencieux mais éloquent d'une génération dont la vie fut faite de labeur, de solidarité familiale, et d'adaptation aux mutations lentes mais profondes de la société française.



Béthencourt-sur-Mer - vers 1900



rue Tournière à Béthencourt-sur-Mer - début XXème siècle - rue de naissance de Marie Blanche Héléna Hédin

# LE MARIAGE DE JOSEPH THÉOGÈNE CASIMIR CANNEVELLE ET MARIE BLANCHE HÉLÉNA HÉDIN (1893)

Une union villageoise à la fin du XIXe siècle (1893)

Le 25 novembre 1893, à neuf heures du matin, Joseph Canneville et Hélène Hédin s'unissent par les liens du mariage à Béthencourt-sur-Mer, petite commune côtière du sud de la Somme. Le couple incarne le modèle typique du mariage rural de la fin du XIXe siècle : deux jeunes adultes issus de familles paysannes établies, qui s'allient dans le cadre d'une communauté locale soudée. Joseph, âgé de 27 ans, est alors ouvrier briquetier domicilié à Friaucourt, tandis que sa promise, Hélène, 23 ans, est cultivatrice à Béthencourt. Le mariage se déroule en présence de leurs parents respectifs, tous deux cultivateurs ou ménagères, ce qui atteste d'un enracinement familial dans la ruralité picarde.

La cérémonie rassemble aussi un cercle familial élargi : des oncles, un frère, un beau-frère, tous représentatifs du tissu relationnel paysan et artisanal local. L'absence de contrat de mariage, explicitement mentionnée dans l'acte, reflète la coutume des familles rurales où le patrimoine est souvent limité, et la communauté de biens reste la norme.

1027  
M 245

Canneville Joseph Théogène Casimir  
Hédin Marie Blanche Hélène

Le 25 novembre 1893, à neuf heures du matin, par devant nous Caron Louis Adolphe, Maire, Officier de l'État Civil de la commune de Béthencourt sur Mer, canton d'Ault, département de la Somme, ont comparu publiquement en notre maison commune, Canneville Joseph Théogène Casimir, ouvrier briquetier, âgé de vingt sept ans, domicilié à Friaucourt né au même lieu le vingt huit février mil huit cent soixante six, faisant partie de la réserve de l'armée active, ainsi que nous l'avons constaté sur son livret militaire, fils majeur de Canneville François Casimir, cultivateur, âgé de cinquante cinq ans et de Haudiquert Marie Justine Victorine, ménagère, son épouse, âgée de cinquante cinq ans, tous deux domiciliés à Friaucourt et tous deux ici présents et consentants au mariage de leur fils et demoiselle Hédin Marie Blanche Hélène, cultivatrice, âgée de vingt trois ans, domiciliée à Béthencourt sur Mer, née au même lieu le treize mai mil huit cent soixante dix, fille majeure de Hédin François Frédéric, cultivateur, âgé de cinquante huit ans et de Mathon Marie Cléopie, ménagère, son épouse, âgée de cinquante sept ans, tous deux domiciliés à Béthencourt sur Mer et tous deux ici présents et consentants au mariage de leur fille, lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux, dont les publications ont été faites devant la porte de notre maison commune, les dimanches cinq et douze novembre présent, moi à l'heure du midi et devant la porte de la maison commune de Friaucourt, les mêmes jours et heures sans qu'aucune opposition ait été signifiée, ainsi que le constate le certificat de publications et de non opposition de Monsieur le Maire de Friaucourt. Sur notre interpellation, les futurs époux et leurs pères et mères, nous ont déclaré conformément à la loi qu'ils n'ont point fait de contrat de mariage, faisant droit aux réquisitions des parties, et à après avoir donné lecture temps de l'acte de naissance du futur époux, lequel après avoir été paraphé par les parties et par nous demeure annexé au

1027  
M 245

présent registre, de l'acte de naissance de la future épouse, lequel est inscrit aux registres de cette Commune, que du Chapitre VI du Titre du Mariage au Code Civil, nous avons reçu de chacune des parties l'une après l'autre la déclaration qu'elles veulent se prendre pour mari et femme, et nous avons prononcé au nom de la loi que le sieur Canneville Joseph Théogène Casimir et la demoiselle Hédin Marie Blanche Hélène, sont unis par le mariage; de quoi nous avons dressé acte en présence de Monsieur le Maire, employé de commune, âgé de quarante cinq ans, domicilié à Béthencourt sur Mer, oncle par alliance de l'époux, de Monsieur Collet, menuisier, âgé de cinquante deux ans, domicilié à Mer, oncle par alliance de l'épouse et de Monsieur Henri, cultivateur, âgé de vingt deux ans, frère germain de l'époux, et de Monsieur Adèle, briquetier, âgé de vingt trois ans, beau frère de l'épouse, tous deux domiciliés à Béthencourt sur Mer et lesquels ont été donné du présent acte à leurs pères et mères et aux tuteurs qui ont signé avec nous.

Canneville Hédin  
Haudiquert le Maire  
Mathon Bouchier Hédin

Mariage de Joseph Théogène Casimir CANNEVELLE et Marie Blanche Hélène HÉDIN - 1893 - Béthencourt-sur-Mer - Archives départementales de la Somme

L'an 1893, le 25 novembre à 9h du matin par devant nous Caron Louis Adolphe, maire officier de l'État civil de la commune de Béthencourt sur mer, canton d'Ault, département de la Somme, ont comparu publiquement en notre maison commune, Canneville Joseph Théogène Casimir, ouvrier briquetier âgé de 27 ans à domicilié à Friaucourt, né au même lieu le 28 février 1866 faisant partie de la réserve de l'armée active ainsi que nous l'avons constaté sur son livret militaire, fils majeur de Canneville François Casimir, cultivateur, âgé de 55 ans et de Haudiquert Marie Justine Victorine, ménagère, son épouse, âgée de 55 ans tous 2 domiciliés à Friaucourt, tous 2 ici présents et consentants au mariage de leur fils ; et demoiselle Hédin Marie Blanche Hélène, cultivatrice, âgée de 23 ans, domiciliée à Béthencourt sur mer, née au même lieu le 13 mai 1870, fille majeure de Hédin François Frédéric, cultivateur âgé de 58 ans et de Mathon Marie Cléopie, ménagère, son épouse, âgée de 57 ans, tous 2 domiciliés à Béthencourt sur mer, et tous 2 ici présents et consentants au mariage de leur fille ; lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux, dont les publications ont été faites devant la porte de notre maison commune, les dimanches 5 et 12 novembre présent, moi à l'heure du midi et devant la porte de la maison commune de Friaucourt. Les mêmes jours et heures sans qu'aucune opposition n'ait été signifié, ainsi que le constate le certificat de publication et de non opposition de Monsieur le maire de Friaucourt. Sur notre interpellation, les futurs époux et leurs pères et mères, nous ont déclaré conformément à la loi qu'ils n'ont point fait de contrat de mariage, faisant droit aux réquisitions des parties et après avoir donné lecture temps de l'acte de naissance du futur époux, lequel après avoir été paraphé par les parties et par nous demeure annexé au registre, de l'acte de naissance de la future épouse, lequel est inscrit au registre de cette commune, que du chapitre six du titre du mariage au Code civil, nous avons reçu de chacune des parties l'une après l'autre la déclaration qu'elles veulent se prendre pour mari et femme et nous avons prononcé au nom de la loi que le sieur Canneville Joseph Théogène Casimir et demoiselle Hédin Marie Blanche Hélène sont unis par le mariage ; de quoi nous avons dressé acte en

présence de Conseil Émile, employé de commerce, âgé de 45 ans, Domicilié à Hautbervillers Aubervilliers (Seine), Oncle par alliance de l'époux, Boucher Célestin, menuisier âgé de 52 ans, domicilié à Flers, oncle par alliance de l'époux et de Hédin Henri, cultivateur, âgé de 22 ans, frère germain de l'épouse, de Bignary Adhélard, briquetier, âgé de 26 ans, beau-frère de l'épouse, tous 2 domiciliés à Béthencourt sur Mer, et lecture a été donné du présent acte aux parties, leurs pères et mères et aux témoins qui ont signé avec nous.

### Installation à Friaucourt : l'ascension d'un couple propriétaire

Après leur mariage, Joseph et Hélène s'installent durablement à Friaucourt, dans la « rue du Bois », où leur ménage est recensé à partir de 1906. Ils y élèvent leur fille unique, Albertine, née en 1900. Joseph abandonne vraisemblablement le métier de briquetier, lié à l'industrie locale des tuileries, pour devenir cultivateur à son compte. Le couple est qualifié de propriétaires cultivateurs, tant Joseph qu'Hélène étant désignés comme « patrons » dans les recensements de 1906 à 1926, ce qui marque une relative aisance économique. Ils exploitent probablement des terres en propriété ou fermage, avec le soutien d'un personnel domestique.

Leur mode de vie témoigne d'une certaine stabilité et d'un enracinement local. Le ménage emploie régulièrement une servante ou un domestique agricole : Maximilien Pion en 1906, Élise Platet en 1911, Pierre Charkux en 1921. Ces jeunes adultes, parfois originaires d'autres communes (La Croix-au-Bailly, Toeuflès, Darnétal), illustrent la circulation de la main-d'œuvre dans les campagnes, typique de la société agraire de la IIIe République.

Friaucourt	Rue du Bois	1	1	1	Cannuelle	Chioéine	1866	Friaucourt	♂	chef	cultivateur	patron
				2	Hédin	Hélène	1870	Béthencourt sur Mer	♀	femme	♀	patronne
				3	Cannuelle	Albertine	1900	Friaucourt	♀	filles	naît	
				4	Pion	Maximilien	1874	La Croix au Bailly	♂	domestique	domestique	Cannuelle Chioéine

Recensement Friaucourt - 1906 - Archives départementales de la Somme

Rue du Bois	1	1	1	Cannuelle	Chioéine	1866	Friaucourt	♂	chef	prop. cultivateur	patron
			2	♂	Hélène	1870	Béthencourt sur Mer	♀	femme	prop. cultivateur	♀
			3	♂	Albertine	1900	Friaucourt	♀	filles	"	
			4	Platet	Elise	1892	Toeuflès	♀	domestique	servante	Cannuelle Chioéine

Recensement Friaucourt - 1911 - Archives départementales de la Somme

Rue du Bois	1	1	1	Cannuelle	Chioéine	1866	Friaucourt	♂	Chef	cultivateur	patron
			2	Hédin	Hélène	1870	Béthencourt	♀	sa femme		
			3	Baudry	Ether	1843	Friaucourt	♀	sa tante	naît	

Recensement Friaucourt - 1926 - Archives départementales de la Somme

Rue du Bois	1	1	1	Cannuelle	Chioéine	1866	Friaucourt	♂	chef	cultivateur	patron
			2	Cannuelle	Hélène	1870	Béthencourt	♀	femme	♀	
			3	Cannuelle	Albertine	1900	Friaucourt	♀	filles	♀	
			4	Charkux	Pierre	1909	Darnétal	♂	domestique	domestique	Cannuelle Chioéine

Recensement Friaucourt - 1921 - Archives départementales de la Somme

Un foyer paysan stable dans une France en mutation

Le couple Canneville-Hédin traverse ensemble trois décennies de bouleversements : l’Affaire Dreyfus, la Grande Guerre, les débuts de la modernisation rurale. Bien que la guerre ne semble pas avoir désorganisé directement leur foyer (Joseph est né en 1866, donc trop âgé pour être mobilisé en 1914), elle modifie probablement le paysage agricole local : raréfaction de la main-d’œuvre masculine, rôle accru des femmes et des jeunes, renforcement de l’autosuffisance alimentaire. Leur fille Albertine, restée célibataire et vivant sous le toit parental, participe à l’exploitation familiale.

Le statut de « propriétaire cultivateur » traduit une certaine réussite sociale, sans doute fruit d’un lent travail d’accumulation familiale. L’évolution de Joseph, d’ouvrier briquetier à chef d’exploitation agricole, illustre une trajectoire de promotion dans une économie encore très liée à la terre. Hélène, mentionnée à égalité avec son mari comme « patronne », témoigne de la place centrale des femmes dans les exploitations agricoles familiales.



**Mairie et Église de Friaucourt situé rue du Bois vers 1910**

#### *Fin de vie et mémoire familiale*

Joseph décède à Friaucourt le 1er août 1926, à l’âge de 60 ans, laissant Hélène veuve. Celle-ci semble avoir quitté Friaucourt par la suite pour s’installer chez sa fille à Méneslies, où elle meurt le 26 juin 1938. Ce dernier déménagement illustre la solidarité intergénérationnelle qui structure les familles rurales : les parents âgés rejoignent leurs enfants quand la gestion autonome du foyer devient difficile. À noter, la présence en 1926 de la tante Haudiquert Esther au sein du foyer, née en 1843, renforce cette image d’une maison multigénérationnelle et protectrice.

#### *Conclusion : une trajectoire paysanne enracinée et représentative*

La vie de couple de Joseph Canneville et Hélène Hédin offre un exemple éclairant de la paysannerie picarde à la charnière des XIXe et XXe siècles : enracinement local, travail familial, promotion sociale discrète par la terre, et rôle structurant du foyer dans un monde rural encore peu touché par l’industrialisation. À travers leurs activités, leur stabilité résidentielle et leur engagement dans la communauté villageoise, les Canneville-Hédin incarnent cette France rurale laborieuse et tenace, porteuse des équilibres sociaux de la IIIe République avant la Seconde Guerre mondiale. Leur union a duré 32 ans et 8 mois.

## 28 - ÉMILE FRANÇOIS NOËL BIGORNE (1864-1920)

Naissance d'Émile François Noël Bigorne (Oisemont, 1er août 1864)

Le 1er août 1864, à huit heures du soir, dans la petite salle de la mairie d'Oisemont, chef-lieu de canton du département de la Somme, le maire Louis Thuillier consigne dans les registres l'arrivée au monde d'un nouvel habitant. Ce jour-là, un cultivateur du bourg, Noël Prosper Bigorne, âgé de 25 ans, vient déclarer la naissance de son fils, né le matin même, à huit heures précises, au domicile familial. L'enfant, de sexe masculin, reçoit les prénoms de Émile François Noël. Sa mère est Claudine Breloux, âgée de 28 ans, désignée dans l'acte comme « ménagère » — terme alors courant pour désigner les femmes au foyer, qui, dans les campagnes, participaient aussi aux travaux agricoles.

L'acte est dressé en présence de deux notables locaux : Nicolas François Vasseur, instituteur de 40 ans, et Alexis Méléce Manchion, appariteur municipal de 44 ans. La présence de ces deux témoins instruit sur l'organisation civique du bourg d'Oisemont, où l'instituteur et l'appariteur figurent parmi les citoyens appelés à garantir la validité des actes civils.

N° 20  
Bigorne Émile  
François Noël

L'an mil huit cent soixante-quatre, le premier Août, à huit heures du soir, par devant nous Thuillier Louis, Maire, Officier de l'État-civil du Bourg d'Oisemont, chef-lieu de Canton, Département de la Somme, est comparu Bigorne Noël Prosper, cultivateur, âgé de vingt-cinq ans, domicilié en ce bourg, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né en sa demeure, aujourd'hui à



huit heures du matin, de lui comparant et de Breloux Claudine, son épouse, ménagère, âgée de vingt-huit ans, domiciliée aussi en ce bourg, et auquel enfant il a déclaré donner les prénoms d'Émile François Noël. Les dites présentation et déclaration faites en présence de Vasseur Nicolas François, instituteur, âgé de quarante ans, et de Manchion Alexis Méléce, appariteur, âgé de quarante-quatre ans, tous deux domiciliés en ce bourg, lesquels comparant et témoins ont signé avec nous le présent acte après lecture.

Vasseur  
Manchion

Prosper Bigorne

L. Thuillier



### Contexte local et national : une ruralité stable à l'heure du changement

Entre 1866 et 1876, Oisemont reste un bourg rural picard peu affecté, en apparence, par les grands bouleversements politiques qui secouent la France : la chute du Second Empire (1870), la guerre franco-prussienne, la Commune de Paris, puis la naissance de la Troisième République. Si ces événements semblent éloignés du quotidien des Bigorne, ils influencent indirectement leur univers : la réforme de l'instruction publique, l'obligation militaire renforcée, ou encore la modernisation progressive de l'agriculture commencent à transformer les cadres de vie traditionnels. La multiplication des enfants dans cette famille, leur enracinement local, mais aussi leur future dispersion (au moins dans le cas d'Émile), illustrent bien les dynamiques silencieuses de cette France rurale qui entre peu à peu dans la modernité républicaine.

464	Bigorne	Prosper	Cultivateur Chef de ménage	1					40	0
465	Breloux	Louise	Madame					1	41	Island (cote d'or)
<del>466</del>	Bigorne	Emile	Seul fils	1					13	
<del>467</del>	Bigorne	Henni	g <sup>o</sup>	1					10	
468	Bigorne	Arcade	g <sup>o</sup>	1					5	
469	Bigorne	Alcide	g <sup>o</sup>	1					3	

Recensement Oisemont - 1876 - Archives départementales de la Somme

### De la Picardie rurale à l'engagement militaire (1885)

Le 1er octobre 1885, un jeune homme natif de la région d'Oisemont, dans la Somme, entrait dans la vie militaire en rejoignant le 73e régiment d'infanterie de ligne à Amiens. Âgé d'environ vingt ans, cet homme – alors employé de commerce – incarnait une figure typique de la jeunesse masculine picarde de la fin du XIXe siècle, issue d'un milieu modeste mais déjà inséré dans le tissu économique local.

Son incorporation s'inscrit dans le cadre des obligations militaires instaurées par les lois de la Troisième République, notamment celle de 1889 qui consolide le service militaire universel. Le signalement physique noté sur sa fiche nous livre une image précise : cheveux et sourcils blonds, yeux gris, menton rond, visage ovale, taille d'1,65 mètre – autant de détails témoignant du regard administratif scrutateur de l'époque. L'absence de marque particulière souligne une normalité physique sans singularité apparente. Il est classé "Bon", inscrit dans la première portion de la liste de recrutement cantonal, ce qui reflète son aptitude sans réserve au service.

### Un engagement sérieux et une rapide ascension

Dès son arrivée au corps le 1er octobre 1885, il est soldat de deuxième classe deux mois plus tard, puis caporal en septembre 1886, et enfin sergent le 2 juin 1888. Cette progression rapide traduit des capacités d'encadrement reconnues par la hiérarchie militaire. En 1888, à peine trois ans après son incorporation, il est envoyé en congé avec un certificat de bonne conduite. Il passe alors dans la réserve de l'armée active le 1er novembre 1888.

Ce parcours est révélateur d'un engagement sans heurt, probablement facilité par un bon niveau d'instruction pour l'époque : son degré d'instruction générale est noté "trois", ce qui correspond à la capacité à lire, écrire et compter – une compétence encore peu répandue dans les milieux populaires ruraux de la fin du XIXe siècle, bien que de plus en plus fréquente grâce aux lois Ferry rendant l'école gratuite et obligatoire.

### Une vie militaire rythmée par les périodes d'exercice

Durant les années suivantes, cet homme continue à répondre aux obligations de réserviste. Il effectue deux périodes d'exercice dans le 72e régiment d'infanterie (en 1891 et 1896), avant d'être versé dans l'armée territoriale en 1898. En 1900, il accomplit une dernière période dans le 24e régiment territorial à Rouen. Finalement, il est libéré de toute obligation militaire le 1er novembre 1910, à l'âge de 45 ans, après vingt-cinq ans de présence intermittente au sein de l'armée.

### Des déplacements significatifs vers la côte normande : Eu et Le Tréport

La fiche militaire nous livre aussi un aperçu précieux de ses déplacements et de son ancrage géographique. En 1889, peu après la fin de son service actif et l'année même de son mariage avec Marie Alphonsine Fronchard, il réside à Eu (Seine-Inférieure), une commune en bordure de la Normandie et de la Picardie. Puis, dès 1893, il est installé au Tréport, port de pêche et de commerce en pleine mutation à cette époque, dans la rue du Canal – une localisation suggestive, au cœur de l'activité maritime et commerçante. En 1900, il est précisément domicilié au n°7 de cette rue.

Ce choix de résidence à proximité immédiate du port traduit probablement une insertion professionnelle dans les secteurs liés au commerce, à l'hôtellerie, à la restauration ou aux services portuaires. Le Tréport est alors une ville en développement, bénéficiant de l'essor du tourisme balnéaire et du chemin de fer, tout en conservant une activité économique tournée vers la mer. Il s'y établit avec son épouse, ce qui annonce une nouvelle phase de vie domestique et professionnelle, appelée à se développer dans un prochain chapitre.

### Un profil emblématique des mobilités sociales modestes sous la Troisième République

Ce parcours militaire et résidentiel dessine le portrait d'un homme appartenant aux classes populaires instruites, stable, respectueux des devoirs civiques et militaires. S'il ne semble pas avoir accédé à des fonctions élevées ou à une grande mobilité sociale, son passage de la ruralité d'Oisemont vers la ville active du Tréport indique une adaptation réussie à une société en mutation, à une époque marquée par les débuts de l'exode rural et la montée en puissance de l'économie urbaine et commerciale.

En filigrane, on devine aussi l'impact de l'institution militaire sur l'encadrement de cette génération : à travers les exercices réguliers, les affectations successives, les obligations territoriales, c'est une France structurée, disciplinée, et pénétrée par la logique républicaine du service universel qui transparaît. Cet homme ordinaire, devenu sergent, a donc pris part – à sa mesure – à cette entreprise d'unification nationale et de formation du citoyen-soldat.

**Bigorne**

Nom : **Bigorne**  
 Prénoms : **Emile François Noël** Surnom :

Numéro matricule du recrutement : **243**  
 Classe de mobilisation : **1884**

**ÉTAT CIVIL.**  
 Né le **1<sup>er</sup> Août 1864**, à **Oisemont**, canton d'**Oisemont**, département de **la Somme**, résidant à **Oisemont**, canton d'**Oisemont**, département de **la Somme**, profession d'**Employé de commerce**, fils de **Noël Tulpier** et de **Yveline Claudine**, domiciliés à **Oisemont**, canton d'**Oisemont**, département de **la Somme**

N° **46** de tirage dans le canton d'**Oisemont**

**DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.**  
 (Indiquer les motifs des dispenses, sursis, etc.)  
**Don**  
 Compris dans la **1<sup>re</sup>** partie de la liste du recrutement cantonal. (**1<sup>re</sup>** portion).

**DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.**  
 (Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)  
 Admis à servir le **1<sup>er</sup> Août 1885** pour le **7<sup>ème</sup>** de ligne comme **appelé** service au Corps **Canal** n° **1024**. Soldat de 2<sup>e</sup> classe le **1<sup>er</sup> Décembre 1885**. Caporal le **24 septembre 1886**. Sergent le **2 Juin 1888**. Envoyé en congé le **12 septembre 1888** en attendant son passage dans la réserve de l'armée active. Certificat de bonne conduite accordé.

Dans l'armée active.  
 Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.  
 Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

Passé dans la **Réserve** de l'armée active le **1<sup>er</sup> Mars 1888**

**LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES**  
 PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D' domicile et de résidence.
20 Mars 1889	En Tréport	Rouen N.	R
16 Mars 1890	Réville Canal	Rouen N.	R
21 Mars 1900	Tréport sur Canal n° 7	Rouen Nord.	D

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).  
 Dans l'armée active. **7<sup>ème</sup> Regt d'Infanterie**  
 Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. **Regt d'Infanterie à Arras** 1057  
 Dans l'armée territoriale et dans sa réserve. **5<sup>ème</sup> Regt Territ d'Inf** 452

Numéro au contrôle spécial du recrutement. **44**

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.  
 A accompli une 1<sup>re</sup> période d'exercices dans le **7<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie** du **7 avril** au **4 mai 1891**  
 A accompli une 2<sup>e</sup> période d'exercices dans le **7<sup>ème</sup> Regt d'Infanterie** du **3** au **29 Mars 1896**  
 Passé dans l'armée territoriale le **1<sup>er</sup> Novembre 1898**

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.  
 A accompli une période d'exercices dans le **24<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie** de **Rouen** du **14** au **27 mai 1900**  
 Passé dans la réserve de l'armée territoriale le **1<sup>er</sup> 9<sup>ème</sup> 1904**.  
 Libéré du service militaire le

**ÉPOQUE à LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS**

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
1 <sup>er</sup> Mars 1888	1 <sup>er</sup> Mars 1888	1 <sup>er</sup> Mars 1888	1 <sup>er</sup> Mars 1888	1 <sup>er</sup> Mars 1888
1 <sup>er</sup> Mars 1888	1 <sup>er</sup> Mars 1888	1 <sup>er</sup> Mars 1888	1 <sup>er</sup> Mars 1888	1 <sup>er</sup> Mars 1888
1 <sup>er</sup> Mars 1888	1 <sup>er</sup> Mars 1888	1 <sup>er</sup> Mars 1888	1 <sup>er</sup> Mars 1888	1 <sup>er</sup> Mars 1888

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 26 novembre 1872.  
 (2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercé tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.  
 (3) Pour les hommes compris dans la 4<sup>e</sup> partie de la liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire.

Gazette. — Registre matricule.

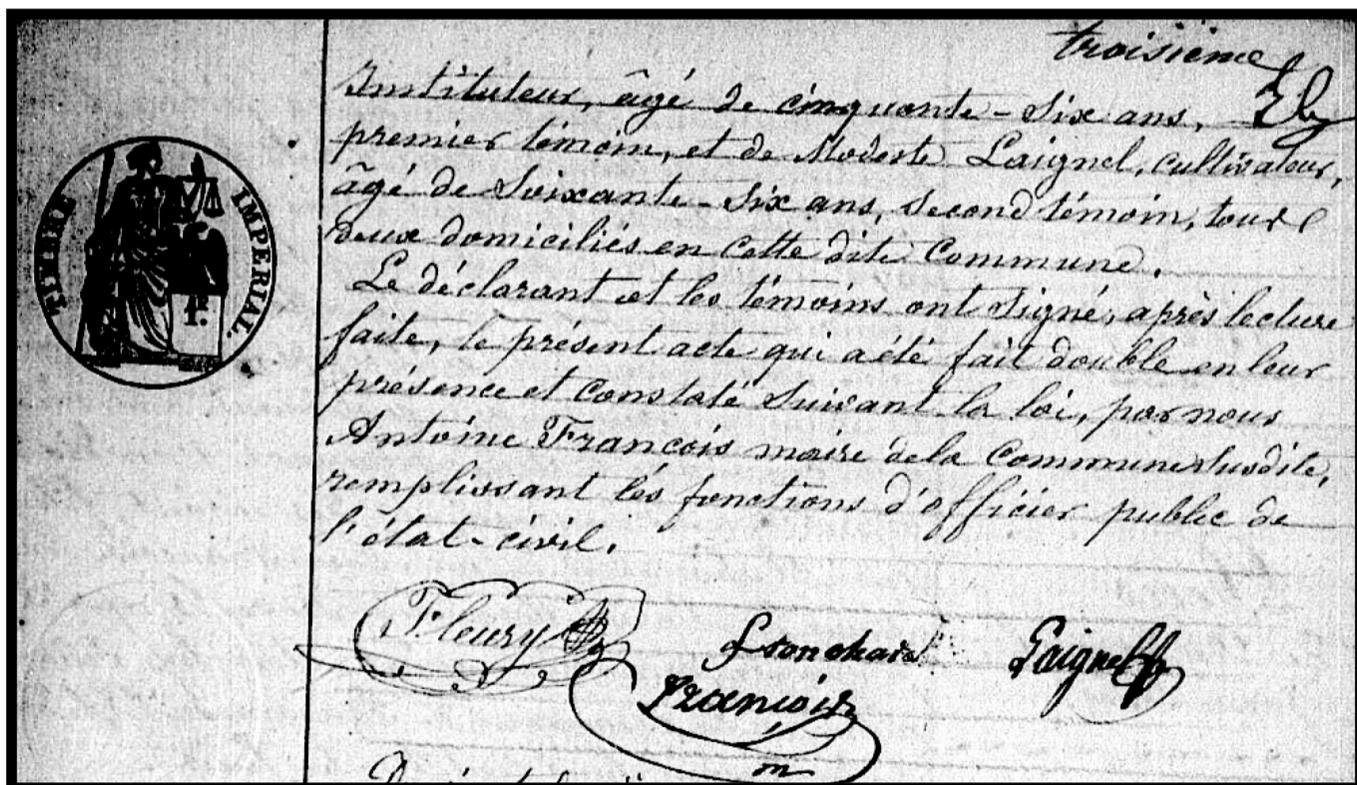
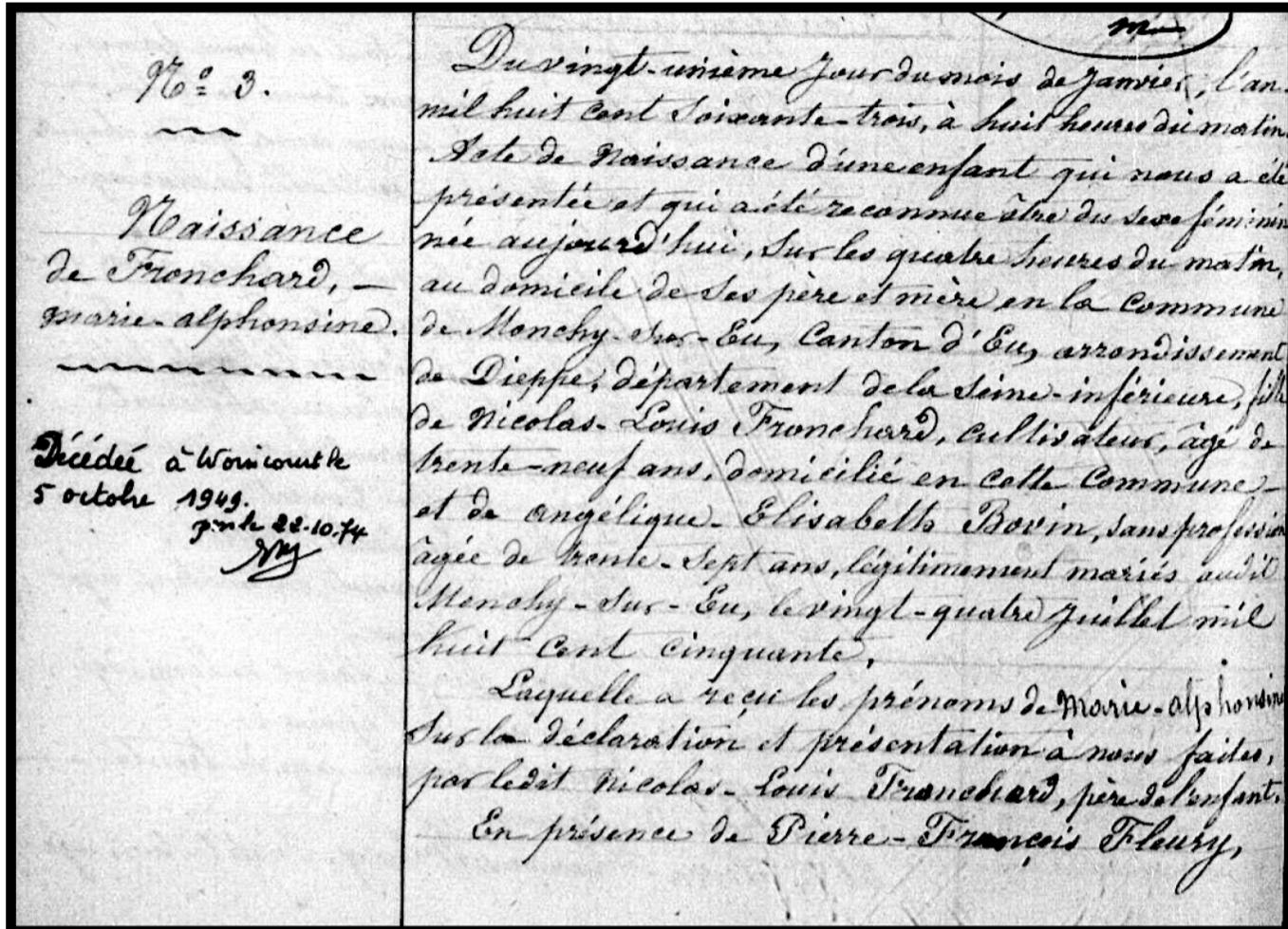
Fiche militaire de Émile François Noël BIGORNE - 1884 - Archives départementales de la Somme

## 29 - MARIE ALPHONSINE FRONCHARD (1863-1949)

### Naissance dans la campagne normande (1863)

Le 21 janvier 1863, alors que l'hiver s'installe sur les plaines brumeuses du pays de Caux, le village de Monchy-sur-Eu, niché non loin de la vallée de la Bresle, voit naître une nouvelle habitante. Il est 8 heures du matin quand Nicolas Louis Fronchard, cultivateur de 39 ans, se rend à la mairie du village pour y déclarer la naissance de sa fille. Elle est venue au monde ce jour-là, à quatre heures du matin, au domicile familial, dans cette commune rurale du canton d'Eu, arrondissement de Dieppe, département de la Seine-Inférieure (aujourd'hui Seine-Maritime).

L'enfant, de sexe féminin, reçoit les prénoms de Marie Alphonsine. Elle est le fruit de l'union légitime de Nicolas Louis Fronchard et de Angélique Élisabeth Bovin, son épouse depuis le 24 juillet 1850. Angélique, âgée de 37 ans, est désignée comme « sans profession », une formulation habituelle pour les femmes à l'époque, bien qu'elle ait sans doute participé activement aux travaux de la ferme et à l'entretien du foyer, aux côtés de son mari.



Acte de naissance de Marie Alphonsine FRONCHARD - 1863 - Monchy-sur-Eu - Archives départementales de la Seine Maritime

Du 21<sup>e</sup> jour du mois de janvier l'an 1863 à 8h du matin, acte de naissance d'une enfant qui nous a été présenté et qui a été reconnu être le sexe féminin né aujourd'hui sur les 4h du matin au domicile de ses pères et mères en la commune de Monchy-sur-Eu, canton d'Eu, arrondissement de

Dieppe, département de la Seine Inférieure, fille de Nicolas Louis Fronchard, cultivateur, âgé de 39 ans, domicilié en cette commune et de Angélique Elisabeth Bovin, sans profession, âgé de 37 ans, légitimement mariés à Monchy-sur-Eu, le 24 juillet 1850.

Laquelle a reçu les prénoms de Marie Alphonsine sur la déclaration et présentation à nous faites par le dit Nicolas Louis Fronchard, père de l'enfant en présence de Pierre François Fleury, Instituteur âgé de 56 ans, premier témoin, et de modeste, les cultivateurs, âgé de 66 ans, second témoin, tous 2 domiciliés en cette commune, le déclarant et les témoins ont signé après lecture. Faites le présent acte qui a été fait en double en leur présence et constatée suivant la loi par nous, Antoine François, maire de la commune susdite remplissant les fonctions d'officier public de l'État civil.

### Un foyer paysan au cœur de la Normandie rurale

Le couple Fronchard-Bovin appartient à ce monde paysan du Second Empire, pilier de la société rurale. Nicolas est mentionné comme « cultivateur » — un terme qui désigne à la fois les petits exploitants propriétaires et les fermiers travaillant la terre. Âgé de 39 ans à la naissance de sa fille, il appartient à une génération marquée par les transformations agraires du XIXe siècle : mécanisation progressive, introduction de la charrue à versoir, amélioration des cultures céréalières. La famille vit probablement de polyculture (blé, lin, betterave) et peut-être d'un petit élevage.

Le niveau de vie d'un cultivateur dans une commune comme Monchy-sur-Eu dépendait alors de la taille des terres exploitées et du mode de tenure (propriétaire, fermier ou métayer). Le fait que Nicolas déclare lui-même l'enfant à la mairie, en présence de témoins respectables, et que tous sachent signer, laisse entrevoir un certain niveau d'instruction et une reconnaissance dans la communauté villageoise.

### Témoins d'une société villageoise structurée

Deux témoins accompagnent Nicolas pour attester de la naissance de sa fille. Le premier, Pierre François Fleury, est un instituteur de 56 ans. Sa présence atteste de l'importance accordée à l'acte civil et de la reconnaissance du rôle des notables instruits dans la société rurale. Le second, un cultivateur de 66 ans dont le prénom semble omis ou mal transcrit, représente la figure du paysan ancien, sans doute un voisin ou un parent proche, désigné pour sa respectabilité et son ancienneté.

Ces témoins incarnent le tissu local : un mélange d'autorité morale (le maître d'école, pilier de la République en devenir) et de tradition rurale. Tous résident à Monchy-sur-Eu, témoignant d'une société encore fortement enracinée, structurée autour de la commune, de la famille, de la terre, et du clocher.

### Contexte politique et social du Second Empire

Marie Alphonsine naît sous le règne de Napoléon III, alors empereur des Français. Le régime impérial, en 1863, entame une phase dite "libérale", marquée par un assouplissement de la censure et une volonté de modernisation économique. Si les campagnes restent relativement en marge des grandes mutations industrielles, elles bénéficient néanmoins de certaines améliorations : développement du réseau routier, relative stabilisation des marchés agricoles, et création d'écoles primaires dans les communes — d'où la présence d'un instituteur dans cet acte.

La démographie rurale est encore dominante : plus de 60 % des Français vivent à la campagne, et la structure familiale reste patriarcale, fondée sur des unions précoces et fécondes. Le couple Fronchard-Bovin, marié depuis treize ans au moment de cette naissance, appartient à cette norme.

Marie Alphonsine n'est sans doute pas leur premier enfant, bien que l'acte ne le précise pas.

Interprétation : naissance d'une enfant dans un monde stable mais en transition

L'acte de naissance de Marie Alphonsine Fronchard est révélateur d'une France rurale encore stable, héritière des traditions agricoles séculaires, mais traversée par les premiers frémissements de la modernité. Son père, cultivateur, et sa mère, femme de foyer, incarnent cette génération charnière entre un monde ancien — celui des petits propriétaires attachés à leur terre — et un monde en mutation, où les enfants apprendront à lire, parfois à migrer vers les villes, ou à s'adapter à de nouvelles formes de travail.

Marie Alphonsine, née dans cette Normandie encore majoritairement agricole, connaîtra peut-être l'essor des chemins de fer, l'école laïque et obligatoire, la chute de l'Empire en 1870, et le développement progressif d'une République rurale, républicaine et réformatrice. Sa naissance s'inscrit donc à la fois dans la continuité du cycle paysan et au seuil d'un siècle de bouleversements.

### Une enfance paysanne dans la France rurale de Napoléon III (1866)

En 1866, Marie Alphonsine Fronchard apparaît pour la première fois dans les tables de recensement de Monchy-sur-Eu, petit village rural situé à quelques kilomètres du Tréport et de la ville d'Eu. Elle est alors âgée de 3 ans, benjamine d'une fratrie de six enfants. La maisonnée, domiciliée rue du Bout, occupe la maison n°124. Le chef de famille, Louis Fronchard, âgé de 41 ans, est cultivateur. Il partage son toit avec son épouse Elisabeth Bovin, 40 ans, et leurs enfants : Valentine (13 ans), Félicie (12 ans), Louis Auguste (11 ans, qualifié d'« idiot », un terme alors utilisé pour désigner une infirmité mentale), Alphonse (7 ans), et Marie Alphonsine. Le foyer accueille également un jeune domestique agricole de 20 mois, François Leconte, ce qui témoigne d'une certaine capacité d'encadrement dans l'exploitation familiale.

124	129	22	Fronchard	Louis	cultivateur chef de ménage	1					41 ans
		23	Bovin femme Fronchard	Elisabeth	sa femme				1		40 ans
		24	Fronchard	Valentine	leur fille aînée				1		13 ans
		25	Fronchard	Félicie	leur fille cadette				1		12 ans
		26	Fronchard	Louis Auguste	leur fils aîné	1					11 ans idiot.
		27	Fronchard	Alphonse	leur fils cadet	1					7 ans
		28	Fronchard	Marie	leur 3 <sup>e</sup> fille	1					3 ans
		29	Leconte	François	leur domestique attaché à la ferme	1					20 ans

Cette structure familiale typique des campagnes sous le Second Empire reflète l'organisation du monde rural : une famille nombreuse autour d'un père exploitant agricole, avec enfants scolarisés ou déjà impliqués dans les tâches domestiques et agricoles. L'arrivée de la mécanisation reste alors marginale dans ces zones bocagères du nord de la France. Le travail est essentiellement manuel, et les femmes y tiennent un rôle actif.

### Une adolescence marquée par l'émiettement familial (1876)

Dix ans plus tard, en 1876, le recensement montre une recomposition du foyer : certains enfants ont quitté la maison, probablement pour le travail ou le mariage. Alphonse et Félicie ne sont plus mentionnés ; seule Valentine (24 ans), Marie Alphonsine (12 ans) et Eugène Louis (9 ans) résident encore auprès de leurs parents. Le père, toujours cultivateur, a désormais 52 ans, et la mère 50. L'exploitation agricole semble se maintenir, bien que les enfants quittent progressivement le foyer. Ce phénomène reflète l'évolution sociale de la France rurale dans les années 1870, marquées par l'exode rural progressif, notamment des jeunes femmes attirées par les opportunités d'emplois domestiques ou artisanaux dans les bourgs ou en ville.

Cette décennie est aussi marquée par des bouleversements politiques : la chute du Second Empire après la défaite de 1870 et l'établissement de la Troisième République, qui engage une politique de laïcisation et d'instruction publique. Marie Alphonsine, âgée de 12 ans en 1876, est née trop tôt pour bénéficier des lois Ferry de 1881-1882 sur l'école gratuite et obligatoire, mais suffisamment tard pour vivre dans un contexte d'alphabétisation croissante.

117	122	388	Fronchard Louis	cultivateur chef de ménage	1					52-
		389	Bovin Elisabeth	sa femme				1		50-
		390	Fronchard Valentine	leur fille				1		24-
		391	Fronchard Alphonsine	leur fille				12 ans	Monchy	
		392	Fronchard Louis	leur fils	1			9-	8°	

Recensement Monchy-sur-Eu - 1876 - Archives départementales de la Seine

### Une entrée dans la vie active féminine (1881)

En 1881, un changement significatif intervient : Marie Alphonsine, désormais âgée de 18 ans, est recensée avec sa mère veuve, Elisabeth Bovin, devenue chef de ménage. Le décès de Louis Fronchard est donc survenu entre 1876 et 1881. La famille vit toujours à Monchy-sur-Eu, rue du Bout d'en haut, dans la maison n°4.

Marie Alphonsine est désormais couturière, une profession féminine répandue dans les campagnes et bourgs de cette époque, accessible sans qualification formelle mais exigeant un savoir-faire transmis dans le cadre familial ou par apprentissage. Cette activité artisanale à domicile, souvent irrégulière, assure un revenu d'appoint, signe d'une probable fragilité économique du foyer veuf. La mère, âgée de 55 ans, est qualifiée de rentière sans profession, ce qui pourrait indiquer un revenu tiré de terres ou de rentes modestes.

4	5	13	Bovin Elisabeth	55	rentière sans profession	chef de ménage	Fr <sup>onchard</sup>
		14	Fronchard Alphonsine	18	couturière	sa fille	

Recensement Monchy-sur-Eu - 1881 - Archives départementales de la Seine

### Vers l'autonomie dans une ville voisine : Eu, 1886

16	17	49	Bovin Elisabeth	60 ans	ménagère	chef de ménage
		50	Fronchard Alphonsine	23 ans	"	sa fille
		51	Fronchard Eugène Louis	19 ans	"	son fils

Recensement Eu - 1886 - Archives départementales de la Seine

En 1886, on retrouve le duo mère-fille à Eu, petite ville proche de Monchy, dans la rue des Mathomesnil, maison n°16. Cette migration, bien que courte géographiquement, est significative socialement : elle illustre la mobilité résidentielle des veuves et jeunes femmes seules à la recherche d'un

environnement plus dynamique. Élisabeth Bovin, âgée de 60 ans, est qualifiée de ménagère, et Marie Alphonsine (23 ans) exerce la même fonction, sans mention de métier spécifique : peut-être a-t-elle interrompu son activité de couturière pour prendre soin du foyer ou travaille-t-elle désormais dans un cadre non déclaré.

Le jeune frère Eugène Louis, 19 ans, réside encore avec elles. La présence d'enfants adultes célibataires dans un foyer de veuve est fréquente à cette époque : l'allongement de l'adolescence économique, couplé à la rareté de l'emploi et à l'étroitesse des marchés matrimoniaux locaux, prolonge la cohabitation familiale.

### *Une trajectoire féminine entre enracinement et repositionnement*

Ces recensements permettent de suivre l'évolution de Marie Alphonsine Fronchard, depuis sa naissance dans un foyer rural modeste mais structuré, jusqu'à son entrée dans la vie adulte à la ville voisine. Son parcours illustre une mobilité sociale modeste : fille de cultivateur, elle devient couturière, puis ménagère, dans un environnement urbain plus favorable à l'emploi féminin et à l'autonomie. L'absence d'un mariage à 23 ans (à la veille de son union future avec Émile Bigorne en 1889) suggère qu'elle a connu une période de célibat actif et peut-être d'indépendance résidentielle, relativement rare mais croissante à cette époque pour les femmes de sa condition.

Ce parcours s'inscrit dans les mutations profondes de la société française de la fin du XIXe siècle : déclin du monde paysan, féminisation de l'artisanat textile, urbanisation diffuse, et montée des classes populaires féminines modestes, oscillant entre ancrage traditionnel et aspirations nouvelles. Marie Alphonsine Fronchard incarne pleinement cette figure de la jeune femme en transition, entre la ferme et la ville, entre dépendance et autonomie.



Monchy-sur-Eu - 1906 - Village de naissance de Marie Alphonsine Fronchard

# LE MARIAGE DE ÉMILE FRANÇOIS NOËL BIGORNE ET MARIE ALPHONSINE FRONCHARD (1889)

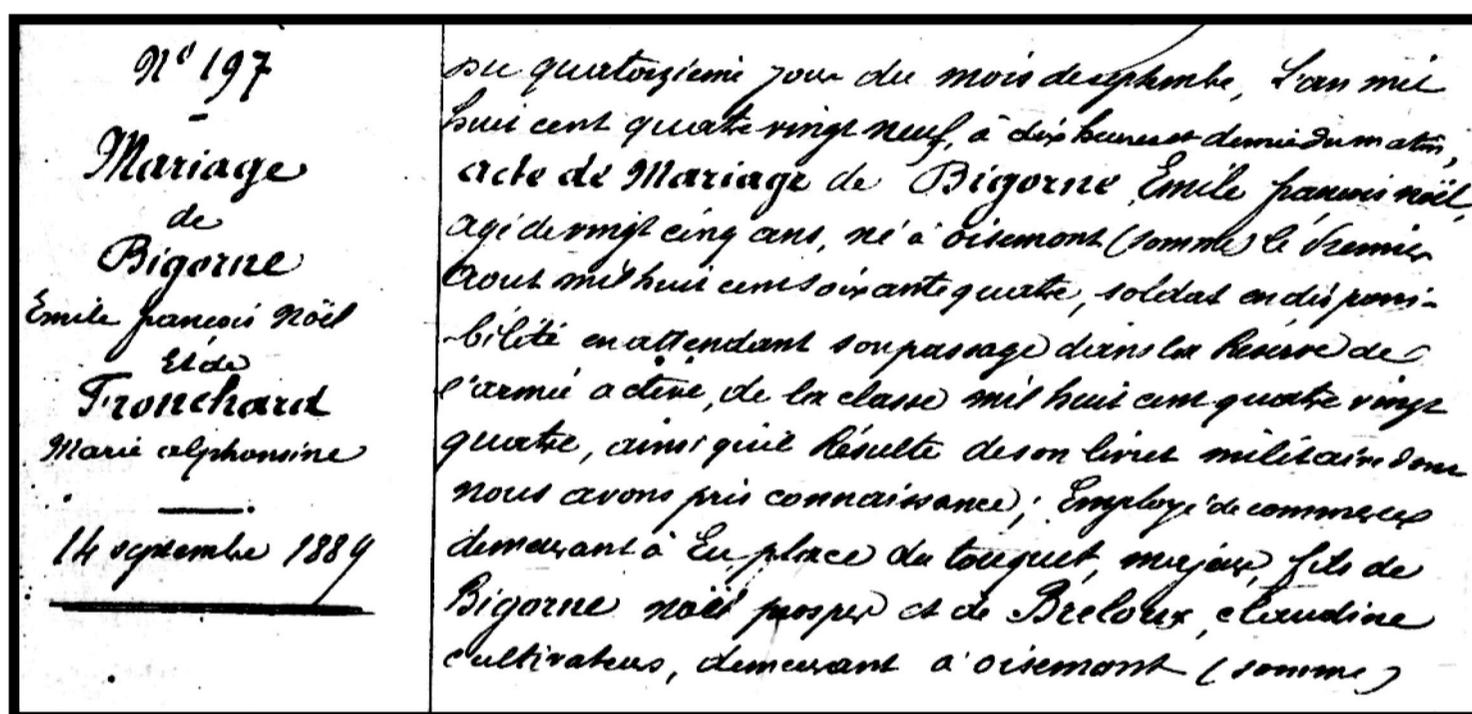
*Scène du mariage : union dans la cité royale d'Eu*

Par un matin du 14 septembre 1889, à dix heures et demie, la mairie de la ville d'Eu – cité normande au riche passé royal et industriel – accueille un jeune couple venu sceller leur union. Ce jour-là, dans le local ordinaire de la mairie, en présence du public et de plusieurs proches, Émile François Noël Bigorne, âgé de 25 ans, épouse Marie Alphonsine Fronchard, 26 ans. Le maire en personne, Noël Nicolas Marcel Ricquebraque, haut fonctionnaire décoré de la Légion d'honneur et officier de l'instruction publique, officie cette cérémonie républicaine, solennelle et publique, comme l'exige la loi.

Le marié est originaire d'Oisemont, petite commune agricole de la Somme, où vivent encore ses parents cultivateurs, Noël Prosper Bigorne et Claudine Breloux. Bien qu'il soit déjà employé de commerce à Eu, place du Touquet, Émile n'est pas encore tout à fait un civil : il est soldat en disponibilité, issu de la classe 1884, en attente de son passage dans la réserve. Le livret militaire présenté au maire rappelle que la République exige alors plusieurs années de service, dans une armée en mutation depuis la défaite de 1870.

Marie Alphonsine est née à Monchy-sur-Eu, un village voisin, en 1863. Orpheline de père depuis ses 16 ans – Nicolas Louis Fronchard est décédé en 1879 – elle vit avec sa mère Angélique Élisabeth Bovin dans la rue Mathomesnil à Eu. Elle exerce le métier de couturière, profession typique des femmes du monde urbain ou semi-urbain à cette époque : travail à domicile ou en atelier, modeste mais respectable, reflet d'une économie locale animée par l'artisanat et le textile.

Son frère, Alphonse Louis Fronchard, clerc d'huissier, est présent au mariage, tout comme leur oncle, Henri Louis Désiré Auger, cultivateur à Beauchamp. Ces figures suggèrent un ancrage familial diversifié, entre la ruralité et une certaine ascension sociale modeste. La présence d'un clerc d'huissier dans la fratrie est en effet un indicateur d'alphabétisation et d'intégration au monde des professions intermédiaires.



Du 14e jour du mois de septembre l'an 1889 à 10h30 du matin. Acte de mariage de Bigorne Émile François Noël, âgé de 25 ans, né à Oisemont dans la Somme, le 1er août 1864, Soldat en disponibilité, en attendant son passage dans la réserve de l'armée active de la classe 1884, ainsi qu'il résulte de son livret militaire dont nous avons pris connaissance.

Employé de commerce demeurant à Eu, place du Touquet, fils majeur de Bigorne Noël Prosper et de Breloux Claudine, cultivateurs, demeurant à Oisemont dans la Somme.

Le dit comparant avec l'accord et l'assistance de ces pères et mères ici présents et expressément consentants.

Et de Fronchard Marie Alphonsine, âgée de 26 ans, née à Monchy-sur-Eu, le 21 janvier 1863, couturière demeurant à Eu avec sa mère, fille majeure de feu, Fronchard Nicolas Louis, décédé à Monchy-sur-Eu le 10 mars 1879 et de Bovin Angélique Elisabeth, sans profession, demeurant à Eu, rue Mathomesnil, ladite comparant procédant avec l'assistance de sa mère ici présente et expressément consentante. Les publications de mariage ont été faites à Eu, domicile des futurs époux, les dimanches 1 et 8 septembre du présent mois à l'heure du midi, à la porte de la mairie de cette ville et affichés au courrier des articles 63 et 64 du Code civil, sans qu'il ne soit survenu aucune opposition. Les futurs conjoints ont produit et déposés premièrement leur acte de naissance, et deuxièmement l'acte de décès du père de la future, le tout en bonne et due forme, les contractants ainsi que les personnes autorisant le mariage ont été interpellé de nous déclarer si leur convention matrimoniale ont été contractés par un notaire : ils ont répondu affirmativement et ont à l'instant remis un certificat émanant de maître Tragin, notaire à Eu, constatant que le contrat qui les réunit a été écrit par lui, le 10 septembre du mois présent ; Et après lecture faite par nous, au terme de la lecture de toutes les pièces mentionnée ci-dessus, ainsi que du chapitre six du titre cinq du Code civil, intitulé du mariage article 212 suivant, lesdits comparants ont déclaré se prendre en mariage l'une Fronchard Marie Alphonsine et l'autre Bigorne Émile François Noël, en présence de Renard(?) Hippolyte Nicolas, demeurant à Oisemont, âgé de 41 ans, cultivateur, ami du futur, Bigorne Eugène Arcade demeurant à Oisemont, âgé de 32 ans, cordonnier, cousin du futur, Fronchard Alphonse Louis demeurant à Eu, rue de la boucherie âgé de 30 ans, clerc d'huissier, frère de la future et Auger Henri Louis Désiré, demeurant à Beauchamp, âgé de 61 ans, cultivateur, oncle de la future. Ensuite, de quoi nous Noël, Nicolas, Marcel, Ricquebraque, maire de la ville d'Eu, Chevalier de l'ordre national de la Légion d'honneur, officier de l'instruction publique, officier public de l'État civil, avons prononcé au nom de la loi que Bigorne Émile François Noël et Fronchard Marie Alphonsine sont unis en mariage et après lecture faite en présence de tous, ils ont signé avec nous ainsi que les témoins le présent acte fait en double dans le local ordinaire de la mairie ou le public a été admis.

quatrevingt quatre

Le dit comprouis précédant avec l'assistance de ses  
 père et mère, ici présents et exprimant consentants,  
 Et de Fronchard Marie Alphonsine, âgée de  
 vingt ans, née à Manchy sur l'eu, le baptême  
 Jeanne mit huit ans son acte de naissance, coutume  
 demeurant à Eu, avec sa mère, majeure fille de  
 Jean Fronchard, Nicolas Louis, d'ici à Manchy  
 sur l'eu, le dit mort mit huit ans son acte de  
 neuf et de Bovin, Angélique Elisabeth, sans  
 profession, demeurant à Eu, son maternel;  
 La dite comprouis précédant avec l'assistance  
 de sa mère ici présente et exprimant consentants,  
 les publications de mariage ont été faites à Eu,  
 devant le dit futur époux les dimanches premiers et  
 huit septembre premier mois, heure de midi à la  
 porte de la mairie de cette ville et affichés aux termes  
 des articles 63 et 64 du code civil sans qu'il soit  
 survenu aucune opposition; Les futurs conjoints  
 ont produit et déposé leurs actes de naissance,  
 et l'acte de décès du père de la future, et tout en  
 bonne forme; Les contraires étant ainsi que les promesses  
 au briens le mariage ont été indiqués de nous  
 déclaré si leurs conventions matrimoniales ont  
 été constatées par un notaire, ils ont répondu  
 affirmativement et ont à l'instant remis une  
 certifiat en forme de maître Léon notaire à Eu,  
 constatant que le contrat qui leur propose a été tenu  
 par lui le dix septembre premier mois; Et après  
 lecture faite par nous aux termes de l'article de  
 toutes les pièces mentionnées ci-dessus ainsi que des  
 chapitre VI du titre V du code civil intitulé du  
 mariage articles 21 et suivants; Les dits comprouis  
 ont déclaré prendre en mariage, l'un Fronchard  
 Marie Alphonsine et l'autre Bigorne  
 Emile François Noël, en présence de l'aveugle

Hippolyte Nicolas, demeurant à Oisemont, âgé de quarante  
 un ans, cultivateur, mari de future, Bigorne Eugène  
 Arcède, demeurant à Oisemont, âgé de trente deux ans, con-  
 domine, cousin de future; Fronchard, Alphonsine Louis,  
 demeurant à Eu, Neudela Boucherie, âgé de trente ans,  
 Oncle d'ici, père de la future et Auguste Henri  
 Louis Desiré, demeurant à Becs champ, âgé de  
 soixante et un ans, cultivateur, oncle de la future.  
 Ensuite de quoi nous nous sommes vu Nicolas Marcel Richelieu  
 maître de la ville d'Eu, chevalier de l'ordre national de la  
 légion d'honneur, officier de l'Instruction publique, officier  
 public de l'état civil, avons prononcé qu'en vertu de  
 la loi Bigorne, Emile François Noël et Fronchard  
 Marie Alphonsine, sont unis en mariage; Et  
 après lecture faite en présence de tous ils ont signé avec  
 nous ainsi que les témoins le présent acte fait double  
 et en la local ordinaire de la mairie, ou le public  
 a été admis.

A. Fronchard  
 femme Bigorne  
 Bigorne  
 A. Bigorne  
 J. Fronchard  
 J. Bigorne  
 M. Richelieu

Mariage de Émile François Noël BIGORNE et Marie Alphonsine FRONCHARD - 1889 - Eu - Archives départementales de la Seine Maritime

### Une alliance entre deux mondes : ruraux de Picardie et artisans normands

Cette union scelle symboliquement le passage d'Émile d'un milieu agricole picard vers le commerce urbain normand. En devenant employé de commerce à Eu, il franchit un cap dans la mobilité sociale, quitte les terres pour les transactions, les marchés et les relations marchandes. Le contrat de mariage, rédigé par le notaire Tragin le 10 septembre, témoigne d'une volonté de structurer cette alliance dans un cadre patrimonial réfléchi, sans doute motivée par la disparition prématurée du père de la mariée ou par la prudence des deux familles.

Les témoins, tous membres de la parentèle ou proches amis, confirment le caractère communautaire et familial de cette cérémonie : Eugène Arcade Bigorne, cousin du marié et cordonnier à Oisemont, incarne lui aussi cette petite bourgeoisie ouvrière qui émerge au sein des villages.

### Contexte historique : 1889, entre République triomphante et modernité naissante

Ce mariage se tient au cœur de la Troisième République, en 1889, année marquée par l'exposition universelle de Paris et l'inauguration de la Tour Eiffel. C'est aussi une année politiquement tendue, entre le boulangisme déclinant et l'affirmation républicaine. Le cadre législatif du mariage est strict : les publications ont été faites deux dimanches à la porte de la mairie, selon les articles 63 et 64 du Code civil. L'acte rappelle aussi l'article 212 du Code civil (« Les époux se doivent mutuellement fidélité, secours, assistance »), soulignant le poids de la loi dans la vie intime des citoyens.

Le choix d'Eu comme lieu d'établissement est significatif. Ville dotée d'un passé princier et d'un dynamisme économique grâce à sa proximité avec Le Tréport et les activités portuaires, elle représente une opportunité de stabilité professionnelle pour un jeune couple instruit et travailleur. La commune accueille alors de nombreux jeunes couples venus des campagnes, cherchant un avenir dans les villes en croissance.

Interprétation : une stratégie familiale et matrimoniale raisonnée

Ce mariage n'est ni précipité ni romantique au sens moderne du terme. Il résulte d'un processus encadré, négocié, documenté, entre deux familles aux profils complémentaires. La signature d'un contrat de mariage révèle une prudence juridique et un souci d'organisation matérielle. Le mariage d'Émile et de Marie Alphonsine peut être vu comme le point de départ d'une ascension sociale prudente, fondée sur la discipline, le travail et l'intégration urbaine.

Leur profil – soldat et employé pour lui, couturière pour elle – illustre la France des humbles qui montent vers les petites villes, en quête de stabilité, de respectabilité, et parfois d'une promotion sociale discrète. Ce couple semble prêt à bâtir ensemble un avenir modeste mais solide, dans le cadre républicain d'une société en mutation.

### L'installation au Tréport : une ascension modeste dans l'hôtellerie

Dès 1891, le couple vit à Eu, dans la maison de la mère d'Alphonsine, Élisabeth Bovin, âgée de 65 ans. Cette cohabitation intergénérationnelle, courante à l'époque, reflète une solidarité familiale forte. Émile est alors encore employé de commerce, un poste probablement obtenu localement, tandis qu'Alphonsine exerce encore la profession de lingère. Ils ont un fils, Henri, âgé d'un an en 1891.

1	1	1	Bovin	Elisabeth	67	id	Ménagère	Chef
		2	Bigorne	Emile	26	id	Employé de Commerce	Jeune
		3	Fronchard	Alphonsine	28	id	lingère	jeune
		4	Bigorne	Henri Louis	1	id	"	Petit fils

Recensement Eu - 1891 - Archives départementales de la Seine Maritime

Au recensement de 1896, le couple a quitté Eu pour Le Tréport, une station balnéaire en plein essor grâce à la vogue des bains de mer et à l'expansion du chemin de fer. Ils tiennent désormais une maison rue du Canal, au numéro 9, transformée en établissement d'accueil : Émile est noté « restaurateur / logeur », et Alphonsine, « restauratrice ».

Ce foyer s'est développé en une petite entreprise hôtelière. Le ménage emploie deux domestiques (Alfred Dhier et Lucien Duchêne) et héberge plusieurs pensionnaires, tous gardes de la Compagnie du chemin de fer du Nord. La clientèle de cheminots, logée chez eux, suggère un établissement modeste mais bien intégré au tissu ferroviaire de la ville. Leur activité est à la croisée d'un tourisme balnéaire naissant et des nécessités du monde ouvrier en déplacement.

9	1	1	Bigorne	Emile	32		restaurateur	Chef
		2	Fronchard	Alphonsine	34		l.s	Jeune
		3	Dhier	Alfred	20		domestique	
		4	Vaudenbergue	Lucien	28		gardes	pensionnaire
		5	Lembart	Albert	28		id	id
		6	Dubus	Camille	22		Emploi	id
		7	Vasseur	Marie	30		id	id
		8	Duchêne	Lucien	33		id	id

Recensement Le Tréport - 1896 - Archives départementales de la Seine Maritime

6	1	1	Bigorne	Émile	34	00	chef		
		2	Troncharo	Ernestine	37	00			
		3	Bigorne	Jeanri	10	00	fil.	S. P.	
		4	Bigorne	Louis	3	00	00	00	
		5	Bovin	Elisabeth	75	00	bell. me	00	
		6	Pecquet	Marie	18	00	domestique		Bigorne
		7	Gignou	Eugénie	18	00	00		00
		8	Crépet	Paul	33	00	pensionnaire	garde frei	6 <sup>e</sup> du chef intérior
		9	Gambart	Albert	33	00	00	00	00

Recensement Le Tréport - 1901 - Archives départementales de la Seine Maritime

*Un hôtel familial : stabilité et enracinement au tournant du siècle*

En 1901, le foyer est toujours situé rue du Canal, au numéro 6. Émile est chef du ménage, toujours restaurateur-logeur. Leurs enfants sont désormais deux : Henri (10 ans) et Louis (3 ans), tous deux nés au Tréport, signe d'un enracinement durable dans la ville. La mère d'Alphonsine, Élisabeth Bovin, vit toujours avec eux, âgée de 75 ans.

Le personnel a évolué : deux jeunes domestiques, Marie Pecquet et Eugénie Gignou, assistent la famille. Deux pensionnaires cheminots, Paul Crépet et Albert Gambart, logent encore dans l'établissement. Ce fonctionnement témoigne de la stabilité économique du couple, devenu petit entrepreneur local, employant plusieurs personnes, vivant dans une maison ouverte à la fois aux siens et aux autres.

*1906 : Reconnaissance comme hôteliers établis*

En 1906, les Bigorne résident rue Albert Cauet, au n°7, adresse plus centrale et peut-être plus prestigieuse. Ils sont désormais officiellement hôtelier et hôtelière, termes qui témoignent d'une reconnaissance professionnelle plus affirmée. Louis, leur fils cadet, travaille déjà à l'hôtel familial à l'âge de 8 ans, comme cela était courant dans les entreprises familiales.

Ils emploient deux domestiques, Maurice Hy et Valentine Parmentier, originaires des environs. Le personnel domestique change, mais leur fonction d'hôtel-restauration demeure, traduisant une continuité et une probable clientèle régulière.

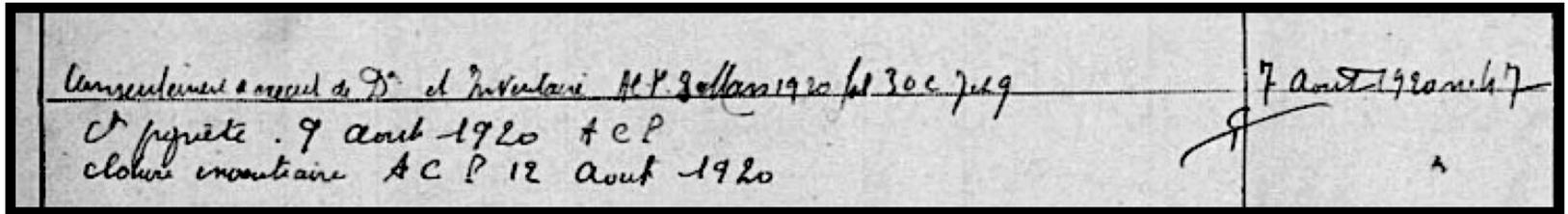
7	1	1	Bigorne	Émile	1864	Orsemont	d	Chef	Hôtelier
		2	Troncharo	Alphonsine	1864	Monchy s/Se	d	Thoues	Sto.
		3	Bigorne	Louis	1898	Tréport	d	Fils	d
		4	Hy	Maurice	1887	Sept Meules	d	Employé	Domestiques
		5	Parmentier	Valentine	1883	Emberville	d	d	d

Recensement Le Tréport - 1906 - Archives départementales de la Seine Maritime

*Fin de vie et postérité*

Émile Bigorne décède au Tréport le 9 février 1920. L'acte de succession enregistré en août de la même année reflète une procédure administrative classique pour une personne ayant probablement laissé un patrimoine modeste mais non négligeable, lié à l'activité hôtelière. Sa veuve, Alphonsine, survit près de 30 ans à son époux.

1	Bigorne	Mme Émile Troncharo	21	Tréport	9 Février 1920	Troncharo	Alphonsine
---	---------	---------------------	----	---------	----------------	-----------	------------



Décès de Émile François Noël BIGORNE - Table de succession et absences - 1920 - Lé Tréport - Archives départementales de la Seine Maritime

Elle meurt le 5 octobre 1949 à Woincourt, dans la Somme, sans doute hébergée par un proche. Son acte de succession est enregistré à Eu en avril 1950, signe d'un lien maintenu avec la région d'origine.

15	Fronchard	Marie Alphonsine	SP	86	Eu	5.10.49	V <sup>m</sup>	Bigorne Emil
----	-----------	------------------	----	----	----	---------	----------------	--------------

35-842. Inventaire 19.12.49. n° 258 <sup>A</sup> . Testament n° 261 <sup>A</sup> . Clôture inventaire 6.3.50 n° 469. Médinal	3. Avril 1950 n° 1 ppali.
---	---------------------------

Décès de Marie Alphonsine FRONCHARD - Table de succession et absences - 1950 - Eu - Archives départementales de la Seine Maritime

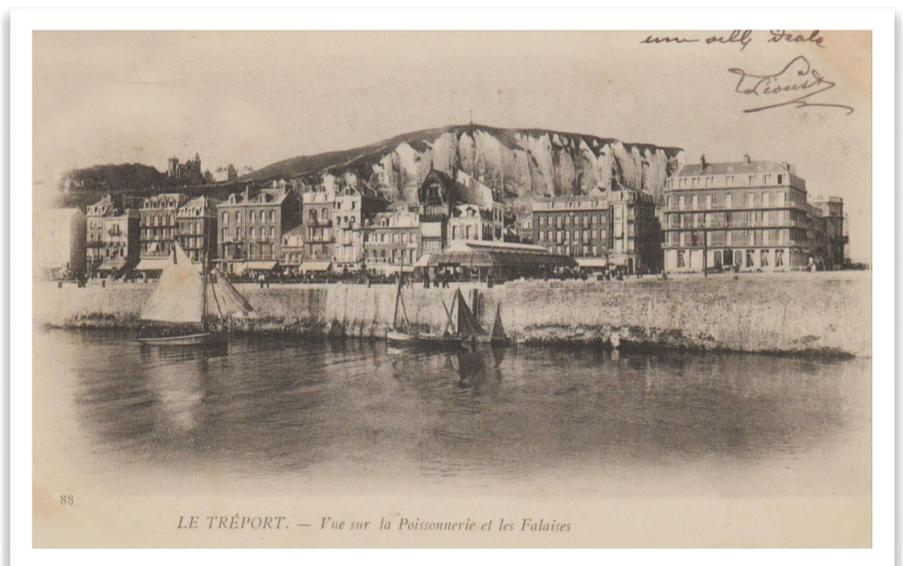
### Analyse sociale et contexte historique

L'itinéraire d'Émile Bigorne et Marie Alphonsine Fronchard illustre une trajectoire de mobilité sociale modeste mais réussie, dans le cadre d'une France de la Troisième République marquée par la stabilité politique et la croissance des classes moyennes. Partis de milieux agricoles, ils ont su profiter des opportunités offertes par le développement du rail et du tourisme normand pour se constituer un métier et un patrimoine.

Leur entreprise familiale incarne le petit capitalisme local du début du XXe siècle : maison de famille, pensionnaires liés à la compagnie ferroviaire, emploi de domestiques... Ce modèle préfigure les hôtels familiaux du littoral normand et les débuts de l'hospitalité moderne. Leur enracinement au Tréport montre également comment de petites villes portuaires ont pu offrir à des familles rurales un avenir plus assuré, sans les déracinements liés à l'exode vers les grandes métropoles.

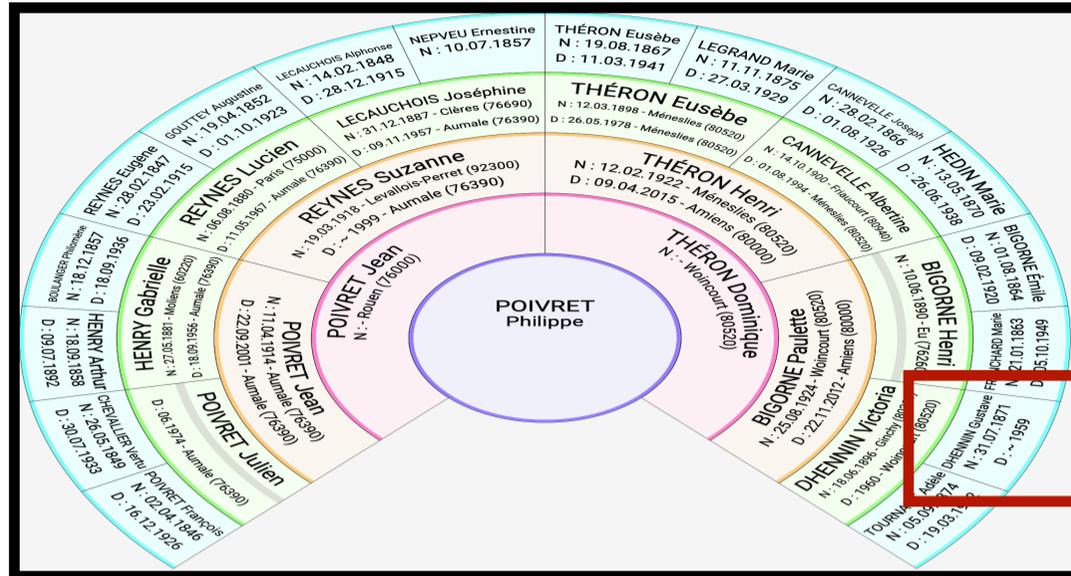


Le Tréport - Début XXème Siècle - Vue du Port



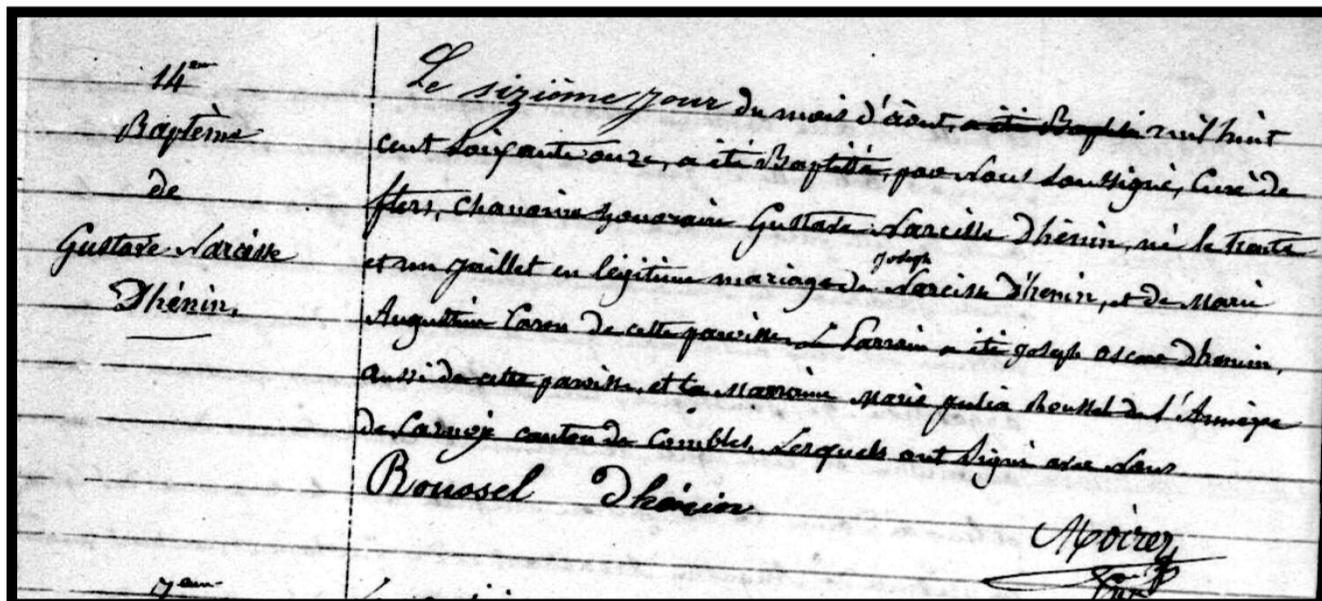
Le Tréport - 1903 - Vue du Port

# 30 - GUSTAVE NARCISSE DHÉNIN (1871- AVT1931)



## Un enfant du monde rural picard : naissance et foyer (1871–1881)

Né le 31 juillet 1871 à Flers (Somme), Gustave Narcisse Dhénin est baptisé quelques jours plus tard, le 6 août, dans l'église paroissiale de son village. Fils de Joseph Narcisse Dhénin, cultivateur, et de Marie Augustine Caron, il grandit dans un foyer profondément enraciné dans la paysannerie picarde.



Acte de naissance de Gustave Narcisse DHÉNIN - 1871 - Flers - Archives départementales de la Somme

Le sixième jour du mois d'août mil huit cent soixante onze, a été baptisé par nous soussigné, curé de Flers, chanoine honoraire Gustave Narcisse Dhénin, né le trente et un juillet en légitime mariage de Joseph Narcisse Dhénin, et de Marie Augustine Caron de cette paroisse. Le parrain a été Joseph Oscar Dhénin, aussi de cette paroisse, et la marraine Marie Julia Roussel de l'Annexe de Carnoy canton de Combles. Lesquels ont signé avec nous.

Le recensement de 1872 permet de dresser un portrait détaillé de la structure familiale à cette époque :

	77	Dhénin Narcisse	Cult. terr. - chef de ménage	1			35	Linchy	
	78	Caron Augustine	sa femme			1	35	Domine	
	79	Dhénin Thyra	leur fille			1	10		
22-23	80	Dhénin Oscar	leur fils	1			9		
	81	Dhénin Théodore	id.	1			6		
	82	Dhénin Gustave	id.	1			10 mois		

Recensement Flers - 1872 - Archives départementales de la Somme

- Narcisse Dhénin (35 ans) – chef de ménage, cultivateur,
- Marie Augustine Caron (35 ans) – épouse,
- Thyrsa (10 ans) – fille,
- Oscar (9 ans) – fils,
- Théodore (6 ans) – fils,
- Gustave Narcisse (10 mois) – dernier-né.

Le foyer comprend deux adultes et quatre enfants, tous domiciliés rue de la Place, maison n°22. Le couple appartient à une classe moyenne rurale, cultivant ses terres ou exploitant un domaine familial. L'absence de domestiques ou journaliers dans la maisonnée suggère une exploitation familiale modeste mais autonome.

En 1881, la cellule familiale s'est élargie :

- Même couple parental, désormais âgés de 45 et 44 ans,
- Oscar (18 ans) et Théodore (15 ans), adolescents en âge de travailler,
- Gustave (10 ans), encore scolarisé ou au début de ses tâches agricoles,
- Augustin (8 ans) et Anne-Marie (3 ans), deux nouveaux enfants.

Ils résident alors maison n°23, toujours rue de la Place, signe de continuité et d'ancrage. Le père est désormais désigné comme cultivateur propriétaire, ce qui atteste d'une probable amélioration du statut économique. À travers cette stabilité foncière, cette fécondité maîtrisée et l'absence d'indicateurs de précarité, on observe une famille en voie d'ascension dans l'échelle sociale paysanne, modèle de la France rurale républicaine du dernier quart du XIXe siècle.

		44	Dhénin	Narcisse	45	Chef de ménage	Marie-chef	
		45	Caron	Augustine	44	ij	La femme	
23-34		46	Dhénin	Oscar	18	ij	leur fils 1 <sup>er</sup>	
		47	Dhénin	Théodore	15	ij	leur fils	
		48	Dhénin	Narcisse	10	Sans pos.	leur 3 <sup>e</sup> fils	
		49	Dhénin	Augustin	8	ij	leur 4 <sup>e</sup>	
		50	Dhénin	Anne-Marie	3	ij	leur fille	

Recensement Fiers - 1872 - Archives départementales de la Somme

### *Le jeune forgeron : un artisan du monde rural (vers 1886–1890)*

Vers la fin de son adolescence, Gustave ne se destine pas à reprendre l'exploitation familiale en tant que simple cultivateur. En 1890, au moment de son engagement volontaire dans l'armée, il exerce déjà un métier technique : celui de forgeron. Ce choix professionnel, à la croisée des métiers manuels et artisanaux, révèle des compétences techniques précoces, probablement acquises par apprentissage auprès d'un maître local, comme cela se faisait couramment dans les villages de la Somme.

Le 4 décembre, il rejoint la 1<sup>re</sup> compagnie d'ouvriers d'artillerie, un corps technique chargé des missions de soutien logistique, de maintenance et de construction au sein des unités d'artillerie.

Son signalement (cheveux châtons, yeux bleus, visage ovale, taille : 1,75 m) ainsi que son degré d'instruction (niveau 2) témoignent d'un jeune homme instruit, solide, et bien intégré dans le modèle attendu du citoyen-soldat républicain.

Il termine son service actif le 3 décembre 1893, date à laquelle il passe dans la réserve de l'armée active, conformément aux obligations en vigueur à l'époque.

À cette période, le forgeron est une figure centrale du monde rural : il forge les outils agricoles (soc de charrue, herses, faux, chaînes), entretient le matériel, et participe activement à la vie économique du village. Sa force physique, sa maîtrise du feu et du métal, ainsi que sa capacité à répondre aux besoins des cultivateurs, le placent dans une position charnière entre la paysannerie et l'artisanat.

### *L'artilleur-forgeron : continuité des compétences au service de la République (1890–1893)*

Ce bagage technique explique sans doute pourquoi Gustave choisit de s'engager dans la 1<sup>ère</sup> compagnie d'ouvriers d'artillerie le 3 décembre 1890 à Péronne. Ces unités sont destinées à des hommes instruits et qualifiés, chargés de l'entretien et de la manipulation de pièces lourdes, du matériel de siège, ou de la construction de fortifications. Le lien est évident : les compétences du forgeron trouvent un prolongement naturel dans le contexte militaire, notamment au sein de l'artillerie où la métallurgie, la mécanique et le soin des chevaux sont centraux.

Après trois années de service, il passe dans la réserve le 3 décembre 1893, mais il garde un statut actif au sein du corps technique de l'armée lors de ses périodes d'exercices ultérieures.

### *De forgeron à maréchal-ferrant : spécialisation et reconnaissance locale (années 1890)*

À la suite de son service militaire et de son mariage en 1894 avec Adèle Sidonie Aline Tournant, Gustave poursuit son activité artisanale en se spécialisant comme maréchal-ferrant. Ce métier, proche du forgeron mais avec une fonction plus ciblée, est hautement valorisé dans la ruralité du XIXe siècle. Le maréchal-ferrant n'est pas seulement celui qui ferre les chevaux : il veille à la santé des sabots, adapte les ferrures selon l'activité (labour, attelage, route), et connaît les soins élémentaires à prodiguer aux bêtes de trait.

Dans un monde où l'économie agricole repose encore largement sur la traction animale, le maréchal-ferrant détient un rôle stratégique et respecté. Son atelier est un lieu de passage, d'échange, de discussions politiques parfois. Il est aussi un acteur de confiance dans la chaîne de production agricole.

Ce passage du statut de simple ouvrier à celui d'artisan indépendant ou rural spécialisé marque une évolution ascendante dans la hiérarchie sociale villageoise. Il traduit aussi la polyvalence de Gustave : soldat-technicien, artisan, père de famille et citoyen mobilisable.

*Une vie entre civisme militaire et obligations familiales (1894-1914)*

Le 10 juillet 1894, Gustave se marie à Courcelette avec Adèle Sidonie Aline Tournant. Ce mariage inaugure une nouvelle phase de vie, durant laquelle Gustave cumule ses rôles de réserviste et de soutien de famille.

Dans ce cadre :

- Il accomplit une période d'exercice du 18 mai au 14 juin 1896, dans la même compagnie d'ouvriers d'artillerie.
- En 1899, il est dispensé de la seconde période, motif : soutien de famille, ce qui indique qu'il est alors chargé d'un foyer ou d'ascendants à charge.
- À partir du 3 décembre 1903, il entre dans l'armée territoriale, comme le veut le passage régulier entre les statuts militaires successifs.
- En 1904, il réside à Ginchy, village voisin de Flers.

Son affectation se poursuit sans incident : il est inscrit au groupe territorial du 29<sup>e</sup> régiment d'artillerie, unité théoriquement mobilisable en cas de guerre.

**DHÉNIN**

Nom : **Dhénin**  
 Prénoms : **Gustave Narcisse** Surnom :

N° de tirage dans le canton de **Cambles**

ÉTAT CIVIL.  
 Né le **31 juillet 1871** à **Flers**, canton de **Cambles**, département de **la Somme**, résidant à **Flers**, canton de **Cambles**, département de **la Somme**, profession de **forgeron**, fils de **Narcisse Joseph** et de **Caroline Marie Augustine**, domiciliés à **Flers**, canton de **Cambles**, département de **la Somme**.

Numéro matricule du recrutement : **601**  
 Classe de mobilisation : **1889**

SIGNALEMENT.  
 Cheveux **bruns**, sourcils **châtain**, yeux **bleus**, front **droit**, nez **long**, bouche **petite**, menton **long**, visage **ovale**.  
 Taille : 1 m. **57** cent. Taille rectifiée : 1 m. **57** cent.

Degré d'instruction : générale (1) **2**, militaire (2) **1**.

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.  
 (Indiquer la nature des dispenses, sursis, etc.)  
**Basi**  
**Engagé volontaire**  
 Compris dans la **4<sup>e</sup>** partie de la liste du recrutement cantonal ( **1** portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.  
 (Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)  
**Engagé volontaire pour trois ans le 3 Décembre 1890 à la**  
**maison de Ferme pour la 1<sup>re</sup> Compagnie d'ouvriers**  
**d'Artillerie**  
**Revenu au corps le 4 Décembre 1890**  
**Immatriculé sous le N° 630**  
**Engagé en congé le 3 Décembre 1894**

Passé dans la **1<sup>re</sup>** de l'armée active le **3<sup>e</sup> 1894**

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D'habitation ou R. militaire.
<b>8 Juin 1894</b>	<b>Ginchy</b>	<b>Soissons</b>	<b>D</b>

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME A PASSÉ DANS  
 la disponibilité de l'armée active : **3<sup>e</sup> 1894**  
 la réserve de l'armée active : **14<sup>e</sup> 1896**  
 l'armée territoriale : **3<sup>e</sup> 1903**  
 la réserve de l'armée territoriale : **1<sup>re</sup> 1907**

DATE de la libération du service militaire : **1<sup>er</sup> Octobre 1911**

Libéré du service militaire le **75 novembre 1911** du **16 novembre 1911**

A accompli une période d'exercices dans l' **Dispense soutien de famille** du **1<sup>er</sup> Octobre 1911** au **16 novembre 1911**

Passé dans la réserve de l'armée territoriale le **1<sup>er</sup> Octobre 1911**

Libéré du service militaire le **75 novembre 1911** du **16 novembre 1911**

Fiche militaire de Gustave Narcisse DHÉNIN - 1889 - Archives départementales de la Somme

### *L'épreuve de la Grande Guerre : mobilisation, empêchement, libération (1914–1918)*

Lorsque la guerre éclate, Gustave est mobilisé dès le 1er août 1914. Il est affecté à une mission de conduite d'animaux de réquisition — tâche essentielle au transport des pièces d'artillerie, munitions, et équipements. Il participe brièvement à la campagne contre l'Allemagne du 5 au 6 août 1914.

Cependant, en mars 1915, il est à nouveau rappelé à l'activité, mais ne rejoint pas son corps, car il est présumé demeuré en pays envahi.

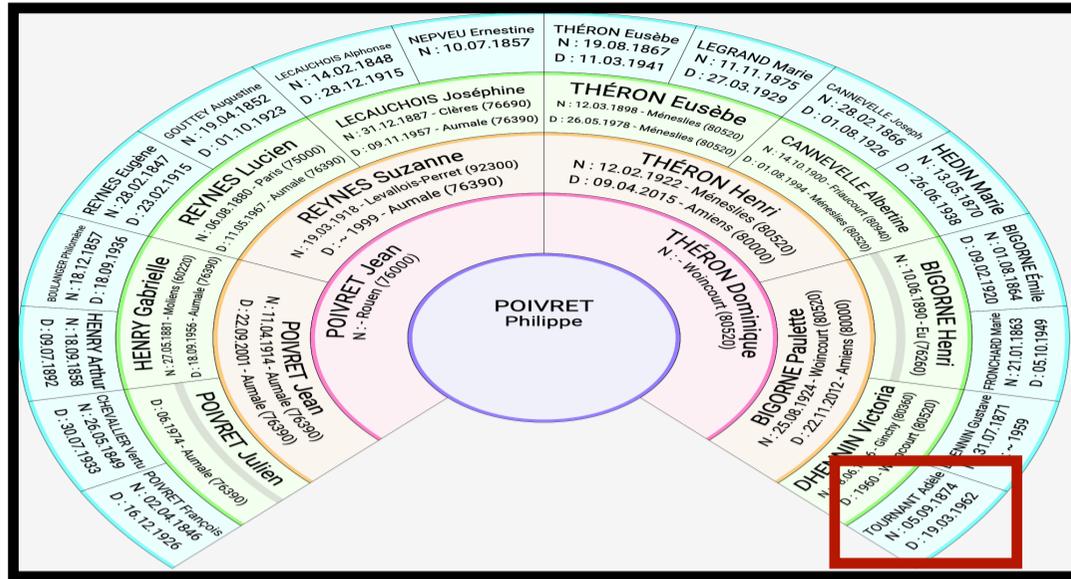
Cette formule administrative reflète une situation dramatique : en septembre 1914, Ginchy et les villages environnants sont envahis par l'armée allemande. Gustave, comme de nombreux hommes domiciliés dans cette zone, est donc coupé du commandement militaire français, incapable de rejoindre son affectation. Il reste ainsi, civilement ou militairement inactif, dans une zone occupée pendant plus de deux ans, jusqu'à la reprise partielle du front en 1916.

Il n'est officiellement libéré du service militaire que le 15 novembre 1918, comme l'indique le Journal officiel du lendemain. Sa carrière militaire, marquée par une mobilisation volontaire précoce, une fidélité aux obligations, et une situation d'empêchement subi, s'achève ainsi après 28 ans de présence dans les structures de l'armée française.



*Ruines de l'Église de Flers - 1916 - Paroisse de Naissance de Gustave Narcisse DHÉNIN*

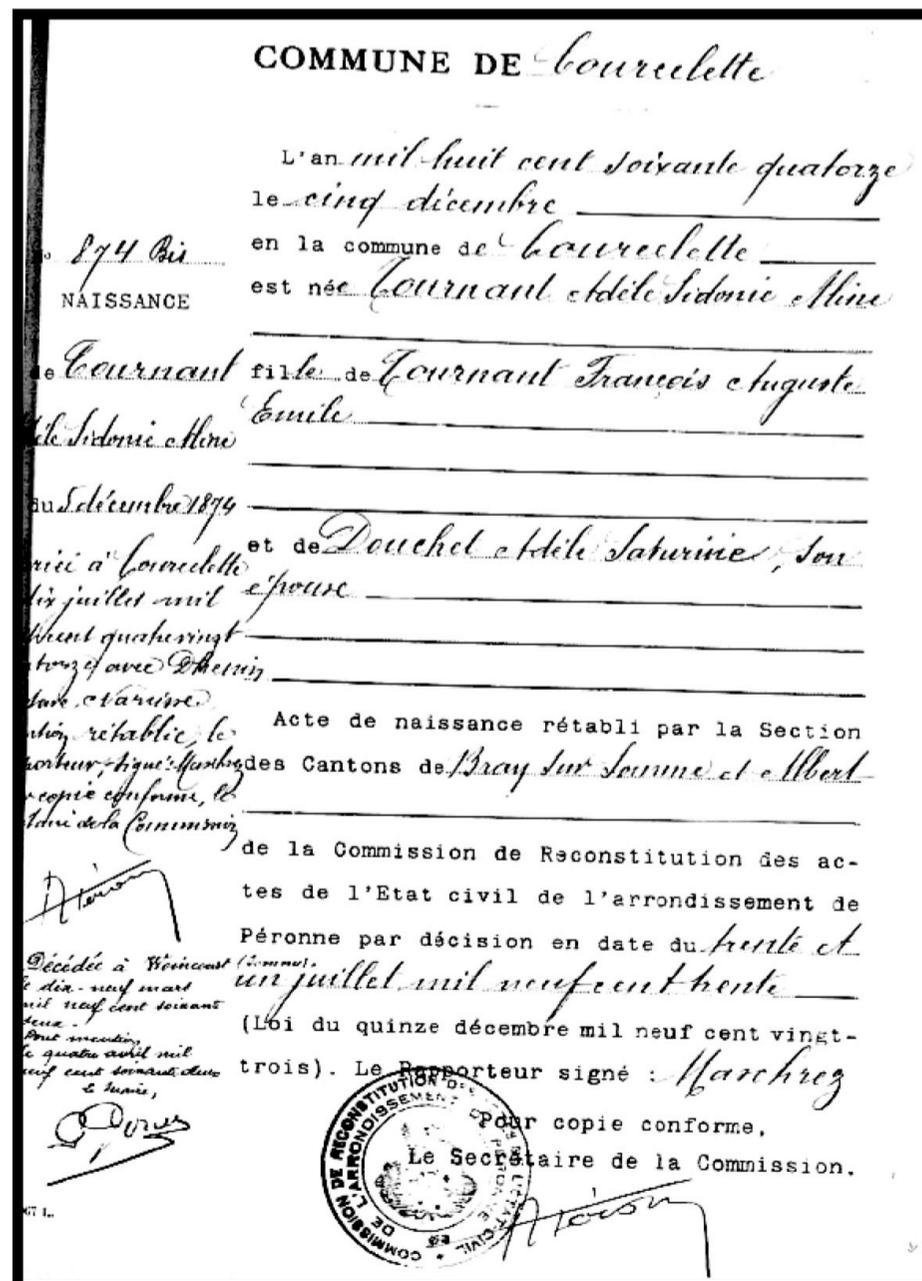
# 31 - ADÈLE SIDONIE ALINE TOURNANT (1874-1962)



## Une naissance dans la campagne picarde bouleversée par l'Histoire (1874)

Le 5 décembre 1874, dans la petite commune rurale de Courcellette, au cœur de la Picardie agricole, naît Adèle Sidonie Aline Tournant, fille de François Auguste Émile Tournant et d'Adèle Saturine Douchet. Sa venue au monde est consignée dans les registres de l'état civil de la commune, comme c'était la règle républicaine depuis 1792. Cependant, ce document originel n'existe plus aujourd'hui : il fut anéanti avec les archives de la commune pendant les combats de la Première Guerre mondiale, qui ravagèrent la région dès 1916, notamment lors de la bataille de la Somme, dont Courcellette fut l'un des épicentres. La naissance d'Adèle fut donc officiellement reconstituée le 31 juillet 1930, conformément à la loi du 15 décembre 1923, par la commission spéciale des cantons de Bray-sur-Somme et Albert.

Cet acte reconstitué, sobrement signé par le rapporteur Marchez, témoigne d'un effort national de mémoire et de réparation, entrepris pour restituer les identités effacées par la guerre. Il révèle aussi combien la guerre, bien après sa fin, continue de hanter les territoires détruits, jusque dans les papiers les plus intimes et fondamentaux de la vie des individus.



Acte de naissance de Adèle Sidonie TOURNANT - 1874 - Courcellette - Archives départementales de la Somme

Commune de Courcelette.

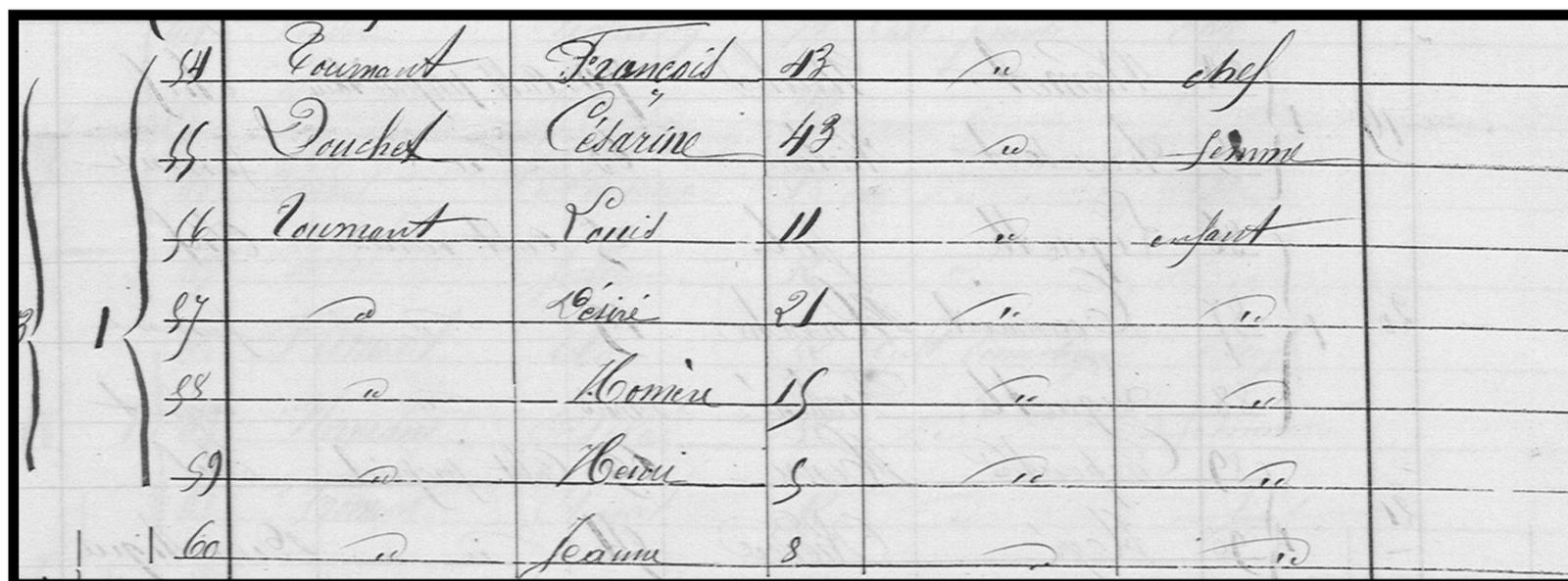
L'an 1874, le 5 décembre à la commune de Courcelette est née tournant Adèle Sidonie, Aline, Fille de tournant François, Auguste, Émile et de doucher, Adèle Saturine, son épouse. Acte de naissance, rétabli par la section des cantons de Bray sur Somme et Albert de la commission de reconstitution des actes de l'État civil de l'arrondissement de Péronne par décision en date du 31 juillet 1930, loi du 15 décembre 1923

Le rapporteur signé : Marchez.

### Une enfance dans un foyer rural nombreux et laborieux (1881)

Le recensement de 1881 nous offre un précieux instantané de la famille Tournant dans les années de jeunesse d'Adèle. Elle a alors 6 ans et vit toujours à Courcelette, dans une maisonnée où cohabitent pas moins de huit personnes. Son père, François Tournant, est chef de famille, vraisemblablement cultivateur, comme l'étaient la majorité des hommes de Courcelette à l'époque. Âgé de 43 ans, il partage son foyer avec son épouse, Adèle Saturine Douchet, du même âge. Ensemble, ils ont eu une fratrie nombreuse : Désiré (21 ans), Homère (15 ans), Louis (11 ans), Jeanne (8 ans), Henri (5 ans), Adèle Sidonie Aline (6 ans), et Victoria (1 an).

Cette composition familiale témoigne d'un modèle patriarcal traditionnel, où le père travaille la terre et la mère élève les enfants, tout en participant probablement aux travaux agricoles. Les enfants les plus âgés, notamment Désiré et Homère, devaient déjà contribuer aux activités du foyer, surtout à la ferme, selon les usages courants du monde rural de la fin du XIXe siècle. La densité du foyer, couplée à l'absence de toute mention de domestiques ou d'apprentis dans le recensement, laisse penser à une condition modeste mais stable, probablement celle de propriétaires cultivateurs ou de fermiers à façon.



54	Tournant	François	43	"	chef
55	Douchet	Cesarine	43	"	femme
56	Tournant	Louis	11	"	enfant
57	"	Désiré	21	"	"
58	"	Homère	15	"	"
59	"	Henri	5	"	"
60	"	Jeanne	8	"	"

Recensement Courcelette - 1881 - Archives départementales de la Somme

### Un cadre social rural structuré et conservateur

Courcelette, comme l'ensemble du canton de Péronne, est alors une commune rurale du département de la Somme, au sein de la Troisième République installée depuis peu. Les réformes scolaires de Jules Ferry, votées en 1881-1882, sont en train d'être mises en œuvre : Adèle, enfant d'agriculteurs, a probablement pu fréquenter l'école communale gratuite et laïque, ce qui constitue un facteur important d'ascension sociale ou, tout du moins, d'alphabétisation pour les jeunes filles rurales.

L'environnement familial semble attaché à une forme de continuité générationnelle, où les enfants prennent place dans le sillage professionnel de leurs parents. Le fait que la famille soit restée implantée à Courcelette malgré la pression démographique ou l'appel croissant des villes industrielles témoigne d'une volonté d'enracinement local dans une Picardie agricole encore intacte des grandes fractures économiques du XXe siècle.

### Vers l'entrée dans l'âge adulte et le mariage (1894)

La décennie suivante voit Adèle atteindre l'âge adulte dans un monde rural encore relativement stable, bien qu'animé de tensions sociales croissantes (lutttes ouvrières, développement du mouvement syndical, question agraire). En 1894, elle épouse Gustave Narcisse Dhénin, un tournant significatif qui marque l'entrée dans une nouvelle étape de sa vie, désormais rattachée à un autre foyer. Le mariage, dans le contexte rural du XIXe siècle, est autant une union affective que sociale, un moyen d'assurer une stabilité économique et une continuité de la lignée.

Le nom de son époux, Dhénin, est relativement courant dans le nord de la France, notamment dans les départements voisins du Pas-de-Calais et du Nord, ce qui pourrait indiquer une union entre familles de territoires limitrophes, peut-être dans un contexte de mobilité familiale modérée, mais révélatrice des réseaux de parenté élargi en Picardie.

### Conclusion : les prémices d'un destin féminin picard

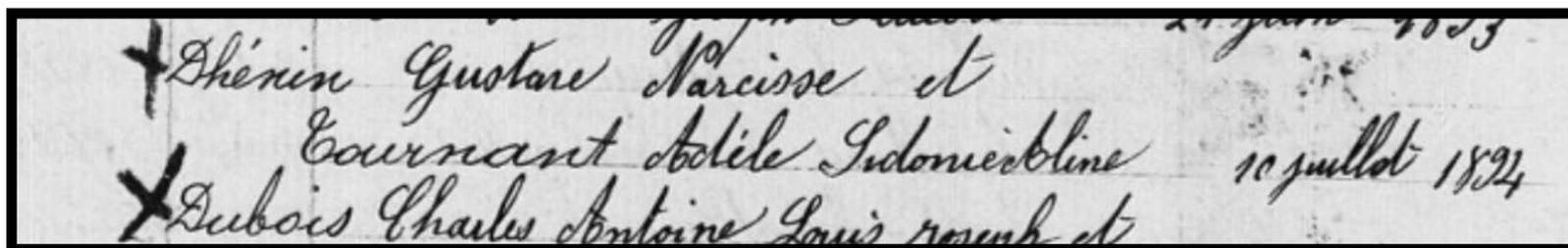
Le parcours d'Adèle Sidonie Aline Tournant jusqu'à son mariage illustre la trajectoire typique d'une fille de cultivateurs picards à la fin du XIXe siècle : enracinée dans un foyer nombreux, éduquée dans le cadre des réformes républicaines, destinée à perpétuer les structures familiales rurales, mais dont le parcours individuel, comme celui de tant d'autres, sera bouleversé par les grands événements du XXe siècle — à commencer par la Première Guerre mondiale, qui effacera jusqu'à la trace de sa naissance dans les registres de l'état civil.

# LE MARIAGE DE GUSTAVE NARCISSE DHÉNIN ET ADÈLE SIDONIE ALINE TOURNANT (1894)

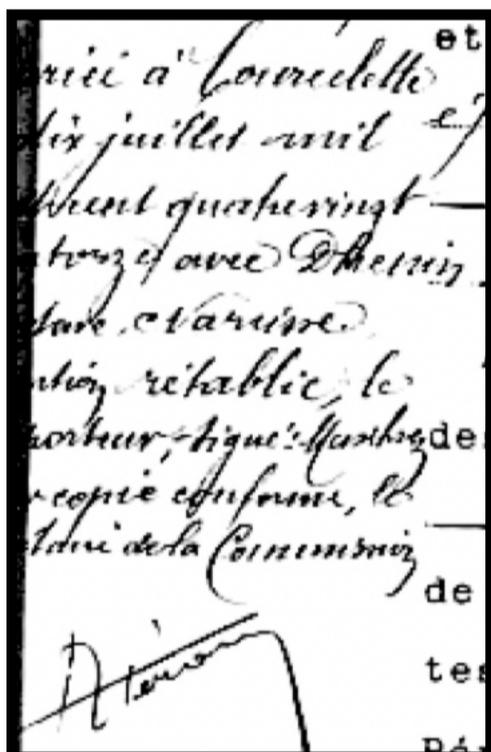
*Un mariage dans la ruralité picarde (1894)*

Le 10 juillet 1894, dans le petit village de Courcelette, situé dans la Somme, est célébrée l'union de Gustave Narcisse Dhénin, né à Flers en 1871, et Adèle Sidonie Aline Tournant, née en 1874 à Courcelette. L'acte de mariage original ayant été détruit durant la Première Guerre mondiale, seuls subsistent une mention dans les tables décennales et une annotation marginale ajoutée sur l'acte de naissance d'Adèle, « rétablie par le rapporteur » — preuve du souci de régularisation civile après les destructions de guerre.

Ce mariage unit deux jeunes issus de familles rurales du Santerre, région agricole du sud-est de la Somme. Leur union reflète la stabilité sociale de ces territoires à la fin du XIXe siècle : mariages précoces, enracinement local, métiers manuels ou agricoles.



extrait tables décennales de Courcelette - Archives départementales de la Somme



Mariée à Courcelette le 10 juillet 1894 avec Gustave Narcisse Dhénin. Mention rétablie par le rapporteur, signé Marchez...

35	38	127	Dhénin	Narcisse	1871	Flers	F	chef	marichal
		128	Tournant	Aline	1874	Courcellette	-	femme	Filstante
		129	Dhénin	Lésiré	1894	- 8° -	-	enfant	S.P.
		130	- 8° -	Victoria	1896	Ginchy	-	- 8° -	S.P.
		131	- 8° -	Gustave	1899	- 8° -	-	- 8° -	S.P.
		132	- 8° -	François	1901	- 8° -	-	- 8° -	S.P.
		133	- 8° -	Henri	1902	- 8° -	-	- 8° -	S.P.

Recensement Ginchy - 1906 - Archives départementales de la Somme

### Un foyer rural établi à Ginchy (1906–1911)

Dès les premières années du XXe siècle, le couple s'installe à Ginchy, village voisin de Flers et Courcelette. Le recensement de 1906 les situe rue de Guillemont, dans la maison n°35, avec cinq enfants. Gustave y exerce le métier de maréchal-ferrant, profession essentielle dans un monde encore largement rural où les chevaux sont au cœur des transports et des travaux agricoles. Son statut de chef de ménage artisan indépendant traduit une relative autonomie économique.

Adèle, quant à elle, est recensée comme débitante, ce qui laisse supposer qu'elle tenait un petit commerce, probablement un café ou une épicerie, fréquent modèle féminin d'activité complémentaire dans les villages à cette époque. Ce double revenu suggère un niveau de vie modeste mais stable, caractéristique d'un foyer d'artisans établis dans une bourgade agricole.

Le foyer comprend en 1906 six enfants : Désiré (1894), Victoria (1896), Gustave (1899), François (1901), Henri (1902), et probablement un dernier né peu après. Le recensement de 1911 montre une certaine mobilité dans les prénoms des enfants (François devient Antony), ce qui est fréquent à l'époque et peut traduire une souplesse dans l'usage des prénoms ou des erreurs de transcription.

Tous les enfants sont alors sans profession : certains commencent probablement à aider à l'atelier ou à la maison. Le fils aîné, Désiré, apparaît comme maréchal-ferrant, travaillant déjà avec son père. Cela laisse entrevoir une transmission intergénérationnelle du métier, typique des familles d'artisans ruraux.

31	31	104	Dhénin	Marcisse	1871	d°	f	chef	maréchal	patron
		105	Tournant	Aline	1874	Courcelette	f	jeune	néant	
		106	Dhénin	Désiré	1895	Ginchy	f	fils	maréchal	M. Touchin
		107	d°	Victoria	1897	d°	f	filles	néant	
		108	d°	Gustave	1899	d°	f	fils	d°	
		109	d°	Antony	1901	d°	f	d°	d°	
		110	d°	Louis	1902	d°	f	d°	d°	
		111	d°	Alduin	1906	d°	f	d°	d°	

Recensement Ginchy - 1911 - Archives départementales de la Somme

### Une famille prise dans la tourmente de la Grande Guerre (1914–1918)

Le destin de la famille Dhénin–Tournant bascule avec le déclenchement de la Première Guerre mondiale. Installés à Ginchy, les Dhénin résident dans une région stratégique du front de la Somme. En septembre 1916, Ginchy, tout comme Flers et Courcelette, devient le théâtre d'affrontements majeurs entre les troupes alliées (notamment les divisions irlandaises, néo-zélandaises et canadiennes) et les forces allemandes. Le village est totalement détruit lors de la bataille du 9 septembre 1916.

Il est très probable que la famille ait été évacuée de force ou ait fui dans l'urgence devant l'arrivée des combats. La perte du foyer, de l'atelier et du commerce, ainsi que l'incertitude sur le sort des enfants en âge de combattre (comme Désiré, né en 1894), marquent un traumatisme durable. Ginchy ne sera jamais reconstruit à l'identique, et après-guerre, le couple ne semble pas y revenir.

#### Ginchy :

Le 9 septembre 1916, durant la bataille de Ginchy, la 16th (Irish) Division britannique capture le village, stratégiquement situé sur un promontoire et axe routier clé. Les combats furent extrêmement violents : les défenses allemandes criblées par les bombardements ont causé de lourdes pertes des deux côtés, détruisant presque entièrement le village. Les photographies aériennes d'août à septembre attestent d'une destruction totale du tissu urbain.

À la fin de la guerre, Ginchy est considéré comme totalement détruit, ce qui lui vaut d'être décoré de la Croix de guerre 1914-1918 le 27 octobre 1920.

#### Flers :

Le 15 septembre 1916, lors de la bataille de Flers-Courcelette, la Division néo-zélandaise s'empare du village, en même temps que des avancées britanniques et françaises.

C'est également la première utilisation tactique des chars d'assaut (Mark I) sur un champ de bataille, notamment dans le secteur de Flers.

Le village fut pratiquement anéanti par les bombardements intensifs : les sources indiquent qu'il est considéré comme détruit en fin de conflit et honoré lui aussi par la Croix de guerre 1914-1918.

#### Courcelette :

Le village de Courcelette, objectif majeur du 15 septembre 1916, est capturé par le corps canadien, dans le cadre de l'offensive Flers-Courcelette.

Cette opération marque la première intervention des chars sur un champ de bataille, accompagnée d'une technique de barrage roulant (creeping barrage) et d'un assaut combiné réussi.

Le village fut considéré comme en ruine à la fin de la guerre. Il reçut également la Croix de guerre 1914-1918 le 27 octobre 1920.

Les villages de **Ginchy, Flers et Courcelette** furent tous **gravement endommagés**, voire **détruits**, lors des combats de septembre 1916 dans le cadre de l'offensive de la Somme. Chacun reçut après-guerre la **Croix de guerre 1914-1918**, témoignant à la fois de leur rôle stratégique et des souffrances endurées.

Leur reconstruction post-guerre fut un processus long, contemporain à la mémorialisation des combats sur place. (Sources Wikipédia)

Réinstallation à Woincourt : le repli familial (années 1930)

On retrouve Adèle Sidonie Aline Tournant veuve Dhénin à Woincourt, dans le quartier de la Gare, à partir des années 1930. Elle y vit chez sa fille Victoria Dhénin, née en 1897, mariée à Henri Bigorne, hôtelier devenu restaurateur. Le couple Bigorne incarne une forme de petite bourgeoisie commerciale, exerçant une activité indépendante dans une commune dynamique de la vallée de la Bresle, en lien avec l'axe ferroviaire Eu-Abbeville.

189	184	602	Bigorne	Henri	1890	Eu	T. chef m.	Hôtelier	patron
		603	Dhénin	Victoria	1897	Genchy	T. femme	id	
		604	Bigorne	Pierre	1926	Eu	T. fils		
		605	Dhénin née	Aline	1874	Courcelles	T. belle-mère	s. p.	

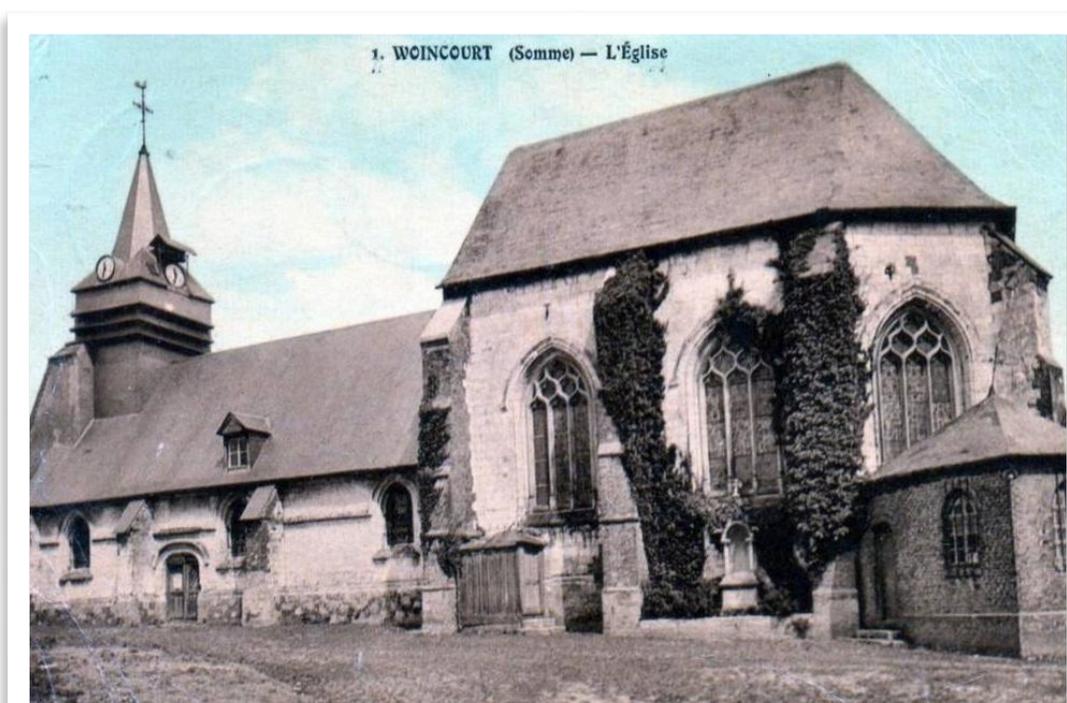
Recensement Woincourt - 1931 - Archives départementales de la Somme

Le foyer Bigorne compte plusieurs enfants, une bonne à demeure (Anna, polonaise), et héberge Adèle, âgée alors de près de 60 ans, puis de 62 ans en 1936. Elle figure sous le statut de « belle-mère », sans profession. Ce cadre suggère une retraite modeste mais digne, au sein d'un environnement familial stable et économiquement actif.

L'absence de mention de Gustave dans ces recensements implique son décès entre la fin de la guerre et 1931. On ignore encore la date et les circonstances précises, mais il est probable qu'il ait été victime directe ou indirecte des conséquences de la guerre : maladies, épuisement, conditions de vie difficiles liées à l'exode ou à la reconstruction.

205	207	640	Bigorne	Henri	1890	Eu	T. chef de m.	restaurant	patron
		641	Dhénin	Victoria	1897	Genchy	T. épouse	id	id
		642	Bigorne	Solange	1919	Eu	T. fille		
		643	Bigorne	Pierre	1926	Eu	T. fils		
		644	Bigorne	Gilbert	1930	Woincourt	T. fils		
		645	Bigorne	Guy	1932	id	T. fils		
		646	Dhénin	Aline	1873	Courcelles	T. belle-mère		
		647	Swozd	Anna	1903	Polonaise	bonne		Bigorne restaurant

Recensement Woincourt - 1936 - Archives départementales de la Somme



Église de Woincourt - Début XXme siècle

### *La fin de vie d'Adèle : mémoire d'un monde rural détruit*

Adèle Sidonie Aline Dhénin, née Tournant, s'éteint à Woincourt le 19 mars 1962, à l'âge de 87 ans. La mention est ajoutée sur son acte de naissance reconstitué à Courcelette, dernière trace administrative d'une existence marquée par les ruptures géographiques, la guerre, l'exode rural et la résilience silencieuse des femmes de l'arrière.

Son parcours témoigne du basculement d'une génération née dans un monde agricole ancien, formée à l'économie familiale de la terre et de l'artisanat, et qui a vu ce monde s'effondrer dans les tranchées, avant de tenter de se reconstruire ailleurs, au sein de foyers plus urbains ou commerciaux, dans un XXe siècle en transformation.

Le couple Dhénin–Tournant incarne l'histoire discrète, mais profondément significative, de ces familles rurales du Santerre emportées dans le grand bouleversement de la Grande Guerre. Artisanat, transmission familiale, stabilité villageoise : autant de piliers ébranlés par la violence des combats de 1916. Le déplacement vers Woincourt dans l'entre-deux-guerres traduit une adaptation sociale à un monde recomposé : la génération suivante, par le biais de Victoria et de son mari Henri Bigorne, passe à une économie de service plus urbaine, autour de l'hôtellerie et de la restauration.

Adèle, survivante d'un monde disparu, incarne la mémoire de ces territoires rasés, décorés de la Croix de guerre mais peuplés ensuite d'ombres et de silences. Sa longue vie, terminée dans un village de la vallée de la Bresle, clôt un cycle d'histoire familiale marqué par la violence des ruptures et la ténacité des ré-ancrages.

# CONCLUSION

La généalogie est un travail d'enracinement autant que de projection. À travers ce document, c'est une mémoire familiale qui s'éclaire, faite de parcours parfois modestes, souvent discrets, mais toujours porteurs de sens. Chaque acte, chaque trace, chaque parcours dévoilé témoigne de la richesse humaine d'une lignée dont les origines modestes n'ont jamais empêché l'élan, l'engagement, ou la résilience. Cette ascendance Poivret révèle ainsi une mosaïque de métiers (cultivateurs, commerçants, couturières, boulangers, coiffeurs), d'engagements (mobilisations militaires, reconstructions d'après-guerres, coopérations agricoles), et d'implantations régionales, dessinant une géographie intime au cœur de l'histoire de France.

Ce travail n'est pas un point final, mais un jalon. Il invite à poursuivre l'exploration, à interroger les mémoires familiales, à conserver les photographies, les récits, les archives privées. Car la transmission ne se fait pas seulement par les gènes, mais aussi par les histoires que l'on se raconte — ou que l'on décide, un jour, d'écrire.

Que ce document puisse ainsi contribuer à la fierté d'un héritage, à la conscience d'une continuité, et à l'émergence de nouveaux récits familiaux.

**« Nous portons tous, dans notre chair et nos souvenirs, des milliers de vies silencieuses. »**

— *François Cheng*